

# DIGITHÈQUE

## Université libre de Bruxelles

---

GUBIN Éliane, PIETTE Valérie, eds., "Féminisme international", in *Sextant*, Volume 23-24, Groupe interdisciplinaire d'Études sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 2007.

---

**Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.**

**Les illustrations de cet ouvrage n'ont pu être reproduites afin de se conformer à la législation belge en vigueur.**

L'œuvre a été publiée par les  
**Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de  
l'Université Libre de Bruxelles**

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site  
<http://digitheque.ulb.ac.be/>

# Sextant

Revue du Groupe  
interdisciplinaire d'Etudes  
sur les Femmes

23-24



*Féminisme  
international*

ULB



# **SEXTANT**

*Revue publiée  
par le Groupe interdisciplinaire  
d'Etudes sur les Femmes (GIEF)  
avec le concours  
du Fonds Suzanne Tassier (ULB)*

**23-24**

**Numéro double**

**2007**

# Sextant

Revue fondée par Eliane Gubin  
Avec l'appui du Fonds Suzanne Tassier

## DIRECTRICES DE PUBLICATION

Eliane Gubin et Valérie Piette  
Av. Franklin Roosevelt, 50 CP 175/01  
1050 Bruxelles

## COMITÉ DE REDACTION

Régine Beauthier, Madeleine Frédéric, Michèle Galand, Éliane Gubin, Catherine Jacques, Serge Jaumain, Stéphanie Loriaux, Bérengère Marquès-Pereira, Anne Morelli ; Jean-Pierre Nandrin ; Valérie Piette, Jean Puissant, Pierre Van den Dungen.

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

Denyse Baillargeon (U. Montréal), Kenneth Bertrams (ULB), Christine Bard (U. Angers), Anne Summers (Women's Library, London), Karen Offen (Stanford, USA), Françoise Thébaud, Leen Van Molle (KULeuven).

## GROUPE INTERDISCIPLINAIRE D'ÉTUDES SUR LES FEMMES (GIEF)

S'adresser à  
Valérie Piette [vpiette@ulb.ac.be](mailto:vpiette@ulb.ac.be)  
Catherine Jacques [cjacques@ulb.ac.be](mailto:cjacques@ulb.ac.be)  
Par écrit GIEF/ V. Piette  
av. Franklin Roosevelt 50 CP 175/01  
1050 Bruxelles

## Sommaire

### DOSSIER

- 9 **Karen Offen**  
Thinking Historically about the International Women's Movement
- 39 **Catherine Jacques**  
Le CIF face aux enjeux géopolitiques
- 57 **Isabelle Vahé**  
La section française de la LIFPL (années 1920)
- 71 **Annika Wilmers**  
Pacifistes belges et allemandes pendant et après la Première Guerre
- 97 **Éliane Gubin et Valérie Piette**  
Les femmes, la guerre et la paix en Belgique 1890-1940
- 121 **Alexandra Petrescu**  
Pouvoir féminin et pouvoir masculin. Aux origines de l'autoritarisme politique roumain durant l'entre-deux-guerres
- 133 **Anne Summers**  
Liberty, Equality, Morality. The attempt to sustain an international campaign against the double sexual standard 1875-1906

**DIVERS**

- 155 **Claudine Marissal**  
L'engagement social dans les œuvres de l'enfance. Une transition vers la vie publique ?
- 177 **Gonzague Pluinage**  
La profession de sage-femme en Belgique (XIX<sup>e</sup> s.). De l'accoucheuse traditionnelle à l'auxiliaire médicale
- 197 **Céline Schoeni**  
Le droit au travail des femmes à l'aune de la citoyenneté (Suisse, années 1930)
- 213 **Sabrina Parent**  
De la supériorité de la femme dans les *Pérégrinations d'une paria* de Flora Tristan
- 227 **Jacqueline Brau**  
Au cœur du féminisme des années 1970 : le GRIF
- 253 **LECTURES**

## Avant-propos

Centré sur les réseaux que les femmes et les féministes ont tissés au plan international – bien avant de disposer des droits intégraux – ce volume explore aussi leur capacité à s'avancer dans des domaines masculins, comme celui de la paix qui, indissociable de la guerre, participe de la politique internationale que les femmes cherchent à influencer. Ou comme celui de la traite des êtres humains, qui témoigne de leur stratégie de mobilisation sur des questions humanitaires. Il serait pourtant fallacieux de croire que la « sororité » a été aisée et sans faille : les différences nationales interfèrent ; les crises et les guerres sont des révélateurs des identités féminines plurielles et mettent à rude épreuve les solidarités tissées en temps de paix ou de prospérité.

Parmi les contributions relatives aux enjeux internationaux, celles de Karen Offen, Anne Summers, Catherine Jacques et Isabelle Vahé ont été présentées lors de la journée du 23 mai 2005, organisée à Bruxelles par le Centre d'Archives pour l'histoire des femmes pour fêter le dixième anniversaire de sa création, en mai 1995.

La date, en effet, est à marquer d'une pierre blanche. Elle concrétise une prise de conscience de l'absolue nécessité de conserver la mémoire des femmes pour écrire leur histoire. Partout, dans tous les pays, les historiennes des femmes ont souligné les carences des sources et leur difficulté d'accès. Car les archives relatives aux femmes n'ont jamais constitué (ou très rarement) une priorité pour les centres d'archives classiques et traditionnels. Pourtant, les sources existent, elles sont abondantes, diverses, mais trop souvent éparses, conservées dans des conditions précaires – et sont donc en péril. La création du Carhif/AVG à Bruxelles, centre neutre et pluraliste, qui, à l'échelon national belge, peut accueillir les archives dans des conditions optimales de conservation et de consultation, constitue donc un progrès important pour la recherche. Ayant obtenu en dépôt le vaste et prestigieux fonds

d'archives du Conseil International des Femmes depuis sa création (1888), le Carhif a également tenu à célébrer son dixième anniversaire en publiant un ouvrage qui en retrace l'histoire interne<sup>1</sup>.

Un centre d'archives : c'est aussi assurer une meilleure visibilité aux études sur les femmes. L'intérêt que l'on prend ou non à conserver la mémoire des femmes est au cœur des enjeux sur la condition féminine car la place ou le statut réservé aux études sur les femmes n'est rien d'autre que le miroir de la place et du statut qui leur sont réservés dans la société. En montrant sa capacité à gérer son passé, un mouvement social affirme son dynamisme : c'est pourquoi le Carhif/AVG a aussi une valeur hautement symbolique, au-delà des services qu'il peut rendre.

Sur les scènes nationales également, les femmes se sont manifestées partout, au plan politique, économique, social, sanitaire, devant bien souvent des interventions étatiques dans de nombreux domaines. Diverses contributions en témoignent ; celles de Claudine Marissal, Alexandra Petrescu et Céline Schoeni ont fait l'objet d'une communication à la Journée internationale « Citoyennetés féminines », tenue le 14 avril 2005 à l'ULB, dans le cadre d'une action de recherche concertée entre la Communauté française et l'ULB, sur le thème « La Mère et le Soldat. Étude historique, politique et sociale des représentations et de leur poids sur les citoyennetés. Le cas de la Belgique 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles » (2003-2007).

---

<sup>1</sup> FLOUR, E., JACQUES, C., LEFEBVRE, S et BEYERS, L., sous la dir. d'E. GUBIN et L. VAN MOLLE, *Des femmes qui changent le monde. Histoire du Conseil International des femmes 1888-1988*, Racine, Bruxelles, 2005 ; également en anglais : *Women changing the World. A History of the International Council of Women*, Brussels, Racine, 2005.

**DOSSIER**



## Thinking Historically about the International Women's Movement

Karen Offen

### Introduction

The International Women's Movement is undergoing a new phase of historical investigation<sup>1</sup>. Thanks to feminist scholars, we are uncovering a remarkable past, in which our forebears – often well before women could vote in any country – determined to participate in decision-making on issues of political interest, both nationally and at the international or transnational level in democratizing countries. These issues included war and peace, education, the right to paid labor, marriage laws, social welfare, the traffic in women and children, and the ballot. But unlike Minerva, these women, and their organizations did not spring full blown, as it were, from the head of Zeus! This movement was the

---

1. Apart from the organizations' own accounts, the first generation of scholarship included Richard J. EVANS, *The Feminists: Women's Emancipation Movements in Europe, America, and Australasia, 1840-1920* (London: Croom-Helm, 1977); Edith F. HURWITZ, «The International Sisterhood» in *Becoming Visible: Women in European History*, Renate BRIDENTHAL & Claudia KOONZ (eds), (1st ed., 1977), p. 325-345, and Rebecca L. SHERRICK, «Toward Universal Sisterhood», in Elizabeth SARAH, ed. *Reassessments of 'First Wave' Feminism* (Oxford & New York, Pergamon Press, 1982), p. 655-661. See also Sandi E. COOPER, «The Work of Women in Nineteenth-Century Continental European Peace Movements», *Peace & Change*, 9:4 (Winter 1984), p. 11-28. These accounts were exceptional in the scholarship of the 1970s and 1980s, when, on the whole, women's historians accorded much more attention to women's work and women workers than to feminist organizations or biographies, enterprises which were considered by left-leaning feminists to be too 'middle class'.

result of a previous century of networking, communicating across national boundaries, and building personal friendships and feminist alliances across barriers of language and often, during the twentieth century, of adversarial (and sometimes even reactionary) national politics. We are learning more about these individuals and groups, these dynamic new practitioners of 'global citizenship'. The time has come to step back and consider what historians have discovered to date, in order to better contemplate what has yet to be investigated. It's time to think historically about the International Women's Movement<sup>1</sup>.

### **From networks to a 'Movement': the Precedents**

Let me begin with several questions : How many women does it take to make a 'movement'? At what point does a 'network' become a 'movement'? Was there feminist organizing 'before feminism'? Can we answer any of these questions?

In today's world of air travel, fax, e-mail, transoceanic migration, economic 'globalization', and emerging 'transnational' identities, it is all too easy to take for granted the existence of international, even transnational networks and organizations of women. It may be hard for younger people to realize that these women's groupings weren't always there; and that they cannot – and must not be – taken for granted. Relatively recent in the grand scheme of things, they are the product of a long period of development, at first hesitant, then increasingly bold and expansive. The networks themselves only began to come together

---

<sup>1</sup>. An earlier reflection on the historiography of feminism (addressing the works of Rendall and Evans in particular) is Karen OFFEN, «Challenging Male Hegemony: Feminist Criticism and the Context for Women's Movements in the Age of European Revolutions and Counterrevolutions, 1789-1860» in *Women's Emancipation Movements in the Nineteenth Century: A European Perspective*, ed. Sylvia PALETSCHEK & Bianka PIETROW-ENNKER (Stanford University Press, 2004), p. 11-30; notes p. 340-345. In this essay, which I composed in the late 1990s, I argue [against the editors of the collection *Moving On: New Perspectives on the Women's Movement* (1992)] that « it seems both useful to historical understanding and politically important to use the term 'feminism' to encompass... organizational efforts as well as ideas, and to refer to these women's movements that challenge male hegemony as 'feminist movements'». I have not changed my mind on this point. What I then do is to consider issues about argumentation, not about organization, in keeping with my earlier project of defining feminism historically.

in the early nineteenth century. Each step of the way was fraught with difficulties. The structures formed were delicate creations. And they provoked fear as well as enthusiasm. One such nightmare, expressed particularly by men, was that if women came together to deliberate (and take action) the world would be turned upside-down – the hierarchy of the sexes would be inverted, and women would rule. Ever since Aristophanes, male writers – and readers – have quivered at the notion of a ‘women’s parliament’. One of the most radical demands by women during the early years of the French Revolution was that they wanted separate representation, indeed even a separate assembly for women, in the Estates-General<sup>3</sup>. The point in 1789 was to insist on women’s *inclusion* in the *nation*. Demands for international gatherings of women came later.

Two pioneering works in English remind us of the *trans-Atlantic* networks of women’s connections, prior to actual organizations, in the early and mid nineteenth century: Margaret H. McFadden’s *Golden Cables of Sympathy: The Transatlantic Sources of Nineteenth-Century Feminism* (1999) and Bonnie S. Anderson’s *Joyous Greetings! The First International Women’s Movement* (2000)<sup>4</sup>. I will say a few words about each, in order of their chronological coverage.

In an ambitious, pioneering, and richly documented study, historian Bonnie Anderson has reconstructed a series of women’s networks in the thirty-year period from 1830 to 1860, traversing borders and boundaries, including linguistic boundaries. Anderson explored sources in five countries, England, France, Scotland, Germany, and the United States. She discovered that these women « exchanged letters, visited each other, read a

---

3. See OFFEN, *European Feminisms, 1700-1950: A Political History* (Stanford University Press, 2000), and OFFEN, « Was Mary Wollstonecraft a Feminist? A Contextual Re-Reading of *A Vindication of the Rights of Woman, 1792-1992* » in *Quilting a New Canon: Stitching Women’s Words*, ed. Uma PARAMESWARAN (Toronto: Sister Vision, 1996), p. 3-24.

4 Margaret H. McFADDEN, *Golden Cables of Sympathy: The Transatlantic Sources of Nineteenth-Century Feminism* (Lexington: The University Press of Kentucky, 1999); Bonnie S. ANDERSON, *Joyous Greetings! The First International Women’s Movement, 1830-1860* (New York: Oxford UP, 2000). A third work, which ranges over a much broader range of time and places, is Marlene LeGATES, *Making Waves: a History of Feminism in Western Society* (Toronto: Copp Clark, 1996; reissued by Routledge, 1999).

common body of published writings, and shared and transmitted tactics and ideas<sup>5</sup>. They constituted an « early, loosely knit, international women's movement » (p. 2), based on claims for 'women's rights' and for 'human rights'. There were about twenty women forming this network, and the numbers began to grow especially after 1848, with the failure of the European revolutions and the dispersion or exile of its leading players.

Was such a small number sufficient to constitute a movement? This claim seems debatable. What is a movement anyway? Historically speaking, movements are made up of militant action groups, organizations with structures and programs, and run by men – at least this is what sociologists and labor historians long argued. What is unquestionable with respect to nineteenth-century women is that there was an international (or perhaps transnational) *community* in formation. What I find compelling in re-reading Anderson's account is not only the importance, for these women, of intellectual sympathy and commitment to the common cause of women's advancement, under difficult circumstances, but also, and perhaps more intriguing, their *friendships*. Undoubtedly these two things go together; one could underscore the same two factors in looking at other international women's initiatives today, whether in linking historians of women around the world, or in linking activists in global economic development initiatives. Have men's movements (for instance, antislavery, dissenting religions, secular socialism) encouraged such close friendships among like-minded men<sup>6</sup>?

Margaret McFadden, like Anderson, traversed many national boundaries in quest of her sources. Covering a broader time period, from roughly 1815 until 1888 (when the International Council of Women [ICW/CIF] was founded), she explored archives and library resources in nine countries: England, Ireland, the Netherlands, France, Germany, Finland, Sweden, and Australia, and of course, the United States. What she has turned up is « a tradition of transatlantic female communication far older than either the cable or the steamer». McFadden posits the development of a « pre-organizational matrix or network of international

---

5. ANDERSON, *Joyous Greetings*, p. 1.

6. Asking that question provoked my colleague Edith B. Gelles to inform me of the 'love letters' exchanged between Alexander Hamilton and the Marquis de Lafayette following the wars of the American Revolution.

experiences and relationships, which then served as the basis upon which an autonomous movement and explicit feminist consciousness could later develop in the Atlantic community »7. She expands the chronology beyond Anderson's chosen time period, bridging the years from 1860 to 1890, and she broadens the cast of characters to encompass women whom we today might not consider explicitly feminist, but who were in any case sympathetic to a certain degree of female emancipation.

Both Anderson and McFadden insist on the foundational importance of technological advances in communication and transportation, as well as increasing literacy, in making these transnational connections among women possible. I would add to this, a certain level of individual and familial prosperity that can support the expense of international travel, communications, and entertaining. In other words, these women's networks rested on 'modern' elements. Added to this is the increasing availability of archives. Neither Anderson nor McFadden appear to have sounded sources in Belgium (where they might have found information not only on the ICW/CIF, but also on Gatti de Gamond and others primarily involved with Francophone networks). Nor did they look in Switzerland, in Italy, or in the lands of the former Austro-Hungarian Empire. Indeed, as Jim Albisetti's recent article on Julie Schwabe and her husband Salis in England demonstrates, considerable work remains to be done even on the British connections. The net can be cast much wider<sup>8</sup>. And the intra-European networks deserve similar attention.

Nowadays, propelled by post-colonial visions of globalism, we may consider obvious the development of the trans-Atlantic sisterhood, and view its players as rather a homogenous, well-intentioned bunch of white, middle-class women. But in the 19<sup>th</sup> century, their commonalities were far from obvious; to them, differences between women of different cultures initially outweighed their similarities. These two authors recapture the excitement of what was, indeed, a century of discovery for women of widely diverse backgrounds and a fountain of inspiration for pursuing improvements, legal, educational, economic, and

---

7. McFADDEN, *Golden Cables*, p. 3.

8. See James C. ALBISETTI, «The 'Inevitable Schwabes': an Introduction», *Transactions of the Lancashire and Cheshire Antiquarian Society*, vol. 98 (2002), p. 91-112.

political, in their own status. When Victor Hugo predicted, in 1852, that the nineteenth century would be the century of women, little did he foresee the dramatic expansion of such women's networks.

The first successful attempt to develop an *international* women's organization occurred in the late 1860s, well before the founding of the International Council of Women (ICW/CIF) in 1888. The Geneva radical Marie Goegg, who had become active of the League for Peace and Freedom as well as the International Workingmen's Association, established an Association Internationale des Femmes (in conjunction the first international peace organization) in July 1868. This ambitious group, founded in an era in which few local or regional women's organizations yet existed, could not sustain its initial momentum in the face of the backlash that followed the Franco-Prussian war and the Paris Commune. It was reconstituted in the 1870s as Solidarité - Association pour la Défense des Droits de la Femme, a mixed-sex group that functioned until its leaders dissolved it in 1880<sup>9</sup>. Again led by M<sup>me</sup> Goegg, this group published a periodical also called *Solidarité*, which endured until 1880. It published news about women's issues and rights from various parts of Europe and around the world. According to a later source, M<sup>me</sup> Goegg bankrolled this publication herself<sup>10</sup>. Early on, this initiative became known to – and attracted supporters and committees – in

---

9. Anderson does not discuss this organization or its founder; McFadden includes a short sketch, p. 118, and follows up in note 24 on p. 217. I discuss this group in *European Feminisms*, p. 125-126, 148, 150-151. See Berta RAHM, *Marie Goegg* (Schaffhausen: Ala Verlag, 1993), which includes reprints of Goegg's speeches and articles. Earlier studies by European authors such as Franca Pieroni Bortolotti and Susanna Woodtli, as well as Cooper's article (1984; cited above) all emphasize the peace movement aspect of Goegg's organization; see, more recently, Alexandra ANTEGHINI, *Parità Pace Libertà: Marie Goegg e André Léo nell'associazionismo femminile del secondo ottocento* (Genoa, 1998). Goegg's publications and papers can be consulted at the Gosteli Archive in Worblaufen (near Bern), Switzerland. I have located additional materials on the AIF in the Danish women's history collection in the State and University Library at Aarhus.

10. On Goegg's pioneering role, see Pauline CHAPONNIÈRE-CHAIX, « Une pionnière du mouvement féministe dans la Suisse romande: Madame Marie Goegg, née Pouchoulin, 1826-1899 », *Annuaire des femmes suisses / Jahrbuch der Schweizerfrauen*, 2 (1916), p. 140-146; Emilie GOURD, « Marie Goegg et ses collaboratrices », *Le mouvement féministe*, nos 63, 64, 66 (10 Jan., 10 Feb., 10 April 1918), p. 8-10, 16-17, 34-35).

about 15 countries. According to Pauline Chaponnière-Chaix, it included among its adherents Josephine Butler of England and Elizabeth Cady Stanton of the United States. Many of the Association's supporters subsequently became important contributors to Butler's International Abolitionist Federation.

American suffragists had, in fact, learned of Goegg's earlier organization in 1869, through Stanton's publication, *The Revolution*, and through the *Woman's Journal* in Chicago. Jenny P. d'Héricourt, a Frenchwoman temporarily residing in Chicago, commented in the *Women's Journal* on an article that introduced the Association Internationale. She took issue with Goegg's complete lack of awareness of prior women's emancipation activities in France, especially during the revolution of 1848 (in which she had campaigned for women's rights). At the American suffragists' New York congress in 1869, d'Héricourt similarly proposed the formation of a Universal Woman's League for Woman's Rights and Universal Peace, which would link the efforts of emancipationists in Europe and America<sup>11</sup>. Though seemingly a rival proposal, this described to a 'T' the initiative that Marie Goegg successfully undertook and maintained in one or another form for over 10 years. In the 1860s, peace initiatives and women's rights walked hand-in-hand, along with efforts to organize an international working class movement (and to highlight the existence and needs of women workers).

Subsequent efforts at international women's organization on the European side of the Atlantic centered around the women's rights congresses held during the International Expositions in Paris in 1878 and 1889, in Paris and Berlin in 1896, in Brussels in 1897, Amsterdam, 1898; and in London in 1899.

At the 1897 International Feminist Congress in Brussels, M<sup>me</sup> Feresse-Deraismes of Paris called for the formation of « une correspondance générale et internationale entre tous les groupes féministes du monde entier ». Paule Mink agreed that this was an excellent idea<sup>12</sup>. A letter from an American, a certain Miss Wilson,

---

11. See OFFEN, « A Nineteenth-Century French Feminist Rediscovered: Jenny P. d'Héricourt, 1809-1875 », *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 13:1 (1987), p. 144-158; the pertinent articles appeared in *The Agitator* (Chicago), 1 May and 3 June 1869.

12. See Paule MINK, « Le congrès féministe de Bruxelles », *Revue socialiste*, n° 153 (Sept. 1897), p. 339-349; quote from F-D, p. 347.

read at the Brussels meeting, and speaking on behalf of the National Council of Women in the USA, called on every country to organize national councils of women and to come together as an International Council of Women, a project that May Wright Sewall of Indiana (in the USA), had already invested a great deal of time and European travel in promoting<sup>13</sup>. There is still much room for new scholarship, from an international perspective, on these congresses and their foreign participants, on the aims, goals, disputes, and the formation of the matrix of progressive women that constantly expanded during and after these meetings. The project now based at Carhif, with its new book on the ICW, and coupled with the resources of the Bibliothèque Léonie La Fontaine and the Mundaneum (to mention just those rich archival resources in Belgium) should provide a new impetus to such inquiry, particularly for the ICW throughout the 20<sup>th</sup> century. The archives of the Women's International League for Peace and Freedom (WILPF), housed at the University of Colorado in Boulder, are available on microfilm, as are most of their international congress proceedings. Ultimately, what we need is a consolidated repertory (or at least a cross-referenced classification system) of the letters and documents that are scattered over archives, both personal and public, in many different countries, as well as a systematic on-line, expandable data base that can make these documents available to anyone who is interested<sup>14</sup>.

---

13. See May WRIGHT SEWALL, comp., *Genesis of the International Council of Women and the Story of Its Growth, 1888-1893* (1914) and Anna GARLIN SPENCER, *The Council Idea: A Chronicle of Its Prophets and a Tribute to May Wright Sewall* (New Brunswick, 1930). In *Genesis*, an 1884 effort to promote an international alliance for woman suffrage, fostered in the wake of Stanton and Anthony's visit to Europe in 1883 and the National Woman Suffrage Association conference of that year, brought together a committee that included a number of British women, and from France, Hubertine Auclert and Theodore Stanton (son of Elizabeth Cady Stanton). But no organization materialized at that time. It was only in 1887 that the decision was made to commemorate Seneca Falls by calling a conference in Washington, D.C. – out of which the ICW slowly emerged.

14. Note the project, *Women and Social Movements*, spearheaded by Kathryn KISH SKLAR and Thomas DUBLIN, which is heavily weighted toward the US, 1600-2000, but is moving toward internationalization. This project is published on the Internet by Alexander Street Press and is available through institutional subscription (<http://alexanderstreet.com>).

### The growth of 'organizations'

More questions require answers. How to find operational ground? How to make a women's movement with national sections bridge 'inter-' or 'trans-national concerns', as queried by Leila J. Rupp in her magisterial book *Worlds of Women: the Making of an International Women's Movement* (1997)<sup>15</sup>? These are questions we still wrestle with today, as the ideal of global sisterhood is challenged from many directions.

In *European Feminisms*, I wrote: « From the 1870s on, it would no longer suffice for women's movement leaders to issue statements of principle, however radical. Policy choices had to be made and acted upon. Strategies and tactics had begun to matter and to provoke alternative and competing organizational initiatives. The art of compromise sometimes required sacrificing some goals so that others could be attained. The development of such internal disagreements can, in fact, be considered as a positive sign of the maturing of feminism as well as of the increasing complexity of feminist organization and arguments »<sup>16</sup>. In other words, 'feminist pragmatism', to use Mary Jo Deegan's term, became an important consideration<sup>17</sup>. What concessions would have to be made in order to find common ground, particularly in a context where developing feminisms were hemmed in not only by laws that restricted women's political activity (as in Prussia, and later in Imperial Germany, but also in the Austro-Hungarian and Russian Empires)? What compromises would be required in face of pressures to give priority to national state-forming efforts, or to place 'class' before sex in the interest of international socialism, or to observe the dictates of religious tradition, especially within international Catholicism? Each of these efforts insisted on the solidarity of men and women (almost inevitably within a hierarchy of masculine dominance) in the name

---

15. Leila J. RUPP, *Worlds of Women: International Women's Organizations, 1888-1945* (Princeton: Princeton University Press, 1997).

16. OFFEN *European Feminisms*, p. 152-53.

17. See Mary Jo DEEGAN, « Letter to the Editor », *Journal of Women's History*, 8:2 (Summer 1996), on 'feminist pragmatism', p. 121, and esp. note 4.

of a greater good. Certainly everyone favored improving girls' education; some also supported eliminating the subordination of women in the laws of marriage, and a few valued economic independence for women. Others in democratizing countries advocated that women should have the vote, as a means of achieving all the desired political and social changes on women's behalf. And virtually everyone of a progressive mind, women and men alike, opposed militarism, armaments races, and war.

Difficult decisions had to be made as organizational efforts proceeded: (1) the exclusion of any discussion of woman suffrage at the 1878 International Women's Rights Congress, organized by French feminists in Paris, with the result that Hubertine Auclert founded a separate organization and publication, *La citoyenne*, in support of the suffrage goal; (2) the sharp-tongued debates and dissension over protective legislation for women workers at the London ICW congress in 1899, which continued to simmer well into the twentieth century, and burst into flame in 1919, provoking a split between advocates of 'equal rights' and 'women's rights' at the 1926 International Woman's Suffrage Alliance Congress in Paris, and precipitating the founding of Open Door International and Equal Rights International; (3) the compromises arrived at in the ICW to encompass a broader range of issues than suffrage, and to systematically exclude issues of 'national' or internal political concern from discussion, especially those touching on religious differences and ethnic minorities; (4) the tensions that developed, particularly from 1889 through 1907, as socialist women associated with the Second International Workingmen's Association made it a policy to denounce feminists as 'bourgeois' and to refuse to cooperate with them, citing the prior cause of class solidarity and struggle; and (5) the refusal of most Catholic women's associations to join forces with secular women's rights groups, both at the national and international levels; (6) the profound disagreements that arose between advocates of national loyalties and pacifists over World War I; (7) the controversy over the proposals for an International Women's Bureau, which divided feminists at the 1920 International Woman's Suffrage Alliance Congress in Geneva; and (8) the debates over using, or even defining the terms 'feminism' and 'feminists' to describe pro-woman activities in the 1930s and thereafter.

At every point, tensions arose between the organizers who tried hard to draw others together on common ground, making major (and often unsatisfying) compromises along the way, and the radical purists who stood outside the organizations and criticized their compromises as 'conservative', or those who profoundly disagreed, as for example on whether 'equal rights' or 'women's rights' should be the goal. It is this latter disagreement that we have come to know as 'equality versus difference' and that, deployed as a 'lens' for looking at the past of international (and national) women's associations, has more often than not blurred our understanding of the actual debates that were taking place, the circumstances that spawned them, and what was at stake for the participants.

What emerged in the twentieth century, from these debates and dissent, would be at least three secular international women's associations, which have been carefully studied by Rupp in *Worlds of Women*. In each case, one group 'hived' off its older sister. In 1904, the International Woman Suffrage Alliance (IWSA, later known as International Alliance of Women - IAW) hived off the International Council of Women, in order to press singlemindedly for the vote; in 1919, in the wake of the International Congress of Women at The Hague, the Women's International League for Peace and Freedom (WILPF) hived off the IWSA, claiming precedence on the women's agenda for the issue of world peace. Other organizations that have been studied would include the International Women's Christian Temperance Union (Ian Tyrrell), which was heavily dominated by English-speaking Christian Protestant women, and less visible in Europe, and the International Abolitionist Federation, a mixed-sex organization that began as the British and Continental Federation against the State Regulation of Vice. This heavily Swiss (German and French-speaking) -French-British-Italian organization (studied by Anne-Marie Käppeli<sup>18</sup>) worked expressly for the abolition of state-regulated prostitution; its target was the French system of government-licenced brothels, which was considered a reprehensible 'model' for other countries. Another set are the Catholic international women's organizations, such as the International Union of Catholic Women's Leagues and St. Joan's

---

18. See Anne-Marie KÄPPELI, *Sublime croisade: éthique et politique du féminisme protestant, 1875-1928* (Carouge-Geneva: Éditions Zoé, 1990).

International Alliance, which cry out for scholars' attention. In addition, Clara Zetkin's Socialist Women's International from 1907-1908, and in the 1920s, the International Women's Commission of the Third Communist International, should be reinvestigated as international initiatives. The World YWCA and the various international Catholic and Jewish rescue organizations deserve a feminist analysis, as does the Women's International Democratic Federation, founded in Paris in 1945, which would require an international team of scholars<sup>19</sup>.

Following World War I, with the establishment of the League of Nations, the international women's organizations all vied for inclusion. There the need to work together became essential in order to be effective, and the ICW took the lead. In 1922, six groups had designated Madame Ghénia Avril de Sainte-Croix of France (co-founder of the Conseil National des Femmes Françaises, its secretary-general from 1901 until she became its president in 1922, and an international vice-president of the ICW) to serve as an official member of the League's Advisory Commission on the Traffic in Women and Children<sup>20</sup>. By 1925, these women's groups formed a Liaison Committee, with one spokeswoman, who was appointed to represent all to the League. Avril de Sainte-Croix served in this position until 1931. She served on other League committees as well, up to 1936, when the 'assessor' member positions were abolished. A dedicated feminist, one who insisted on using this word in a positive sense, she

---

19. The sole study I am aware of is the thesis of Sylvie LEFEBVRE, *La Fédération démocratique internationale des femmes: étude d'une organisation de masse soviétique des origines à nos jours*. Mémoire de licence sciences politiques, Université Libre de Bruxelles, 1995. Others may be in progress.

20. The seven groups were, in 1922: the International Council of Women, the International Women's Suffrage Alliance, the Catholic Women's Suffrage Society, the Women's International League, the Women's International League for Peace and Freedom, the World's Young Women's Christian Association, the Women's Indian Association (and affiliated societies). See the list at the end of the report by Madame Avril de Sainte-Croix in *League of Nations, Advisory Committee on the Traffic in Women and Children, Minutes of the Second Session held at Geneva from March 22nd to 27th, 1923*, Annex 4 [C.T.F.E. 140], p. 46. In 1931, in addition to the ICW, IWSA, YWCA, WILPF, the Association of Hindu Women and St. Joan's Social and Political Alliance had joined the list; the Women's International League and the Women's Indian Association were no longer listed.

devoted nearly forty years to the national and international feminist movement<sup>21</sup>.

« At first glance », Cécile Brunschvicg remarked in 1929, « one might ask oneself how women from a number of continents, and such diverse morals and customs could have common preoccupations and similar interests. Yet those men and women who attend our congresses quickly understand that what so profoundly unites women from such diverse civilizations is not only their quest for their own liberation, but to educate themselves in order to better defend the family and society »<sup>22</sup>. Her colleague, Germaine Malaterre-Sellier, pointed out also how the very act of crossing national frontiers (particularly for French suffragists attending the IAW-Congress in Berlin, just ten years after the war) gave women a sense that they were (whether they liked it or not) representing their nationality. She insisted, however, that the very act of getting acquainted and working together served to erode the barriers between women of different countries<sup>23</sup>.

Earlier on, during the Great War of 1914-1918, questions of allegiance, of patriotism emerged with a vengeance, but in its aftermath, among internationally-minded women, what might have been divided loyalties were once again muted in the pursuit of common interests.

Following the war, the 'nationalization of women', to use Françoise Thébaud's term, was underway in earnest throughout the West. Indeed, in the post-war climate of public opinion in the United States during its neo-isolationist period, internationalism seemed suspect, unpatriotic. Delegates at the ICW meeting in

---

21. Concerning Ghénia Avril de Sainte-Croix, see my article « La plus grande féministe de France': mais qui est donc Madame Avril de Sainte-Croix? », *Archives du Féminisme*, bulletin no. 9 (Dec. 2005), p. 46-54. For a brief survey of the political context in which French feminists participated in the international women's organizations, see Christine BARD, « La France dans les internationales féministes de la Belle Époque à la seconde guerre mondiale », in *Féminismes et identités nationales: les processus d'intégration des femmes au politique*, ed. Yolande COHEN & Françoise THÉBAUD (Lyon: Programme Rhône-Alpes de Recherche en Sciences Humaines, 1998), p. 141-152.

22. Brunschvicg speech, in Comité national d'études sociales et politiques, *Le vote des femmes: état de la question d'après le récent congrès de Berlin* (Boulogne s/Seine: Impr. d'études sociales et politiques, 1929), p. 6.

23. Malaterre-Sellier, in *Le vote des femmes*, p. 13, 16.

Washington, D. C. in May 1925, encountered an unprecedented suspicion of internationalism. Reporter Marjorie Shuler, covering the convention for the *Christian Science Monitor*, remarked that even before the opening of the sessions, ICW officials and the National Council of Women hosts had been bombarded with letters from American women on the so-called 'patriotic' right, charging that the present meeting is propaganda to drag the United States into the League of Nations, that Communistic or Bolshevik aims are to be served by the delegates, and that the women are pronounced pacifists<sup>24</sup>. As Schuler subsequently explained, pacifism in the American context of that time was translatable as treason. In European countries, one can remark many manifestations of a hostile reaction to feminism in particular and, more generally to women's emancipation, both economic and sexual<sup>25</sup>. The climate was chilly, to say the least. Despite this chill, the international women's organizations succeeded in continuing their work, though tensions manifested themselves repeatedly in the later 1930s, particularly with respect to the women's representatives from Latin America<sup>26</sup>.

### **Significant factors and more questions: language, finance, and participants**

How do we evaluate the American role? The British role? The French role? the influence of the English language with respect to French? The Protestant element? The financing (US as 'cash cow')? How do we account for the disproportionately important role played by women from the smaller countries, such as Belgium, Switzerland, Norway, the Netherlands, Romania, etc., or the

---

24. Marjorie Shuler, 'World's Women Gathering for 7th Big Parley', *Christian Science Monitor*, 4 May 1925, p. 1-4; quote, p. 4. See also SHULER, 'Women, Misunderstood, End Successful World Meeting', *Christian Science Monitor*, 14 May 1925, p. 1-2 for further comments on these controversies. Microfilm, Stanford University Libraries.

25. See the documents in *Women, the Family, and Freedom*, vol. 2, and OFFEN, *European Feminisms*, Part 3. See also Mary Louise ROBERTS, *Civilization without Sexes: Reconstructing Gender in Postwar France, 1917-1927* (Chicago, 1994), and Joan M. JENSEN, 'All Pink Sisters: The War Department and the Feminist Movement in the 1920s' in *Decades of Discontent: The Women's Movement, 1920-1940*, ed. Lois SCHARF & Joan M. JENSEN (Westport, CT: Greenwood Press, 1983), p. 199-222.

26. I found considerable archival material in the ICW archives at Carhif to document this point.

continuing importance of the French-speaking feminists? What was the role of *optimism*? To date, there are still many questions that remain to be answered about the history of the international women's movement. The number of questions far exceeds the answers. Some of these are mentioned above. Here I can only speak to one or two of them.

### *English vs. French*

Between 1878 and 1889, there was a continual jockeying for position between the French and the Americans in attempts to establish international women's organizations. Julia Ward Howe of Boston attended the 1878 International Congress on Women's Rights in Paris; Elizabeth Cady Stanton's son Theodore, who had married a Frenchwoman, edited the important volume *The Woman Question in Europe* (1884), bringing together a stellar set of contributors from many countries. With the founding of the ICW in 1888, however, it looked as though the action would henceforth be driven from America and England. The indefatigable, evidently multilingual May Wright Sewall of the United States traveled throughout Europe to encourage European participation in the Women's Congress at the 1893 Columbian Exposition in Chicago, and pushed hard to encourage national council formation in France, Belgium and elsewhere<sup>27</sup>. In retrospect, it appears that «the Anglo-American world now carried the torch on the suffrage issue, and its mostly Protestant Christian representatives seemed to be taking the lead on issues of moral reform as well »<sup>28</sup>. Yet in 1900, and despite the significance of the ICW congress in London the year before, spearheaded by the cosmopolitan, multilingual and much-loved Scottish aristocrat, Lady Aberdeen (who had been living in Canada during the 1890s as the wife of the viceroy and helped organize the National Council of Canadian Women), it was not at all certain that the Anglophone influence would prevail over the French.

In the interim, following the congresses of 1889, French feminist organizers made a significant effort to establish border-bridging organizations. For example, the editors of *Le droit des*

---

27. See May WRIGHT SEWALL, comp., *The Genesis of the International Council of Women and the Story of its Growth, 1888-1893*, note p. 1914.

28. OFFEN, *European Feminisms*, p. 154.

*femmes* laid plans for a Fédération Internationale pour la Revendication des Droits de la Femme, and another group led by Marya Chéliga, a Polish woman residing in Paris, organized the Union Universelle des Femmes. In April 1896 two French groups (The Fédération Française des Sociétés Féministes and Solidarité) sponsored a feminist international congress in Paris. And, as mentioned earlier, the Francophone Belgian feminists organized an international congress in Brussels in 1897<sup>29</sup>. German feminists were also entering the international arena: they also organized an international congress in 1896 and hosted both the ICW and the newly-formed IWSA in 1904<sup>30</sup>. They insisted that their language, German, also become an official language of the international women's movement.

Earlier scholars, with exclusively national angles of vision and few language skills beyond English may have inadvertently left us with a false impression of what was going on in international women's organizing. The ICW files at Carhif are heavily weighted with correspondence in French. It is, however, fair to say that the American participants enjoyed a privileged role in several respects. One of these had to do with their 'attitude'. What comes through clearly in both Anderson's and McFadden's books is the important example set by the U.S. women's rights movement, with its conventions, its optimism and positive energy, and – need it be pointed out – the enviable freedom of speech and association that made organizing possible. What a contrast to the post-1848 climate in Europe, where women's associations had been banned, where women's voices had been silenced, especially in the political press, and where international efforts were looked on with some suspicion by nationalists, especially in a time of mounting

---

29. See the *Actes du congrès féministe international de Bruxelles, tenu du 4 au 7 août 1897, publiés par les soins de Mlle Marie Popelin, secrétaire-générale du congrès* (Brussels: Ch. Eulens, 1898). Microfilmed in the Gerritsen Collection (E-570).

30. Some German feminists developed close ties with the Americans; see the documentary *Social Justice Feminists in the United States and Germany: A Dialogue in Documents, 1885-1933*, eds. Kathryn KISH SKLAR, Anja SCHÜLER, & Susan STRASSER (Ithaca: Cornell University Press, 1998). See also Nancy Cott's essay, 'Early-Twentieth-Century Feminism in Political Context: A Comparative Look at Germany and the United States, in *Suffrage and Beyond: International Feminist Perspectives*, ed. Caroline DALEY & Melanie NOLAN (Auckland, NZ: Auckland University Press, 1994), p. 234-251.

international socialist organizing. In 1900 Helene Lange warned her German colleagues of the temptations and dangers of exposure to and participation in the international women's movement. Although she recognized the opportunities, she thought it was potentially dangerous; she made exception only for women who were firmly anchored in German culture, past and present, and who could adapt it to local conditions: « Trees can only take root in their own soil; only parasite plants can briefly be grafted onto foreign organisms »<sup>31</sup>.

### *Finances*

No organization can run without cash in the bank, even though not all contributions could be measured in financial terms. Lady Aberdeen, as president of the ICW over many years, contributed generously from her own purse to keep the organization afloat, and when she ran low on money, she « would contrive loans, write paid articles, sell her own treasures, deny herself any comfort » in order to support the Council and her own continuing participation<sup>32</sup>.

The Americans became increasingly important contributors. Following World War I, several women made very generous contributions to bankroll feminist activities. Around 1925 Alva Belmont offered \$50,000 as a matching grant in support of the 1926 IWSA conference in Paris, and the French organizers worried a great deal about how they would raise the funds to match this largesse. Circa 1931, Jane Addams donated her share of the Nobel Peace Prize award (\$16,000) to WILPF, of which she had been international president from 1919 to 1929; it was used to fund WILPF's headquarters in Geneva. According to Harriet Hyman Alonso, Emily Green Balch did the same with her Nobel Peace

---

31. Helene LANGE, « National oder International: Eine Fragezeichen zur Frauenbewegung », *Die Frau*, n°1 (Oct. 1900); see Ute GERHARD, « National ou international? A propos de l'histoire des relations internationales du mouvement des femmes allemandes », in *Féminismes et identités nationales*, ed. COHEN & THÉBAUD, p. 153-174, quote p. 157.

32. See Marjorie PENTLAND, *A Bonnie Fechter: The Life of Ishbel Marjoribanks, Marchioness of Aberdeen & Temair, G.B.E., LL.D., J.P., 1857-1939* (London: B. T. Batsford, 1952), p. 240, consulted at Carhif.

Prize award (around \$10,000) in 1946<sup>33</sup>. But not all feminists were wealthy or won such prizes; not all were middle or upper class, despite the allegations of the socialists and communists. One ICW president (Pauline Chaponnière-Chaix of Switzerland, 1920-22) had to relinquish her office on the grounds that she could not sustain the expenses.

### *Participation*

The outside role played by women from smaller countries is striking. I have been particularly intrigued with the participation by Swiss feminists in the international women's organizations, as well as with the importance of the *Annuaire des femmes suisses* (1915-1943) for reporting international activities. Belgian contributions were significant, from the time of the 1897 international congress to the presidency of Marthe Boël as ICW president. Dutch and Scandinavian women also played outside roles. Alexandra Gripenberg, from Finland, had attended the 1888 organizing conference of the ICW in Washington. She ran unsuccessfully for ICW president in 1899. From the Netherlands, Dr. Aletta Jacobs and Rosa Manus became mainstays of the IWSA. As the ICW expanded, Ghénia Avril de Sainte-Croix of France, now a vice-president of the ICW, aggressively promoted the participation of 'Latin' women. Her political mentoring role is documented by Princess Cantacuzene of Romania, who wrote that Mme Avril had taught her and Frantiska Plaminkova from Czechoslovakia « how to prepare elections and win seats in the ICWCouncil ». « It was she [Madame Avril de Sainte-Croix] who brought in the votes of our sisters from Latin America, Portugal, and Italy. Feeling herself alone, [...] she wanted Latin women to succeed in being among the first rank in the larger women's movement »<sup>34</sup>. These women gained four seats in 1925. Regional groups began to form; the *Petite entente des femmes* was organized by women from eastern and southern Europe, with

---

33. Harriet HYMAN ALONSO, « Nobel Peace Laureates Jane Addams and Emily Greene Balch: Two Women of the WILPF », *Journal of Women's History*, 7:2 (1995), p. 6-26.

34. See the handwritten obituary in French by Alexandra Cantacuzene, discovered by Roxana Cheschebec in the Romanian archives, Cantacuzene papers ANICB-Cantacuzene archive C-AC, dosar 433, p. 7, 28, 29, 30. This obituary was twice published in the Romanian press. I am grateful to Dr. Cheschebec for ordering and transmitting a photocopy of this text to me.

assistance from the French feminists, and in the early 1930s, another French woman, Germaine Malaterre-Sellier, organized a congress of women from around the Mediterranean. Other initiatives included a Pan-Pacific initiative and the arrival of Latin American women in the international women's organizations.

### **Women's historians and value judgments in history**

The historiography of the international women's movement has been heavily marked by, and in some cases, severely distorted by some women's historians' uncritical adoption of value judgments that have their origins in political controversies that date from the late nineteenth- or early twentieth-centuries<sup>35</sup>. One important example is provided by *pejorative labelling*; for example, the condemnation of feminist organizations by socialist women (and men), as 'bourgeois', both in the heat of conflict and retrospectively<sup>36</sup>. It has taken a long time to be able to stand back from that dispute, to revisit the evidence and analyze what were, in fact, the politics of the feminists and the ways in which they regularly transcended class boundaries.

A second case of pejorative labelling is the labelling of feminists as 'conservative' (sometimes 'liberal') by more 'radical' advocates, those who chose to snipe from the sidelines at the feminists who were attempting to form organizations. One has to ask: 'bourgeois' or 'conservative' according to what standards? And whose political needs? These women cannot be dismissed in such ways; they were all very progressive individuals. Historians – even feminist historians – have an obligation to resist adopting unconsciously the polemical language of the individuals and

---

35. See also my earlier comments on this issue in my essay 'Challenging Male Hegemony', cited above (n. 2). On p. 28, I wrote: 'As historians, we must be alert to the problems posed by superimposing presentist rhetoric and concerns on historical materials. Too many misunderstandings have resulted – and still result – when scholars talk past each other, or use slippery or politically loaded concepts.'

36. See the study of the invidious consequences of calling feminism 'bourgeois' by Marilyn J. Boxer, presented at the 2005 conference of the International Federation for Research on Women's History (Sydney, Australia). Boxer's article has since been published: 'Rethinking the Socialist Construction and International Career of the Concept 'Bourgeois Feminism'', *American Historical Review*, vol. 113, n°1, Feb. 2007, p. 131-158.

groups they are studying. Yet a third case is the criticism sometimes flung at feminists such as Mary Wollstonecraft as 'misogynous', simply for being critical of the behavior of other 'frivolous' women in her time.

A second example is the tendency in earlier scholarship to condemn feminists active in the campaigns against regulated prostitution and the traffic in women for 'social purity', for not taking the rights of prostitutes seriously, for not going after those who patronized prostitutes, and for ignoring the possibility of homosexual prostitution<sup>37</sup>. Or for operating within the 'heterosexual presumption' of their era, or for simply being 'puritanical', a critique that is in fact ever so difficult to prove, were it indeed worth proving. Anyone who has consulted the documentation on feminist involvement in the issues of regulated prostitution and the traffic in women and children would have trouble sustaining such allegations of 'politically-incorrect' sexual politics.

A third example is provided by politically-partisan writers who criticize earlier women's rights activists for not practicing today's version of 'correct' politics concerning issues of race. This tendency is particularly marked in American scholarship on earlier feminists such as Elizabeth Cady Stanton and Carrie Chapman Catt, who some have chastised for harboring 'racist' views<sup>38</sup>. A related case concerns the reticence of groups like the ICW to place on their agenda issues concerning contested territory or the rights of nationalities or ethnic minorities, which leaders of the international peace movement had also found they had to avoid; these thorny issues became even more controversial during

---

37. See, for example, Deborah STIENSTRA, *Women's Movements and International Organizations* (New York: St. Martin's Press; Houndmills: Macmillan, 1994).

38. The most recent studies I am aware of are Ellen Carol DUBOIS, 'The Limitations of Sisterhood: Elizabeth Cady Stanton and Division in the American Woman Suffrage Movement, 1875-1902', in DUBOIS, *Woman Suffrage and Women's Rights* (New York: New York University Press, 1998); Kathi KERN, *Mrs. Stanton's Bible* (Ithaca: Cornell University Press, 2001;) and Jacqueline VAN VORIS, *Carrie Chapman Catt: A Public Life* (New York: The Feminist Press, 1996; orig. publ. 1987). Disparaging remarks concerning the 'faults' of earlier feminists are frequent on internet sites, including H-WOMEN.

and after the Great War. They ignore the fact that very often the men's views on the race issue were much worse.

A fourth, related case can be found in recent post-colonial scholarship on the international women's movement, inspired by Edward W. Said's pathbreaking studies, *Orientalism* (1978) and *Culture and Imperialism* (1993). Much of the criticism has focused on feminists in England, unearthing their condescending 'imperial' attitudes toward the situation of indigenous women in the colonies, particularly though not exclusively in India<sup>39</sup>.

Another example is provided by an article entitled « Unveiling Scherezade: Feminist Orientalism in the International Alliance of Women, 1911-1950 »<sup>40</sup>, which addresses treatment of the controversial issue of Palestine in IAW publications. Here again, contextual understanding is vital. Instead of levying harsh criticism, I think that historians of the international women's movement should rather be asking how these women's attitudes compared with those of their peers, and whether the assumptions of Western cultural superiority attributed to European (and U.S.) women in the late nineteenth and early twentieth century were so surprising, even reprehensible, given the circumstances in which people in other parts of the world then lived? Was their commitment to 'civilization' and 'progress' so wrong-headed? It may seem 'politically incorrect' today, but those women we are studying do *not* live in our time. Thus, careful analysis of contexts and assessment of what the possibilities for thought and action actually were for these internationally-active women is required.

---

39. See the important contributions of Antoinette Burton, especially *Burdens of History: British Feminists, Indian Women, and Imperial Culture, 1865-1915* (Chapel Hill: University of North Carolina Press, 1994). See also *Western Women and Imperialism: Complicity and Resistance*, ed. Nupur CHAUDHURI & Margaret STROBEL (Bloomington: Indiana University Press, 1992), but also anthologies compiled by others who are not women's historians as such, as for example, *Between Woman and Nation: Nationalisms, Transnational Feminisms, and the State*, ed. Caren KAPLAN, Norma ALARCÓN & Mino MOALLEM (Durham, Duke University Press, 1999). A sympathetic look at western women who worked closely with indigenous women, who went 'native' and critiqued the ways of the West, is Kumari JAYAWARDENA, *The White Woman's Other Burden: Western Women and South Asia during British Rule* (London: Routledge, 1995).

40. See Charlotte WEBER, « Unveiling Scherezade: Feminist Orientalism in the International Alliance of Women, 1911-1950 », *Feminist Studies*, 27:1 (Spring 2001), p. 125-157.

Their important contributions to fostering a global civil society should not be overshadowed by the righteous indignation and impatience of granddaughters and great-granddaughters who think their foremothers did not go nearly far enough. To some degree, this is a consequence of youthful enthusiasm and idealism, but when the practice of mature historians uncritically (or willfully) displays such anachronistic biases, or begins to scold its subjects instead of explaining them, readers need to be on guard<sup>41</sup>.

Those of us who have lived through the Cold War are well aware of the way in which progressive politics can become suspect, and the channels for maneuver and attaining practical results dramatically narrowed. For the benefit of young people, and especially young women who even today are still looking for role models, it is as important as ever to focus on positive efforts and accomplishments in their context, rather than to undercut the reputations of women who gave their lives over to the cause of women's emancipation. Women's historians in particular should be paying attention to what these women *did*, what they accomplished under great constraints (which need to be rendered visible and respected), and to analyze how they did it – rather than focusing on what they did not do but 'should have done', or attitudes they should have had, or disparaging the tools they used, such as the omnipresent 'maternalist' arguments that some twenty-first century Anglophone feminists find especially irritating. They should not be condemned as 'failing' for 'neglecting' arguments and actions they did not in fact think appropriate to undertake in the context of their times and place. In speaking of her own national context, my colleague Christina Carlsson Wetterberg from Sweden has made this clear: « Their scope for action was limited by the predominant ideology and practical politics »<sup>42</sup>. Or, as the American historian of German feminism, Ann Taylor Allen, put it in a recent essay, « these movements were

---

41. Having said this, I am all too aware that I am also scolding my colleagues, although I think this is somewhat different from scolding my subjects. Colleagues have an opportunity to respond.

42. Christina CARLSSON WETTERBERG, « Equal or Different? That's not the Question: Women's Political Strategies in Historical Perspective », in *Is There a Nordic Feminism?*, ed. Drude VAN DER FEHR, Anna G. JONASDOTTIR & Bente ROSENBECK (London: UCL Press / Taylor & Francis, 1998), p. 34.

shaped both by an international feminist culture and by the national cultures in which they operated <sup>43</sup>.

I am not arguing that historians, including feminist historians, cannot be critical, but I am saying that they must remain ever alert to maintaining their doubled-vision, to avoid unfair and anachronistic condemnations, and to temper judgment with an appreciation of the art of the possible. They should also be compassionate and present a balanced picture of their activist subjects, whether national or international.

To take just one example, the ICW's dedication to a position of 'neutrality' on thorny national political questions following World War I deserves further contextual exploration, rather than condemnation<sup>44</sup>. Was this neutrality perhaps the price that had to be paid in order to keep the underfunded, under-staffed ICW functioning at all, to bring together once again women from formerly enemy countries, following the emotional trauma of the war? Was the strategy of excluding feminists from the defeated countries from the delegation of women from the ICW and IWSA that intervened during the 1919 negotiations for the Treaty of Versailles as completely wrongheaded, in the circumstances, as their critics, the supporters of the new WILPF, gathered in Zurich, alleged? The players were likewise shaped by these factors, and their opportunities to act faced a number of political and cultural constraints which they believed they could not transgress (this becomes very clear from sounding the ICW officers' correspondence from the early 1920s at Carhif). It is vital for

---

43. See Ann TAYLOR ALLEN, 'Feminist Movements in the United States and Germany: A Comparative Perspective, 1848-1933', in *Two Cultures of Rights: The Quest for Inclusion and Participation in Modern America and Germany*, ed. Manfred BERG & Martin H. GEYER (Cambridge: Cambridge University Press & Washington, D.C.: The German Historical Institute, 2002), p. 231.

44. See, for example, Catherine JACQUES & Sylvie LEFEBVRE, 'Le Conseil international des femmes et la protection de l'enfance, 1888-1989', *Sextant: revue du Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes*, no. 19 (2003), p. 103-127, esp. p. 116 note 45. These authors criticize the CIF for 'obstinately refusing' to assist a plethora of women war victims from various countries in Central and Eastern Europe and Asia Minor during the early 1920s. Another way to look at the CIF's policy of neutrality and non-intervention is that, however unfortunate it may have been in some respects, such 'refusal' may have been the price to be paid in order for the organization to function at all in a hyper-nationalistic time.

writing their history to understand what these constraints were, particularly in the contentious years that followed the Great War and the Russian Revolution. Often, 'internationally-minded'<sup>45</sup> feminists found themselves 'between a rock and a hard place'. It was often extremely difficult for individuals of either sex to avoid coming down on the side of one's nation, as had already happened in 1914 when the war broke out, or honoring the Allied victors' policy that only they would negotiate the terms of the peace treaty.

Indeed, the construction of international or supra-national organizations and identities in a world dominated by male-dominated and often highly-militarized nation-states was – and is – no simple thing, and not only for men who were then being (and are still) called upon to bear arms for their countries. Women's relationship to the nation, particularly in countries where they enjoyed no rights of citizenship, either civil or political, could be far more complex. Ghénia Avril de Sainte-Croix put it nicely in 1906, when in welcoming the Council of the ICW to Paris, she asserted « that these women in coming to us have not given up anything; they have brought their flags, just as we have ours, but no longer do they stand as symbols of massacre and hate as they have been up till now. They want to use them to form a harmonious ensemble, an image of peace and of fraternity ». And she added, « The task that feminism has laid out and in consequence, the International Council of Women, is not only to free women from secular oppression, but also to deliver humanity from its long-standing barbarism »<sup>46</sup>. A worthy goal, indeed! Yet French feminists also felt a burning sense of solidarity with their countrymen and desperately wanted to be acknowledged as full citizens, not least so that they could weigh in on national decision-making<sup>47</sup>. In such a situation, women's loyalties, women's

---

45. The phrase is Leila Rupp's, *Worlds of Women*, p. 107-108.

46. Mme AVRIL DE SAINTE-CROIX, « Le Conseil International des Femmes », *La revue: revue des revues*, 18 June 1906, p. 438-447, quote p. 447. One mode of pursuing this goal was through education: the women of the ICW promoted reorganizing history textbooks around the theme of civilization, rather than nationalism and war.

47. See Karen OFFEN, « Exploring the Sexual Politics of French Republican Nationalism », in *Nationhood and Nationalism in France*, ed. Robert TOMBS (London: Harper-Collins, since acquired by Routledge, 1991), and « Body Politics: Women, Work, and the Politics of Motherhood in France, 1920-1950 », in *Maternity & Gender Policies: Women and the Rise of the European Welfare States, 1880s-1950s*, ed. Gisela BOCK and Pat THANE

solidarity across borders and boundaries could be fragile. Dissidence could exact a high price – as Gabrielle Duchêne found out when she was relieved of her presidency of the Work section of the Conseil National des Femmes Françaises because of her objections to supporting the war effort; she then threw in her lot with the WILPF and eventually became a fellow traveler and supporter of the USSR's antifascist solidarity efforts in the 1930s<sup>48</sup>.

After 1914-1918, in the reactionary political climate of the 1920s and 1930s the tensions between internationalism and nationalism became even more acute – and the goal of unity in a climate of 'nationalizing women' even more problematic. Some pro-feminist women, including some like Virginia Woolf, who objected to the term 'feminism,' would even deny that women had countries.

Remarkably, Leila Rupp's study seems to avoid most of these traps. It is judicious, even-handed, and even compassionate, although, writing in the 1990s, she does critique the European feminists' assumptions of immense cultural superiority with regard to the rest of the world. Should they have known better than to say such things? Should French feminists in the 1920s, for example, have *avoided* comparing their plight with regard to suffrage to that of the Turkish women who were about to be enfranchised? Such questions bear examination in light of the circumstances. What I find intriguing in this period, is that very often women from other parts of the world tended to agree about the cultural superiority of the so-called 'West', often citing the advanced situation of French, English, and American women as support for their own quest for emancipation.

One example: when the Egyptian feminists, led by Huda Shaarawi, returned from the 1923 IWSA congress in Rome, and removed their veils in a very public gesture at the Cairo railway station upon their return, they were making a statement about cultural superiority and inferiority, one that insisted that the

---

(London: Routledge, 1991).

48. See Lorraine COONS, ' Gabrielle Duchêne: Feminist, Pacifist, Reluctant Bourgeoise ', *Peace & Change*, 24:2 (April 1999), p. 121-147, and Emmanuelle CARLE, ' Women, Anti-Fascism and Peace in Interwar France: Gabrielle Duchêne's Itinerary ', *French History*, 18:3 (Sept. 2004), p. 291-314.

unveiled status of European women was better than their own<sup>49</sup>. Not long thereafter, in 1928, Nazira Zain al-Din (of Lebanon) argued in her controversial 1928 book *Unveiling and Veiling*, that 'The unveiled nations are the ones that have discovered through research and study the secrets of nature and have brought the physical elements under their control... But the veiled nations have not unearthed any secret and have not put any of the physical elements under their control but only sing the songs of a glorious past and ancient tradition. With such singing they sleep in stagnation'<sup>50</sup>. For feminists from the eastern Mediterranean countries of Egypt and Lebanon, 'new women', 'modern women' were unveiled women, women 'on the move'. Rupp's thorough analysis is combined with an extraordinary sensitivity to nuance. Her comparisons across the three major women's international organizations, especially during the 1920s and 1930s, are illuminating on a variety of fronts: nationalism-internationalism; feminisms and their range of approaches to strategy, tactics. The controversies over militant suffrage action, protective labor legislation, and married women's nationality, and issues of 'morality', in particular the sex traffic and birth control, provoked a wide variety of responses, and some fervent disagreements. Rupp emphasizes the importance of process in working out positions, even when they remained unresolved. Her example should be followed.

There are other important English-language books that deal with aspects of the international women's movement. One that is particularly important for the twentieth century, and often overlooked by historians of Europe, is Francesca Miller's *Latin American Women and the Search for Social Justice* (1991), which explores the development of feminist politics in the Commission on Women of the Organization of American States and the Inter-American Union of Women. Another study that links national issues to the international campaigns is Donna Guy's study of the prostitution and trafficking issue in Buenos Aires. A third

---

49. See Huda SHAARAWI, *Harem Years: The Memoirs of an Egyptian Feminist*, trans. & ed. Margot BADRAN (The Feminist Press, 1987), and Margot BADRAN, *Feminists, Islam, and Nation: Gender and the Making of Modern Egypt* (Princeton: Princeton University Press, 1995), p. 92-93.

50. As translated in the book excerpt in *Opening the Gates: A Century of Arab Feminist Writing*, ed. Margot BADRAN & Miriam COOKE (Bloomington: Indiana University Press, 1990), p. 274.

(previously mentioned) is Ian Tyrrell's study of the international Woman's Christian Temperance Movement<sup>51</sup>. Ellen Carol DuBois, a leading historian of the women's suffrage movement in the United States, is investigating (with her students) a number of other international connections<sup>52</sup>. Other boundary-crossing individuals and groups await their historians. The friendships that developed among their participants likewise call out for further attention, along the lines of the work done by Mineke Bosch on Aletta Jacobs and Carrie Chapman Catt. The special cross-cultural friendships developed by Lady Aberdeen during her nearly forty years of presiding over the ICW should be documentable through her voluminous correspondence<sup>53</sup>.

In closing, I salute the new research on the international women's movement coming from the team of scholars associated with Carhif and the ICW archives, especially that of Eliane Gubin, Leen Van Molle, Catherine Jacques, Sylvie Lefebvre and Els Flour, who have done so much to promote Francophone and Dutch scholarship on the international women's movement, and

---

51. See Francesca MILLER, *Latin American Women and the Search for Social Justice* (Hanover & London: University Press of New England, 1991). Miller's study, which deals with the activities of women in the Pan-American Women's International Committee, and their activity within the framework of the Organization of American States, is complemented by Asunción Lavrin's comparative analysis of internal feminist activity, *Women, Feminism, and Social Change in Argentina, Chile, and Uruguay 1890-1940* (Lincoln: University of Nebraska Press, 1995). See also Ian TYRRELL, *Woman's World, Woman's Empire: The Women's Christian Temperance Union in International Perspective, 1880-1930* (Chapel Hill: University of North Carolina Press, 1991), and Donna Guy's work concerning prostitution in Argentina (fed by international trafficking networks), *Sex and Danger in Buenos Aires: Prostitution, Family, and Nation in Argentina* (Lincoln: University of Nebraska Press, 1991); also *Feminisms and Internationalism*, co-edited with Mrinalini SINHA & Angela WOOLLACOTT (special issue of *Gender & History*, 10:3 (November 1998)).

52. See DUBOIS, « Woman Suffrage Around the World: Three Phases of Suffragist Internationalism », in *Suffrage and Beyond*, p. 252-74; *Harriot Stanton Blatch and the Winning of Woman Suffrage* (New Haven & London: Yale University Press, 1997), and her unpublished article, « From West to East: Shifting the Center of Woman Suffragism after World War One ». See also the special issue of the *Pacific Historical Review*, 69:4 (Nov. 2000), « Woman Suffrage: The View from the Pacific », ed. Ellen Carol DUBOIS & Robert W. CHERNY.

53. See Mineke BOSCH and Annemarie KLOOSTERMAN eds., *Politics and Friendship: Letters from the International Woman Suffrage Alliance, 1902-1942* (Columbus: Ohio State University Press, 1990).

who have assiduously cultivated contacts in Switzerland, France, and Quebec, as well as with the Flemish, Dutch, and English-speaking historians. The new book we celebrate today, *Women Changing the World: a History of the International Council of Women / Des femmes qui changent le monde: histoire du Conseil International des Femmes*, takes us all to a new level of understanding of how the International Council of Women actually worked.

In fact, it worked surprisingly well, even without the assistance of faxes, electronic mail, and air travel that so expedites our international communications (including our international historical conferences) today. I look forward to the publication of additional studies that will further analyze – and compare in ever greater depth and detail – the efforts of the ICW and other international women's organizations, the obstacles they faced, their triumphs, and the stories of their leaders and their newfound and deeply meaningful transnational friendships. The archives deposited at Carhif will support much further research. Indeed, I would venture to say, by way of conclusion, that the real work has just begun.

**MME. D'AVRIL DE STE. CROIX**  
*Chairman Elect of Committee on  
White Slave Traffic, June, 1904*



## Le Conseil international des femmes face aux enjeux géopolitiques

Catherine Jacques

En 1888, quarante-neuf femmes venues d'Angleterre, de France, de Norvège, de Finlande, d'Inde, du Canada et des États-Unis, réunies à Washington pour commémorer la Convention de Seneca Falls (1848) marquant la naissance du féminisme américain, jettent les bases d'une association internationale. Le projet, en gestation depuis de longues années, est conçu initialement comme un mouvement en faveur du suffrage féminin. Mais comme celui-ci ne recueille pas l'unanimité, les fondatrices adoptent un programme à la fois plus vaste et plus conservateur, basé sur la promotion du bien-être général. Parallèlement, l'Américaine May Wright Sewall<sup>1</sup> – qui présidera le Conseil international des femmes (CIF) de 1899 à 1904 – propose une organisation pyramidale : susciter d'abord des Conseils nationaux qui, dans chaque pays, fédéreront les associations féministes existantes, puis les regrouper en un Conseil international qui ambitionne de devenir un organe permanent et représentatif des femmes au niveau mondial, en quelque sorte un « parlement mondial des femmes »<sup>2</sup>. Lors de la première assemblée quinquennale à Chicago

---

1. May Eliza Sewall (27 mai 1844 – 23 juillet 1920) : voir *Notable American Women (1607-1950). A biographical Dictionary*, ed. Janet WILSON-JAMES, vol. III P-Z, Cambridge-Massachusetts (3<sup>e</sup> ed.), 1974, p. 269-271.

2. SHERRICK, « Toward Universal Sisterhood », in *Studies International Forum*, V, 1982, 6, p. 655 ; HURWITZ, « International Sisterhood » in R. BRIDENTHAL & Cl. KOONZ (ed), *Becoming Visible. Women in European History*, Boston, 2<sup>e</sup> ed., 1987, p. 328-333.

en 1893, 35 pays marquent leur intérêt et à la veille de la Première Guerre mondiale, 23 conseils nationaux ont adhéré.

Pour assurer le bon fonctionnement d'une telle organisation faïtière, le CIF doit être attentif aux sensibilités nationales et aux objectifs spécifiques de chaque Conseil national, afin de préserver une certaine entente entre eux. Par conséquent, d'emblée, les fondatrices du CIF, conscientes de cette gageure, le présentent comme une association politiquement neutre, ce que soulignent explicitement les statuts. Cependant l'évolution de la situation géopolitique ne permettra pas toujours de maintenir ce principe de neutralité. Au risque de perdre tout crédit sur la scène internationale, le Conseil sera amené, lors des grandes crises politiques internationales, à prendre position dans le débat.

Dans cet article, après une mise en contexte historique nécessaire pour montrer combien les prises de position sont éminemment tributaires de l'époque et des enjeux géopolitiques, nous décrypterons les défis et les difficultés, quasi inhérents au statut d'une association internationale dont l'organisation se veut consensuelle et respectueuse de ses branches nationales. Au terme de notre développement, nous en viendrons à analyser les modifications successives des statuts, nécessaires pour permettre à cette association internationale de poursuivre son action dans un monde en continuelle mutation.

### **La vague associative du 19<sup>e</sup> siècle**

Succédant au cosmopolitisme du 18<sup>e</sup> siècle – qui ne touchait que les classes supérieures – le 19<sup>e</sup> siècle voit l'essor de nombreux mouvements à vocation internationale, issus des nouveaux groupes sociaux émergents (bourgeoisie, prolétariat, femmes). Tous identifient des intérêts communs entre individus, mobilisent des solidarités qui transcendent les frontières des états-nations et véhiculent des valeurs occidentales<sup>3</sup>. Au tournant des 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles, une série de conditions – matérielles d'abord, intellectuelles et idéologiques ensuite – sont réunies pour que ces associations puissent prospérer. Le monde semble en effet s'ouvrir largement : de nouveaux moyens de communication apparaissent, la géographie de nouvelles contrées

---

3. GOTOVITCH, J. et MORELLI, A. (dir.), *Les solidarités internationales. Histoire et perspectives*, Bruxelles, Labor, 2003 ; DREYFUS, M., e.a. (dir.), *Le siècle des communismes*, Paris, L'Atelier, 2000, p. 199-215 ; p. 341-356.

s'affine ; voyager devient plus facile, plus accessible à un plus grand nombre, la circulation des marchandises s'accélère - mais aussi celle des idées et de l'information. Des militantes féministes traversent l'Atlantique sans hésitation ni difficulté apparente et des réseaux d'accueil et d'hébergement se mettent en place pour faciliter leurs contacts. L'aire d'influence occidentale s'étend ; avec la vague colonisatrice et le « partage du monde », elle touche presque tous les points de la planète. Cette période se caractérise par une conviction positiviste dans le progrès de la société occidentale, prise comme référent universel et comme modèle d'un monde meilleur. Il en découle un prosélytisme ardent qui s'exprime dans de nombreux domaines : beaucoup estiment avoir un « devoir de civilisation » à remplir à l'égard d'autres pays.

En matière de condition féminine, les premières pionnières partagent des idées communes qui donnent corps et cohérence à leurs mouvements. Elles postulent que l'accès à l'égalité des droits (politiques et civils) est souhaité par toutes les femmes et que cet accès les mènera au bonheur. Cette conception leur procure une forte conscience de groupe, au-delà des priorités différentes que chaque association inscrit par ailleurs à son programme. Le terme « féminisme » recouvre à ce moment une réalité qui s'accompagne d'une mission quasi messianique : ce ne sont pas seulement les inégalités féminines qui doivent être abolies, c'est la société tout entière qui doit être « remoralisée ». Les féministes estiment œuvrer ainsi pour le bien de l'humanité, sans distinction de sexe ; elles intègrent parfaitement la notion d'universalisme à leur combat et ce socle fondateur légitime la diversité de leurs actions : réformes du code civil (dans les pays civilistes), suppression de la réglementation de la prostitution, relèvement des prostituées, lutte pour le suffrage ou pour la paix, éducation des enfants, défense des droits des mères ... jusqu'à la protection des animaux et les problèmes d'environnement et de loisirs. Le CIF intègre l'ensemble de ces revendications tandis qu'à la même époque, d'autres associations internationales prennent en charge des combats plus ciblés.

Cette idéologie féministe sous-tend une vision globalisante du monde - à savoir que l'idéal de bien-être, de bonheur, de justice des femmes, toutes classes sociales et toutes cultures confondues, est commun et unique et procède du bonheur de l'humanité. Le point d'ancrage de cette nébuleuse est intimement couplé à la conviction qui anime les Occidentales, persuadées d'avoir à remplir un devoir de

civilisation à l'égard du reste du monde. Ce faisant, elles posent la société occidentale comme référent universel dont seules les valeurs sont les clés d'un monde meilleur. C'est donc la notion de la supériorité de la culture occidentale qui prévaut.

#### *Associations féminines et associations féministes*

À partir des années 1860, les internationales de femmes se multiplient. Toutes affichent la volonté d'améliorer le sort des femmes, sous des formes et par des voies très diverses. Leur très grande hétérogénéité et leur extraordinaire vitalité – ponctuée par une multiplication de congrès internationaux (34 entre 1878 et 1914) et par la participation spécifique de femmes aux expositions universelles – traduisent bien la présence féminine de plus en plus affirmée dans l'espace public. En négliger le poids et l'impact – sous prétexte que beaucoup sont loin d'être féministes – donnerait une vue tronquée de l'extraordinaire élan international qui anime à ce moment les femmes dans les pays occidentaux.

La première association à visée internationale est fondée en 1868 par la Suisse pacifiste Maria Goegg Pouchoulin (1826-1899)<sup>4</sup>. D'autres suivent dans cette même mouvance. Freinées par la Première Guerre, elles reprennent dès 1915 avec la création de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL)<sup>5</sup>. Fouettées par les tensions internationales et par la montée des régimes totalitaires, ces associations pacifistes connaîtront un nouvel essor dans l'entre-deux-guerres<sup>6</sup>.

D'autres groupes naissent directement de la philanthropie féminine, comme l'YWCA (1855, l'ancêtre de toutes les grandes associations), la Fédération internationale des Amies de la jeune fille (1877) ou encore la célèbre Fédération abolitionniste internationale

---

4. REINALDA, B. & VERHAAREN, N., *Vrouwenbeweging en internationale organisaties 1868-1986. Een vergeten hoofdstuk uit de geschiedenis van de internationale betrekkingen*, Nijmegen, 1989, p. 13-16.

5. BUSSEY, G. & TIMS, M., *Women's International League for Peace and Freedom. 1915-1965, a record of fifty years' work*, London, 1965.

6. REINALDA, B. & VERHAAREN, N., *op. cit.*, p. 43-46 ; W.-H. POSTHUMUS-VANDER GOOT, « Les efforts féminins pour l'organisation de la paix au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles », *Recueil de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions*, t. XV, « La Paix », 2<sup>e</sup> partie, Bruxelles, 1961 et PIERSON, R. et al., *Women and Peace theoretical historical and practical perspective*, Routledge, Chapman & Hall, New-York, 1987.

fondée par Joséphine Butler (1875). D'inspiration protestante, ces fédérations ne tardent pas à susciter des ripostes catholiques : l'Union internationale des Ligues féminines catholiques (1910), l'Alliance Sainte Jeanne d'Arc (internationale à partir de 1935) ... etc. Au début du 20<sup>e</sup> siècle surgissent aussi des groupements professionnels dont certains à vocation féministe affirmée, comme la Fédération internationale des femmes diplômées des universités (1919), la Fédération internationale des femmes magistrats et avocats (Paris, 1929) tandis que des internationales de femmes issues du monde politique et syndical se révèlent également influentes, même si elles subordonnent le plus souvent leurs objectifs aux impératifs de leur parti.

D'un point de vue strictement féministe, deux internationales se détachent d'emblée: le Conseil international des femmes (CIF, 1888) et l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes (AISF) qui se sépare de la première à New York en 1904, sous la houlette de Carrie Chapman Catt, irritée par les positions modérées du CIF en matière d'égalité politique<sup>7</sup>. Historiquement, le CIF, l'AISF et la LIFPL sont considérés comme les trois plus importantes internationales féministes, à la fois par le nombre de leurs affiliées, la durée de leur existence et l'importance de leur lobbying auprès des instances internationales. Sur de nombreux points, ces associations adopteront des positions communes, sans perdre toutefois leur spécificité<sup>8</sup>. Leur extraordinaire longévité, doublée d'une large implantation géographique, pose à ces groupes féministes des défis particuliers : portés par leur vocation mondiale, ils sont confrontés aux sensibilités nationales contradictoires, aux conflits tactiques et stratégiques, aux divisions culturelles, religieuses et idéologiques.

De ce point de vue, le parcours du CIF est exemplaire à plus d'un titre et nous servira ici de fil d'Ariane. Ses activités, qui s'étendent sur la longue durée (de la fin du 19<sup>e</sup> au début du 21<sup>e</sup> siècle) permettent de saisir conjointement l'intemporalité et l'adaptabilité du concept « féminisme » à l'évolution de la société<sup>9</sup>. Son expansion géographique

---

7. Rebaptisée International Alliance of Women for Suffrage and Equal Citizenship en 1926: WHITTICK, *Woman into Citizenship*, London, 1979.

8. Leila RUPP, *Worlds of Women. The making of an international Women's Movement*, Princeton, 1997.

9. Cette partie s'appuie sur des recherches originales effectuées par Leen BEYERS, Els FLOUR, Catherine JACQUES et Sylvie LEFEBVRE dans le cadre d'un projet subsidié par la ministre fédérale de l'Emploi et du Travail

– de l'Europe à l'Afrique en passant par l'Asie dans le sillage de la décolonisation – a exigé de nombreux ajustements qui éclairent sur la dimension originelle occidentalocentriste du féminisme et sur sa vision universaliste du monde. Enfin, le CIF symbolise à la fois l'échec et la réussite du premier féminisme : produit d'une classe sociale particulière (haute et moyenne bourgeoisie, blanche, urbaine et occidentale), il se heurte à la diversité culturelle des populations qui, depuis les années 1970, se dégagent peu à peu de l'emprise de la pensée occidentale. Ébranlé par le choc de la guerre, en 1914 comme en 1940, qui rompt la solidarité féminine et fait voler en éclats l'utopie d'une communauté universelle de femmes, il se recompose à la faveur du nouvel ordre international mis en place après chacun des deux conflits et tisse à chaque fois des liens plus étroits avec les différentes instances internationales, SDN puis ONU. Il expérimente ainsi un lobbying féministe, souvent fructueux, qui se révèle capable d'influencer des politiques internationales en faveur des femmes et des enfants.

### **La sororité en proie aux crises de politique internationale**

Le projet du CIF est mené principalement par des protestantes, influencées par les luttes anti-esclavagistes. Elles font de l'amélioration du sort des femmes un devoir humanitaire, une mission civilisatrice. Elles appartiennent à un milieu social relativement homogène, au plan idéologique, sociologique et politique, où l'on peut aisément repérer des réseaux préexistants. Elles trouvent ainsi de nombreux relais en Europe dans les milieux protestants mais leur connotation religieuse ne les empêche pas de prendre pied dans des pays de tradition catholique car elles mettent en évidence une morale profondément chrétienne et se déclarent d'emblée pluralistes et apolitiques<sup>10</sup>.

Mais la volonté originelle de neutralité, qui devait en principe permettre au CIF de rester au-dessus de toutes les mêlées, révèle rapidement ses failles et ses paradoxes. Face à la dimension politique

---

(Belgique), sur base des archives originales du CIF déposées à Bruxelles (Carhif/AVG). Une publication reprend l'ensemble des résultats : *Des femmes qui changent le monde*, Bruxelles, Racine, 2005.

10. C. JACQUES, « Construire un réseau international : l'exemple du Conseil international des femmes », É. GUBIN, C. JACQUES, Fl. ROCHEFORT, B. STUDER, Fr. THEBAUD, M. ZANCARINI (dir.), *Le Siècle des féminismes*, Paris, 2004, p. 127-147.

de la lutte féministe, le CIF n'arrive pas à trancher et adopte des positions quasi schizophrènes. Mais à y regarder de plus près, une ligne de conduite, voire une logique, se dégage de ses différentes interventions en matière de politique internationale qui tendent – à certains égards – à contredire l'apolitisme affirmé.

*Le combat féministe est par définition politique*

Il existe dès le départ une contradiction forte entre la neutralité affirmée dans les statuts du CIF et son but initial, à savoir « ... assurer la prospérité de la famille et de l'état, ... faire pénétrer dans la société les mœurs et les lois, les principes de la Règle d'or qui dit : faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fit »<sup>11</sup>. Remise dans une perspective historique, la contradiction s'atténue. En 1888, cette mission est conçue par les fondatrices du CIF comme un devoir et une mission sociale et nullement comme un acte politique. Cependant la mise en œuvre de ce projet passe obligatoirement par l'ingérence du CIF dans le champ politique. Les tensions iront croissantes quand les états nationaux investiront de nombreux domaines sociaux, longtemps laissés aux mains du mouvement associatif et caritatif. Par conséquent, le champ d'action du CIF tend, au fil des ans, à être perçu et à devenir de plus en plus « politique ».

Officiellement neutre, le CIF tentera à diverses reprises d'éluder les questions de politique internationale susceptibles de le diviser. Il se réfugie alors derrière ses statuts lui interdisant de prendre part à « toutes questions politiques ou religieuses de nature à soulever des controverses touchant les relations de deux ou plusieurs pays ». Invoquant toujours son neutralisme originel, il refuse son aide à des associations qui le sollicitent au nom de la solidarité féminine. Mais à y regarder de plus près, même lorsque le CIF refuse de prendre position au nom de son apolitisme, ce refus peut se lire comme une prise de position politique. Souvent, il signifie que la cause invoquée ne correspond pas au camp politique choisi implicitement par le CIF sur l'échiquier international.

Ce paradoxe est renforcé par les liens privilégiés que le CIF a tissés avec les instances internationales (SDN puis ONU). En effet, dès leur création, le CIF y a vu le lieu privilégié pour faire triompher ses idées. Cette collaboration étroite le place par définition au cœur de la

---

11. Statuts et règlement intérieur du CIF. Rédigés à Washington en 1888, 1909 (Carhif, Fonds CIF).

politique internationale et l'oblige très rapidement à se « frotter » aux événements internationaux. Nous sommes donc au cœur du paradoxe : malgré une volonté nette de neutralité, le CIF est contraint de s'affirmer comme un acteur sur la scène politique internationale, ce qui l'entraîne à de nombreuses reprises à être en porte-à-faux avec certains de ses Conseils et avec sa position initiale.

Face à ce constat, il convient de s'interroger sur la logique, le sens de ses prises de position. Sont-elles dictées par un positionnement sur l'échiquier international ou bien est-ce l'émotion, la nationalité ou les sympathies personnelles des membres des organes dirigeants qui les déterminent ? La question peut également s'envisager sous l'angle de la sororité : la solidarité féminine résiste-elle aux aléas de la politique internationale ? Ou du pacifisme : peut-on demeurer pacifiste lorsque ses proches meurent sous les bombes ? Questions récurrentes et déchirantes qui se posent aux pacifistes et aux féministes lors de chaque conflit armé.

#### *Les étapes de la « politisation » du CIF sur la scène internationale*

Au cours de la période envisagée (1918-1975), on peut distinguer quatre grandes étapes dans le positionnement du CIF sur la scène internationale. Elles correspondent chacune à l'émergence d'un nouveau type de tensions géopolitiques : de 1918 à 1945, de 1945 à 1954, ensuite de 1954 à 1973 et celle qui, débutant en 1973, inaugure la dernière phase dans la prise de conscience par le CIF de son « obligation » à assumer un rôle politique dans les grandes crises internationales.

De la fin de la Première Guerre à la fin de la Deuxième, le CIF essaie de maintenir sa position officielle de neutralité et de non-intervention en matière de politique internationale. Ainsi, dès le lendemain de la Première Guerre, il refuse de prendre position en faveur des femmes des pays durement touchés par les traités de paix. À chaque fois, la présidente Pauline Chaponnière-Chaix oppose une ferme fin de non-recevoir<sup>12</sup> aux Autrichiennes, aux Grecques d'Asie Mineure, aux Ukrainiennes, aux Turques de Constantinople.

La crise économique et sociale des années 1930 et l'avènement des régimes antidémocratiques exacerbent les tensions : confronté à des

---

12. Correspondance de la présidente Pauline Chaponnière-Chaix, 1920-1922 (Carhif, F. CIF, cart. 46).

choix difficiles, le CIF tente de préserver une unité de plus en plus menacée en n'adoptant jamais de positions tranchées. Affaibli par des années de luttes insatisfaites, érodé par l'échec de l'idéal de sécurité collective, le CIF ne se prononce pas clairement lors de la montée du nazisme, malgré l'autodissolution en 1933 du Conseil national des femmes allemandes (BDF) et le rejet de la demande d'adhésion de l'Union des femmes nazies, dont Lady Aberdeen estimait les buts « en contradiction avec la Règle d'or »<sup>13</sup>.

Pour l'heure, le Conseil est confronté à ses divisions internes et lorsqu'il signe, en décembre 1931, la pétition en faveur d'un désarmement universel, il le fait en passant outre la levée de boucliers du Conseil national des femmes yougoslaves. Sa présidente Petkovitch juge en effet cette pétition dangereuse, en raison de la situation explosive dans les Balkans et du réarmement de l'Allemagne. Elle souligne une certaine naïveté de la part du CIF et des milieux pacifistes, car la Yougoslavie est entourée de voisins « qui doivent être pris au sérieux par rapport aux actes qu'ils posent et non par rapport aux paroles qu'ils prononcent »<sup>14</sup>. Les femmes yougoslaves refusent d'adhérer aux thèses allemandes selon lesquelles le désarmement passerait avant la sécurité. Elles soulignent que les dictatures remettent leur économie sur les rails grâce à l'essor des industries d'armement. Conscientes des limites de l'arbitrage, elles plaident pour la sécurité avant tout désarmement. Une correspondance entre Lady Aberdeen, Petkovitch et Christitch en décembre 1931 témoigne de la position délicate du CIF, pris entre les exigences d'un Conseil national et son adhésion à la pétition du Comité de désarmement et du Comité de liaison<sup>15</sup>. Incapable de trancher, il laisse alors simplement carte blanche aux femmes yougoslaves.

De même, à l'assemblée de Dubrovnik en 1936, le CIF préfère écarter la candidature de Petkovitch à la présidence au profit de celle de la Belge Marthe Boël, dont la nationalité évite toute tension géopolitique parmi les membres. Lors de cette même assemblée, le CIF ajoute encore ces quelques mots (en gras dans le texte) au préambule

---

13. GERHARD, U., « National ou international ? À propos de l'histoire des relations internationales du mouvement des femmes allemandes », dans COHEN, Y. & THEBAUD, F., *Féminismes et identités nationales*, Les chemins de la recherche, Lyon, 1998, p. 169-170.

14. Carhif, Fonds CIF, carton 17/1-2.

15. *Ibidem*.

de ses statuts : « ... nous déclarons nous unir en une fédération de travailleuses, **de toutes races, de toutes nations, de toutes croyances et de toutes classes...** ». Les tragiques événements qui s'annoncent démontreront combien ce pari était utopique.

Une série d'événements raniment encore de sérieuses controverses, telle l'occupation de la Mandchourie par des troupes japonaises en 1932 et la conférence de Mûnich en 1938.

Dans un contexte international de plus en plus tendu, le CIF essaie de ne pas prendre position en faveur d'un pays au détriment d'un autre afin d'éviter tout conflit interne qui risquerait de le mener à l'implosion. Il concentre au contraire ses efforts sur une question « rassembleuse », celle d'une Déclaration des droits de la mère (1930), rédigée par la docteure française M<sup>me</sup> Thuillier-Landry, qui se présente comme le pendant de la Déclaration des droits de l'enfant (dite de Genève) adoptée par la SDN en 1924. Mais cette tentative n'aboutira pas<sup>16</sup>.

L'échec avéré d'une paix basée sur l'arbitrage n'incite pourtant pas le CIF à changer de cap ; au cours de la Deuxième Guerre, la baronne Boël s'efforce de maintenir le CIF « dans des idées extrêmement générales, en se défendant de toute suggestion quelconque concernant les conditions de paix » car « ce n'est pas en divisant les femmes du monde en deux camps que nous arriverons au but pour lequel notre groupement a été créé... Les coalitions se font et se défont avec rapidité [...] nous devons faire ce sacrifice à l'esprit du CIF si nous voulons être constructifs. Il faut que toutes les femmes du monde puissent se retrouver en un organisme central qui, ayant essayé de se maintenir au-delà de la mêlée, peut leur faire à toutes un accueil bienveillant »<sup>17</sup>.

Or, à titre personnel, la baronne Boël est une femme éminemment patriotique. Résistante durant la guerre de 1914-18, emprisonnée par les Allemands, décorée par le gouvernement belge, c'est une personne aux convictions politiques affirmées et très fortement impliquée dans la société belge ; elle ne peut en aucun cas être taxée de mondaine ou d'opportuniste<sup>18</sup>. Pourtant son attitude à la tête du CIF incarne bien la

16. Sur cet aspect : JACQUES, C. et LEFEBVRE, S., « Le CIF et la protection de l'enfance », *Sextant*, n°19, 2003, p. 103-127.

17. Lettre de Boël à Girod et Van Eeghen, 4 octobre 1939 (Carhiif, F. CIF, Secrétariat de Bruxelles, cart. 40/3).

18. Sur Marthe Boël : *Dictionnaire des femmes belges*, Bruxelles, Racine, 2006.

volonté de maintenir cette association sur le devant de la scène internationale, fût-ce au prix de quelques concessions personnelles, car les dirigeantes du CIF sont persuadées que le but, l'idéal poursuivi est plus important et qu'à terme, cette option sera bénéfique aux femmes. Leur attitude est comparable à celles de diplomates, toujours obligés d'arrondir les angles pour arriver à leur fin et dont les convictions personnelles passent à l'arrière-plan, au regard de leur mission.

Malgré cette prudence, la guerre a creusé des brèches profondes dans les rangs féminins. Deux camps s'affrontent sur la position à adopter face aux conseils nationaux des pays vaincus. La Suissesse Renée Girod plaide pour un retour à la paix totale et réclame l'amnistie pour l'ensemble des Conseils nationaux et de leurs membres. L'essentiel, pour elle, est de les rassembler à nouveau autour d'un idéal commun<sup>19</sup>.

Il est évidemment plus aisé pour une personne qui n'a pas subi de plein fouet la guerre ni vécu l'occupation nazie ni frôler la mort dans les camps de concentration de se prononcer pour une telle solution. En revanche, pour les autres qui ont subi ces souffrances, cette attitude paraît inacceptable. La baronne Boël a alors l'habileté de rester neutre dans cette mésentente<sup>20</sup>.

La Guerre froide oblige néanmoins le CIF à infléchir sa ligne de conduite. Dès le début, les deux protagonistes souhaitent contrôler à leur profit les groupes féminins. Le bloc communiste se dote rapidement d'une internationale de femmes, la Fédération démocratique internationale des femmes (FDIF) dont la structure est calquée sur celle du CIF ou de l'AISF. Née à Paris en novembre 1945, elle ne récolte cependant qu'un succès médiocre en Europe de l'Ouest. De son côté, sans qu'aucun noyautage ni aucune pression ne soit nécessaire, le CIF est tout acquis à la cause occidentale : l'origine sociale et géographique des membres détermine son orientation politique. En revanche, il perd ses affiliées dans la zone d'influence soviétique.

---

19. Lettre de Girod à Betsy Van Veen du 22 avril 1946 (Carhif, F. CIF, cart. 51).

20. PV de la réunion du CIF du 19 juin 1945 à Londres (Carhif, F. CIF, carton 222); Lettre de Boël à Girod du 23 août 1945 (Carhif, CIF, Secrétariat de Bruxelles 1936-1947, carton 40/3).

Dès la fin 1946-début 1947, des Allemandes cherchent à renouer des contacts mais prudent, le CIF préfère attendre la signature de tous les traités de paix avant de décider<sup>21</sup>. Une situation similaire se présente en Italie. Les réaffiliations des anciens Conseils se déroulent sur fond de guerre froide où le CIF craint à la fois d'être pris de vitesse par la FDIF, mais aussi, dans son propre « camp » par l' AISF.

La décolonisation lui fournit de nouveaux espaces : des Conseils se créent en Amérique du Sud et en Afrique. Là aussi, les deux blocs s'affrontent et les organisations de femmes n'y échappent pas. Dans la crainte de voir des groupements féminins ou des lieux de décision tomber sous la coupe de la Fédération démocratique internationale des femmes, le CIF élabore toute une stratégie afin de maintenir son aire d'influence<sup>22</sup>.

Après 1945, les relations du CIF avec les pays de l'Est demeurent ambiguës, marquées à la fois par la volonté de tisser une solidarité entre les femmes du monde entier mais aussi par la hantise du communisme. D'anciennes membres du CIF sont d'ailleurs inquiétées, telle la Tchèque Milada Horakova, qui avait présidé la commission permanente Lois pendant l'entre-deux-guerres. Persécutée par les nazis pendant la guerre, elle est condamnée à mort en 1950 par le régime communiste pour ses idées démocratiques et ses relations internationales. Pressée par des conseils nationaux d'intercéder auprès de Gottwald, la présidente du CIF envoie un télégramme au président de l'assemblée générale des Nations Unies – un geste bien mince en faveur d'une femme à qui l'assemblée triennale de 1947 avait proposé le poste de vice-présidente du CIF, poste qu'elle refusa en raison du climat politique. Le 27 juin 1950, elle sera exécutée à Prague.

Malgré son neutralisme et l'absence de prise de position officielle en faveur d'un camp ou de l'autre, le CIF entretient des relations avec les associations féminines communistes qui demeurent empreintes de

21. Pour une analyse fine des associations féministes allemandes après la guerre : GERHARD, U., « L'histoire des femmes à travers le prisme des relations internationales du mouvement des femmes allemandes », dans HOOCK-DEMARLE, M.-C., *Femmes. Nations. Europe*, CERIC, Paris, s. d., p. 167-174.

22. Lettre de Barney à Boël, 20 juin 1946 (Carhif, CIF, carton 222) ; PV du bureau du CIF, séance du mardi matin, 11 mai 1948, p. 2 (Carhif, CIF, carton 25) ; Correspondance des membres du bureau, lettre du secrétariat à Barney, 26 mars 1948 (Carhif, CIF, carton 14) ; Wingo's meetings à Genève, (Carhif, F. CIF, carton 280a).

méfiance. En 1948, la baronne Boël, fidèle à sa logique, se montre réticente à l'égard des femmes réfugiées tchéques, polonaises et originaires des pays baltes, qui sollicitent leur réaffiliation. En 1953, le CIF repousse l'adhésion de Conseils nationaux en exil, comme la Fédération des femmes d'Europe centrale et de l'Est, fondée à Londres.

Durant cette période, il est très rare que le CIF accepte de relayer auprès de l'ONU une requête de type politique à la demande d'un de ses Conseils nationaux. Il est significatif de constater que l'une des seules mobilisations du CIF concerne la requête du Conseil des femmes hellènes, protestant contre l'enlèvement de près de 28.000 enfants par des rebelles communistes au printemps 1948. De ce fait, le CIF prend clairement position en faveur du bloc de l'Ouest, même s'il tente de justifier sa position par la nature du conflit : il s'agit « d'une violation des droits des parents sur leurs enfants et du droit des enfants à vivre dans leur famille, de droits fondamentaux de la personne humaine, violés pour des raisons idéologiques et politiques »<sup>23</sup>. L'argument invoqué par le CIF pour justifier son intervention dans « l'affaire des enfants grecs » retient l'attention car il indique un début de fléchissement du CIF face aux conflits internationaux.

Quelques années plus tard, lors des tensions à propos du rattachement de Chypre à la Grèce, cette position lui est rappelée, mais cette fois le CIF ne soutient pas l'appel, parce qu'il est basé sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Pas plus que l'assemblée générale de l'ONU elle-même, qui renvoie l'affaire à la Commission politique : le droit invoqué est un droit politique et doit être jugé sur ce plan. Dans l'affaire des enfants grecs au contraire, la violation des droits de l'homme était flagrante, même si la prise de position politique était sous-jacente.

Confronté de manière répétée à des demandes de soutien lors de conflits, le CIF introduit dans ses statuts une référence aux droits de l'homme lors de son assemblée générale de 1954 à Helsinki et s'octroie ainsi la possibilité d'intervenir désormais dans des questions qui touchent aux droits humains fondamentaux et aux libertés fondamentales.

---

23. *Bulletin du CIF*, vol. XVIII, n°1, mai 1950, p. 19.

Un an plus tard, lors de la réunion de son bureau, il réaffirme cette position et constate qu'il « n'est pas possible à notre époque de lutter sur le plan social pour l'amélioration du niveau de vie des populations pour l'éducation et la culture sans défendre les principes fondamentaux de notre civilisation occidentale »<sup>24</sup>. Il affirme ainsi plus clairement encore son occidentalisme et amorce un changement radical dans son rapport au politique. Auparavant il légitimait toute action à connotation politique en invoquant une forme de citoyenneté sociale, sorte de prolongation des devoirs issus de la maternité. A partir de 1954 il situe son intervention dans le cadre du respect des droits humains.

La dernière étape sera franchie une vingtaine d'années plus tard. Pour défendre ses valeurs dans un monde où les tensions se multiplient, le CIF ne peut plus ignorer les clivages politiques; il choisit alors d'affronter les conflits en se présentant comme un médiateur, plutôt que de tenter, comme par le passé, de les occulter. Les statuts remaniés en 1973 sont clairs : «The objects of ICVW shall be : [...] b. to support all efforts to achieve peace through negotiation, arbitration and conciliation...».

## **Conclusions**

Quatre étapes se dessinent clairement dans le processus qui mène progressivement le CIF, association internationale neutre et apolitique, à intervenir au plan politique. La période de 1918 à 1945 se caractérise par une volonté claire et assumée de non-intervention, celle allant de 1945 à 1954 par une présence forte sous couvert de pseudo-neutralité dans la guerre froide, ensuite à partir de 1954, le CIF assume son rôle d'acteur politique sous le couvert de la défense des droits humains fondamentaux. Enfin, dès 1973, le Conseil revendique non seulement une présence mais un rôle de médiateur dans les crises internationales.

Empêtré dans un apolitisme qui résiste mal aux bouleversements du 20<sup>e</sup> siècle, fidèle à une volonté originelle de « laisser dans l'ombre tout ce qui peut diviser » (selon la formule de la baronne Boël), le CIF présente de nombreux paradoxes. Animé par la conviction moralisante

---

24. Annexe au PV de la réunion du bureau à Zurich du 29 avril 1955 (Carhif, Fonds CIF, carton 25) ; art.1 des statuts du CIF de 1954 « ... sauf celles qui affectent les droits humains fondamentaux et les libertés fondamentales ».

que seules les femmes pourront « promouvoir un monde où règnent plus de justice et de bonté », mais fondant cet œcuménisme sur des valeurs exclusivement occidentales, il est confronté aux diversités culturelles et ethniques des pays décolonisés, dont il ne connaissait jusque-là que les rares élites féminines, formées souvent en Occident. Mais si nombre de ses actions se heurtent à ces difficultés, elles ne doivent pas oblitérer le rôle qu'il a réussi à jouer dans les coulisses de la diplomatie et de la politique, particulièrement lors de l'élaboration de nombreuses déclarations, chartes, conventions en faveur des droits des femmes mais aussi des enfants.

L'apolitisme jugé nécessaire pour préserver l'entente et la cohésion entre les différentes associations affiliées ne résistera pas à la multiplication des tensions géopolitiques qui traversent le 20<sup>e</sup> siècle et qui l'obligent peu à peu à resituer son combat sur le plan de la défense des droits fondamentaux de la personne humaine.

Né de la première vague, ce type d'Internationale féministe ne visait pas à mettre en place des réseaux de solidarité entre femmes mais bien à exercer une pression, un lobbying spécifique dans les lieux de pouvoir et auprès d'instances internationales pour obtenir la reconnaissance de certains droits. Ces féministes, issues de milieux favorisés, ont utilisé les atouts qui étaient les leurs – à savoir les relations mondaines et familiales qu'elles pouvaient mobiliser au service de leur cause, le pouvoir d'influence qu'elles pouvaient exercer par l'entremise de leur époux, de leurs frères ou de leurs amis. Et de fait, elles ont réussi à se forger une place de choix, d'abord auprès de la SDN puis de l'ONU. Mais cette position privilégiée recèle aussi ses limites : elle oblige à promouvoir un féminisme pragmatique, réformiste, dénué de tout accent révolutionnaire, qui n'obtient de résultats qu'au prix de nombreux compromis.

Cette relation étroite avec les instances internationales a en quelque sorte entraîné le CIF dans une spirale de concessions, qui a égratigné sa neutralité politique, mais s'est révélé fructueuse en lui permettant d'imprimer son sceau sur de nombreuses conventions internationales relatives aux droits des femmes et des enfants.

Le CIF exprime le féminisme d'une partie du monde – celui des pays sous influence occidentale d'abord, du bloc de l'Ouest ensuite – et défend le droit des femmes en fonction de cet héritage. Bien qu'il se revendique d'une conception universaliste du bonheur, il éprouve de grosses difficultés à se positionner quand les pays émergents affirment

leurs spécificités et réclament leur place auprès des instances internationales. Dès la fin des années 1960, la relative démocratisation des milieux diplomatiques, l'entrée à l'ONU de pays où le CIF n'a pas de relais, le poids croissant de la « société civile » joint au vieillissement des cadres du CIF lui font perdre une grande partie de son influence. La démultiplication des actions orchestrées par l'ONU en faveur des femmes depuis l'Année internationale de la femme (1975), la mise en place de la CEDAW en 1979 (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) donne toute la mesure des évolutions dans les politiques en faveur des femmes.

Désormais il ne s'agit plus de les limiter à une reconnaissance formelle de droits individuels, mais bien de les étendre, par des actions positives, à une égalité de fait, même au prix d'une législation inégalitaire temporaire (quotas). Cet élargissement considérable du champ revendicatif entraîne l'affaiblissement des Internationales féministes de la première vague, au profit d'une nébuleuse de réseaux internationaux ou régionaux de femmes, porteurs de nouvelles stratégies, mettant en œuvre des *lobbies* plus diffus, conformes aux idées prônées par le néoféminisme. Malgré son manque de structures, celui-ci a bel et bien pénétré les arcanes des instances internationales. Son rôle et son influence apparaissent clairement dans des manifestations comme la Marche mondiale des femmes (2000) ou dans l'inscription d'une nouvelle génération de droits humains, tels que les droits reproductifs et le droit au contrôle de sa sexualité, dans la plate-forme d'action adoptée par la Conférence de Pékin en 1995<sup>25</sup>.

La fin du second millénaire se caractérise par la mobilisation de mouvements de femmes et d'associations féministes où les ONGs de la mouvance néo-féministe s'affirment enfin face aux instances internationales, mais si cette nouvelle donne change considérablement les perspectives, elle ne doit pas occulter le travail de celles qui ont précédé.

L'impossibilité, pour une association internationale féministe comme le CIF, de « rester » en dehors de l'échiquier de la politique internationale en dépit de sa volonté initiale, démontre – s'il le fallait

---

25. PROCACCI, G. et ROSSILI, M.-G., *Op. cit.*, p. 835 et ss. ; MARQUES-PEREIRA, B. et RAES, F., « Les droits reproductifs comme droits humains : une perspective internationale » dans COENEN, M.-Th. (dir.), *Corps de femmes. Sexualité et contrôle social*, Bruxelles, De Boeck Université, 2002, p. 20-38

encore – que le mouvement féministe est non seulement un mouvement social mais surtout politique.



## Les relations internationales de la section française de la LIFPL (années 1920)

Isabelle Vahé

En 1915, à La Haye, des femmes de toutes nationalités se rassemblent et demandent l'arrêt des hostilités et l'ouverture de négociations diplomatiques mais aussi l'égalité entre les hommes et les femmes. Elles sont à l'origine, en 1919, de la création de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL) lors du congrès fondateur de Zurich. Cette création permet d'étudier, sous un prisme nouveau, les réseaux intellectuels féministes et pacifistes mais aussi les connexions entre le pacifisme et l'internationalisme féministe dont l'historienne américaine Leila J. Rupp donne une belle définition : les féministes ont « une foi commune dans une sorte de loyauté à une entité propre à leur mère-patrie mais elles croient que l'arène internationale était le lieu approprié pour changer la condition des femmes »<sup>1</sup>.

La finalité de cet article est d'interroger les dimensions de pouvoir, de politique, de paix, de guerre et de genre dans l'entre-deux-guerres à travers la section française de la LIFPL. Ce thème ne m'est pas étranger, ayant consacré ma thèse à Jeanne Mélin<sup>2</sup>, féministe et pacifiste modérée avant 1914, figure active de ce mouvement dans les

---

1. Leila J. RUPP, *Worlds of Women. The Making of an International Women's Movement*, Princeton University Press, 1997, p. 141.

2. Isabelle VAHÉ, *Jeanne Mélin (1877-1964), un parcours singulier dans la mouvance féministe et pacifiste en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Doctorat d'histoire contemporaine sous la direction de M<sup>me</sup> Yannick Ripa, maîtresse de conférences à l'Université de Paris 8, 2004, 754 p.

années 20, l'une des seules Françaises à avoir soutenu le congrès de La Haye de 1915. Quelles sont les lignes de force qui s'affrontent au sein de la LIFPL ? Quelle est la visibilité de cette action féministe sur la scène internationale ?

Les sources sont diverses et variées : les archives des sections françaises et européennes de la LIFPL (correspondance de Gabrielle Duchêne<sup>3</sup>, débats, minutes de congrès) sont conservées à la Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine (BDIC) située sur le campus de l'Université Paris X de Nanterre. Le Fonds Jeanne Mélin du Fonds Bouglé de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (BHVP) contient aussi de la documentation relative à la LIFPL.

Trois marqueurs vont rythmer la progression de ma réflexion : le rapprochement franco-allemand, la participation à l'élaboration du droit international, les divergences avec les sections anglo-saxonnes.

En 1915, le Congrès international des femmes pour la paix de La Haye crée le Comité international des femmes pour une paix permanente dirigée par Jane Addams<sup>4</sup> et Aletta Jacobs<sup>5</sup>. Gabrielle Duchêne lance la section française ; parmi les principaux membres : Jeanne Alexandre (1890-1980), agrégée de lettres et épouse de Michel Alexandre, l'un des fondateurs de la Société d'études critiques et documentaires sur la guerre ; l'institutrice et militante communiste Marthe Bigot (1878-1962)<sup>6</sup>, Louise Bodin (1878-1929), membre du comité de rédaction de la *Voix des Femmes* et du Parti communiste français de 1921 à 1927 ; Marcelle Capy (1891-1962), journaliste à la *Voix des Femmes*, féministe, pacifiste radicale, fondatrice du journal pacifiste et féministe *La Vague*.

En créant cette section française, la priorité de Gabrielle Duchêne est de « servir le féminisme et prévenir le recommencement de la guerre ». Elle s'y emploie tout en subissant les foudres de la censure.

---

3. Gabrielle Duchêne (1870-1954), fondatrice de la section française de la Ligue des femmes pour la paix et la liberté.

4. Philanthrope américaine, Jane Addams (1860-1935) obtiendra le prix Nobel de la Paix en 1931.

5. Aletta Jacobs (1854-1929), docteur en médecine, militante féministe et pacifiste néerlandaise.

6. Marthe Bigot est aussi membre de la rédaction de la *Voix des Femmes*, du Parti communiste français de 1921 à 1926 et, à partir de 1922, dirigeante de la commission du travail communiste parmi les femmes.

En 1919, ce groupe de militantes, pendant le congrès de Zurich (12-17 mai 1919), répond à une priorité des organisatrices : « chercher au-dessus du conflit entre les nations un terrain sur lequel elles pouvaient unir leurs efforts pour combattre la guerre »<sup>7</sup>. Jeanne Mélin et Andrée Jouve<sup>8</sup> sont choisies pour représenter la France au congrès. Gabrielle Duchêne n'a pas obtenu de passeport, les autorités françaises refusant qu'elle puisse rencontrer des Allemandes. Dans une lettre à Jeanne Mélin, le 24 avril 1919, Jane Addams déclare sa satisfaction de la présence au congrès de Françaises hostiles au Traité de Versailles et à la politique extérieure de leur gouvernement<sup>9</sup>.

Jeanne Mélin arrive le dernier jour du congrès. Elle fait irruption dans la salle de conférences alors que Jane Addams, la présidente, est sur le point de clore les débats. Jeanne Mélin est appelée immédiatement à la tribune. Lida Gustava Heymann (1867-1943), membre de la section allemande, militante acharnée du rapprochement franco-allemand, fondatrice de la Société allemande pour le droit des femmes, emprisonnée pour avoir diffusé des tracts pacifistes pendant la Grande Guerre, lui offre des fleurs au nom de sa délégation. Jeanne Mélin embrasse son amie allemande. Elle s'auto-héroïse en écrivant dans ses mémoires : « Événement sensationnel, la France était là »<sup>10</sup>. Ce geste, non prémédité, est symbolique et revêt une portée médiatique sans précédent.

En effet, Lida Gustava Heymann était intervenue le premier jour du congrès pour révéler l'engagement pacifiste de certaines femmes allemandes pendant la Grande Guerre. Dans sa déclaration, Jeanne Mélin n'admet pas que la France humilie l'Allemagne par les traités de paix. Elle se proclame sœur de ces femmes, qui, comme elle, ont lutté contre tous les impérialismes et les militarismes. Elle honore à la fois des figures historiques du mouvement socialiste européen (Clara Zetkin, Rosa Luxemburg) et des pacifistes (Lida Gustava Heymann, Frida Kerlen). Dans son discours, elle souligne la priorité que représente l'internationalisme des femmes pour le maintien de la paix.

---

7. BHVP, Fonds Bouglé, Fonds Jeanne Mélin, boîte 38, lettre de Marguerite Gobat à Jeanne Mélin, avril 1919.

8. Andrée Jouve (1884-1972), militante pacifiste proche de Romain Rolland.

9. BHVP, Fonds Bouglé, Fonds Jeanne Mélin, boîte 39, lettre de Jane Addams à Jeanne Mélin, 24 avril 1919.

10. ADA (Archives Départementales des Ardennes), 15 J 1, Collection Jeanne Mélin, Jeanne Mélin, *Mémoires*, p. 100-101.

Un deuxième geste bouleverse Jeanne Mélin : la réponse de la secrétaire-trésorière de la LIFPL, Emily L. Balch. Celle-ci « fit le serment au nom des femmes de travailler unies à faire tout ce qui serait en leur pouvoir pour que la guerre ne puisse jamais déshonorer l'humanité »<sup>11</sup>. Jeanne Mélin définit le congrès de Zurich comme la « suite logique de notre attitude pendant le conflit et notre fidélité à notre idéal international »<sup>12</sup>. Elle conclut son intervention en ces termes : « Je suis heureuse d'avoir pu représenter une France qui entend rester juste malgré la victoire, aux femmes revient la tâche de répondre au désir tant exprimé par nos mots que cette guerre doit être la dernière des guerres »<sup>13</sup>. Comme toutes les congressistes, elle vote le recours à la grève générale des femmes contre la guerre.

Cette intervention de Jeanne Mélin apporte un immense espoir aux militantes pacifistes et féministes proches de la LIFPL, dans un contexte oppressant de censure qui refuse un dialogue possible entre les Français et les Allemands. Dans sa résolution finale, le congrès de Zurich prône le désarmement total et établit un programme constitutif de la Société des Nations : onze nations membres, la réduction commune des armements dans tous les États, l'abolition du service militaire, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes. À l'issue du congrès, le comité exécutif international de la LIFPL est élu : il est composé de Jane Addams (présidente), Lida Gustava Heymann et Mrs Swanwick (vice-présidentes), Emily L. Balch (secrétaire-trésorière), mais aussi de Gabrielle Duchêne, Marguerite Gobat<sup>14</sup> et Chrystal MacMillan.

De leur côté, les Françaises fondent leur section en 1919. L'équipe est composée de Gabrielle Duchêne (présidente), Jeanne Alexandre (secrétaire générale) et Jeanne Mélin. C'est une organisation pacifiste féministe dont la priorité est l'anéantissement de « toutes les causes politiques, sociales et économiques de la guerre »<sup>15</sup>. Comme la section

---

11. BHVP, Fonds Bouglé, Fonds Jeanne Mélin, boîte 40, lettre de Jeanne Mélin à Cécile Brunschvicg, 22 mai 1919.

12. *Ibidem*.

13. *Ibidem*.

14. Marguerite Gobat (1870-1937) : pionnière du féminisme en Suisse et militante pacifiste de dimension internationale. Elle est la créatrice de la section suisse de la LIFPL. Secrétaire internationale de la LIFPL de 1919 à 1922, elle est membre du comité exécutif de la LIFPL de 1919 à 1921 puis de 1924 à 1926.

15. Christine BARD, *Les Filles de Marianne*, Fayard, 1994, p. 138.

allemande, elle est très politisée et favorable « aux arguments communistes contre la guerre impérialiste »<sup>16</sup>. Membre du Comité français de secours aux enfants d'Europe (1919), qui est présent en Russie en 1921, elle milite en faveur du « désarmement général » et de « la révision des traités pour amener une paix durable »<sup>17</sup>.

La section française est aussi sollicitée, en 1920, pour aider à créer la section belge de la Ligue. En Belgique, les pacifistes sont minoritaires et le patriotisme, renforcé par les souffrances de la Grande Guerre, est très puissant. Deux jeunes militantes écrivent à la section internationale. M<sup>lle</sup> Orban, une jeune catholique progressiste, souhaite leur aide pour fonder une section belge, tandis qu'une jeune socialiste, A. Hosche, émet le même vœu et confirme l'insuccès de l'internationalisme dans son pays<sup>18</sup>. Jeanne Mélin, pour la section française, est chargée de se rendre en Belgique en septembre 1920 pour repérer les futures femmes cadres de la section belge de la LIFPL dont elle doit dresser les fondations.

Pendant son séjour, elle donne une conférence à Herstal, dans la banlieue ouvrière de Liège. Elle y rencontre Lucie Dejardin, ancienne ouvrière, militante socialiste et syndicale, qui avait participé à la fondation en 1910 de la Ligue des femmes socialistes de Belgique<sup>19</sup>. Lors de cette conférence, elle insiste sur le rapprochement franco-belge ; c'est selon elle une action internationale importante dans ce contexte trouble. La France et la Belgique, qui ont subi l'invasion allemande pendant la Grande Guerre, et qui partagent partiellement un patrimoine linguistique commun, doivent montrer l'exemple en refusant les traités de paix et en exprimant leur amitié et leur solidarité aux peuples allemand et autrichien. Elle conclut son intervention par un vibrant appel à l'internationalisme reliant Bruxelles, Moscou et Paris, dans une lutte sans merci « contre les réactions, les contre-révolutions du monde entier »<sup>20</sup>.

---

16. *Ibidem*.

17. *Ibidem*.

18. BHVP, Fonds Bouglé, Fonds Jeanne Mélin, boîte 40, lettre de M<sup>lle</sup> Orban à Marguerite Gobat, 18 juillet 1920 ; lettre de A. Hosche à Marguerite Gobat, 18 juillet 1920.

19. Elle sera aussi la première femme élue à la Chambre des représentants en 1929.

20. BHVP, Fonds Bouglé, Fonds Jeanne Mélin, boîte 40, rapport de Jeanne Mélin à Emily L. Balch, fin septembre 1920.

Jeanne Mélin établit également des contacts avec Léonie La Fontaine, sœur du prix Nobel de la Paix Henri La Fontaine, fondatrice avec Marie Popelin de la Ligue belge du droit des femmes et membre du Conseil national des femmes belges ; celle-ci est « intéressée par les travaux de la LIFPL »<sup>21</sup> et y adhèrera dans les années qui suivent. Elle rencontre aussi quelques militantes socialistes, telles que Henah Davi et A. Hosche, fondatrice d'un comité d'aide aux enfants de Vienne, victimes du blocus. En décembre 1920, le bulletin de la LIFPL évoque la création possible d'une section belge<sup>22</sup>, sans en définir l'organigramme, et mentionne aussi « une éclipse » des relations avec la Belgique dans les mois qui précèdent<sup>23</sup>.

Dès 1921, les militantes de la section française essaient de faire cohabiter leurs engagements féministes, pacifistes et communistes, comme en témoigne cette citation de 1920 : « La plupart de celles qui nous sont acquises de cœur sont trop accaparées par l'action politique pour travailler pour la cause pacifique ailleurs que dans les groupes de leur parti. Leur action n'y est pas moins utile, mais celle de notre section en souffre »<sup>24</sup>. Le rapport d'activité de 1919 à 1921 témoigne d'« une apathie découragée qui sévit d'une façon générale »<sup>25</sup>. La section française prend cependant quelques initiatives : outre le voyage de Jeanne Mélin en Belgique, Gabrielle Duchêne se rend en Allemagne, en Autriche et en Tchécoslovaquie. Dans son texte préparatoire au congrès de Vienne, elle fait part de son pessimisme malgré leurs nombreux efforts : « Le trouble profond de la situation actuelle rend l'action pacifiste très difficile tout en montrant combien elle est urgente »<sup>26</sup>.

À la fin d'avril 1921, l'Allemagne est incapable de payer ses dettes. La France menace d'envahir la Ruhr ; en mai 1921, après un ultimatum des Alliés, l'Allemagne finit par s'incliner. C'est dans ce contexte particulier que se prépare le Congrès de la LIFPL à Vienne à la mi-juillet 1921. Les responsables internationales de la LIFPL ne

---

21. *Ibidem*.

22. BDIC, Fonds Gabrielle Duchêne, 8 P° 1573, *Bulletin de la LIFPL*, 1<sup>er</sup> décembre 1920, p. 10-15.

23. *Ibidem*.

24. *Ibidem*.

25. BHVP, Fonds Bouglé, Fonds Jeanne Mélin, boîte 23, *Rapport de la LIFPL : Zurich, 1919, Vienne, 1921*. Maison internationale de la LIFPL, mai 1921, p. 23-26.

26. *Ibidem*.

peuvent pas admettre qu'il n'y ait pas de déléguée française et prient Jeanne Mélin de venir en Autriche, malgré ses soucis de famille. Gabrielle Duchêne lui adresse la même requête en avril, estimant que ce séjour viennois redonnerait du souffle à la section française de la Ligue<sup>27</sup>. En juillet 1921, Jeanne Mélin accepte de se rendre en Autriche. Elle attend beaucoup des femmes qui votent dans la majorité des pays. Selon elle, sans impulsion révolutionnaire, le pacifisme et le féminisme resteraient une coquille vide. Elle justifie sa double appartenance au PCF et à la LIFPL, persuadée qu'une action commune est encore possible, malgré les difficultés réelles entre féministes et communistes.

Au contraire, son amie belge Henah Davi refuse de venir à Vienne et ne croit plus en l'efficacité des sociétés féministes, même les plus ouvertes politiquement. Elle estime que seule la révolution peut conduire à la paix. Elle n'admet pas l'existence de la SDN, à la différence de Jeanne Mélin qui souhaite au contraire que les femmes y soient mieux représentées et y jouent un rôle plus important. La *Voix des Femmes* du 7 juillet 1921 reproche à la LIFPL de ne pas inviter de déléguées soviétiques. Ce journal refuse l'ordre du jour du congrès de Vienne « qui se réclame de la SDN et qui parle d'une coopération des classes par ligues dans la lutte contre l'injustice sociale »<sup>28</sup>. Le fossé se creuse entre la *Voix des Femmes* et la LIFPL ; pour la *Voix des Femmes*, l'égalité des femmes et des hommes n'est possible que dans le communisme ; être féministe, c'est diffuser les idées communistes auprès des autres femmes.

Lors des débats du congrès, la section française affirme clairement ses idées communistes. La priorité est de « travailler à l'établissement de l'indépendance économique, de la liberté individuelle et à transformer le système économique dans le sens de la justice sociale »<sup>29</sup>. Quant à la direction internationale de la LIFPL, elle est confrontée à la diversité des opinions car les sections anglo-saxonnes ne sont pas favorables aux idées communistes. Les Anglaises, sous

---

27. BHVP, Fonds Bouglé, Fonds Jeanne Mélin, boîte 40, lettre de Gabrielle Duchêne à Jeanne Mélin, 18 avril 1921.

28. BHVP, Fonds Bouglé, Fonds Jeanne Mélin, boîte 40, *La Voix des Femmes*, 7 juillet 1921.

29. BHVP, Fonds Bouglé, Fonds Jeanne Mélin, boîte 37, résolution de la section française de la LIFPL au congrès de Vienne recopiée par Jeanne Mélin, juillet 1921.

l'influence des théories économiques de Keynes, militent en faveur des relations inter-économiques et politiques et du libre-échange.

Face au communisme ouvertement affiché des Françaises, la résolution finale de la LIFPL est plus policée et laisse une grande liberté d'action aux sections nationales. Elle reprend la principale résolution du Congrès de Zurich. L'appel à la grève générale est retenu en cas d'extrême urgence, quand les recours diplomatiques et l'arbitrage n'ont pas abouti. La LIFPL respecte l'action contre la guerre des sections, quels que soient les formes et les objectifs politiques. Elle ne condamne la forte politisation ni des sections françaises ni allemandes<sup>30</sup>.

L'année suivante, en 1922, le contexte international est brûlant : la France veut convaincre ses alliés, la Grande-Bretagne en premier lieu, d'occuper militairement la Ruhr. La LIFPL organise alors, en décembre 1922, la Conférence internationale des femmes de La Haye. La section française s'en félicite dans son rapport d'activité annuel. Réunie à La Haye, la LIFPL espère faire pression sur la Conférence des ministres alliés de Londres, qui vient de s'ouvrir la veille. Elle exige « qu'elle fasse tout ce qui est possible pour arriver, en ce qui concerne la question des Réparations, à un arrangement qui, en restaurant la confiance mutuelle, conduise à l'équilibre de la valeur monétaire et à une reprise de la coopération internationale »<sup>31</sup>. Les sections françaises, belges, anglaises, américaines et italiennes affinent le projet en faisant « pression sur leurs gouvernements respectifs pour obtenir un règlement rationnel et équitable de la question des Réparations exigées de l'Allemagne par les Alliés »<sup>32</sup>. Toutes refusent l'occupation de la Ruhr.

La LIFPL adresse une résolution à la Conférence des Réparations qui doit se tenir à Bruxelles au tout début de 1923. Elle lui demande de « renoncer aux (...) dettes de guerre interalliées et de faire de la question de la reconstruction des régions dévastées, l'objet d'un accord international »<sup>33</sup>. Le 10 décembre 1922, le comité exécutif international décide de désigner une délégation qui soumettra ses

---

30. BHVP, Fonds Bouglé, Fonds Jeanne Mélin, boîte 37, résolution du congrès de Vienne recopiée par Jeanne Mélin, juillet 1921.

31. BHVP, Fonds Bouglé, Fonds Jeanne Mélin, boîte 23, brochure française consacrée à la Conférence internationale des femmes de La Haye de décembre 1922, LIFPL, janvier 1923, p. 20-22.

32. *Ibidem*.

33. *Ibidem*.

résolutions aux gouvernements de plusieurs pays européens (Norvège, Suède, Danemark, France, Grande-Bretagne et Belgique), et dont la priorité est d'instaurer une « paix nouvelle [...] à la base de toute action politique et électorale »<sup>34</sup>.

Cette délégation est composée de Jane Addams, Catherine Marshall<sup>35</sup> et Jeanne Mélin. Cette dernière est choisie parce que Française, issue d'une région frontalière, excellente oratrice et militante du rapprochement franco-allemand. Elle accepte ce mandat, malgré quelques réticences, car elle craint que ses convictions communistes ne gênent la délégation dans ses rencontres avec les gouvernements français et anglais. Le bilan du voyage est nuancé. Si les gouvernements scandinaves les reçoivent à l'instar des chefs d'État et accueillent favorablement leurs requêtes, elles ne parviennent pas à rencontrer les gouvernements français et anglais. Par contre, elles font l'unanimité auprès des féministes et des pacifistes de ces pays. Elles proposent un remède à l'occupation imminente de la Ruhr, la création d'un emprunt international « garanti par toutes les nations dans la mesure de leur crédit réel ou potentiel » qui « permettrait, selon les économistes les mieux avertis, la reconstruction rapide de l'Europe »<sup>36</sup>. Elles espèrent avoir convaincu la SDN d'une profonde mutation, mais la modernité de leurs propositions n'est pas entendue.

Les sections française et allemande font face à cette situation difficile, accentuée encore par l'occupation de la Ruhr. En janvier 1923, Andrée Jouve dirige des opérations de parrainage d'enfants, « manière concrète de soutenir ce grand mouvement de résistance [...] dans laquelle la LIFPL est engagée »<sup>37</sup>. La section française diffuse, par solidarité, un appel de la section allemande refusant le militarisme et expliquant les difficultés de la reconstruction : les industriels français et allemands se battent pour en tirer profit ; les partis politiques ne veulent pas renoncer à cet objet de leurs négociations « parce que les militaristes et les nationalistes, de part et d'autre, en ont besoin

---

34. ADA, 15 J 1, Collection Jeanne Mélin, Jeanne Mélin, *Mémoires*, p. 112.

35. Catherine Marshall (1880-1961) est la vice-présidente de la LIFPL.

36. BHVP, Fonds Bouglé, Fonds Jeanne Mélin, boîte 36, lettre dactylographiée de Catherine Marshall à M<sup>me</sup> Ramondt-Hirrschmann, « Une solution internationale au problème des réparations ».

37. Christine BARD, *op. cit.*, p. 137.

comme prétexte pour leur propagande de haine et pour leurs projets d'armements »<sup>38</sup>.

En 1924, la section française veut soumettre au congrès de Washington (du 1<sup>er</sup> au 8 mai 1924) une motion refusant toute guerre, qu'elle soit défensive ou offensive, et lors d'une réunion préparatoire en avril 1924, Gabrielle Duchêne et Jeanne Mélin proposent d'intenter des procès, au nom de la LIFPL, aux « nations guerrières »<sup>39</sup>. Andrée Jouve souhaite renforcer les « sanctions économiques ». La section française parvient à imposer son point de vue lors des réunions préparatoires internationales. Un formulaire d'adhésion à la Ligue, édité pour le congrès de Washington, confirme que les statuts ont été modifiés et revendiquent prioritairement le refus de toute guerre défensive et offensive<sup>40</sup>. La section française souhaite instaurer en réalité le « désarmement total et universel sur terre, sur mer et dans les airs, comprenant l'abandon de toute mesure de blocus et de tout emploi abusif de la science à des fins de destruction »<sup>41</sup>. Elle imagine un nouveau type de société humaine, régulée par le féminisme, le pacifisme, la coopération économique et sociale égalitaire entre les états.

Le concept de guerre défensive a toutefois provoqué de vifs débats lors du congrès de Washington où les rivalités des sections française et anglo-saxonne éclatent au grand jour. Les Françaises et les Anglaises ne partagent pas le même point de vue sur les objectifs fondamentaux de la Ligue : si les premières militent en faveur d'un engagement plus politique, les autres estiment que leur organisation a un rôle beaucoup plus éducatif. La section française refuse le concept de guerre défensive et parvient à le faire voter par les membres du Congrès, malgré l'opposition britannique qui, selon l'historien canadien Norman Ingram, n'accepte pas « cette position marquant un pacifisme plus renforcé »<sup>42</sup>.

---

38. BHVP, Fonds Bouglé, Fonds Jeanne Mélin, boîte 41, lettre de Gertrud Baer à Jeanne Mélin, 2 février 1923.

39. BDIC, Fonds Gabrielle Duchêne, F delta Rés 208/4, notes de Gabrielle Duchêne concernant la réunion préparatoire des 7 et 8 avril 1924 du 4<sup>ème</sup> Congrès international de Washington, 1<sup>er</sup> - 8 mai 1924.

40. BHVP, Fonds Bouglé, Fonds Jeanne Mélin, formulaire d'adhésion à la LIFPL révisé pour le Congrès de Washington, mai 1924.

41. *Ibidem*.

42. Norman INGRAM, *The Politics of Dissent : Pacifism in France, 1919-1931*, Clarendon Press, 1991, p. 288-289.

Quel est le bilan du congrès de Washington ? En novembre 1924, la section française organise un meeting à Paris en présence de Cécile Brunshvicg<sup>43</sup> et de Ferdinand Buisson<sup>44</sup>. Les déléguées, rentrées des États-Unis mais aussi d'Allemagne et de Hongrie, sont présentes pour dialoguer avec le public et débattre « des nouvelles activités de la section française pendant l'hiver 1924-1925 »<sup>45</sup>. Les thèmes sont variés, exprimant une politisation de la section française beaucoup plus avant-gardiste que les autres. Gabrielle Duchêne, vice-présidente de la section internationale, intervient à propos des « différences économiques qui existent entre les vieux pays d'Europe et la Nouvelle Amérique »<sup>46</sup>.

Jeanne Mélin présente la Conférence de Honfleur. Pour faire la promotion de l'internationalisme, elle organise avec la philanthrope quaker américaine Mary Kelsey une université d'été pacifiste, de 1923 à 1925, destinée aux jeunes des deux sexes du monde entier. Elle y préconise la disparition des frontières des états, source de conflits depuis de nombreux siècles, et souhaite l'émergence d'une action des peuples sans frontière, au nom de la fraternité et d'une coopération économique entre les nations. Elle souhaite aussi le renforcement et la réforme de la SDN. Dans les *Cahiers de la Paix* rédigés pour le Congrès de Washington en 1924, Jeanne Mélin réclame en effet une modification profonde de la constitution de la SDN, qui établirait en priorité « les droits et les devoirs internationaux des peuples ». En 1925, lors du 25<sup>e</sup> congrès universel de la paix à Paris, représentant la section française de la Ligue, elle exprime sa plus vive indignation à propos de la guerre du Maroc. Elle s'oppose au colonialisme, nouveau signe de guerre. Le vœu est adopté à l'unanimité.

En février 1926, le comité exécutif international de la LIFPL se réunit à Paris : il est composé des trois vice-présidentes (Gabrielle Duchêne, Catherine Marshall, Lida Gustava Heymann), de Madeleine Doty (USA), Vilma Glucklich (Hongrie), secrétaire, mais aussi de

---

43. Cécile Brunshvicg (1877-1946) est secrétaire générale de l'Union française pour le suffrage des femmes (UFSF) de 1910 à 1924 puis en devient présidente à partir de 1924. En 1936, elle est sous-secrétaire d'État à l'éducation dans le gouvernement de Front Populaire de Léon Blum.

44. Ferdinand Buisson (1841-1932) est président de la Ligue des droits de l'homme de 1913 à 1926 et prix Nobel de la Paix en 1927. Il soutient le combat suffragiste de l'UFSF.

45. BHVP, Fonds Bouglé, Fonds Jeanne Mélin, boîte 32, Jeanne Mélin, « Une bonne réunion », *L'Écho du 9<sup>e</sup> arrondissement*, novembre 1924.

46. *Ibidem*.

membres consultants : Jeanne Mélin, Léonie La Fontaine, Frida Perlen et Aletta Jacobs. Les débats portent, une nouvelle fois, sur les conséquences du congrès de Washington de 1924. Depuis cette date, les sections britanniques, polonaises, scandinaves, rejointes en février 1926 par la grande majorité de la section américaine, n'admettent pas que la Ligue refuse la guerre défensive.

Pendant cette réunion, un contre-projet repoussant la résolution votée au congrès de Washington est proposé par la section polonaise et par les Anglaises Kathleen Courtney et Mary Chick. Toute allusion au refus catégorique et unilatéral de toute guerre est gommée ; au contraire le contre-projet confie à la LIFPL une fonction préventive. Selon ses initiatrices, la LIFPL doit essentiellement, en amont, empêcher le déclenchement des guerres en expliquant aux opinions publiques leurs origines économiques. Elle a essentiellement une vocation éducatrice qu'elle ne doit pas outrepasser. Les Françaises et les Allemandes restent sur leurs positions, au nom de l'histoire avant-gardiste de la LIFPL.

Les deux parties en présence n'arrivent pas à se mettre d'accord. À titre personnel, Gabrielle Duchêne, Andrée Jouve et Lida Gustava Heymann acceptent « une grande partie de la nouvelle formule » mais ne peuvent s'engager pour « les sections allemande et française »<sup>47</sup>. À l'été 1926, les débats reprennent à Dublin et les tensions s'apaisent. Gabrielle Duchêne accepte à la fois la modification des statuts et une définition beaucoup plus neutre : « La LIFPL doit rassembler et unir toutes les femmes de tous les pays (...) par la reconnaissance de la solidarité humaine, par la conciliation et par l'arbitrage, par la coopération mondiale, et par l'établissement d'une justice sociale, politique, économique pour tous, sans distinction de sexe, d'origine ethnique, de classe ou de religion »<sup>48</sup>. Leurs souhaits se réalisent : en septembre 1926, l'Allemagne rejoint les rangs de la SDN.

En 1927, Gabrielle Duchêne, devenue une compagne de route du PCF, fait un voyage en Union soviétique pour les dix ans de la Révolution d'octobre. En mai 1927, la section française de la LIFPL adhère à l'Union fraternelle des femmes contre la guerre, fondée par le PCF ce même mois. Comme le rappelle l'historienne française

---

47. *Ibidem*.

48. BDIC, Fonds Gabrielle Duchêne, F delta Rés. 205/5-4, minutes du Congrès de Dublin (8-15 juin 1926) ; citation reprise in Norman INGRAM, *op. cit.*, p. 289.

Christine Bard, « limitée par la faiblesse de ses effectifs<sup>49</sup>, la LIFPL ne repose que sur quelques militantes très déterminées qui ne partagent pas toujours les sympathies communistes de leur dirigeante »<sup>50</sup>. En mars 1927, Jeanne Mélin démissionne du conseil consultatif de la LIFPL, sans toutefois quitter définitivement l'organisation. Gabrielle Duchêne n'a pas apprécié qu'elle invite, pour une conférence, Heinrich Mann, auteur de *Le Professeur Umrat*. Membre du PCF de 1921 à 1923, Jeanne Mélin l'avait quitté en raison de son adhésion à la LIFPL.

En mars 1927, la proposition de loi du député Joseph Paul Boncour visant la mobilisation de tous les Français sans distinction d'âge ni de sexe en cas d'agression manifeste, suscite la colère de la LIFPL. Les féministes sont divisées à ce propos : Cécile Brunshvicg est hostile au projet, refusant de mettre sur le même pied la conscription des femmes et leur droit de vote ; Marguerite Durand, au contraire, approuve une proposition dans laquelle elle voit un premier pas vers la reconnaissance de la citoyenneté des femmes, et donc des revendications des féministes<sup>51</sup>. Au printemps, la section française de la LIFPL met sur pied un comité d'action Paul Boncour destiné à mettre en place un plan d'urgence pour informer l'opinion publique des dangers de cette proposition de loi et pour organiser des actions de protestation. Selon un rapport de la section française, le comité obtient le retrait des articles les plus problématiques, dont celui sur la mobilisation des femmes. Mais finalement, le projet est enterré et ne sera jamais soumis au vote de la Chambre des Députés et du Sénat<sup>52</sup>.

Dans les années 30, comme le rappelle l'historien français Michel Dreyfus, la section française se mobilise contre les risques de guerre, « la nécessité de la lutte pour la paix ainsi que (...) la demande du droit d'asile pour les réfugiés politiques venant des États fascistes »<sup>53</sup> tout en faisant face à une crise interne politique très grave.

Bien qu'il en soit officiellement exclu, ce réseau pacifiste et féministe a pris part à la vie diplomatique internationale. Cette

---

49. En 1926, la section française compte 500 membres, la section anglaise 5.000 et la section allemande 4.000.

50. Christine Bard, *op. cit.*, p. 138.

51. *La Fronde* du 4 mars 1927, in *Idem*, p. 143-144.

52. BDIC, Fonds Gabrielle Duchêne, F delta Rés 330/3.

53. Michel Dreyfus, « La Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté », *Cahiers féministes*, décembre 1981, p. 47-50.

occultation, accentuée par sa faiblesse numérique et ses conflits internes, explique son manque de visibilité dans l'histoire, en dépit de l'aspect novateur de ses propositions.

**Des relations difficiles :  
Pacifistes belges et allemandes pendant  
et après la Première Guerre mondiale\***

Annika Wilmers

La Première Guerre mondiale mit le mouvement international féministe à l'épreuve. Les deux grandes associations féministes internationales, le Conseil international des femmes (CIF) et l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes (AIFS), arrêtaient presque toutes leurs activités internationales<sup>1</sup>. Le congrès international de l'AIFS, prévu à Berlin pour le printemps 1915, a dû également être annulé. Cependant, quelques membres mécontents de cette situation prirent l'initiative de réunir, indépendamment de l'organisation centrale, un congrès féministe et pacifiste aux Pays-Bas. Malgré les conditions difficiles de voyage, qui empêchèrent beaucoup d'inscrites de s'y rendre, 1136 femmes de douze nations se rassemblèrent à La Haye du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai 1915 pour discuter de la guerre sous la direction de l'Américaine Jane Addams.

Le congrès se solda par un manifeste qui comportait de larges revendications en faveur de la démocratisation des institutions

---

\* Traduit de l'allemand.

1. Cf. Leila J. RUPP, *Worlds of Women. The Making of an International Women's Movement*, Princeton, 1997, p. 26-27.

politiques et de l'égalité des sexes, et surtout en faveur du suffrage des femmes. Pour faire cesser la guerre, les femmes demandèrent, sur la base de la théorie de la *continuous mediation* de l'Américaine Julia Grace Wales, la convocation d'une conférence des états neutres<sup>2</sup>.

Après le congrès, les pacifistes s'organisent en créant le Comité international des femmes pour une paix permanente – qui deviendra en 1919 la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL). Jane Addams en resta la présidente, les Néerlandaises Aletta Jacobs et Rosa Manus dirigèrent le bureau à Amsterdam et les pacifistes fondèrent des sections dans leurs pays respectifs. Mais en raison des conditions difficiles de communication, de la censure qui devenait de plus en plus stricte et des problèmes financiers, il ne fut plus possible d'organiser d'autres grandes activités internationales pendant la guerre.

Après la guerre en revanche, des femmes venues de seize pays animèrent à Zurich un deuxième grand congrès qui siégea en même temps que la conférence de Versailles, du 12 jusqu'au 17 mai 1919. Parmi les résolutions les plus importantes se trouve la condamnation du traité de Versailles et du blocus des ravitaillements ; de même on peut y lire une prise de position très critique concernant la création de la Société des Nations (SDN)<sup>3</sup>. Après le congrès, l'association obtint un siège permanent à Genève, Jane Addams étant présidente et l'Américaine Emily Greene Balch secrétaire générale<sup>4</sup>.

2. Cf. *Rapport. Congrès international des femmes, La Haye 28 avril-1<sup>er</sup> mai 1915*, éd. par le Comité international des femmes pour une paix permanente, Amsterdam, [s.d.], p. 35-41. Pour des informations plus précises sur le congrès : Jane ADDAMS, Emily Greene BALCH et Alice HAMILTON, *Women at The Hague. The International Congress of Women and its Results*, New York, 1915; Lela B. COSTIN, « Feminism, Pacifism, Internationalism and the 1915 International Congress of Women », *Women's Studies International Forum*, n° 5, 1982, p. 301-315; Gertrude BUSSEY et Margaret TIMS, *Pioneers for Peace. Women's International League for Peace and Freedom 1915-1965*, London, 2, 1980; Anne WILTSHER, *Most Dangerous Women. Feminist Peace Campaigners of the Great War*, London/Boston, 1985 et Catherine FOSTER, *Women for All Seasons. The Story of the Women's International League for Peace and Freedom*, Athens, 1989.

3. Cf. *Bericht des Internationalen Frauenkongresses Zürich Mai 12-17, 1919*, éd. par Internationale Frauenliga für Frieden und Freiheit, Genf, [s.d.], p. 241-266.

4. Jane Addams a reçu le prix Nobel de la Paix en 1931, Emily Greene Balch en 1946 : Linda K. SCHOTT, *Reconstructing Women's Thoughts. The Women's International League for Peace and Freedom before World War II*, Stanford,

Les études ne mettent généralement pas en doute la bonne coopération entre ces femmes<sup>5</sup>. Ce point de vue était également diffusé par les pacifistes elles-mêmes, qui soulignaient souvent que les conflits nationaux étaient inexistants entre elles pendant la guerre. Ainsi, après le congrès de La Haye, Balch constatait par exemple: « There was not one clash or even danger of a clash over national differences [...] »<sup>6</sup>.

Cependant, on peut se demander si l'accord entre les pacifistes était réellement au beau fixe. Pour répondre à cette question, il est intéressant d'étudier les relations entre les pacifistes belges et allemandes au sein de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL). La situation politique en Belgique – c'est-à-dire l'agression allemande d'un pays neutre et l'occupation de la Belgique avec ses conséquences graves – était en effet de nature à influencer les relations internationales, plus encore que dans les autres pays en guerre.

Ces relations entre féministes belges et allemandes n'ont pas encore été analysées. Par ailleurs, l'état de la recherche diffère selon les deux pays. Pour l'Allemagne, on dispose d'études sur le mouvement féministe pendant la guerre, sur le nationalisme des associations féministes, sur l'aile « radicale » du féminisme et de quelques biographies des protagonistes du mouvement<sup>7</sup>. L'histo-

---

1997.

5. Cooper fait la même remarque : Sandi E. COOPER, « Women's Participation in European Peace Movements: the Struggle to Prevent World War I », *Women and Peace. Theoretical, Historical and Practical Perspectives*, éd. par Ruth Roach PIERSON, London/New York/Sydney, 1987, p. 51-75, p. 51-52. Cf. ce jugement positif chez Mercedes M. RANDALL, *Improper Bostonian. Emily Greene Balch*, New York, 1964, p. 158.

6. ADDAMS, BALCH, HAMILTON, *op. cit.*, p. 16.

7. Pour les domaines du pacifisme, du nationalisme et du mouvement de femmes pendant la Première Guerre mondiale : Jennifer Anne DAVY, « Pacifist Thought and Gender Ideology in the Political Biographies of Women Peace Activists in Germany, 1899-1970 », *Journal of Women's History*, n°13/3, 2001, p. 34-45; Ute PLANERT, « Vater Staat und Mutter Germania: Zur Politisierung des Weiblichen Geschlechts im 19. und 20. Jahrhundert », *Nation, Politik und Geschlecht. Frauenbewegung und Nationalismus in der Moderne* (Geschichte u. Geschlechter 31), éd. p. Ute Planert, Frankfurt-M./New York, 2000, p. 15-65 et Susanne ROUETTE, « Frauenarbeit, Geschlechterverhältnisse und staatliche Politik », *Eine Welt von Feinden. Der Große Krieg 1914-1918*, éd. p. Wolfgang Kruse, Frankfurt-M., 2000, p. 92-126. La plupart des études sur

riographie belge, par contre, comporte encore assez peu de travaux sur les femmes pendant la Grande Guerre<sup>8</sup>. Durant l'occupation, le mouvement féministe belge a arrêté pratiquement toute activité politique: la recherche belge ne peut donc pas s'appuyer sur les mêmes sources qu'en Allemagne. Les journaux féministes belges cessèrent de paraître à l'été 1914, alors que les féministes allemandes continuèrent de publier; de plus, après la guerre, ces dernières ont écrit davantage sur cette époque que les femmes belges.

### **Le congrès international et pacifiste des femmes à La Haye au printemps 1915**

Déjà avant le congrès, le rapport entre les pacifistes belges et allemandes s'avéra difficile. En février 1915, Aletta Jacobs organise une rencontre préparatoire à Amsterdam à laquelle elle invite des femmes des pays voisins. Une semaine avant cette rencontre, elle écrit à une amie: « I have been having trouble with the Belgian women, as none are able to rise above the hatred of all that is German [...] »<sup>9</sup>. Pourtant, une semaine plus tard, elle réussit à rassembler vingt-sept Néerlandaises, cinq Anglaises, quatre Allemandes ainsi que quatre Belges<sup>10</sup>. Peu après la guerre, les pacifistes allemandes ont rapporté que ces femmes belges n'avaient d'abord pas voulu siéger aux côtés des Allemandes. Celles-ci se seraient montrées très compréhensives, bien qu'elles n'eussent pas connaissance à ce moment-là de l'étendue

l'internationalisme du mouvement des femmes viennent des pays anglo-américains : Cf. RUPP, *op. cit.* ; Jo VELLACOTT, « Feminism as if All People Mattered: Working to Remove the Causes of War 1919-1929 », *Contemporary European History*, n°10/3, 2001, p. 375-394. Dans ma thèse de doctorat sur le mouvement féministe international (à paraître en 2007), je traite plus à fond des associations ayant eu une position nationale et patriotique.

8. Denise DE WEERDT, *De vrouwen van de Eerste Wereldoorlog*, Gent, 1993 ; Éliane GUBIN, « Bespiegelingen over sekse en oorlog in België, 1914-1918 », *Jaarboek voor vrouwengeschiedenis*, n°15, 1995, p. 33-48.

9. Aletta Jacobs à Mien van Wulften Palthe-Broese van Groenou, 5 février 1915, *Politics and Friendship. Letters from the International Woman Suffrage Alliance, 1902-1942*, éd. par Mineke BOSCH et Annemarie KLOOSTERMAN, Columbus, 1990, p. 151-152.

10. *Rapport 1915*, *op. cit.*, p. XXVII. Anita Augspurg, Lida Gustava Heymann, Frida Perlen et Elise von Schlumberger venaient d'Allemagne. Selon le rapport du congrès, les femmes belges suivantes – probablement des réfugiées aux Pays-Bas – participèrent à la rencontre: M<sup>mes</sup> Burton et van Praag ; M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Mulle.

des crimes commis par l'armée allemande en Belgique. Mais grâce à la médiation des femmes néerlandaises – selon la source allemande – le conflit fut surmonté: « Belgische und deutsche Frauen besiegelten mit warmem Händedruck ihre treue Kameradschaft »<sup>11</sup>.

Cependant, cette version allemande d'une réconciliation laisse sceptique : par la suite, au moins trois de ces quatre déléguées belges ne participent plus au congrès. Le nom de la quatrième, M<sup>me</sup> Flor Burton, apparaît encore sur la liste d'inscription, mais celle-ci n'est pas fiable puisqu'on y trouve également le nom de M<sup>me</sup> van Praag qui s'est publiquement distanciée du congrès dans une lettre de lecteur au journal d'exil *L'Écho belge*. Dans cet article, elle s'affirme pacifiste mais, en raison de l'agression de la Belgique, il ne lui est pas possible de discuter des possibilités de paix dans un tel congrès<sup>12</sup>. Cette argumentation se retrouve dans beaucoup de refus belges, tandis que les pacifistes allemands demandent en priorité dans leur propagande la fin des massacres, sans se préoccuper de la situation politique<sup>13</sup>. Leur attitude s'explique aussi en partie par la censure, qui empêche les pacifistes allemandes de faire des allusions politiques dans leurs textes.

Mais M<sup>me</sup> van Praag espère quand même que les pacifistes des pays centraux réussiront à travailler pour la paix dans leurs États<sup>14</sup>. Il semble dès lors que sa décision de se retirer soit basée plus sur sa conviction politique personnelle que sur une méfiance à l'égard des participantes allemandes, sentiment également très répandu dans le public belge. Les sources allemandes ont donc sur ce point probablement raison en disant qu'un accord entre Belges et Allemandes avait pu être établi au cours de la rencontre préparatoire, ce qui ne signifie pas pour autant que les deux groupes aient eu la même opinion à propos du congrès prévu.

Il est étonnant que le texte allemand *Völkerversöhnende Frauenarbeit*, paru après la guerre, qui évoque tout de même le conflit qui a surgi lors de cette rencontre, ne mentionne pas ultérieurement

11. *Völkerversöhnende Frauenarbeit während des Weltkrieges, Juli 1914-November 1918*, éd. par Internationale Frauenliga für Frieden und Freiheit, Deutscher Zweig, München, 1920, p. 5.

12. « Protestation de femmes belges », *L'Écho belge*, n° 190, 1<sup>er</sup> mai 1915.

13. Cf. p. ex. Anita AUGSPURG et a.: « Botschaft an den Weltbund », *Zeitschrift für Frauenstimmrecht*, n°17, 15 novembre 1914, p. 52.

14. « Protestation... », *op. cit.*

l'absence des femmes belges au congrès. On peut supposer que l'évocation de ce différend, puis de sa résolution, devait servir à démontrer en Allemagne la solidarité internationale entre les femmes, contrastant avec le monde belliqueux des hommes<sup>15</sup>.

Vingt-huit Allemandes participèrent au congrès – mais beaucoup n'avaient pas obtenu la permission de quitter l'Allemagne. Selon le rapport du congrès, la délégation comptait cinq Belges, mais en raison de contradictions dans les sources, il n'est pas possible de déterminer quelles sont celles qui participèrent vraiment<sup>16</sup>.

Les Belges furent traitées avec une considération particulière, en raison de l'occupation de leur pays<sup>17</sup>, y compris pendant les négociations. Malgré le déroulement très strict des sessions, elles purent dépasser le temps fixé pour chaque oratrice et obtinrent plusieurs fois la permission de parler en-dehors de leur temps de parole<sup>18</sup>. L'arrivée spectaculaire et tardive de représentantes de l'Alliance belge des femmes pour la paix par l'éducation, venues d'Anvers, fit sensation<sup>19</sup>. Elles avaient en effet obtenu un laissez-passer des autorités allemandes, avaient été conduites dans une voiture de l'armée jusqu'à la frontière et de là, elles avaient continué

15. *Völkerversöhnende Frauenarbeit*, *op. cit.*, p. 5. En revanche, Aletta Jacobs ne parle pas de ce conflit dans ses mémoires : Aletta JACOBS, *My Life as an International Leader in Health, Suffrage and Peace*, éd. par Harriet Feinberg, New York, 1996, p. 83.

16. Pour la composition des délégations : *Rapport 1915*, *op. cit.*, p. 34 et 243 ss et « Les femmes pacifistes à La Haye », *La Presse*, n°126, 9 mai 1915. Quant à la délégation belge, il est sûr que Eugénie Hamer et Mme Sarton venaient d'Anvers et Bala Birnbaum de Scheveningen. Parmi les Belges en exil se trouvaient probablement aussi Mme Otlet (la participation de son mari Paul Otlet est prouvée), Mme Flor Burton et la comtesse Simonis (avec statut de visiteur). Pour des informations biographiques sur les participantes allemandes – parmi lesquelles Anita Augspurg, Lida Gustava Heymann, Helene Stöcker, Auguste Kirchhoff, Elisabeth Rotten et Margarethe Selenka – voir Heike LISCHZEWSKI, *Morgenröte einer besseren Zeit. Die Frauenfriedensbewegung von 1892 bis 1932* (agenda Frieden 15), Münster, 1995.

17. Cf. p. ex. Letter from Austria, *Jus Suffragii*, n°10, 1 juillet 1915, p. 325.

18. Cf. *Rapport 1915*, *op. cit.*, p. 97-98, 110-111 et 135.

19. L'Alliance belge des femmes pour la paix par l'éducation existait depuis 1906, mais, selon Lubelski-Bernard, elle cessa ses activités au début de la guerre : Nadine LUBELSKI-BERNARD, *Les mouvements et les idéologies pacifistes en Belgique 1830-1914*, thèse de doctorat inédite, Université libre de Bruxelles, 1977, p. 412-430.

leur voyage à pied jusqu'à Roosendaal, puis avaient pris le train pour La Haye. Comme elles n'étaient pas encore arrivées au moment où chaque pays avait désigné deux représentantes pour siéger sur le podium, l'Allemande Anita Augspurg proposa, lors de la séance du troisième jour, de compenser ce retard en offrant à toute la délégation belge une place à la tribune, en signe de bienvenue. Ensuite, l'assemblée se leva, applaudit et Addams ajouta : « I am sure you have all signified your most sympathetic feelings with this proposition, the more as it is made by a German woman »<sup>20</sup>. Par cet accueil chaleureux, les femmes allemandes cherchaient à montrer leur volonté de coopération, ce qui impressionna de toute évidence l'assemblée.

Plus tard dans l'après-midi, la Belge Eugénie Hamer<sup>21</sup> fit remarquer pourtant qu'elles avaient eu l'intention de rester comme auditrices au fond de la salle<sup>22</sup>. Puis elle prit quand même la parole pour protester avec véhémence contre la proposition d'une paix immédiate. Selon elle, même si le congrès était en faveur d'une telle paix, elle-même et M<sup>me</sup> van Praag insistaient pour que la libération de la Belgique soit une condition préalable. L'assemblée lui confirma immédiatement que le congrès se prononcerait en faveur d'une paix juste et les participantes s'empressèrent de joindre à la résolution la mention selon laquelle la paix devrait être basée sur la justice. Mais il ne s'agissait pas, pour Eugénie Hamer, d'un simple malentendu mais bien d'une question de principe et elle s'écria : « Je ne peux pas penser comme vous toutes, je suis Belge avant tout »<sup>23</sup>. Par cette affirmation, elle prenait ses distances par rapport à l'internationalisme des autres participantes. L'idée, souvent propagée au congrès, d'un pacifisme féminin basé sur des critères biologiques – les participantes défendant

---

20. *Rapport 1915, op. cit.*, p. 119-120. Anita Augspurg et sa compagne Lida Gustava Heymann ont pris part à l'organisation du congrès. Sur les deux femmes : Amira GELBLUM, « Feminism and Pacifism : the Case of Anita Augspurg and Lida Gustava Heymann », *Tel Aviver Jahrbuch für deutsche Geschichte*, n°21, 1992, p. 207-225 et Jennifer Anne DAVY, « Wege aus dem Militarismus – Die feministische und antimilitaristische Militarismuskritik der deutschen Pazifistinnen Anita Augspurg und Lida Gustava Heymann », *Militarismus in Deutschland 1871 bis 1945. Zeitgenössische Analysen und Kritik*, éd. par Wolfram Wette (*Jahrbuch für Historische Friedensforschung*, 8), Münster, 1999, p. 191-215.

21. Sur Eugénie Hamer : *Dictionnaire des femmes belges*, Racine, Bruxelles, 2006.

22. *Rapport 1915, op. cit.*, p. 135.

23. *Ibid.*, p. 135-136.

en tant que femmes et mères les mêmes intérêts – n'existait évidemment pas pour la délégation belge. Un constat que Leila Rupp souligne quand elle explique que l'internationalisme fonctionne au mieux quand sa propre identité nationale n'est pas en jeu. Mais en revanche, quand l'intérêt de la nation prend le pas sur le mouvement international des femmes – comme dans le cas de la Belgique occupée – il n'y a plus de concordance aussi harmonieuse<sup>24</sup>.

La règle fondamentale que le congrès s'était fixée au préalable, à savoir que toute discussion sur la responsabilité de la guerre et sur la façon de la faire était exclue des négociations<sup>25</sup>, rendit aussi l'entente entre les femmes plus difficile. Il y a une ironie certaine dans le fait que cette règle avait été précisément établie pour faciliter l'accord entre les participantes, mais qu'elle produisit l'effet contraire chez les femmes belges. Beaucoup de résolutions du congrès, comme la demande d'une paix juste, mais aussi la revendication du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la condamnation de toute conquête de guerre ainsi que la protestation contre la souffrance de la population civile en territoire de guerre – surtout contre le viol des femmes par des soldats – s'expliquent comme des réactions face à la situation de la Belgique. Mais le caractère général de ces résolutions ne satisfaisait pas la délégation belge<sup>26</sup>. À la fin du congrès, la direction fut priée d'aborder la situation de la Belgique, mais sur ce

---

24. RUPP, *op. cit.*, p. 117 et 120-121. Pour la théorie d'un pacifisme féminin et maternel : Jennifer Anne DAVY, « German Women's Peace Activism and the Politics of Motherhood : a Gendered Perspective of Historical Peace Research », *Perspektiven der Historischen Friedensforschung*, éd. par Benjamin Ziemann (Frieden und Krieg, Beiträge zur Historischen Friedensforschung, 1), Essen, 2002, p. 110-132.

25. *Rapport 1915, op. cit.*, p. XXVIII.

26. Cf. *Ibid.*, p. 46-49. Selon Hering et Wenzel, l'accord n'était possible que si la question de la responsabilité de la guerre était exclue. De plus, les pacifistes n'envisageaient pas la guerre comme un acte commis par une nation particulière mais comme un principe qui pouvait apparaître dans chaque société. Cependant, ces deux affirmations ne sont pas représentatives pour les relations entre les femmes belges et les autres participantes du congrès car elles suggèrent une solidarité qui n'a pas existé. Cf. Sabine HERING et Cornelia WENZEL, *Frauen riefen, aber man hörte sie nicht. Die Rolle der deutschen Frauen in der internationalen Frauenfriedensbewegung zwischen 1892 und 1933* (Schriftenreihe des Archivs der deutschen Frauenbewegung, 1), Kassel, 1986, p. 76.

point, Addams répliqua que le sujet était trop épineux<sup>27</sup>.

Les relations entre les Belges et les autres participantes se dégradèrent à nouveau lors du débat sur le développement des conférences de paix à La Haye de 1899 et de 1907<sup>28</sup>. L'Américaine Fannie Fern Andrews ajouta à la contribution d'une participante polonaise que la résolution en question aiderait les « weaker and backward peoples » à gagner leur reconnaissance. Hamer s'indigna tout de suite d'entendre qualifier la Belgique de peuple arriéré : « C'est peut-être un petit pays, mais ce n'est pas un peuple arriéré. Au point de vue intellectuel la Belgique est l'égale des grandes puissances »<sup>29</sup>. Jane Addams s'empressa de rectifier – non sans une certaine suffisance – que le terme « backward people » ne s'appliquait pas aux états européens mais aux « nations sauvages ». En même temps, dans l'assemblée, une femme belge cria : « Est-ce que vous croyez qu'on se laissera arracher la Belgique de la main ? Nous voulons la guerre jusqu'à ce que la Belgique soit libérée, nous protestons contre la paix par l'amour »<sup>30</sup>. De toute évidence, contrairement aux porte-parole du congrès, les déléguées belges, sans cesse sur la défensive, ne partageaient pas l'opinion selon laquelle le congrès travaillait pour un objectif pacifiste qui leur était commun à toutes. Mais inversement les Américaines discréditèrent aussi la résolution en utilisant des termes sensibles et pleins de préjugés. Cet incident démontre cependant le surgissement d'émotions fortes chez les Belges pendant les débats.

En résumé, on peut constater que les relations entre les femmes belges et les autres participantes furent très tendues. Du côté des participantes, surtout allemandes, ce n'était pas la « bonne volonté » qui manquait mais bien la sensibilité pour réaliser combien les sentiments des Belges étaient marqués par l'expérience de l'occupation. Toutefois, il est également difficile de prendre la mesure du pacifisme des femmes belges car elles n'ont pas participé de manière constructive aux débats sur les résolutions. Elles ont pris la parole essentiellement pour protester. Après le congrès, le contact

---

27. *Rapport 1915, op. cit.*, p. 178.

28. *Ibid.*, p. 138-142.

29. *Ibid.*, p. 142-143.

30. *Ibid.*, p. 143. Il n'est pas étonnant que de tels incidents fussent repris par la presse, ce qui renforça la méfiance à l'égard du congrès : cf. *De Belgische Standaard*, n°58, 14-15 mai 1915 et Camille ROUSSEL, « Le bon point de vue », *L'Indépendance belge*, 30 avril 1915.

entre les participantes belges et le bureau de la Ligue s'est rompu et Emily Greene Balch a remarqué rétrospectivement: « Nous avons eu autrefois un petit groupe que nous avons compté comme une Section belge, mais ces dames ne nous répondent jamais maintenant et je ne sais pas si elles ont peur, si elles ne sont plus pacifistes, ou même quel genre de pacifistes elles étaient auparavant »<sup>31</sup>.

### **Les réactions des mouvements féministes à l'initiative de paix**

Les sections allemandes du CIF et de l' AISF désapprouvèrent le congrès des femmes de La Haye. La présidente du *Deutscher Verband für Frauenstimmrecht*, Marie Stritt, écrivit au congrès que son conseil désavouait la tenue d'une rencontre internationale pendant la guerre<sup>32</sup>. Le *Bund deutscher Frauenvereine* (BDF), membre du CIF, ignore d'abord les préparations du congrès, puis prit position dans deux déclarations à la presse car il craignait d'être associé aux pacifistes dans l'opinion publique<sup>33</sup>. La présidente du BDF, Gertrud Bäumer, avait peur que la réputation du mouvement féministe, qui devait prouver sa loyauté nationale et ses qualités civiques pendant la guerre, ne puisse être discréditée<sup>34</sup>. Non seulement le BDF prit publiquement ses distances à l'égard du congrès, mais il menaça également d'exclure des fonctions dirigeantes toute femme qui y aurait participé<sup>35</sup>. Mais les Allemandes présentes à La Haye faisaient partie d'organisations féministes politiquement plus radicales que le BDF et

31. Emily Greene Balch à Jeanne Mélin, 1 septembre 1920 (Fonds Jeanne Mélin, boîte 40, Bibliothèque historique de la Ville de Paris (BHVP), Paris).

32. *Rapport 1915*, op. cit., p. 309-310.

33. Gertrud BÄUMER, « Zu dem Plan eines internationalen Frauenkongresses », *Die Frauenfrage*, n°24, 16 mars 1915, p. 188 et « Zum internationalen Frauenkongreß im Haag », *Münchener Neueste Nachrichten*, n° 216, 29 avril 1915 (Vorabend-Blatt).

34. Cf. Mechthild BERESWILL et Leonie WAGNER, « Nationalism and the Women's Question – The Women's Movement and Nation. Orientations of the Bourgeois Women's Movement in Germany during the First World War », *The European Journal of Women's Studies*, 5/2, 1998, p. 233-247 et Annika WILMERS, *Die Kontroverse über den internationalen Frauenkongreß in Den Haag im Frühjahr 1915 im Spiegel der deutschen Presse*, mémoire de maîtrise inédit, Université de Tübingen, 2001.

35. cf. Gertrud BÄUMER et Alice BENSHEIMER, *An die Verbände und Vereine des Bundes Deutscher Frauenvereine*, 23 avril 1915, B Rep. 235, n°2408, Helene-Lange-Archiv, Berlin.

ne furent donc pas concernées par cette mesure<sup>36</sup>.

Du côté belge, les associations féministes n'ont pas réagi, en raison de la guerre. Mais trois dirigeantes du mouvement féministe belge, Jane Brigode, Élise Soyer-Nyst et Léonie La Fontaine envoyèrent des lettres personnelles au bureau à Amsterdam. Léonie La Fontaine, présidente du Conseil national des femmes belges (CNFB) vivait alors en exil en Suisse tandis que Jane Brigode, présidente de la Fédération belge pour le suffrage des femmes et Élise Soyer-Nyst, secrétaire générale du CNFB, travaillaient depuis le début de la guerre dans des associations caritatives au sein de l'Union patriotique des femmes belges. Le désespoir exprimé dans les lettres de Léonie La Fontaine et d'Élise Soyer-Nyst face à la guerre ainsi que la reconnaissance de l'initiative de paix contrastent avec la réponse de Gertrud Bäumer. Néanmoins, autant Jane Brigode qu'Élise Soyer-Nyst se distanciaient clairement du projet envisagé par les pacifistes<sup>37</sup>.

Inversement, Léonie La Fontaine regrettait de ne pouvoir se rendre à La Haye, prétextant des raisons de santé<sup>38</sup> et exprimait l'espoir que le congrès rapprocherait les femmes. Mais elle se méfiait en même temps des Allemandes car elle n'était pas persuadée qu'elles étaient véritablement en faveur de la paix. En tout cas, elle soulignait aussi que, pour elle, il n'était pas encore temps de terminer le conflit: « [...] car maintenant il faut aller jusqu'au bout »<sup>39</sup>. Aussi, bien que Léonie

36. Quelques membres du BDF protestèrent contre la manière d'agir de leur comité de direction et une controverse éclata après le congrès entre les pacifistes et Gertrud Bäumer. La censure mit fin à ce débat: Gertrud BÄUMER, « Der Bund deutscher Frauenvereine und der Haager Frauenkongress », *Die Frauenfrage*, n°11, 1 septembre 1915, p. 82-85.

37. *Rapport 1915*, *op. cit.*, p. 308 et 184. Pour Jane Brigode: cf. Éliane GUBIN et Leen VAN MOLLE (éd.), *Parcours singuliers. Portraits de dix élues en 1921*, Anvers, 1994, p. 17-32. Plus tard, dans un manuscrit rédigé au plus tôt vers la fin des années trente, Élise Soyer-Nyst critiqua le congrès de La Haye beaucoup plus fortement qu'elle ne l'avait fait pendant la guerre. En 1915, elle avait regretté de ne pas avoir pu rencontrer ses « sœurs », plus tard elle écrivit que « ces dames » avaient été étonnées de son refus de participer, une décision qui lui semblait à présent toute naturelle: Élise Soyer, « Historique du féminisme en Belgique (2e partie) », *Sextant*, n°6, 1996, p. 145-185, p. 168. Les brèves informations que Soyer donne sur la Ligue internationale des femmes ne sont pas correctes.

38. *Rapport 1915*, *op. cit.*, p. 237-238.

39. *Rapport 1915*, *op. cit.*, p. 237. Léonie La Fontaine s'était déjà montrée méfiante précédemment à l'égard d'Anita Augspurg: de Léonie à Henri La

La Fontaine se soit d'abord inscrite au congrès, il est douteux qu'elle soutenait vraiment cette initiative de paix. Elle écrit en effet à son frère que d'autres soucis l'empêchaient de se rendre à La Haye<sup>40</sup>. Sans pour autant douter de sa situation difficile en exil, le ton de sa lettre laisse supposer qu'elle cherchait peut-être à se justifier auprès de son frère. En tout cas, elle n'était politiquement pas convaincue par l'objectif du congrès, comme elle l'écrivit à son frère: « Aussi je pense que le congrès de La Haye n'aura aucun succès »<sup>41</sup>.

Elle préférerait l'idée, plus prudente, que seules les femmes des pays neutres devaient organiser une manifestation de paix. Elle chercha à gagner à ce projet le soutien de l'Union mondiale de la femme pour la concorde internationale, une organisation nouvellement créée en Suisse, dont Léonie La Fontaine était vice-présidente, et qui était plus modérée que le congrès des femmes de La Haye<sup>42</sup>. Bien que l'Union ait repoussé ce projet, cette association était plus proche des idées de La Fontaine que de celles, plus radicales, de la Ligue internationale des femmes<sup>43</sup>. Ce qui n'empêcha pas Léonie La Fontaine de rester aussi en contact avec cette dernière. En été 1915, en Suisse, elle rendit visite à la présidente du comité français de la Ligue, Gabrielle Duchêne. À cette occasion, Suzanne et Gabrielle Duchêne essayèrent de la convaincre de soutenir la fondation d'un comité suisse<sup>44</sup>.

Il n'est pas facile de caractériser le pacifisme de Léonie La Fontaine. Son attitude très patriotique est compréhensible si l'on

Fontaine, 28 novembre 1914 et 14 décembre 1914, Mundaneum (Mons) Papiers Henri La Fontaine (HLF), 071).

40. Léonie à Henri La Fontaine, 20 avril 1915, HLF 071. Pour la relation entre Léonie et Henri La Fontaine : cf. Marinette BRUWIER, « Henri La Fontaine et l'ordre maçonnique mixte international Le Droit Humain. La Fontaine, franc-maçon et féministe », *Cent ans de l'Office international de bibliographie*, Mundaneum, Mons, 1995, p. 113-135, p. 116 ss. Pour Léonie La Fontaine, voir également D. DE WEERDT, *op. cit.*, p. 19 ss.

41. Léonie à Henri La Fontaine, 31 mars 1915, HLF 071.

42. Cf. *Ibid.* et *Rapport 1915, op. cit.*, p. 237. Pour l'Union mondiale : Sybille BENZ, « Frauenfriedensarbeit in der Schweiz zur Zeit des Ersten Weltkriegs », *Frauen zwischen Anpassung und Widerstand. Beiträge zur 5. Schweizer Historikerinnentagung*, éd. par Regula Ludi, Ruth Lüthi et Regula Rytz, Zürich, 1990, p. 69-83, p. 73ss.

43. Cf. Léonie à Henri La Fontaine, 13 janvier 1915, HLF 071.

44. Suzanne Duchêne au bureau à Amsterdam, 1<sup>er</sup> septembre 1915, Women's International League for Peace and Freedom Papers 1915-1978, Microfilming Corporation of America (dans la suite abrégé par WILPF), film 61.

prend en considération l'occupation de la Belgique et sa situation personnelle d'exilée. Elle ne défendait pas une position pacifiste radicale, comme on la trouve chez les membres allemandes ou encore les membres françaises de la Ligue des femmes. Dans une lettre à la Française Adrienne Avril de Sainte-Croix, La Fontaine magnifiait la Belgique et écrivit à propos des Allemands: « Peuple terrible, peuple aveuglé, quand tes yeux pourront-ils s'ouvrir ? Trop tard, sans doute, pour que le pardon soit possible »<sup>45</sup>. Après la guerre, elle expliqua que le devoir le plus important de la section pour la paix du CNFB, dont elle était également présidente, avait été de soutenir le moral des soldats au front<sup>46</sup>. Les divergences entre Léonie La Fontaine et les pacifistes françaises de la Ligue des femmes s'exprimèrent surtout dans l'attitude à l'égard des Allemandes. Dans sa correspondance avec son frère Henri, Léonie n'hésite pas à utiliser fréquemment les termes violents de « Boches », de « Teutons », de « monstres », à la différence des pacifistes françaises, plus nuancées dans leur jugement sur l'Allemagne. Mais il faut ajouter que Léonie La Fontaine était consciente de ce conflit intérieur qui la taraudait, en tant que pacifiste durant la guerre<sup>47</sup>.

Malgré ces différences, Léonie La Fontaine partageait sans doute avec les pacifistes de la Ligue des femmes l'idée qu'à long terme, l'idéal d'un ordre social pacifiste pourrait se réaliser, et elle y voyait l'un des devoirs les plus importants pour les femmes<sup>48</sup>. Il est clair que la position de Léonie La Fontaine s'opposait également celle de Gertrud Bäumer qui, elle-même, ne s'était jamais considérée comme pacifiste<sup>49</sup>. En Allemagne, à cette époque, l'idée même qu'une pacifiste

---

45. Léonie La Fontaine à Adrienne Avril de Sainte-Croix, 30 octobre 1914, *L'Action Féminine, Bulletin officiel du Conseil national des femmes françaises*, n°36, décembre 1914, p. 689-690, p. 689.

46. *Conseil national des femmes belges. Assemblée générale du 25 janvier 1920*, Bruxelles [s.d.], p. 6-8, p. 7, AVB, Fonds Nyssens-Hettema, boîte 49.

47. Par exemple de Léonie à Henri La Fontaine, 14 décembre 1914, 18 décembre 1914 et 6 mars 1915, HLF 071. La Française Jeanne Mélin, réfugiée elle aussi, écrivait qu'elle détestait cette expression de « boche » : Jeanne Mélin, 6 juillet 1915, Fonds Jeanne Mélin, boîte 39, BHVP. Sur Jeanne Mélin voir Christine BARD, *Les filles de Marianne: histoire des féminismes, 1914-1940*, Paris, 1995, p. 92-94.

48. AVB, *Fonds Nyssens-Hettema, op. cit.*, p. 7-8. Aussi Vincent PAPAËO, « Du féminisme au pacifisme », *Le Mundanéen*, n°12, septembre 1999.

49. Cf. p. ex. Gertrud BÄUMER, *Lebensweg durch eine Zeitenwende*, Tübingen, 1933, p. 288.

devienne présidente du BDF n'était nullement envisageable.

Léonie La Fontaine réapparaît en 1918 dans les rangs de la Ligue des femmes. La section suisse de la Ligue organisa une rencontre où elle accepta de faire un discours. Il est difficile de s'assurer qu'elle y a vraiment participé<sup>50</sup> mais il est toutefois certain qu'elle ne rencontra aucune femme allemande à ce congrès, qui avait à l'origine une perspective internationale, car les Allemandes n'obtinrent pas, comme les autres invitées étrangères, la permission de s'y rendre.

### **La Ligue internationale des femmes après la guerre**

Vingt-huit Allemandes participèrent en revanche au congrès des femmes à Zurich en mai 1919 alors que, officiellement, aucune Belge n'y prit part – ce qu'Aletta Jacobs justifia par la rupture des contacts avec la Belgique pendant la guerre<sup>51</sup>. Cette fois, Léonie La Fontaine était bel et bien présente au congrès mais comme son nom n'apparaît pas dans le protocole, il semble qu'elle ne l'ait été qu'au titre de visiteur<sup>52</sup>.

Bien qu'il n'y eût pas de participation active de la part de déléguées belges, la situation de la Belgique était présente pendant le congrès, concernant la manière de mener la guerre et la culpabilité issue de la guerre. Les femmes des pays alliés abordèrent ce sujet seulement de façon indifférenciée. Quant au traité de Versailles et au blocus des ravitaillements, elles se sentaient au contraire responsables et critiquèrent les fautes de leur propre gouvernement. Ainsi, le jugement du rôle de l'Allemagne dans la guerre restait la tâche des participantes allemandes<sup>53</sup>.

50. Les informations sur les programmes des congrès ne sont pas toujours fiables à cause de la guerre : cf. *Internationale Frauenkonferenz für Völkerverständigung, Bern*, Mundaneum (Mons), Papiers Léonie La Fontaine (LLF) 050.

51. *Rapport Zurich*, *op. cit.*, p. 408. On ne trouve presque plus de correspondance de femmes belges pendant les dernières années de guerre dans les fonds du WILPF. Cf. WILPF, film 56.

52. Trois lettres indiquent qu'elle était présente à Zurich: Florence Kelley à Mary Rozet Smith, 22 mai 1919 ; et Alice Hamilton à Mary Rozet Smith, 12 mai 1919, Jane Addams Papers, University Microfilms International (JAP), film 12 et Marguerite Gobat à Kathleen Courtney, 6 novembre 1920, WILPF, film 56.

53. A la Ligue, il devint habituel que ce soient les ressortissantes d'un pays qui

Comme le programme du congrès ne prévoyait pas ce sujet, les Allemandes s'exprimèrent sur ce point lors d'une des réunions du soir, organisées de manière plus informelle. Dans son exposé, Lida Gustava Heymann affirma que pendant la guerre, les femmes allemandes auraient protesté contre toute injustice commise par l'armée allemande – si elles en avaient eu connaissance. Ceci aurait été surtout le cas pendant l'occupation de la Belgique, la déportation des femmes belges et françaises, l'offensive allemande du printemps 1918 et le traité de paix de Brest-Litovsk<sup>54</sup>. En effet, la question des crimes de guerre commis sur les femmes belges et françaises, considérés en France et en Belgique comme l'incarnation de la barbarie allemande<sup>55</sup>, allait devenir après la guerre une des questions centrales des relations internationales du mouvement féministe<sup>56</sup>. Il s'agissait en effet d'un sujet qui concernait directement la dignité de la femme mais qui comportait en même temps une grande composante nationale parce que l'attaque des femmes était symboliquement comparée à l'agression du pays<sup>57</sup>. Les pacifistes s'occupèrent

abordent les erreurs de leur gouvernement : Jo VELLACOTT, « A Place for Pacifism and Transnationalism in Feminist Theory: the Early Work of the Women's International League for Peace and Freedom », *Women's History Review*, n°2/1, 1993, p. 23-56, p. 33.

54. *Rapport Zurich*, op. cit., p. 204-207.

55. Cf. Françoise THEBAUD, « Der Erste Weltkrieg. Triumph der Geschlechtertrennung », *Geschichte der Frauen, Das 20. Jahrhundert*, t. 5, éd. p. Georges Duby et Michelle Perrot, Frankfurt/M., 1995, p. 33-91, p. 69. Pour les déportations des civils français : Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et cultures de guerre 1914-1918. Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, 1998, p. 68-77.

56. Pendant la guerre, des femmes belges avaient déjà protesté contre les déportations : « Aux femmes des pays neutres », *La Française*, n° 425, 9 juin 1917. Après la guerre, les associations féministes belges et françaises exigeaient, comme préalable à la reprise des relations internationales du CIF et de l'AISF, une déclaration du mouvement féministe allemand sur la conduite de guerre de l'Allemagne : « Les femmes belges ne veulent pas siéger maintenant avec des femmes allemandes », *Le Soir*, 17 mai 1919 (édition B).

57. Karen CELIS et Anne GODFROID, *Femmes et Guerre 16e – 20e s.* Dossier accompagnant l'exposition aux AGR, Bruxelles, 1997, p. 35; John HORNE et Alan KRAMER, *German Atrocities, 1914. A History of Denial*, New Haven/London, 2001, p. 196-204 et, avec une approche française : Ruth HARRIS, « The 'Child of the Barbarian': Rape, Race and Nationalism during the First World War », *Past and Present*, n°37/141, 1993, p. 170-206 et Stéphane AUDOUIN-ROUZEAU, *L'enfant de l'ennemi (1914-1918). Viol, avortement, infanticide pendant la Grande Guerre*, Paris, 1995, p. 94-96.

essentiellement de ce problème. Déjà en 1915, Lida Gustava Heymann avait protesté contre le viol des femmes en temps de guerre, ce qui avait été inscrit dans le manifeste du congrès. En 1919 à Zurich, les femmes adoptèrent également une résolution condamnant en général toute déportation<sup>58</sup>.

Les protestations des pacifistes allemandes, dont parlait Lida Gustava Heymann pendant la séance du soir, sont évoquées dans d'autres sources. Mais les protestations contre le traité de paix de Brest-Litovsk étaient en effet plus violentes que la critique contre l'occupation de la Belgique<sup>59</sup>. En juillet 1915, Anita Augspurg, Lida Gustava Heymann et Frida Perlen avaient remis une pétition au chancelier allemand dans laquelle elles demandaient au gouvernement de se prononcer contre l'annexion définitive de la Belgique<sup>60</sup>. Ici et également dans une pétition de l'année 1917 concernant les déportations, les pacifistes allemandes avaient utilisé un vocabulaire très prudent qui, au fond, ne condamnait pas vraiment le comportement de l'Allemagne. Dans la déclaration sur les déportations, elles écrivaient, par exemple, que le Reichstag devait réclamer des éclaircissements sur cette affaire et demander de traiter avec ménagement des femmes concernées par la déportation jugée nécessaire pour des raisons militaires<sup>61</sup>. Cette formulation était surtout une tactique pour contourner la censure. C'est pourquoi après la guerre, les pacifistes allemandes s'efforcèrent de la justifier en se référant à l'armée, qui avait affirmé que les déportations étaient nécessaires pour la protection de la population civile<sup>62</sup>. On peut cependant remarquer que, malgré la condamnation de la politique de guerre allemande par les pacifistes, cette protestation n'a pas la

58. *Rapport 1915*, *op. cit.*, p. 35-36 et *Rapport Zurich*, *op. cit.*, p. 261.

59. Pour Brest-Litovsk : « Friedenseingabe der deutschen Pazifisten », *Zeitschrift für Frauenstimmrecht*, n°9 et 10, 1<sup>er</sup> et 15 mai 1917, p. 19 et la rubrique « Zur Friedenssache » du même journal entre janvier et mars 1918.

60. Cf. « Appendix », *News-Sheet*, n°3, 1<sup>er</sup> septembre 1915. Selon le rapport « Völkerversöhnende Frauenarbeit », des protestations contre l'occupation de la Belgique se sont également élevées lors de plusieurs rencontres des sections de l'association suffragiste « Deutscher Frauenstimmrechtsbund » : *Völkerversöhnende Frauenarbeit*, *op. cit.*, p. 14.

61. *Mitteilungen des Deutschen Frauenstimmrechtsbundes*, n°9 et 10, sept. -oct. 1917.

62. *Völkerversöhnende Frauenarbeit*, *op. cit.*, p. 54 ; HERING et WENZEL, *op. cit.*, p. 82.

dimension décrite par Lida Gustava Heymann dans son discours enflammé au congrès de Zurich.

Cette protestation contre l'invasion de la Belgique, à laquelle les pacifistes allemandes se référèrent souvent dans les années d'après-guerre, soulageait aussi certainement les consciences et indiquait de façon indirecte que les femmes des pays victorieux devaient à leur tour agir contre les erreurs de leurs gouvernements. Cette impression fut également renforcée par le fait que la Belgique ne prit pas officiellement part au congrès de Zurich et n'y joua en conséquence qu'un rôle passif alors que, par exemple, un échange direct existait entre la délégation française et allemande<sup>63</sup>.

Mais beaucoup de participantes furent ravies d'entendre des protestations des femmes allemandes pendant le congrès. La Française Jeanne Mélin écrivit plus tard à ce sujet que la déclaration de Heymann avait été pour les Françaises la proclamation la plus importante et sensationnelle du congrès<sup>64</sup>. En revanche, l'Américaine Alice Hamilton jugeait autrement la délégation allemande : dans une lettre, elle remarquait : « I must admit that they are a bit difficult these German women. They may be excellent but the best of them are dense »<sup>65</sup>. Cette affirmation visait l'incapacité des femmes allemandes à avouer les fautes de l'Allemagne alors que, selon Hamilton, les

63. Jeanne Mélin écrit dans ses mémoires que Léonie La Fontaine craignait de ne plus pouvoir rentrer en Belgique si elle prenait la parole au congrès : Archives départementales des Ardennes (Charleville-Mézières), Mémoires de Jeanne Mélin, manuscrit de 1957/58, p. 91, collection Jeanne Mélin, 15 J. 1.

64. Jeanne Mélin, 22 mai 1919, Fonds Mélin, BHVP, boîte 40. Voir aussi une opinion positive sur les pacifistes allemandes dans Emily Greene Balch, Zurich, 24 mai 1919, Papers of Emily Greene Balch, 1875-1961, Swarthmore College Peace Collection, Scholarly Resources microfilm edition, film 21 et « Some Impressions », *Towards Peace and Freedom. The Women's International Congress, Zürich, May 12th to 17th, 1919*, éd. par British Section of WILPF, Londres, p. 9, Archief van Mien van Wulfften Palthe-Broese van Groenou, IN 59, Internationaal Informatiecentrum en Archief voor de Vrouwenbeweging, Amsterdam. Bien qu'aucune Française n'ait participé au congrès de La Haye, des femmes françaises et allemandes créèrent déjà pendant la guerre une base pour la coopération d'après guerre : Annika WILMERS, « Zwischen den Fronten. Friedensdiskurse in der internationalen Frauenfriedensbewegung 1914-1919 », *Frieden - Gewalt - Geschlecht. Friedens- und Konfliktforschung als Geschlechterforschung*, éd. par Jennifer Anne DAVY, Karen HAGEMANN Ute KÄTZEL, Essen, 2005, p. 123-143. Pour la section française de la Ligue : BARD, *op. cit.*, p. 99ss.

65. Alice Hamilton à Mary Rozet Smith, 19 mai 1919, JAP, film 12.

femmes des pays alliés critiquaient exagérément le traité de Versailles. Alice Hamilton raconta par exemple sa rencontre avec une participante de Wiesbaden qui lui avait confié pouvoir s'imaginer ce qu'avait vécu la Belgique, maintenant que l'Allemagne était occupée par les Français. Ce qui fit s'indigner Hamilton, qui souligna que la situation de Wiesbaden n'était en rien comparable avec celle de la Belgique pendant la guerre, et que chacun devait être capable de s'imaginer les souffrances vécues par la Belgique, même sans avoir fait personnellement l'expérience d'une occupation<sup>66</sup>.

Quant à la conduite de la guerre, Alice Hamilton critiquait le geste de réconciliation entre Heymann et Mélin, qui s'était produit vers la fin du congrès, en soulignant qu'Heymann avait parlé seulement des fautes des hommes en général – que les femmes devaient maintenant réparer – sans pour autant mentionner la culpabilité particulière des hommes allemands. Pourtant, on peut trouver un contre-exemple dans l'exposé de Heymann pendant la séance du soir, où elle regretta expressément que les femmes françaises et belges eussent particulièrement souffert du comportement des hommes allemands. Mais cet aveu fut suivi d'un appel aux Françaises et aux Belges pour qu'elles oublient ces épreuves et aident les autres à construire un nouveau monde<sup>67</sup>.

Les déléguées allemandes étaient certainement contentes d'avoir échappé au chaos de leur pays pendant quelques jours et de rencontrer à Zurich des femmes qui partageaient leurs opinions. Certainement soulagées de constater que les pacifistes évitaient des accusations réciproques, elles n'eurent sans doute pas pleinement conscience des attentes des autres femmes à ce sujet<sup>68</sup>. Tout comme l'exclusion officielle de ce thème pendant le congrès de La Haye en 1915, ce silence compliqua plutôt l'entente entre les femmes, d'autant qu'on laissa aux Allemandes l'initiative d'aborder les fautes de l'Allemagne en dehors du programme. Par conséquent, beaucoup de jugements reposent aussi sur des impressions et des conversations personnelles qui, en raison de la diversité des délégations, sont difficilement généralisables.

---

66. *Ibid.*

67. *Ibid.* ; *Rapport Zurich, op. cit.*, p. 154 et p. 206-207.

68. Par exemple : Auguste KIRCHHOFF, « Vom internationalen Frauenkongreß in Zürich », *Die Neue Generation*, n° 8, août 1919, p. 375-381.

Les pacifistes allemandes en revanche, qui avaient – au moins depuis le congrès de La Haye – rejeté la thèse d'une guerre défensive, discutèrent intensivement de la culpabilité de l'Allemagne en dehors du congrès de Zurich et, dès la fin de la guerre, pointèrent le militarisme allemand comme responsable<sup>69</sup>. Mais surtout, après le congrès de Zurich, la critique du comportement allemand se fit plus forte et plus différenciée. Les pacifistes désignèrent l'Allemagne comme la principale coupable de la guerre. Dans les mois suivants, elles réclamèrent des informations sur la politique de guerre et revendiquèrent l'ouverture des archives et des actions judiciaires contre les dirigeants militaires. En particulier le journal *Die Frau im Staat*, édité par Anita Augspurg et Lida Gustava Heymann depuis 1919, publia des articles sur les crimes de guerre commis par l'Allemagne. Les auteurs présentèrent à plusieurs reprises le Traité de Versailles comme une réaction à la façon inhumaine dont l'Allemagne avait fait la guerre – surtout la guerre sous-marine – et tout particulièrement la façon dont elle avait traité la population civile belge et française<sup>70</sup>.

Contrairement à l'ancien État allemand, le peuple allemand, lui, ne fut pas considéré comme coupable<sup>71</sup> mais dans l'immédiat après-guerre, il fut cependant de plus en plus critiqué. Les pacifistes étaient surtout déçus du comportement des Allemands qui, bien qu'ils eussent obtenu des droits politiques plus étendus, restaient indifférents et peu réceptifs à la question des responsabilités de l'Allemagne dans la guerre. C'est précisément dans ce contexte que les pacifistes perdirent progressivement leurs illusions sur les

---

69. Par exemple : « Wandlung », *Die Neue Generation*, n°10 et 11, octobre-novembre 1918, p. 337-343 et Elisabeth ROTTEN, « Ansprache bei der Kundgebung zum Rechtsfrieden als Appell an das Weltgewissen im Berliner Opernhause am 8. Dez. 1918 », *Die Frauenbewegung*, n°23 et 24, 1<sup>er</sup> et 15 décembre 1918, p. 46-47.

70. Voir les nombreux articles dans le journal *Die Frau im Staat* entre 1919 et 1920. Elisabeth Rotten et Helene Stöcker, par exemple, travaillaient dans une commission d'enquête sur la question de la culpabilité de la guerre et en 1924 Lilli Jannasch publiait une collection de documents pour prouver et faire connaître les crimes de guerre commis par l'armée allemande en France et en Belgique : Lilli JANNASCH, *German Militarism at Work*, Londres, 1926 (1<sup>ère</sup> éd. en 1924).

71. Cf. aussi Regina BRAKER, « Helene Stöcker's Pacifism in the Weimar Republic. Between Ideal and Reality », *Journal of Women's History*, n°13/3, 2001, p. 70-97, p. 83.

changements de la société et l'instauration de la démocratie liés à la révolution<sup>72</sup>.

Cette question très complexe de la culpabilité ne pouvait donc pas être traitée ponctuellement au congrès de Zurich, même par les participantes qui étaient habituées, en tant que citoyennes défavorisées, pacifistes et féministes radicales, à adopter une position très critique envers leur propre État. Un long cheminement fut nécessaire, rendu difficile dans l'Allemagne d'après-guerre par des informations insuffisantes et des événements précipités. Mais si l'on examine cette longue période, le reproche émis par Hamilton selon lequel les pacifistes allemandes n'auraient pas pris conscience de la culpabilité de l'Allemagne ne semble pas justifié. Ceci ne contredit pas les observations de Hamilton mais montre plutôt la complexité du sujet et la multitude des points de vue en présence au congrès de Zurich.

Toutefois, la conscience croissante chez les pacifistes allemandes des injustices commises par l'armée allemande en Belgique ne changea en rien le fait que, après le congrès de Zurich, la reprise des contacts de la Ligue avec les femmes belges s'avéra très difficile. Pour relancer les relations avec la Belgique, le comité de la Ligue décida en 1920 d'envoyer une représentante au congrès de l'Union des associations internationales à Bruxelles. C'est la Française Jeanne Mélin qui fut choisie car elle avait dû fuir les régions occupées pendant la guerre et c'est pourquoi le comité espérait qu'elle nouerait plus facilement le contact avec les Belges<sup>73</sup>.

À son retour, l'impression de Mélin était plutôt encourageante : « L'impression générale de M<sup>lle</sup> Mélin est que les tendances chauvines des femmes belges qui se sont manifestées pendant la guerre et continuent à se manifester ne sont pas l'opinion de la masse, qui n'a pas été consultée »<sup>74</sup>. Elle proposa de renforcer les liens avec les

72. Cf. p. ex. Lida Gustava HEYMANN, « Die Hungerblockade », *Die Frau im Staat*, n°7, juillet 1919, p. 10-12; Anita AUGSPURG, « Die Auslieferung der Schuldigen », *Die Frau im Staat*, n°2, février 1920, p. 8 et Rosa SCHWANN-SCHNEIDER, « Deutschlands Vorkriegerische Schuld. Die Haager Konferenzen », *Die Frau im Staat*, n°5, mai 1920, p. 1-4. Plus tard, la critique contre le peuple allemand s'intensifia : « Der Feldherr Ludendorff », *Die Frau im Staat*, n°4, mars 1921, p. 7-9.

73. *Minutes of the Executive Committee, Geneva, June 1920*, WILPF, film 9.

74. *Rapport sur le voyage de M<sup>lle</sup> Jeanne Melin en Belgique*, WILPF, film 1. Le

femmes socialistes que l'on pouvait gagner pour la Ligue car elles ne possédaient pas d'organisation de femmes indépendante. C'est cet aspect de sa mission qui rencontra le plus de succès. Mélin entra en effet en contact avec la socialiste liégeoise Lucie Dejardin, qui participa immédiatement au troisième congrès de la Ligue à Vienne en 1921. Mais, par égard pour son pays, elle n'y assista pas comme membre mais seulement comme visiteur. Dejardin, qui avait été prisonnière en Allemagne dans des conditions déplorables pendant deux ans et demi, prononça des paroles de réconciliation et impressionna fortement la Ligue, surtout les femmes allemandes<sup>75</sup>. À Vienne, elle fut élue au sein du comité directeur de la Ligue à laquelle elle resta affiliée jusqu'en 1926.

Néanmoins, les relations avec Lucie Dejardin se heurtèrent par la suite à quelques difficultés. Comme elle exerçait un métier, son temps était moins flexible que celui des autres membres, issues de milieux aisés et, en dépit du soutien financier de la Ligue, il était difficile pour Dejardin d'assumer les frais des voyages fréquents. En outre, elle s'exprimait uniquement en français tandis que le travail international exigeait des connaissances d'anglais<sup>76</sup>. Quant aux rapports avec Léonie La Fontaine, ils ne semblent pas avoir été très bons après le congrès de Zurich<sup>77</sup>. De plus, la fondation d'une section de la Ligue en Belgique ne progressait pas. En 1923, l'Anglaise Catherine Marshall et

jugement de Mélin était opposé à celui d'Henri La Fontaine qui écrivit la même année à Emily Greene Balch que la Ligue n'avait aucun succès en Belgique. Il critiquait fortement le régime allemand de l'après-guerre qui, selon lui, n'était pas mieux que l'ancien empire : Henri La Fontaine à Emily Greene Balch, 27 février 1920, WILPF, film 36.

75. Cf. *Report of the Third International Congress of Women, Vienna July 10 – 17, 1921*, éd. WILPF, Genève, [s.d.], p. 71-73 et 170-172. Cf. aussi Lida Gustava HEYMANN, « III. Kongress der Internationalen Frauenliga für Frieden und Freiheit », *Die Frau im Staat*, n°8 et 9, août-septembre 1921, p. 3-6, p. 4. Pour Dejardin : Esther B. CHALMERS, *Lucie Dejardin. Hiercheuse et député socialiste*, [s.l.], 1983.

76. Ces conflits montrent le caractère élitaire qui prévalait dans la direction du mouvement féministe international : Lucie Dejardin à Emily Greene Balch, 27 juin 1921, 3 octobre 1921, 24 mars 1922, 3 avril 1922 et 21 novembre 1923, WILPF, film 56. Cf. RUPP, *op. cit.*, p. 52 ss.

77. La Suisse Marguerite Gobat écrivait par exemple à l'Anglaise Kathleen Courtney, qui voyageait également en Belgique : « Il faudrait voir aussi M<sup>lle</sup> La Fontaine, [...]. Miss Balch ne pense pas qu'elle nous sera de grande utilité, mais pourtant elle a assisté au congrès de Zurich [...]. » Marguerite GOBAT, *op. cit.*

Jeanne Mélin se rendirent à nouveau en Belgique pour y réorganiser la section. Léonie La Fontaine fut élue présidente mais Lucie Dejardin demeura la médiatrice principale entre la Ligue et les femmes belges<sup>78</sup>. Comme l'indique une lettre de Léonie La Fontaine en 1925, la situation restait difficile : les femmes belges, écrivait-elle, ne s'intéressent pas au pacifisme et la section manque d'argent pour son travail<sup>79</sup>. Pour favoriser la fondation d'un groupe à Liège, le comité exécutif de la Ligue y tint en 1927 sa séance annuelle. La Ligue voulait organiser deux manifestations publiques, à l'université et à la Maison du Peuple. Mais l'université annula au dernier moment la réunion quand elle apprit qu'une Allemande, Gertrud Baer, se trouvait parmi les oratrices. Le soir même, les pacifistes se réunirent devant l'université pour inviter le public à venir à la deuxième rencontre prévue le lendemain soir. Quelques étudiants les insultèrent et leur jetèrent des pelures d'orange – ce que les pacifistes optimistes considérèrent comme une propagande réussie. De plus, les Allemandes étaient habituées à être injuriées par des nationalistes en Allemagne. La deuxième réunion, à laquelle assistèrent plus de 1000 visiteurs selon la Ligue, eut en effet beaucoup de succès. Après une scène de réconciliation chaleureuse entre Gertrud Baer et un jeune étudiant belge, l'Américaine Madeleine Doty estimait que les participants avaient compris que la haine entre les nationalités n'existait pas entre les individus<sup>80</sup>.

Après cette réunion du comité exécutif, l'échange entre les pacifistes allemandes et belges s'intensifia enfin. Les pacifistes allemandes adressèrent une lettre ouverte à la section belge pour condamner l'ancien gouvernement allemand et l'occupation de la Belgique et pour prier les femmes de pardonner et de travailler avec elles à la réconciliation entre les deux peuples. De plus, elles offrirent à la section belge une bourse pour participer à l'université d'été,

---

78. Pour la section belge : *Bericht des vierten Kongresses der Internationalen Frauenliga für Frieden und Freiheit, Washington 1. – 7. Mai 1924, Deutsche Ausgabe*, Munich, [s.d.], p. 5-6.

79. Léonie La Fontaine au bureau de Genève, 25 nov. 1925, WILPF, film 56.

80. Madeleine Z. DOTY, « The Executive Committee meets at Liège », *Pax International*, n°6, avril 1927 ; Esther Chalmers à Madeleine Doty, 15 mai 1927, WILPF, film 56. Madeleine Doty était à ce moment la secrétaire internationale de la Ligue, et *Pax International* l'organe de l'association qui avait succédé à *L'International*.

régulièrement organisée par la Ligue<sup>81</sup>. Par la suite, plusieurs formes de coopération se présentèrent : par exemple, en octobre 1927, Lucie Dejardin participa au congrès de la section allemande à Duisburg et, malgré quelques difficultés, les deux groupes réussirent à organiser un échange d'écoliers<sup>82</sup>.

Il est néanmoins frappant de constater que cette coopération n'a jamais atteint la même intensité qu'entre les pacifistes allemandes et d'autres sections de la Ligue, notamment les Françaises. La section allemande, très active dans les années 1920, mit un certain temps – surtout si l'on compare avec les relations entre les pacifistes françaises et allemandes – à chercher la réconciliation avec la Belgique : la coopération avec la Belgique ne fut jamais pour elle une priorité<sup>83</sup>. Du côté belge, la section de la Ligue demeura très réduite et ne développa guère d'activités au niveau international<sup>84</sup>. De plus, des tensions entre Lucie Dejardin et Léonie La Fontaine freinaient la collaboration des deux femmes, ce qui était particulièrement gênant. Ces tensions auraient découlé d'une différence de classe : le groupe liégeois recrutant en milieu ouvrier, le groupe bruxellois dans la bourgeoisie. Lucie Dejardin et son amie Esther Chalmers se plaignaient, par exemple, du manque de contact du groupe de Bruxelles avec la classe ouvrière et déploraient l'absence de soutien financier pour le travail de Dejardin au comité exécutif<sup>85</sup>. Inversement,

81. « Völkerverständigung » *Die Frau im Staat*, n°1, janvier 1928, p. 12.

82. « Friendship between German and Belgian Children », *Pax International*, n°6, avril 1927 ; « Belgian Section », *Pax International*, n°1, 1928 et « Children and the Reconciliation of Nations », *Pax International*, n°8, juin 1930.

83. Pour le travail de la section allemande dans les années vingt voir les rapports *Völkerversöhnende Frauenarbeit*, t. 2-6, éd. entre 1921 et 1932 par Internationale Frauenliga/Deutscher Zweig.

84. Néanmoins, au début des années trente, la section belge participa avec succès à la campagne de pétitions pendant la conférence de la Société des Nations au sujet du désarmement, organisa elle-même une université d'été et fonda un troisième groupe à Jolimont : « The W.I.L. Campaign for Universal Disarmement », *Pax International*, n°2, décembre 1930 ; « News of the Sections », *Pax International*, n°9, septembre 1932 et « Section News », *Pax International*, n°1, décembre 1932. Sur l'engagement des femmes belges pour la paix : José GOTOVITCH, « Femmes pour la paix : une 'nébuleuse laïque' », *Cahiers Marxistes*, n°193, février-mars 1993, p. 29-37.

85. Lucie Dejardin au bureau de Genève, 21 novembre 1923, WILPF, film 56 et Esther Chalmers à Léonie La Fontaine, 1<sup>er</sup> juin 1928, LLF 066. Je remercie Stéphanie Manfroid (Mundaneum) de m'avoir souligné le conflit entre les deux femmes.

Léonie La Fontaine se plaignait d'être ignorée à Liège et que Dejardin ne s'intéressait pas à coopérer avec Bruxelles<sup>86</sup>. À cause de ce désaccord entre les deux groupes belges, la bourse de la section allemande fut ajournée<sup>87</sup>. Pendant ce temps, le seul point sur lequel les deux groupes s'entendaient était le refus d'accepter la proposition de la Ligue de s'engager pour les prisonniers de guerre flamands – une attitude qui causa à nouveau une dissension avec le comité directeur de la Ligue.<sup>88</sup>

### **Conclusion**

Pour conclure, de manière résumée, on constate que les relations entre les pacifistes belges et allemandes ne furent pas faciles.

Certes, des Belges et des Allemandes, se définissant comme pacifistes, ont pu se rencontrer, mais ni pendant ni après la guerre, elles ne constituèrent de groupe uni et leurs prises de position restèrent profondément marquées par le contexte politique de leur pays.

Lors du congrès féministe et pacifiste de La Haye en 1915, l'entente fut d'abord rendue difficile par des différends découlant en partie de malentendus, mais aussi par la position des femmes belges qui avaient posé pour priorité absolue le rétablissement de l'intégrité de leur État. La manifestation d'une solidarité féminine, par-dessus les fronts, surtout impulsée par quelques-unes des participantes allemandes, était pour elles secondaire. Les autres participantes

86. Léonie La Fontaine à Lucie Dejardin, 2 février 1928 et Dejardin à La Fontaine, 11 janvier 1928 ; Dejardin à La Fontaine, 6 décembre 1928, LLF 066.

87. La section de Liège voulait attribuer la bourse à Lucie Dejardin, ce qui ne rencontrait pas l'aspiration de la section allemande puisque les universités d'été avaient pour but de gagner de nouveaux et jeunes membres pour défendre la paix. La section de Bruxelles refusa la bourse car elle ne pouvait accepter, pour des raisons réelles ou prétextées, la condition qui y était attachée, à savoir l'invitation d'une oratrice allemande en Belgique : Lucie Dejardin à Léonie La Fontaine, 27 janvier 1928 ; La Fontaine à Dejardin, 2 février 1928 ; Esther Chalmers à La Fontaine, 9 mai 1928 ; La Fontaine à Dejardin, 19 mai 1928 et Chalmers à La Fontaine, 1 juin 1928, LLF 066.

88. Depuis sa fondation, la Ligue intervenait en faveur des prisonniers de guerre : Mary Sheepshanks à Dejardin et Chalmers, 26 octobre 1927 ; Léonie La Fontaine à Mary Sheepshanks, 9 novembre 1927 ; Sheepshanks à La Fontaine, 12 novembre 1927 ; Esther Chalmers à Sheepshanks, décembre 1927 et Sheepshanks à Chalmers, 21 décembre 1927, WILPF, film 56.

soutenaient en principe l'avis politique des Belges, tout en évitant de débattre de la situation de la guerre<sup>89</sup>.

Aussi, la Ligue des femmes ne réussit que difficilement à rétablir des relations avec la Belgique après la guerre. Il faut même attendre la deuxième moitié des années 1920 avant de voir s'amorcer une certaine collaboration entre Belges et Allemandes au sein de la Ligue. Outre la situation politique, d'autres raisons freinèrent encore le rapprochement des femmes des deux pays, parmi lesquelles des problèmes structurels et des conflits personnels au sein de la section belge, et aussi le fait que la section allemande n'a jamais, en dépit de ses efforts, considéré la réconciliation avec la Belgique comme une priorité.

Malgré ces difficultés, les pacifistes belges et allemandes parvinrent finalement à un accord, ce qui représenta certainement un succès. Si l'on compare ce qui s'est passé au sein du Conseil international des femmes et de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes, ces deux organismes eurent davantage de problèmes pour normaliser leurs relations internationales après la guerre. Ainsi, les relations entre les pacifistes allemandes et belges à l'intérieur de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté représentent un cas limite qui indique à la fois les possibilités et les obstacles d'une coopération internationale.

---

89. Quelques travaux – allant dans le sens de la source allemande *Völkerversöhnende Frauenarbeit* ou se basant sur la scène de l'accueil sur le podium – mentionnent le rapport entre les pacifistes belges et les autres participantes du congrès comme un exemple particulièrement impressionnant de la coopération pacifiste, sans se demander jusqu'à quel point la solidarité internationale fut vraiment effective : par exemple COSTIN, *op. cit.*, p. 308, WILTSHER, *op. cit.*, p. 95 ss, Sabine HERING, *Die Kriegsgewinnlerinnen. Praxis und Ideologie der deutschen Frauenbewegung im Ersten Weltkrieg* (Frauen in Geschichte und Gesellschaft, 16), Pfaffenweiler, 1990, p. 87 et Michael A. LUTZKER, « Jane Addams. Peacetime Heroine, Wartime Heretic », *Peace Heroes in Twentieth-Century America*, éd. par Charles De BENEDETTI, Bloomington, 1986, p. 28-55, p. 29.



**Les femmes, la guerre et la paix en Belgique  
(1890-1940)  
Perspectives historiques\***

Éliane Gubin et Valérie Piette

Avant 1914, l'intérêt des Belges pour la défense de la paix en Europe est très vif, au point que certains deviennent des figures de proue du mouvement. Par trois fois le prix Nobel de la Paix leur est attribué : à l'Institut de droit international de Gand en 1904, au catholique Auguste Beernaert en 1909 et au socialiste Henri La Fontaine en 1913. La Belgique offre précocement un bon terrain de rencontre pour les pacifistes – et ceci depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle – car c'est un pays neutre par obligation et qui, à ce titre, a développé un fort courant antimilitariste<sup>1</sup>.

Pourtant les travaux qui concernent le pacifisme en Belgique ne sont pas très nombreux et, s'agissant des femmes pacifistes, ils ont tendance à considérer qu'elles n'ont joué qu'un rôle subsidiaire. Nadine Lubelski estime que les femmes n'ont pas fait preuve d'originalité dans ce domaine car même si elles ont créé des ligues féminines, « elles n'apportent au mouvement pacifiste aucune innovation ni dans les moyens préconisés pour mettre fin aux hostilités ni dans les idéologies proposées pour s'opposer au parti de

---

\*Cet article se base largement sur une communication présentée le 10 février 2005, au colloque sur Les Femmes et la Paix, organisé à l'Université libre de Bruxelles par le Pôle Berheim (Institut d'Études européennes).

Un tout grand merci à Catherine Jacques, assistante à l'ULB, pour l'aide précieuse qu'elle nous a fournie et sans laquelle ce texte n'aurait pu aboutir.

1. Pour le pacifisme en général : N. LUBELSKI-BERNARD, *Les mouvements et les idéologies pacifistes en Belgique 1830-1914*. Thèse de doctorat en sciences sociales, politiques et économiques, 3 vol., Université de Bruxelles, 1977.

la guerre »2...« Leur attitude vis-à-vis de ce problème est en tout point conforme à celle des hommes car leur participation à ce courant d'opinion est encore sans doute trop récente pour qu'elles aient pu y apporter une contribution personnelle »3.

Il se dégage généralement l'idée, soutenue par W. H. Posthumus-Van der Goot et reprise par Denise De Weerd<sup>4</sup>, que les femmes ont fait preuve d'un pacifisme émotionnel et sentimental, lié à la fois à leurs traditions charitables, et s'appuyant sur la compassion et sur leur vocation maternelle. Elles se démarqueraient donc des hommes qui ont développé un pacifisme rationnel, juridique et scientifique. Ce sont ces postulats que nous voulons réexaminer ici car ils nous semblent devoir être fortement nuancés. La période envisagée couvre à la fois l'avant et l'après Première Guerre mondiale, qui constitue une indéniable rupture.

### **Un premier courant avant 1914**

Dans une société fortement ségréguée comme la société d'avant 1914, il convient tout d'abord de se demander ce que signifie l'engagement pacifiste pour les hommes et les femmes et quels sont leurs moyens d'action respectifs.

#### *Des approches genrées*

La plupart des hommes qui adhèrent au pacifisme (la trajectoire d'Henri La Fontaine est exemplaire) viennent généralement à la paix par le droit, la politique ou l'économie. C'est le cas d'un Auguste Couvreur, d'un Auguste Beernaert, d'un Gustave Jottrand, d'un Émile de Laveleye. Henri La Fontaine manifeste un goût prononcé pour le droit international et son espoir de concorde entre les hommes est renforcé par ses convictions maçonniques. Pour ces hommes, la paix fait partie intégrante de la politique internationale, de leur capacité à peser sur elle en tant qu'acteurs de la scène publique. Les hommes se

---

2. N. LUBELSKI, « Les débuts du pacifisme féminin », *Les Cahiers du GRIF*, décembre 1976, p. 31.

3. Sur cet aspect : N. LUBELSKI-BERNARD, *Les mouvements...*, t. I, p. 110-120.

4. W.H. POSTHUMUS-VAN DER GOOT, « Les efforts féminins pour l'organisation de la paix aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles », *Recueils de la Société Jean Bodin*, « La Paix », t. XV, v. 2, 1961, p. 582-583 ; D. DE WEERDT, *De Vrouwen van de Eerste Wereldoorlog*, Gent, 1993, p. 17.

posent en théoriciens de la paix par l'arbitrage des conflits, participent à l'Institut de droit international créé à Gand en 1873 ou à l'Association pour la réforme et la codification du droit des gens fondée peu après à Bruxelles. La création de l'Union interparlementaire (1892) ancre la question dans le politique<sup>5</sup>.

Domaine juridique, domaine politique et diplomatique, voire domaine maçonnique : de tous ces domaines, les femmes sont totalement exclues. Elles sont juridiquement incapables, ne peuvent même pas administrer elles-mêmes leurs biens, ne disposent pas du droit de vote, ne peuvent se faire initier en loge. Les femmes sont donc coupées des hauts lieux de mobilisation masculine en faveur de la paix ; même si certaines d'entre elles adhèrent aux associations pacifistes masculines qui s'appuient sur ces sphères d'action, comme la Société de la paix et de l'arbitrage, il est clair que leur rôle ne peut y être que marginal.

Par ailleurs, les femmes n'ont pas la même légitimité à s'immiscer dans la question de la paix et de la guerre que les hommes. Faire la guerre est une prérogative exclusivement masculine ; depuis la Révolution française et surtout l'établissement de la conscription, le port des armes est réservé quasi exclusivement aux hommes (l'entrée des femmes dans les armées est partout un fait très tardif et controversé). Le service militaire est étroitement relié à la citoyenneté, il est assimilé à un « impôt du sang » qui justifie en partie les droits politiques accordés aux hommes. Négocier la paix, négocier la guerre, défendre sa patrie en armes : autant de notions qui, depuis 1789, ont modelé une identité masculine moderne<sup>6</sup>. *A contrario*, si les femmes ne sont que des citoyennes « passives », exclues du suffrage et de la sphère publique politique, c'est notamment parce qu'elles ne portent pas les armes.

Aussi admettre que les femmes ont voix au chapitre dans l'épineuse question de la paix et de la guerre, c'est revoir explicitement leur rôle dans la société. Les féministes le comprennent très vite et mettront en évidence après chaque guerre leur comportement « viril » lors du conflit pour réclamer une extension de leurs droits. L'enjeu est donc à géométrie variable pour les femmes : d'une part elles sont persuadées que seule la paix peut amener les sociétés vers plus de démocratie et

---

5. Pour ces aspects : N. LUBELSKI-BERNARD, « Le partisan de la paix », dans *Henri La Fontaine, Tracés d'une vie*, Ed. Mundaneum, Mons, 2002, p. 71-87.

6. Sur cet aspect : A. RAUCH, *Le premier sexe*, Hachette, Paris, 2000.

donc plus d'égalité entre hommes et femmes, d'autre part, à chaque sortie de guerre, elles mettent en avant leur propre participation au conflit pour obtenir cette égalité. C'est pourquoi, très vite, il y a une assimilation entre pacifisme et féminisme, et vice versa, principalement dans la conquête du suffrage. Mais c'est aussi le cas pour les hommes : ainsi le suffrage universel des hommes est revendiqué par le POB au nom de l'impôt du sang. « Un homme, une voix, un fusil » : la formule est lancée au Sénat par le sénateur pacifiste socialiste Henri La Fontaine.

Les féministes ne disent pas autre chose quand elles revendiquent le suffrage, non cette fois en raison d'un « impôt du sang » qu'elles ne paient pas, mais de leur capacité supposée à produire la paix. Leur prise de position comporte deux idées implicites :

- les politiques masculines se sont révélées incapables d'éviter les conflits car la masculinité est, en elle-même, porteuse de domination et de brutalité (la guerre est, selon la féministe autrichienne Rosa Mayreder en 1923, la production extrême de la masculinité, la conséquence ultime et terrible de l'activité virile).

- seules les femmes, qui ne sont pas compromises dans et par la politique peuvent lui donner des nouvelles orientations. C'est une idée assez classique, que l'on retrouve chez les nouvelles catégories qui aspirent à la gestion des affaires et qui se créditent d'une « virginité » politique seule capable d'en changer le cours. Ainsi, l'idée se retrouve également au sein du POB. Pour Henri La Fontaine, « La classe prolétarienne est la seule capable d'en finir avec la guerre »<sup>7</sup>. Féministes et socialistes ont ici de surcroît un arrière-ban non négligeable : celui de leur solidarité internationale qui se concrétise par le féminisme international en plein essor pour les unes, par l'internationale socialiste pour les autres.

Ce n'est donc pas un hasard si les féministes intègrent le pacifisme dans leur combat et revendiquent en même temps la citoyenneté politique qui leur permettra de réaliser la défense de la paix. Le slogan est récurrent : avec le bulletin de vote, les femmes pourront « déclarer la guerre à la guerre ». Chacun, homme ou femme, prolonge donc cette action pacifiste dans tous les milieux qu'il ou elle fréquente, ce qui démultiplie les pistes et les réseaux. Un homme comme Henri La Fontaine exprime son pacifisme dans tous ses militantismes :

---

7. Henri La Fontaine à Jean Tousseul, 16 janvier 1922 (lettre citée dans G. VAN DE VIJVER, *L'action publique d'Henri La Fontaine*, mémoire inédit de licence en histoire, ULB, 2002, p. 24).

féministe convaincu, socialiste et internationaliste conséquent, maçon notoire.

Pour s'imposer dans le combat pacifiste, les femmes vont, de manière très habile, transposer leurs revendications dans des domaines qui sont considérés comme principalement féminins. Elles utilisent alors les qualités qui leur sont reconnues (principalement la compassion et la maternité) pour rendre leur engagement légitime aux yeux de leurs contemporains. Elles empruntent deux voies principales : la paix par l'éducation et la paix par la lutte contre les fléaux sociaux.

Étant donné le savoir-faire des femmes dans ces deux domaines, leur action apparaît très vite aux hommes pacifistes comme légitime et indispensable. Dès le 10 février 1890, dans une lettre circulaire de la section belge de la Fédération internationale de l'arbitrage et de la paix, Henri La Fontaine écrit : « Les femmes, en effet, sont nos alliées *naturelles* dans cette guerre que nous faisons à la guerre ». La Fontaine mettra beaucoup d'espoir dans la collaboration des femmes, un espoir qui l'animera encore fortement dans l'entre-deux-guerres. Dès 1894, au Congrès international de la paix à Anvers, l'avocat et théoricien féministe Louis Frank défend également l'idée de la nécessaire collaboration des femmes et suggère de fonder un mouvement international des femmes pour la paix.

Quand se créent les premières associations en France, telle l'Union internationale des femmes pour la paix d'Eugénie Potonié-Pierre à Paris (1895), des féministes belges y adhèrent (Marie et Louise Popelin, Léonie La Fontaine). De même, une section belge de l'association La paix et le désarmement par les femmes (fondée en 1898 à Paris par Sylvie Flammarion) naît à l'initiative de Hélène de Harven. Mais c'est l'Alliance universelle des femmes pour la paix par l'éducation, fondée à Paris en 1900, qui recueille le succès le plus massif et un net engouement en Belgique.

### *La paix par l'éducation*

L'Alliance des femmes pour la paix par l'éducation s'inscrit dans le courant qui espère modifier les mentalités grâce à l'instruction. Ce type d'action épouse la conviction libérale (toujours très vivace) que tout progrès social exige d'abord l'éducation des masses. L'éducation est donc considérée comme le moyen essentiel pour propager la paix, auprès des adultes par l'information et la propagande (ce qui est du

ressort masculin), auprès des enfants par le biais de l'école. Les femmes y occupent une place spécifique, comme formatrices des futurs citoyens et surtout comme (futurs) mères. Leur engagement s'inscrit dans le prolongement des fonctions maternelles mais se démarque clairement d'une attitude émotionnelle ou sentimentale à l'égard de la maternité. Ce choix de l'éducation comme moyen privilégié pour propager la paix resserre d'autant les liens avec les féministes, pour qui l'instruction est le vecteur privilégié de toute émancipation et de toute liberté.

La fondatrice de l'Alliance à Paris, la féministe socialiste Marya Cheliga, est connue dans les milieux progressistes belges, elle donne cours notamment à l'Université nouvelle de Bruxelles. L'Alliance, qui prend ancrage en Belgique à Anvers en 1906, connaît rapidement un bel essor. En cinq ans, elle compte plusieurs sections et un nombre d'adhérents plus élevé que la Société belge de l'arbitrage et de la paix<sup>8</sup>. Celle-ci fait état d'environ 450 membres par an, alors qu'en 1911 l'Alliance compte 926 inscrits dont 689 femmes et 237 hommes, soit 75% de femmes<sup>9</sup>. L'Alliance est devenue, par ses membres, « la principale force du mouvement de paix belge »<sup>10</sup>. L'Alliance milite de la même manière que les hommes en organisant des colloques, des congrès, des conférences mais plus particulièrement en ciblant le milieu scolaire et celui des enseignantes. Elle engrange quelques succès comme la Journée de la Paix, fêtée le 18 mai dans un certain nombre d'écoles officielles. L'école est donc un lieu de propagande active pour les femmes pacifistes, c'est là qu'elles portent leurs efforts à un moment où l'enseignement se généralise (il n'est pas encore obligatoire). C'est une action préventive et pro-active, qui se prolonge par la création en 1910 d'une « Jeune Belgique pacifiste », censée regrouper les jeunes après leur scolarité. La plupart des grandes pédagogues laïques du temps ont été des membres actives de l'Alliance (Lilla Monod, Henriette Dachsbeek, Augustine de Rothmalen, Lilly Carter...) On y retrouve aussi Joséphine Ciselet (la mère de

---

8. LUBELSKI, *Les mouvements...op. cit.*, t. I, p. 375.

9. Liste des membres », dans *Alliance Belge des Femmes pour la Paix par l'Education, Rapport de l'année 1911*, Bruxelles, 1912, p. 11-22 (Archives de la Ville de Bruxelles, Fonds Nyssens).

10. LUBELSKI, N., *Les mouvements...ibidem*.

Georgette), Louise De Craene, fondatrice du groupement belge de la Porte Ouverte, Léonie La Fontaine<sup>11</sup>.

Ce mouvement pacifiste féminin peut compter sur la collaboration des associations féministes mais il peut aussi compter sur le féminisme international (Conseil international des femmes (CIF) et l'Association internationale pour le suffrage féminin (AISF)), un appui qui lui procure un écho et une influence qui dépassent de loin les frontières nationales. Le féminisme international est en effet en plein essor ; ces deux associations, le CIF et l'AISF, véhiculent une idéologie de concorde universelle et de « sororité », chacune dispose de commissions permanentes dédiées à l'étude de la paix et de l'arbitrage<sup>12</sup>. Celle du CIF est créée en 1899, à la suite de la première conférence intergouvernementale sur la paix et le désarmement, et ce thème occupe une place croissante dans ses travaux au début du 20<sup>e</sup> siècle. Non sans mal d'ailleurs, car ce thème suscite parfois des tensions entre les conseils nationaux : ainsi les déléguées suédoises refusent de se rallier aux déclarations pacifistes du CIF car elles estiment que le CIF déroge par là à son engagement de neutralité. Il n'empêche qu'avant 1914, le féminisme international constitue un potentiel de mobilisation qui dépasse souvent celui des associations fondées par les hommes.

### *La suppression des fléaux sociaux*

L'autre voie d'engagement féminin pour la paix est celle de la lutte contre les fléaux sociaux : prostitution, alcoolisme, maladies vénériennes. L'idée convoque alors l'analyse économique : il faut supprimer les fléaux qui mènent les peuples à la misère et réduire ainsi les germes de guerre par l'amélioration générale du niveau de vie.

Dans cette optique, les ligues de moralité publique et d'abstinence sont les principaux appuis recherchés. La consommation d'alcool est en effet dénoncée à la fois comme une source majeure de misère dans la population ouvrière, à la fois comme une source de revenus

---

11. Pour toutes ces personnalités, voir *Dictionnaire des femmes belges, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.*, Racine, 2006.

12. Sur le pacifisme du CIF : C. JACQUES et S. LEFEBVRE, « Du pacifisme à l'action humanitaire », dans E. GUBIN et L. VAN MOLLE (dir.), *Des femmes qui changent le monde*, Racine, Bruxelles, 2005, p. 171-194.

importante pour les gouvernements qui leur permet d'acheter des armes. Une fois encore, féministes, pacifistes et partisans anti-alcooliques sont sur la même longueur d'onde. Louis Frank, le théoricien du féminisme belge, estime que seules les femmes peuvent s'opposer aux hommes que l'on dit civilisés « et qui s'empoisonnent par l'alcool afin de se procurer les ressources permettant de se détruire par la guerre »<sup>13</sup>. Dans les années 1890 également, Henri La Fontaine dénonce l'alcool comme l'un des pires ennemis de la paix et souligne, comme Frank, l'inaction volontaire de l'État, trop heureux, dit-il, de récolter les 55 millions de recettes engrangées par les droits d'accises chaque année<sup>14</sup>.

L'Union belge des femmes contre l'alcool est l'association la plus importante<sup>15</sup>, elle compte des pacifistes notoires dans ses rangs, comme Léonie et Henri la Fontaine, les sœurs Popelin, la plupart des enseignantes membres de l'Alliance pour la paix par l'éducation. À Liège, une importante section est fondée à l'initiative de Marguerite de Laveye, également active au sein du groupe pacifiste Émile de Laveye (l'association porte le nom de son père, économiste renommé et professeur à l'Université de Liège)<sup>16</sup>. En 1913, l'Union belge des femmes contre l'alcool compte plus de 4.000 membres dans le pays. Son organe, *L'Action sociale* (puis *La Clairière*) diffuse un message pacifiste et féministe, incitant les femmes à « accomplir leur devoir social »<sup>17</sup>. Ce devoir social est loin de se limiter aux tâches considérées comme « naturellement » féminines puisque la revue proclame: « La femme n'est pas nécessairement l'être à marier... Qu'elle entre donc ardemment dans la vie sociale... Qu'elle se rende réellement libre... (elle doit aussi) parler en public, écrire dans les journaux, prendre part aux luttes qui intéressent les hommes »<sup>18</sup>. Les qualités innées des femmes, que la société veut restreindre au périmètre familial, sont extrapolées au niveau mondial, comme des qualités humaines, indispensables à l'intérêt général.

---

13. L. FRANK, *La femme contre l'alcool. Étude sociologique et de législation*, Bruxelles, 1896, p. 115.

14. *Annales parlementaires*, Sénat, 22 décembre 1900, p. 54.

15. S. MATKAVA, « Trois générations de femmes contre l'alcool. L'engagement de la famille Nyssens », *Sextant*, 9, 1998, p. 115-147.

16. D. DE WEERDT, *De Vrouwen...*, p. 104.

17. *L'Action sociale*, 1<sup>er</sup> avril 1901.

18. *La Clairière*, 16 août 1903.

Il se forme ainsi un canevas d'associations, rangées sous la bannière générique de la bienfaisance mais qui constituent en réalité des réseaux performants où les femmes peuvent faire jouer des influences très diverses en faveur de la paix. L'exemple d'Antonina Van Dreveld (1861-1949), l'épouse d'Émile Nyssens, est révélateur: pacifiste fervente, elle fonde la section bruxelloise de l'Alliance pour la paix par l'éducation, continue à militer après la guerre au sein de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté et au Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme, mais elle est aussi une figure de proue du mouvement antialcoolique, un des moteurs de l'Union des femmes belges contre l'alcool, puis de la Ligue nationale contre le péril vénérien, et l'une des adeptes de l'Union belge pour la Société des Nations (SDN)!

On peut donc considérer que la période d'avant 1914-18 voit éclore une quantité d'associations féminines et féministes qui, sans inclure expressément le label « pacifiste » dans leur dénomination, concourent activement à la lutte pour la paix. Elles constituent une véritable nébuleuse, capable de démultiplier leur influence grâce à la pluri-appartenance de leurs membres. Les liens interpersonnels sont très forts et les mêmes personnes se retrouvent dans les différents réseaux féministes, abolitionnistes, pacifistes, antialcooliques.

Une idée commune anime toutes ces militantes : la volonté d'étendre l'influence et le rôle des femmes dans l'espace public. L'obtention de droits politiques est à la fois une fin mais aussi un moyen, celui d'imposer à l'agenda politique la question de la paix. Si les leviers choisis peuvent paraître naturalistes ou « féminins » (éducation, maternité, bienfaisance), si les discours se coulent dans un moule traditionnel pour être perçus et reçus par les contemporains, il n'empêche que les objectifs sous-jacents ont une consonance neuve puisqu'ils tendent à associer les femmes à la gestion des relations entre les peuples, de leur conférer une légitimité dans l'espace public politique, y compris au plan international.

### **La guerre 14-18 : rupture ou cohérence ?**

La Première Guerre est souvent présentée comme une rupture et elle l'est sans aucun doute puisque le contexte politique, économique et social bascule complètement après 1918. Elle provoque dans les rangs pacifistes des replis nationaux et patriotiques parfois exacerbés. On a l'habitude de considérer que les féministes et pacifistes belges inter-

rompent totalement leurs activités pour adopter un discours exclusivement patriotique et anti-allemand, une attitude soulignée abondamment pendant la guerre par les femmes des pays neutres mais aussi après la guerre, quand il s'agira de reconstruire les liens entre les groupes féministes.

Les grandes associations (CIF et AISF) cessent leurs activités. Mais il y a des dissidentes qui, sous la houlette de l'Américaine Jane Addams (prix Nobel de la Paix en 1931), veulent poursuivre les efforts pour faire cesser la guerre. La paix est leur objectif majeur (pratiquement à n'importe quel prix) car la guerre est toujours défavorable aux femmes. Il n'y a pas de « bonne » guerre : elle s'accompagne toujours de viols, de barbarie, et découle d'un ordre masculin, basé sur la force et le militarisme, qui dénie toute égalité entre hommes et femmes. Ces discours ont peu de résonance dans les pays belligérants, et d'une manière générale, l'idée même d'une rencontre pour la paix en pleine guerre est désapprouvée par les grandes organisations féministes internationales. Elle est même assimilée à du défaitisme, hautement condamnable<sup>19</sup>.

Mais quelques femmes, des Américaines et des Hollandaises, parviennent cependant à réunir un congrès à La Haye du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai 1915, où assistent 1136 déléguées de 12 pays<sup>20</sup> – dont certains en guerre. Léonie La Fontaine, réfugiée en Suisse, décline l'invitation, officiellement pour raison de santé mais dans sa correspondance avec son frère, elle écrit qu'elle se méfie des Allemandes et pense que « le congrès de La Haye n'aura aucun succès »<sup>21</sup>. Élise Soyer, qui la remplace à la tête du Conseil national des femmes belges, refuse également de s'y rendre parce que « sa conscience ne lui permet pas ce voyage, pourtant fort désirable. Ce n'était pas le moment de demander la paix, notre pays étant militairement occupé et ayant déjà tant souffert »<sup>22</sup>. Pourtant cinq représentantes belges y participent, nanties d'un sauf-conduit obtenu des autorités alleman-

---

19. K. OFFEN, *European Feminisms*, Stanford University Press, Stanford, 2000, p. 259-261.

20. Autriche, Belgique, Angleterre Canada, Danemark, Allemagne, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Norvège, Suisse et États-Unis.

21. De Léonie La Fontaine à son frère, le 31 mars 1915 (papiers Henri La Fontaine, Mundaneum).

22. C'est nous qui soulignons : É. SOYER, *Histoire du féminisme en Belgique*, manuscrit (édité dans *Sextant*, 6, 1996, p. 168).

des<sup>23</sup>. Parmi elles, Eugénie Hamer pour l'Alliance pour la paix par l'éducation, Me<sup>lle</sup> Simonis pour l'Union des femmes contre l'alcoolisme, Marguerite Sarton, la belle-fille d'Antonina Van Dreveld, probablement membre des deux associations. À la différence des déléguées des autres pays, les Belges s'opposent violemment à toute paix immédiate et exigent, comme préalable, l'évacuation du territoire belge<sup>24</sup>.

Plusieurs conférences sont encore organisées par le Comité international des femmes pour une paix durable<sup>25</sup> entre 1915 et 1919, et désormais deux revendications sont intimement liées : le suffrage des femmes et le règlement des conflits entre États par des moyens pacifiques. Mais les femmes belges restent en dehors de ce mouvement. Elles constituent après la guerre un noyau d'opposition tel qu'en 1920, la féministe américaine Emily Greene Balch (prix Nobel de la Paix en 1946) se désole et s'irrite de leur attitude. Il serait toutefois réducteur de l'interpréter exclusivement comme une réaction patriotique, même si celle-ci a été très forte.

En réalité, les féministes belges s'en tiennent au raisonnement théorique et cohérent développé dans les milieux pacifistes belges avant la guerre : ceux-ci n'ont jamais prôné de désarmement total, ont toujours voté le budget de la Guerre et admis la notion de nécessaire défense nationale<sup>26</sup>. C'est sur ce registre que se placent les féministes belges : elles considèrent la Grande Guerre comme une guerre défensive – donc légitime – où l'Allemagne a d'elle-même éliminé tout dialogue de paix en se plaçant *hors* du droit et de la justice, fondements indispensables pour une démarche pacifiste. L'Allemagne a violé le droit international en envahissant la Belgique (dont elle devait garantir la neutralité), elle a violé le droit des gens par les atrocités commises sur les civils et en particulier sur les femmes et les enfants. Les féministes belges estiment donc qu'il est impossible de parler de paix avant que trois conditions minimales ne soient réalisées :

---

23. A. WILMERS, « Une relation difficile. Les pacifistes belges et allemandes pendant et après la Première Guerre mondiale », *Sextant*, n°23 (dans ce volume, p. 71-95).

24. Sur cette conférence : J. ADDAMS, E. GREENE BALCH & A. HAMILTON, *Women in The Hague. The International Congress of Women and its Results*, New York, 1915.

25. Mis en place après la Conférence de La Haye en 1915.

26. V. GROSSI, *Le pacifisme européen 1889-1914*, Bruylant, Bruxelles, 1994, p. 41 et 90.

- que la responsabilité de la guerre soit établie,
- que l'Allemagne (et les femmes allemandes) reconnaissent leur culpabilité,
- que des excuses et des compensations soient prévues pour les dommages subis. Les féministes belges ont campé sur ces positions pendant toute la guerre, à la différence de certaines féministes françaises comme Gabrielle Duchêne, Héléne Brion ou Jeanne Mélin qui ont gagné le camp de la paix à tout prix (mais la situation de la France n'est pas comparable à celle de la Belgique).

Par ailleurs, en Belgique comme dans les autres pays belligérants, la guerre met en scène un nouvel acteur ; les gouvernements, dont le mutisme avait été précédemment critiqué par les pacifistes de tous bords. Or tous les gouvernements font rapidement appel aux femmes pour l'effort de guerre et les femmes répondent tout aussi rapidement, certaines avec une arrière-pensée politique (faire avancer leurs droits après la guerre), d'autres dans un élan passionnel et sentimental. Partout l'urgence abolit brutalement les discriminations sexuées de la « culture du temps de paix » : appelées à résister comme les hommes, les femmes adoptent des comportements jusque-là interdits et désormais sollicités au nom de l'héroïsme patriotique.

La situation particulière de la Belgique, dont le territoire est presque totalement occupé, fournit ici, une fois encore, un observatoire privilégié. La majorité de la population vit sous un régime d'occupation et cette population est mixte (la Belgique dispose d'une très petite armée et seuls 140.000 hommes sont mobilisés). En Belgique occupée, hommes et femmes traversent la guerre dans des conditions qui brouillent considérablement les rôles traditionnels<sup>27</sup>. Tous vivent de manière analogue, ont souvent des expériences communes et des activités comparables, s'engagent dans l'énorme réseau d'associations charitables qui permet au pays de survivre. La résistance civile ne s'accompagne pas de missions connotées en fonction du sexe (à la différence de celle de 1940-45). Il s'agit de travailler pour des réseaux de renseignement ou de recrutement, de passer du courrier, de distribuer des journaux clandestins, c'est-à-dire d'effectuer des tâches pouvant être confiées indifféremment à des

---

27. É. GUBIN, « Bepiegelingen over sekse en oorlog in België 1914-1918 », *Sekse en Oorlog, Jaarboek voor Vrouwengeschiedenis*, n°15, 1993, p. 32-48 (Stichting beheer IISG, Amsterdam); voir aussi la version en français dans É. GUBIN, *Choisir l'histoire des femmes*, Ed. Université de Bruxelles, Bruxelles, 2007, p. 203-215.

hommes ou des femmes. Les femmes participent donc au « front intérieur » comme les hommes (à raison d'un tiers/deux tiers); elles courent les mêmes risques, encourent les mêmes peines en cas d'arrestation. Elles font identiquement l'expérience du danger et de la peur. Quand elles sont arrêtées et jugées, toutes plaident l'idée de la « guerre juste », de la résistance légitime, de la lutte contre la « barbarie » et pour la préservation des règles de droit international<sup>28</sup>.

### **L'entre-deux-guerres ou la nébuleuse des pacifistes**

Les bouleversements qui accompagnent la sortie de guerre placent les femmes dans un contexte totalement renouvelé. Ayant pris part à l'effort de guerre, elles aspirent à prendre part à la reconstruction de la paix. Mais la reconstruction ne s'accompagne pas, comme elles l'espéraient, du droit à l'égalité : au contraire, elle s'effectue dans la réaffirmation des différences sexuées. La place faite aux anciens combattants, le suffrage universel pour les hommes au nom de leur sacrifice – mais l'argument ne vaut pas pour les femmes... –, l'attention portée à la démobilisation des soldats et à leur réinsertion dans la vie civile, la glorification des « poilus » ... etc., tout vise à exalter les vertus « viriles » et à maintenir la prééminence des hommes sur les femmes. En revanche, et par compensation, les femmes sont glorifiées dans leur mission maternelle, bientôt exclusive de toute autre.

#### *La mémoire constante de la guerre dans la vie des femmes*

Durant toute la période de l'entre-deux-guerres, le rappel du conflit est pourtant constant dans la vie des femmes. Il sert à justifier le retour à « l'ordre entre les sexes », un ordre accepté et adopté notamment par les ligues de femmes chrétiennes. La guerre et ses conséquences démographiques sont sans cesse rappelées pour exhorter les femmes à rentrer au foyer afin d'y exercer leur « mission naturelle », soit repeupler le pays et faire « beaucoup d'enfants ». Exaltées et adulées (on évoque souvent leur courage pendant la guerre) elles n'en demeurent pas moins minorisées et sous tutelle. On assiste à la glorification de la *mater dolorosa*, de la pacificatrice par

---

28. É. GUBIN, « Femmes en Belgique occupée 1914-1918 », dans F. LE JEUNE (coord.), *Paroles de femmes dans la guerre. Female Voices in Wartime*, CRNI, Université de Nantes, 2005, p. 43-61.

*amour* et *compassion*, de la mère hostile à la guerre car elle est principalement donneuse de vie. Le pacifisme des femmes est reporté au nombre de leurs penchants « naturels », intégré à leur rôle de mère et d'éducatrices. Il surgit donc partout, mais comme une qualité naturelle et non pas comme un combat militant.

L'appel aux femmes est récurrent : elles seules *peuvent* et *savent* arrêter les guerres. La Jeune Garde socialiste féminine (JGSF), créée notamment pour lutter contre la guerre, affirme que si les jeunes filles avaient empêché leurs fiancés, leurs frères et leurs pères de monter dans les trains partant au front, la boucherie de 1914-18 n'aurait pas eu lieu. La femme peut influencer l'homme : la mission de la mère est d'éveiller dans le cœur de ses enfants la haine de la guerre (elle doit lui en raconter les horreurs), elle doit n'avoir qu'une pensée, les protéger de la guerre (« elle ne doit pas hésiter entre son petit et la patrie »<sup>29</sup>). La socialiste Hélène Burniaux insiste sur le rôle *d'éducatrice pacifiste* de la mère, qui désarmera ainsi les esprits : « Vous, mamans, qui avez vécu la guerre, apprenez à vos enfants à aimer les fleurs, les animaux, la nature, les hommes. Qu'ils construisent mais ne détruisent pas »<sup>30</sup>. Les jouets guerriers doivent être proscrits : pas de canons, de fusils, de mitrailleuses ni de chansons « sentant la poudre ».

Le monde de l'éducation se mobilise également. Les manuels d'histoire doivent être revus : « Élaguons des programmes d'histoire tant de guerres. Les victoires trop souvent fallacieuses sonnent en fanfares dans le passé. Qui redira pourtant les souffrances, les ruines, les deuils qu'elles semèrent autour d'elles ? Apprenons à l'enfant que seul le travail est grand, que seul le travail est sain ; l'histoire entière ne devrait être que la glorification du travail, des inventions, des découvertes, de la persévérance et de l'acharnement de l'homme à la poursuite de l'idéal »<sup>31</sup>. Cette glorification de la paix par l'éducation et l'exaltation du rôle de la mère éducatrice s'insèrent dans un courant plus large, prôné par les grandes associations internationales. Citons notamment en 1923 la publication de l'enquête sur les livres scolaires d'après guerre, menée par la Dotation Carnegie pour la paix internationale, qui passe au crible tous les manuels édités dans les sept

---

29. H. DENIS, I. BLUME, C. ROME, L. MESSE, H. GYSSENS, *Le manuel du Jeune Garde*, t. IV. « Le Mouvement des Jeunesses féminines », p. 17.

30. H. BURNIAUX, « Les femmes et la paix », *Le Soir*, 27 janvier 1922, p. 1.

31. *Ibidem*.

principaux pays belligérants, France, Belgique, Allemagne, Autriche, Grande-Bretagne, Italie et Bulgarie.

*La guerre comme facteur d'émancipation féminine*

D'autres rappels du patriotisme féminin visent à obtenir le droit de vote. En 1918-1919, l'espoir est intense de voir s'instaurer l'égalité politique entre hommes et femmes. La participation des femmes à l'effort de guerre est sans cesse magnifiée ; dans la revue catholique, *Le Féminisme chrétien*, l'écrivaine Maria Biermé s'enflamme pour « ces femmes [qui] se sont montrées dignes de ceux qui combattaient pour la défense de la Patrie... Elles ont créé des centaines d'œuvres pour aider nos soldats, les prisonniers, les invalides, les orphelins, les réfugiés et les pauvres honteux. Elles ont fait de la propagande patriotique, par leurs paroles et leurs écrits, elles ont risqué leur vie, à tout instant, en procurant aux jeunes gens les moyens nécessaires pour passer la frontière, et en renseignant les autorités belges et alliées sur les faits et gestes de l'ennemi<sup>32</sup>.

Même dans les rangs conservateurs, le comportement « viril » des femmes fait l'unanimité mais sans entamer pour autant la vision traditionnelle d'une distribution spécifique des rôles. Ainsi Pierre de Gerlache, dans le principal organe catholique *La Revue générale*, reconnaît que les femmes ont fait preuve de maturité politique pendant la guerre et écrit : « Autrement que l'homme, mais avec l'homme, la femme doit défendre l'État. (...) Elle sera l'innombrable armée, l'armée anonyme, à l'avant et à l'arrière, en avant du front et derrière le front, qui le ravitaille en nourriture, en munitions, en renseignements – et en courage... Les nations croyaient pouvoir se passer de la femme, dans la guerre comme dans la paix. Elles lui ont demandé, en plus de bien des prières et des larmes, la sueur de son front, l'adresse de ses mains, la vivacité de son intelligence, la flamme invisible de son cœur. L'ère nouvelle s'est ouverte... À sa manière devenue soldat, la femme ne peut qu'être déjà citoyen »<sup>33</sup>.

L'articulation guerre/citoyenneté est plus forte que jamais mais les arguments ont changé de nature : avant la guerre, les femmes

---

32. Maria BIERMÉ « Les femmes que j'ai rencontrées pendant la guerre », *Le Féminisme chrétien de Belgique*, novembre 1919, p. 147-148.

33. Baron de GERLACHE, « Le suffrage féminin : le fait et le droit », *La Revue générale*, 25 décembre 1919, p. 906-907.

réclamaient l'accès au suffrage en invoquant leur capacité à promouvoir la paix ; après la guerre elles se fondent sur leur capacité à « faire la guerre », à défendre leur patrie comme les hommes. Ce combat se solde par une demi défaite : si les femmes peuvent voter, c'est uniquement aux élections municipales (1921). Elles obtiennent toutefois une compensation non négligeable : l'éligibilité à tous les niveaux<sup>34</sup>.

La déception est d'autant plus forte chez les féministes que leur mobilisation avait été intense et précoce. La Fédération belge pour le suffrage des femmes s'était manifestée dès novembre 1918. Dans une lettre ouverte au gouvernement, elle plaçait très symboliquement ses revendications sur le terrain de la guerre : si le suffrage « universel » masculin peut être octroyé au nom de l'égalité dans la souffrance et dans l'endurance, pourquoi dénier ce droit aux femmes ? « Avons-nous moins souffert, moins enduré, moins lutté, moins servi notre patrie que la plupart des hommes restés en Belgique occupée et qui sont, vous le savez, l'immense majorité ? »<sup>35</sup>.

#### *Une relance laborieuse*

Dans ce contexte où plane une mémoire de la guerre qui alimente un fort ressentiment à l'égard de l'Allemagne, la relance pacifiste est laborieuse. En juin 1920, la Fédération belge pour le suffrage des femmes refuse, avec son homologue française, de se rendre au congrès de l'AISSF à Genève. En cause, la présence de congressistes allemandes, mais plus encore, l'absence jusqu'à ce jour d'excuses publiques, considérées comme indispensables par les Françaises et les Belges. Celles-ci ne contestent pas la nécessité (théorique) d'une fraternité universelle féminine : « nous avons même plus de raisons que beaucoup d'autres de l'appeler de tous nos vœux, car si cette fraternité avait existé en 1914, notre pays n'eût pas été odieusement violé, saccagé et pillé »... mais « il nous semblait que c'eût été une manifestation effective et digne de solidarité féminine de voir les suffragistes

---

34. Seules quelques catégories de femmes accèdent au vote législatif : les femmes héroïques, les veuves de soldats, les mères de soldats morts à la guerre si elles sont veuves elles-mêmes : É. GUBIN et L. VAN MOLLE (dir.), *Femmes et politique en Belgique*, Racine, Bruxelles, 1998, p. 33-34.

35. « Lettre ouverte adressée aux membres du gouvernement par la Fédération belge pour le suffrage des femmes », *Le Féminisme chrétien de Belgique*, n°1-2, avril-mai 1919, p. 18.

allemandes, en la personne de leur chef, exprimer un désaveu de l'agression commise contre notre nation (...) Seule l'expression publique de ce désaveu et d'un regret du mal immense qui a été fait à la Belgique aurait pu atténuer en nous l'impression pénible de cette première rencontre avec les déléguées allemandes et rendre moralement possible notre collaboration avec elles »<sup>36</sup>.

La mémoire de la guerre trace désormais une démarcation parmi les féministes, et l'on peut distinguer clairement des approches différentes dans la défense de la paix. Le féminisme international adopte avec enthousiasme un pacifisme « wilsonien » qui assimile l'établissement d'une paix durable et l'émancipation des femmes. Les grandes associations internationales (CIF<sup>37</sup>, AISF, LIFPL<sup>38</sup>) mettent sur pied un important lobbying auprès de la Société des Nations. La LIFPL, placée sous la présidence de Jane Addams, s'installe à Genève et essaie d'unir tous les efforts pacifistes féminins ; elle insiste sur la nécessité de rencontres, d'échanges rendant toute future guerre impossible. Elle est à l'origine d'une vaste campagne mondiale en faveur du désarmement universel qui recueillera plus de huit millions de signatures d'hommes et de femmes<sup>39</sup>.

En Belgique, la LIFPL a du mal à s'implanter : dans les années 1920 deux sections coexistent, l'une à Bruxelles sous la direction de Léonie La Fontaine (1923), l'autre à Liège sous la direction de Lucie Dejardin (1927), une nouvelle venue dans le domaine du pacifisme, militante socialiste, incarcérée pour fait de patriotisme pendant la Première Guerre, future députée à la Chambre des Représentants (1929)<sup>40</sup>. Le peu de sympathie mutuelle de ces deux dirigeantes freine cependant l'expansion du mouvement, auquel adhèrent néanmoins quelques grands formats féminins comme Isabelle Blume-Grégoire

---

36. « L'abstention des femmes belges au Congrès de Genève », *Le Féminisme chrétien de Belgique*, juin-juillet 1920, n° 6, p. 93.

37. C. JACQUES, « Construire un réseau international : l'exemple du Conseil international des femmes » dans É. GUBIN, C. JACQUES, F. ROCHEFORT, B. STUDER, F. THÉBAUD et M. ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *Le Siècle des féminismes*, Ed. de l'Atelier, Paris, 2004, p. 127-141.

38. Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, fondée à Zurich en 1919 par le Comité international des femmes pour une paix durable.

39. Revue *Egalité*, juin 1932, n°14, p. 12-13.

40. *Dictionnaire des femmes belges...*, p. 159-160.

(députée socialiste), Marie Spaak-Janson (sénatrice socialiste) ou Marcelle Leroy<sup>41</sup> (militante communiste).

De même, les tentatives pour faire renaître les anciennes associations pacifistes, comme en 1925 l'Alliance pour la paix par l'éducation, échouent ; de nouvelles associations, comme la Ligue des mères et des éducatrices pour la paix (1931) sombrent dans l'indifférence. Il faut souligner que ce mouvement pacifiste féminin ne dispose plus, comme avant guerre, de l'appui de puissantes ligues d'abstinence, qui ont décliné rapidement après le vote de la loi Vandervelde (1919)<sup>42</sup>.

Pourtant le féminisme reste attentif à la question de la paix. Dans les années 1920, il multiplie les conférences : comment se prémunir des guerres ? La coopération internationale apparaît comme la voie royale, au même titre que l'éducation, qui reste privilégiée. Henri et Léonie La Fontaine sont toujours très présents ; à la conférence internationale des Femmes pour la paix à Londres en 1924, Henri La Fontaine déclare : « ... il appartient surtout aux femmes qui constituent la moitié du genre humain de se liguer avec une énergie farouche contre la guerre. Il ne s'agit plus de pleurer sur elle, de la détester, de la maudire, d'en décrire les horreurs et la folie. Il s'agit de sommer ceux qui ont assumé le rôle de diriger les peuples, les parlementaires, les diplomates, les ministres, d'en délivrer la terre et de bander leurs volontés pour qu'il en soit ainsi de suite. Nous savons qu'il faudra, pour impressionner les hommes politiques inféodés au passé, une action d'une exceptionnelle intensité et une persévérance que rien ne doit lasser. Mais les femmes sont capables d'un tel effort. Ce doit être leur orgueil de triompher des instincts de brutalité et de haine qui survivent et dominant dans le cœur des mâles. De ces mâles, il leur incombe de faire des hommes enfin. Femmes, qui avez vécu la guerre et qui l'avez haïe, faites votre devoir, tout votre devoir. Si vous vous y dérobez, les siècles à venir vous jugeront et vous condamneront »<sup>43</sup>.

La restauration de l'entente et de l'harmonie entre les peuples, la recherche du bonheur et de la paix, déjà si précaires, sont rapidement menacées par le bruit des bottes. Dès 1927, la situation internationale

---

41. *Idem*, respectivement p. 289-292, 333-334 et 370-371.

42. La loi Vandervelde, votée pour limiter l'alcoolisme, interdit le débit d'alcool dans les cafés, de même que la vente au détail, si ce n'est par deux litres. Cette mesure visait évidemment l'alcoolisme populaire.

43. « Letter from Senator Fontaine », *The Prevention of the Causes of War*, International Council of Women, 1924, p. 322.

pousse une femme catholique belge, M<sup>me</sup> Fontenoy, à lancer un vibrant appel (*Appel à la paix d'une femme belge*) à différentes personnalités de gouvernements européens et à tirer la sonnette d'alarme en rappelant l'hécatombe de 1914-18. Elle le fait, comme on peut s'y attendre, en tant que mère : c'est à ce titre qu'elle apostrophe les dirigeants masculins puisque ce sont les hommes qui déclarent la guerre. Mais selon elle, les femmes disposent d'une parade : si la guerre était décrétée sans avoir épuisé au préalable tous les moyens de conciliation, alors les femmes se poseraient devant les hommes comme autant de boucliers humains : « Nous aimons mieux mourir que de nous réexposer soit aux fureurs de l'invasion, soit aux longues agonies de l'attente !... Femmes de tous les pays, c'est ici que je vous adresse mon appel ! Femmes, filles, sœurs, fiancées, épouses ou mères, venez avec vos enfants !... A l'heure où sonnera la mobilisation, levez-vous, venez toutes, et placez-vous devant les canons ! (...) Que les hommes fassent leur métier... qu'ils tuent d'abord les femmes et leurs enfants, et puis, qu'ils se tuent entre eux, s'ils le veulent, lorsque nous ne serons plus là... Car ce que femme veut, Dieu le veut ! Et les femmes veulent la paix !... Femmes de tous les pays ! Sans armes, à l'assaut des baïonnettes !... Femmes de tous les pays, debout entre les canons ! »<sup>44</sup>.

Ces appels de lutte contre la guerre ne trouvent d'écho qu'à partir du moment où il devient évident que le principe de sécurité collective et la mission de la SDN sont compromis. C'est la crainte, de plus en plus tangible, des nouveaux conflits qui se profilent dans les années 1930 qui pousse à nouveau les femmes à s'investir dans une croisade pacifiste, non plus au nom de leur maternité, dans une perspective d'amour et de concorde universelle, mais dans la perspective d'une lutte politique contre les régimes autoritaires. Deux éléments influencent alors considérablement la nature du pacifisme féminin : l'émergence du parti communiste et l'avènement du fascisme.

### *Le pacifisme, une lutte politique*

Au début des années trente, la Ligue des femmes contre la guerre impérialiste (1932) regroupe des femmes communistes dont l'organe, *La Voix des femmes travailleuses*, s'inscrit dans une perspective exclu-

---

44. M<sup>me</sup> FONTENOY, *Appel à la Paix d'une femme belge*, Bruxelles, 22 mars 1927.

sivement politique. Devenue la Ligue des femmes contre la guerre et la misère, autour de la figure charismatique de la militante Fanny Jacquemotte (Falga Beznos)<sup>45</sup>, cette association rejoint la section belge du Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme en 1933. La lutte contre le nationalisme et le fascisme fait naître en effet un pacifisme féminin d'un type nouveau, qui ne se fonde plus sur la solidarité internationale entre les peuples ni sur la maternité, mais prend appui sur la lutte de la démocratie contre le fascisme, avec une forte connotation d'opposition entre la droite et la gauche. Le Comité mondial des femmes, d'inspiration communiste mais présenté comme un regroupement panféminin, devient la plaque tournante des femmes pacifistes laïques<sup>46</sup>, autour d'Isabelle Blume, de Lucie de Brouckère, de Marcelle Leroy<sup>47</sup>, de Germaine Hannevert<sup>48</sup>. La LIFPL le rejoint également, de sorte que le Comité mondial cristallise tous les efforts de paix des milieux féminins de gauche à partir de 1934 et participe en 1936 au Rassemblement universel pour la paix. Les femmes belges y envoient 1.250 déléguées, représentant 250 associations ou sections<sup>49</sup>.

Le Comité mondial pose surtout ses marques lors de la guerre d'Espagne et joue un rôle de tout premier plan dans l'accueil aux réfugiés<sup>50</sup>. S'il insiste cependant sur les fonctions spécifiques des femmes, comme leurs tâches domestiques et leur rôle de consommatrices, il les détourne à des fins politiques ; ainsi, lors de la guerre sino-japonaise, il appelle les femmes à marquer leur opposition aux massacres de Chinois en *boycottant* les produits japonais :

---

45. J. GOTOVITCH, « Femmes pour la paix : une nébuleuse laïque », *Cahiers marxistes*, 1993, février-mars 1994, p. 32.

46. Il existe également des efforts pour la paix du côté chrétien ; ainsi le *Féminisme chrétien* défend l'idée de la mère éducatrice et pacifiste, par la voix de sa rédactrice, Louise Van den Plas. Mais cet aspect est relativement mal connu. Il y a là matière à investigation, afin de déterminer le poids respectif des femmes pacifistes selon leur opinion idéologique, et surtout leurs motivations.

47. J. GOTOVITCH, « Marcelle Leroy, femme, mère, militante, franc-maçonne et plus encore... », *Sextant*, n°13-14, 1996, p. 363-386.

48. J. GOTOVITCH, « Le Comité mondial des femmes » dans *Encyclopédie d'histoire des femmes en Belgique, 1830 à nos jours*, Racine, Bruxelles (à paraître fin 2007). Sur Germaine Hannevert : *Dictionnaire des femmes...*, *op. cit.*, p. 307-309.

49. J. GOTOVITCH, « Femmes pour la paix... », p. 35.

50. Isabelle BLUME, *Entretiens recueillis et présentés par José Gotovitch*, Fondation Joseph Jacquemotte, Bruxelles, 1976, p. 63-109, voir aussi pour les personnes citées, différents articles dans A. MORELLI et Y. MENDÈS DA COSTA (dir.), *Femmes, libertés, laïcité*, Bruxelles, Ed. ULB, 1989.

« Femmes ! Un nouveau foyer de guerre est allumé en Extrême-Orient, le fascisme japonais fait la guerre à la Chine. On bombarde des villes ! On massacre un peuple ! On tue des femmes et des enfants ! Femmes ! ... Vous avez une arme puissante dans vos mains, c'est l'affaiblissement économique de l'agresseur par le boycottage des produits japonais »<sup>51</sup>. Cette mobilisation préfigure l'organisation d'une résistance des *ménagères* au cours de la Deuxième Guerre.

Bien que privées du suffrage législatif et provincial, les femmes s'engagent résolument dans ce pacifisme de gauche, qui devient une voie privilégiée de leur expression publique et de leur apprentissage politique. Dans cette démarche, elles obtiennent l'appui des loges maçonniques, en particulier de la Fédération du Droit humain<sup>52</sup>.

## Conclusions

Reprenons les questions posées au début de cet exposé : existe-t-il des voies pacifistes proprement féminines et quelles sont-elles ?

Avant la Première Guerre, la participation des femmes aux associations pacifistes masculines apparaît comme marginale et leurs efforts peu efficaces, en raison de leur manque d'influence sur la scène publique. Mais si l'on scrute d'autres horizons – là où les femmes disposent d'un certain savoir-faire et d'un certain pouvoir – une multitude de mobilisations révèlent des trajectoires variées, qui ont tendu vers un même but : construire un monde plus juste et sans guerre. Ces objectifs baignent dans une forte connotation morale et sociale. Ce sont, d'une certaine manière, des voix (des voies) originales pour réclamer la paix, qui se sont organisées sur un registre pluri-idéologique et qui ont été relayées par le féminisme international.

Une constante se dégage néanmoins : la guerre apparaît comme un fléau typiquement masculin. Cette conviction porte les féministes et

---

51. Tract appelant au boycott des produits japonais édité par la section belge du Comité des femmes contre la guerre et le fascisme, reproduit dans *Un Homme sur deux est une femme : Regards sur le féminisme international/ Every other Man is a Woman : Looking at international Feminism*, Catalogue de l'exposition, Mons, 1995, p. 131.

52. J. GOTOVITCH, « Femmes pour la paix... », *op. cit.* ; *Histoire de la Fédération belge du Droit Humain*, t. I, p. 184-185, É. GUBIN et V. PIETTE, *Emma, Louise, Marie. L'Université libre de Bruxelles et l'émancipation féminine*, GIEF-Archives de l'ULB, Bruxelles, 2004, p. 180-186, 230-231.

les pacifistes à réclamer d'une voix identique une place pour les femmes dans la décision politique, puisque jusque-là les gouvernements masculins avaient surtout prouvé leur totale incapacité à empêcher les conflits, quand ils n'avaient pas montré leur capacité à les provoquer.

La Première Guerre mondiale apporte, de ce point de vue, une rupture fondamentale. Entraînées bien malgré elles dans le conflit au même titre que les hommes, les femmes belges s'enrôlent sous la bannière du patriotisme bafoué. Leur engagement, observable aussi dans les autres pays en guerre, rompt l'universalisme du féminisme : la fracture qui se produit à La Haye en 1915 est fondamentale pour la suite des événements. Même plus : l'héroïsme des femmes et leur attitude « virile » pendant la guerre deviennent le leitmotiv qui légitime leurs revendications après 1918. Le souvenir de la guerre est omniprésent<sup>53</sup>, que ce soit pour magnifier la maternité et la nécessaire reconstruction physique de la population, le travail éducatif des femmes pour faire germer à nouveau l'espoir de la paix, leur travail militant pour obtenir le suffrage. L'expérience de guerre succède, dans la militance féminine, à la lutte contre les grands fléaux et à l'aptitude « naturelle » des femmes à la paix. De nouveaux modes d'intervention pacifiste apparaissent et les grandes organisations féminines internationales, dont la LIFPL, n'ont de cesse de calquer leurs méthodes sur le lobbying masculin auprès de la Société des Nations, de l'Organisation internationale du travail ou du Bureau international du travail<sup>54</sup>.

En Belgique, les efforts féminins les plus visibles se fondent dans la lutte contre le fascisme et pour la démocratie. Ce courant se renforce sous l'action du parti communiste, qui comprend très vite, dans son désir d'élargir sa base, l'intérêt qu'il peut retirer en instrumentalisant les femmes et les associations féministes. Ce nouvel engagement des femmes pour la paix est généralement interprété comme plus « mature » et plus efficace que les précédents, alors même qu'il perd en originalité et en autonomie. D'une certaine manière, et bien que les

---

53. V. PIETTE, « La vie commence après la guerre ». Conséquences du premier conflit sur la vie des femmes en Belgique », F. LEJEUNE (coord.), *Paroles de Femmes dans la Guerre (1914-1918). Female Voices in Wartime*, Université de Nantes, Crini, Nantes, 2005, p. 193-206.

54. C. JACQUES et S. LEFÈBVRE, « Les modes d'action du Conseil international des femmes », dans *Des femmes qui changent le monde...*, p. 95-120.

résultats du Comité mondial des femmes soient indéniables dans de nombreux domaines (conscientisation des femmes, apprentissage de la lutte ... etc.), ce courant n'en constitue pas moins une voie « dirigée » et instrumentalisée dans l'histoire du pacifisme féminin.

Concluons sur la question, lancinante, posée par l'écrivaine Virginia Woolf en 1938 : est-ce la bonne méthode pour les femmes que d'adopter les mêmes moyens que les hommes ? Son ouvrage *Trois Guinéas* stigmatise très durement la propension des hommes à se battre : « La guerre est une profession, une source de bonheur et d'excitation ; elle est aussi un débouché pour les qualités viriles sans lesquelles les hommes se détérioreraient ». Sans doute certains en ont peur, mais personne n'empêche les gouvernements d'engloutir des sommes folles pour s'armer « car chacun pense qu'il vaut mieux tuer que d'être tué »<sup>55</sup>.

L'ouvrage fait scandale quand il paraît en 1938 (au point qu'il ne sera publié en France qu'en 1977), parce qu'il dénonce le patriotisme comme une « invention » masculine, sans pertinence pour les femmes : quel patriotisme peut animer les femmes quand elles sont exclues de la vie publique et traitées comme des incapables dans leur pays d'origine ? quand elles perdent leur nationalité si elles épousent un étranger ? « En tant que femme, je n'ai pas de pays, en tant que femme, je ne désire aucun pays. Mon pays à moi, c'est le monde entier »<sup>56</sup>. Mais le scandale surgit surtout de la comparaison frontale entre la domination patriarcale et la domination fasciste, que Wolff renvoie dos à dos : « il [le fascisme] interfère à présent dans votre liberté ; il vous dicte votre façon de vivre, il établit des distinctions non seulement entre les sexes mais entre les races. Vous éprouvez dans vos propres personnes ce que vos mères éprouvaient lorsqu'elles étaient exclues en tant que femmes. Maintenant on vous exclut, on vous enferme, en tant que juif, en tant que démocrate, en raison de votre race, en raison de votre religion. Et cela fait une différence »<sup>57</sup>.

Woolf conclut, de manière désabusée, à l'impossibilité de collaborer avec les hommes pour obtenir la paix, car les expériences des uns et des autres sont trop différentes ; les divergences s'expriment jusque dans leur demande de collaboration : « Vous ne nous avez pas demandé ce qu'est la paix, vous nous avez demandé comment

---

55. V. WOOLF, *Trois guinéas*, éd. Des Femmes, Paris, 1977, p. 42.

56. *Idem*, p. 205.

57. *Idem*, p. 195.

empêcher la guerre ». Pour Virginia Woolf, la seule réponse possible est l'indifférence totale, de manière à priver la guerre de tout le panache qui l'auréole jusqu'ici. « Notre réponse à votre question revient à dire que notre meilleure façon de vous aider à empêcher la guerre ne consiste pas à répéter vos paroles, à suivre vos méthodes mais à chercher des mots neufs et à créer de méthodes nouvelles »<sup>58</sup>. L'écrivaine ne voit donc de voie pacifiste pour les femmes que dans leur propre émancipation, car quand celles-ci cesseront d'être « les femmes des hommes » – y compris dans leurs combats – pour devenir des actrices indépendantes, elles pourront peser sur les événements.

Très mal reçu et très mal perçu à l'époque, en raison de la situation internationale et de l'engagement des femmes pacifistes dans les mouvements de gauche, ce message ne s'éloignait pourtant pas de la conviction des féministes belges d'avant la Première Guerre, même si aucune n'avait jamais osé formuler des conclusions aussi radicales.

---

58. *Idem*, p. 263.

**Pouvoir féminin et pouvoir masculin**  
**Aux origines de l'autoritarisme politique roumain**  
**durant l'entre-deux-guerres\***

Alexandra Petrescu

En Roumanie, pendant la période de l'entre-deux-guerres, le féminisme présente surtout les caractéristiques d'un mouvement des femmes, c'est-à-dire que les associations et les personnalités agissent, parlent, écrivent dans une dynamique qui, comme l'observe Sylvie Chaperon, fait preuve de plus de pragmatisme que de réflexion théorique ou politique<sup>1</sup>. Jusqu'en 1929, l'action des femmes roumaines se concentre sur la conquête du suffrage féminin aux élections communales. Cet objectif atteint, elles continuent leur lutte pour les droits politiques intégraux.

Cet article s'intéressera tout particulièrement aux activités du Groupe national des femmes roumaines et de sa présidente, Alexandrina Cantacuzino après 1929. Nous pensons en effet que les idées d'Alexandrina Cantacuzino ont eu une influence sur la politique autoritaire du roi Carol II et du maréchal Antonescu. Cette analyse sur les relations entre le féminisme roumain et le pouvoir politique s'appuie sur l'observation que le féminisme présente « un caractère intrinsèquement politique »<sup>2</sup> et que « le genre est la façon première de signifier

---

\* Communication présenté le 14 avril 2005 à la Journée internationale « Citoyennetés féminines », organisée à l'ULB dans le cadre de l'ARC « La Mère et le Soldat ».

1. Sylvie CHAPERON, « Reprendre l'histoire du féminisme », in Anne-Marie SOHN et Françoise THÉLAMON (dir.), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1998, p. 209.

2. Florence ROCHEFORT, « Réflexions à propos de l'histoire du féminisme », in Anne-Marie SOHN, Françoise THÉLAMON (dir.), *op. cit.*, p. 200.

des rapports de pouvoir »<sup>3</sup>. L'analyse du féminisme roumain durant l'entre-deux-guerres tient aussi compte du contexte politique de l'époque : la Roumanie est une monarchie constitutionnelle depuis 1881, année où Carol I<sup>er</sup> en devient roi, mais en 1938, Carol II institue une monarchie autoritaire, crée un parti unique, le Front de la renaissance nationale, et impose une constitution par plébiscite. En même temps, le mouvement fasciste prend son essor ; le parti légionnaire devient parti de gouvernement en 1940, l'année où le maréchal Ion Antonescu devient chef de l'État. La même année, la Roumanie entre en guerre aux côtés de l'Allemagne nazie.

En nous basant sur des sources conservées aux Archives nationales historiques centrales de Bucarest, sur des revues féministes et des livres de militantes féministes, nous essayerons de saisir l'impact du féminisme roumain sur la politique. Une première partie de notre analyse porte sur les racines d'une pensée féministe autoritaire dans l'entre-deux-guerres. Ensuite, en partant de la structure organisationnelle du Conseil national des femmes roumaines, nous aborderons la deuxième partie de l'analyse, qui concerne la structure hiérarchique du Groupe national des femmes et les discours d'Alexandrina Cantacuzino, dont les accents annoncent la législation autoritaire du Carol II (1938-1940) et d'Antonescu (1940-1944).

Pour mettre en évidence les traits autoritaires perceptibles dans l'organisation du Groupe national des femmes roumaines, nous avons adopté la théorie de Bischof-Köhler, « seule théorie psychologique qui essaie d'expliquer les hiérarchies féminines de dominance »<sup>4</sup>, selon laquelle les femmes formeraient des 'hiérarchies d'admiration' où l'influence de l'individu dominant dépend de son charisme et de l'adhésion des subordonnées<sup>5</sup>. Ces 'hiérarchies d'admiration' s'opposent aux 'hiérarchies de pouvoir', construites par les hommes et qui s'appuient sur la coercition. Nous tenterons de montrer que les hiérarchies féminines roumaines ont essayé de « copier » les hiérarchies masculines, en se constituant comme hiérarchies de pouvoir.

---

3. Joan W. SCOTT, « Le genre : une catégorie utile d'analyse historique », in Jeanne BISILLIAT et Christine VERSCHUUR (dir.), *Le Genre : un outil nécessaire. Introduction à une problématique*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 54.

4. Marianne SCHMID MAST, *Gender differences in dominance hierarchies*, Lengerich, Pabst Science Publishers, 2000, p. 20.

5. Marianne SCHMID MAST, *Gender differences...*, p. 8.

Mais avant de rendre compte des traits autoritaires qui caractérisent le Groupe national des femmes roumaines à partir de 1929, il convient de s'interroger sur l'organisation des associations de femmes avant 1929 pour y déceler d'éventuels germes d'autoritarisme. Nous posons pour hypothèse que les féministes roumaines ont été séduites par le modèle autoritaire avant les hommes politiques et que, dès lors, leurs idées ont pu inspirer le mouvement autoritaire en Roumanie dans l'entre-deux-guerres. A cette fin, nous présenterons l'organisation administrative du Conseil national des femmes roumaines, fondé en 1921, et nous soulignerons ce qui, parmi les idées féministes, a contribué selon nous à l'émergence d'un pouvoir féminin autoritaire.

### **Le Conseil national des femmes roumaines : un modèle autoritaire ?**

Le Conseil national des femmes roumaines est créé en 1921, une année avant la fondation de l'Association des étudiants chrétiens de Iassy, un mouvement antisémite conduit par Corneliu Zelea Codreanu. L'organisation administrative du Conseil annonce celle de la Légion de l'Archange Michel (1927), dont le chef politique est toujours Corneliu Zelea Codreanu et qui représente « un mouvement singulier dans la famille des fascismes européens »<sup>6</sup>.

Pour étudier la création du Conseil national des femmes roumaines, dont une des fondatrices est Alexandrina Cantacuzino, nous nous sommes fondé sur l'analyse de Raymond Aron dans *Histoire et dialectique de la violence*<sup>7</sup>. La révolte symbolique des féministes, qui luttent pour les droits politiques, économiques, juridiques et civils, ouvre la voie de la liberté ; les féministes se sentent libres d'agir, de parler au nom de toutes les femmes roumaines et suscitent ainsi une fraternité. Elles défendent des revendications dans plusieurs domaines et donnent naissance à un groupe qui prend corps : le Conseil national des femmes roumaines réunit en effet les sociétés féministes de Roumanie, et constitue ainsi une fédération « fraternelle » où chaque adhérente est obligée de prêter un serment qui engage sa

---

6. Florin TURCANU, « Néo-traditionalisme et politique dans la Roumanie des années '20 », in *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, Bucaresti, Meridiane, vol. I, n° 3, 2001, p. 679.

7. Raymond ARON, *Histoire et dialectique de la violence*, Paris, Gallimard, 1973.

liberté. Les statuts du Conseil évoquent la solidarité qui doit régner entre les associations féministes et définit en même temps les termes du serment : « Fait à autrui ce que tu voudrais qu'il te fasse »<sup>8</sup>. Mais le danger, comme l'observe Raymond Aron, est de voir l'organisation se figer dans une institution frappée par la même inertie que celle qu'elle voulait combattre.

Durant les années vingt, les associations féministes s'unissent et s'institutionnalisent. Ainsi, la Fédération, créée en 1921, peut être vue comme un embryon de parti, annonçant la création du Groupe national des femmes roumaines, qui s'autoproclamera « politique ». Si on analyse les statuts du Conseil national des femmes, on décèle des tendances à politiser l'organisation ; le Conseil national des femmes roumaines présente quelques traits autoritaires ; les dirigeantes construisent un appareil bureaucratique, formé d'un bureau, d'un comité exécutif et d'une assemblée générale. Elles veulent imposer une discipline et une surveillance totales sur les jeunes – et ces idées ne sont pas neuves. Déjà en 1919, Eleonora Stratilescu parle d'un service social obligatoire pour les filles, d'un « noviciat »<sup>9</sup>, qui serait nécessaire pour accomplir plus tard des tâches publiques. Elle imagine une hiérarchie militaire pour les jeunes filles âgées de dix à vingt-et-un ans, hiérarchie permettant de gravir par étape tous les échelons jusqu'au sommet. Les filles doivent accomplir un service dans l'intérêt de la communauté : soigner les malades, s'occuper d'hygiène et de salubrité publique. Dans la conception d'Eleonora Stratilescu, les femmes qui n'auraient pas accompli ce noviciat ne pourront pas avoir accès aux fonctions publiques. Une hiérarchie militaire analogue se retrouve de manière évidente dans la structure de la Légion de l'Archange Michel, créée en 1927 par Corneliu Zelea Codreanu, qui en devient le commandant.

À son tour, Alexandrina Cantacuzino demande, en 1924, que l'on surveille étroitement les adolescents qui sont victimes de la 'dégénérescence' morale de la société<sup>10</sup>. Ces idées sont toujours celles des

---

8. *Statutul Consiliului National al Femeilor Romane (Le Statut du Conseil national des femmes roumaines)*, Bucaresti, Tipografia Curtii Regale F. Gobl si fiii, 1922, p. 3.

9. Eleonora STRATILESCU, *Temeiurile miscarii feministe si scopurile pe care le urmareste (Les fondements du mouvement féministe et ses buts)*, Bucaresti, Minerva, 1919, p. 32.

10. Alexandrina CANTACUZINO, *Cincisprezece ani de munca sociala si culturala. Discursuri, conferinte, articole, scrisori (Quinze années de travail social et culturel. Discours, conférences, articles, lettres)*, Bucaresti, Tipografia

féministes roumaines et lors de la création du Groupe national des femmes en 1929, Ecaterina Cerkez, la secrétaire générale du Conseil national des femmes, rappelle que l'enfant doit être élevé « sérieusement et systématiquement »<sup>11</sup>. Ce contrôle sur la jeunesse renvoie d'ailleurs à Michel Foucault quand il parle du contrôle de la sexualité par lequel on surveille les collégiens, les adolescents, à chaque instant de leur existence, et même pendant leur sommeil<sup>12</sup>. De même, les féministes roumaines veulent imposer un pouvoir « individualisateur », que Foucault nomme « pastorat »<sup>13</sup>. Le pouvoir pastoral appartient, normalement, à un homme, mais les femmes entendent inverser les rapports : elles ne veulent plus être les objets du pouvoir, mais les agents du pouvoir.

Au Conseil national des femmes, comme dans toute organisation structurée, la présidente est la personnalité la plus importante et les sections locales sont obligées de se conformer aux statuts du Conseil ; la propagande devient un moyen pour atteindre les buts du Conseil. Pour diffuser ses idées, le Conseil fonde en effet des sections locales dans chaque département. Le Conseil national, qui est membre du Conseil international des femmes, adopte ses objectifs et ses modes d'action : l'hygiène, la morale et aussi le suffrage... Ces thèmes constituent les préoccupations de ses commissions permanentes. La politique forme l'une de ses dix sections, dont le but est de servir l'État, la famille et la cause féminine. À partir de ce moment, la politisation des associations de femmes se manifeste de plus en plus ; les femmes veulent s'organiser pour conquérir le pouvoir politique et c'est dans ce but que le Groupe national des femmes roumaines se dote d'un « programme de lutte »<sup>14</sup> en 1929. Cette lutte doit être menée

---

romaneasca, 1928, pp. 268-272. Il s'agit d'un article publié dans le journal *Universul* (*L'Univers*), le 12 janvier 1924.

11. Ecaterina CERKEZ, « Munca femeii si consecintele ei pentru familie si societate » (« Le travail de la femme et ses conséquences pour la famille et la société »), conférence tenue à l'Institut social roumain, le 23 février 1929, publiée in R. CATARG, I.C. CHIRIACESCU, *Femeia in noua epoca a omenirii* (*La Femme dans la nouvelle ère de l'humanité*), Bucuresti, Atelierele Grafice « Rasaritul », 1929, p. 63.

12. Michel FOUCAULT, « Les mailles du pouvoir », *Dits et Écrits, 1954-1988*, IV, Paris, Gallimard, 1994, p. 194.

13. Michel FOUCAULT, « Vers une raison de la critique politique », *Dits et Écrits, 1954-1988*, IV, Paris, Gallimard, 1994, p. 136.

14. Alexandrina CANTACUZINO, *Femeile in fata dreptului de vot. Programul de lupta al Gruparii Femeilor Romane* (*Les Femmes face au droit de vote. Le*

dans tous les domaines, pour que la femme obtienne l'égalité au plan économique, social, culturel et familial. Dès 1919 déjà, Eleonora Stratilescu parlait d'un « programme du mouvement féministe »<sup>15</sup> qui se proposait d'agir dans le domaine économique pour des salaires égaux pour les femmes et les hommes et pour l'accès des femmes à toutes les carrières, dans le domaine de la famille en faveur des mêmes droits pour les deux époux, dans le domaine social par la lutte contre l'union libre et la prostitution. L'objectif est clairement d'obtenir que les femmes jouissent de droits civils et politiques égaux à ceux des hommes, et qu'elles puissent élaborer des lois. Les droits politiques sont conçus comme un avantage accordé aux femmes instruites, c'est pourquoi une des missions des féministes « éclairées » est d'éduquer les femmes.

Ce désir de faire irruption dans tous les domaines et de tout changer correspond à une mystique positive, qui caractérise la première étape du féminisme roumain jusqu'en 1929 ; celle-ci s'oppose à la mystique négative de la Légion de l'Archange Michel qui prône l'antisémitisme et une dualité manichéenne entre les sexes. Dans le cas du féminisme roumain avant 1929, on pourrait dire que ce manichéisme est inversé : les féministes ne veulent pas se couper du monde, ne sont animées d'aucune haine mais au contraire veulent jouer un rôle actif dans la société, afin de la transformer dans un sens positif. Elles prônent le principe de l'amour, de « l'élément affectif »<sup>16</sup> qui manque généralement dans les relations entre les personnes ; les femmes veulent instaurer la paix, la fraternité et la solidarité ; elles entrent dans tous les domaines pour libérer les 'parts lumineuses', représentées par les consciences féminines, et pour recréer l'unité primordiale du féminin et du masculin. Alors que le manichéisme de la Légion de l'Archange Saint Michel est fondé sur un dualisme opposant les principes du bien et du mal ; le « manichéisme » féminin entend en quelque sorte dépasser le dualisme masculin/ féminin en acquérant les mêmes droits pour les femmes et les hommes et l'égalité

---

*programme de lutte du Groupe des femmes roumaines*), Bucuresti, Tipografia Capitalei, 1929.

15. Eleonora STRATILESCU, *Temeiurile miscarii feministe si scopurile pe care le urmareste* (*Les fondements du mouvement féministe et ses buts*), op. cit., p. 35-36.

16. Maria BUTUREANU, *Asociatia pentru emanciparea civila si politica a femeilor romane. Buletin trimestrial* (*L'Association pour l'émancipation civile et politique des femmes roumaines. Bulletin trimestriel*), Iasi, anul 1, nr 1, ianuarie 1919-1920, p. 4.

dans tous les domaines. À la différence des hommes, dont la conception manichéenne du monde tente de préserver la ségrégation des sexes et le partage du monde, la mystique féminine ne garde que la tendance à envahir tout ce qui appartenait aux hommes. Mais si le féminisme d'avant 1929 essaie de « mettre au service de la société la somme intellectuelle des deux sexes »<sup>17</sup>, en adoptant un dualisme positif, les féministes du Groupe national des femmes Roumaines adopteront au contraire un manichéisme négatif qui insiste sur la différence entre les deux principes : le masculin et le féminin.

### **Le Groupe national des femmes roumaines : un parti féminin autoritaire**

Le Groupe national des femmes roumaines considère que les femmes « ne doivent pas s'inscrire dans les partis politiques jusqu'au jour où elles auront obtenu les droits politiques intégraux »<sup>18</sup>. Alexandrina Cantacuzino se propose ainsi de créer un parti politique de femmes qui « se réserve le droit de collaborer indistinctement avec tous les partis qui admettront son point de vue »<sup>19</sup>. Mais cette collaboration doit garantir l'autonomie des femmes afin qu'elles ne deviennent pas les instruments des factions politiques. Le principe de la collaboration est donc accepté mais le choix de collaborer appartient au Groupe. Le but du Groupe national est de préparer la femme roumaine à exercer des droits politiques et les statuts inscrivent comme moyens pour atteindre ce but « une active propagande orale et écrite dans les masses féminines »<sup>20</sup>, la formation de Comités d'initiative pour coordonner l'action, des fonctionnaires et un programme politique qui va devenir le « credo »<sup>21</sup> du Groupe. L'apparition du Groupe national des femmes entraîne la scission du mouvement des femmes roumaines : face à la doctrine du Groupe qui refuse l'inscription des femmes dans les partis politiques, l'Union des femmes roumaines réagit, en

---

17. Dora BREAZU, « Emanciparea femeii. O scrisoare » (« L'émancipation de la femme. Une lettre »), in *Revista noastră (Notre Revue)*, an I, nr. 13, 15 septembre 1905.

18. *Bulletin du Conseil national des femmes roumaines, 1921-1938*, Bucarest, Rédaction « Casa Femeii », 1940, p. 2.

19. *Bulletin du Conseil national des femmes, 1921-1938, op. cit.*, p. 2.

20. *Gruparea Nationala a Femeilor Romane. Statut (Le Groupe national des femmes roumaines. Statuts)*, Bucaresti, Tipografia Lupta, 1929, p. 3.

21. *Ibidem*.

adoptant, en janvier 1930, une motion sur la liberté des femmes à participer à la vie politique et à adhérer aux partis.

Les traits autoritaires du Groupe national se précisent dans les statuts ; l'article 5, par exemple, privilégie la centralisation et sa décision toute puissante : le Groupe décide de l'admission ou de l'exclusion de membres, sans devoir donner d'explication. Le Comité central exécute le programme et les statuts du Groupe, il établit la doctrine et la diffuse dans toutes les « ramifications » du Groupe, il dirige, surveille et contrôle les organisations régionales, départementales et communales<sup>22</sup>. La surveillance renvoie au pouvoir pastoral et 'individualisateur' et ce contrôle hiérarchique, au niveau régional, départemental et communal, semble être calqué sur la structure de la Légion de l'Archange Michel. En 1928 et 1929, la Légion avait créé en effet des « formes d'organisation alvéolaires »<sup>23</sup>, composées de petites unités locales appelées « nids » (*cuiburi*). Ces nids présentent une structure hiérarchisée avec, de la base au sommet, des chefs de nid, des chefs de garnison, des chefs départementaux et des chefs de province. Au Groupe national des femmes, le Comité central organise la propagande, décide de l'attitude lors des élections, et dirige la campagne électorale conformément aux décisions. Même si, dans le chapitre relatif à l'organisation locale, il est question de décentralisation<sup>24</sup>, le pouvoir central garde sa prééminence et peut décider au nom des organisations locales.

La hiérarchie du Groupe national se structure donc sur le moule de la hiérarchie masculine<sup>25</sup>, elle présente une structure antagoniste, où le chef s'impose par la coercition, et qui se distingue de la structure hédonistique qu'on trouve généralement dans les hiérarchies féminines d'admiration. Mais dans le cas du Groupe national, on se trouve plutôt en présence d'une combinaison entre une hiérarchie de pouvoir et une hiérarchie d'admiration, entre le charisme et l'autoritarisme.

Le succès des idées autoritaires s'explique par le contexte politique de la Roumanie durant l'entre-deux-guerres. Comme le souligne le politologue Matei Dogan, le fait que le roi nomme un gouvernement

---

22. *Gruparea Nationala a Femeilor Romane. Statut (Le Groupe national des femmes roumaines. Statuts)*, op. cit., p. 8.

23. Antoine ROGER, *Fascistes, communistes et paysans. Sociologie des mobilisations identitaires roumaines (1921-1989)*, Bruxelles, ULB, 2002, p. 124.

24. *Gruparea Nationala a Femeilor Romane. Statuts...*, p. 6-11.

25. Marianne SCHMID MAST, *Gender differences...*, p. 8-9.

puis organise ensuite les élections, permet d'instaurer une « démocratie mimée »<sup>26</sup>. En même temps, entre 1926 et 1937, le système électoral roumain est emprunté à celui de l'Italie mussolinienne ; ce système révolutionnaire<sup>27</sup> établit une prime majoritaire qui favorise les gagnants des scrutins. « La danse électorale »<sup>28</sup>, dont parle Matei Dogan, découle de la loi électorale de 1926 et garantit au parti au pouvoir la victoire électorale avec au moins 40% des voix. Au moment où la section politique de la Légion de l'Archange Michel-La Garde de Fer, accède à la scène politique et obtient 15,58% de voix aux élections de 1937, sous le slogan *Tout pour la Patrie*, Carol II procède à la dissolution du Parlement et pose les bases du régime autoritaire.

Mais avant que le régime autoritaire ne soit mis en place en 1938, et adopte le corporatisme du régime fasciste italien par la constitution du 27 février 1938, l'idée se retrouve déjà dans les discours d'Alexandrina Cantacuzino, la présidente du Groupe national des femmes roumaines. Les idées autoritaires d'Alexandrina Cantacuzino s'inscrivent dans un courant de pensée qui domine en Europe avant la Deuxième Guerre mondiale et qui s'est propagé grâce aux liens qui s'établissent entre certaines féministes européennes. Ainsi Alexandrina Cantacuzino avait fondé en 1924 la Petite Entente des femmes, une copie de la Petite Entente politique qui regroupait le royaume des Serbes, Croates et Slovènes, la Tchécoslovaquie et la Roumanie. La Petite Entente féminine, elle, réunissait des femmes de Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Grèce, Pologne et Roumanie.

Dès 1933, Alexandrina Cantacuzino propose une réforme constitutionnelle inspirée de la doctrine corporatiste, en estimant que le premier pas à effectuer est la réforme du Sénat. Elle propose d'élire le Sénat pour une période de huit ans, selon un mode d'élections corporatives dans les régions, où les femmes, comme les hommes, feraient partie des délégations qui élisent<sup>29</sup>. La même année, au deuxième congrès du Groupe, Alexandrina Cantacuzino revient à la charge en

---

26. Matei DOGAN, *Sociologie politica. Opere alese*, trad. Laura Lotreanu, Nicolae Lotreanu, Bucuresti, Alternative, 1999, p. 154.

27. Le système révolutionnaire de la période 1926-1937 est adopté dans le contexte de l'échec de la réforme qui se proposait d'adapter la loi électorale belge aux traditions roumaines, en combinant le scrutin majoritaire avec le scrutin proportionnel.

28. Matei DOGAN, *Sociologie politica. Opere alese, op. cit.*, p. 139-198.

29. « Discursul Alexandrinei Cantacuzino » (« Le discours d'Alexandrina Cantacuzino »), in *Gazeta femeii (La Gazette de la femme)*, an II, nr.9, 1933, p. 3. Le discours est tenu au premier Congrès du *Groupe National*, à Cluj.

affirmant que la reconstruction du pays doit se faire sur base du corporatisme<sup>30</sup>. La création en 1933 des Jeunes Groupistes, qui ont pour objectif d'encadrer les jeunes femmes, peut être vue comme une copie des Gufines italiennes, réunissant les jeunes étudiantes des Groupes Universitaires Fascistes (GUF). Mais les deux associations se distinguent néanmoins par la nature de leurs revendications : les Groupistes réclament des droits politiques intégraux, les Gufines le droit au travail et l'accès aux professions libérales, en insistant sur la valeur politique du travail féminin<sup>31</sup>.

Influencée par l'idéologie de droite, Alexandrina Cantacuzino demande aussi, dès 1936, une loi réglementant le rôle des femmes dans la défense du pays. Elle propose que les femmes remplacent les hommes dans les services auxiliaires afin de doubler le nombre de combattants actifs<sup>32</sup>. Le 17 septembre 1938, un décret décide la mobilisation des femmes, aptes à défendre leur pays.

Les discours d'Alexandrina Cantacuzino deviennent de plus en plus nationalistes et culminent avec les revendications de 1937 qui annoncent la législation du régime autoritaire du maréchal Antonescu, mis en place à partir de 1940. Il est intéressant de souligner que les idées d'Alexandrina Cantacuzino trouveront leur prolongement même lorsque les activités du Groupe national des femmes seront suspendues en 1939 par le régime de Carol II. Dans un discours à Cluj en 1937, Alexandrina Cantacuzino avait prôné la préservation ethnique et réclaté une loi imposant une période de dix ans avant qu'un étranger ne puisse devenir citoyen roumain<sup>33</sup>. En même temps, elle réclamait l'interdiction des mariages mixtes pour les fonctionnaires de l'État, sous peine de perdre leur poste.

---

30. « Congresul Gruparii Femeilor Romane la Brasov » (« Le Congrès du Groupe des femmes roumaines à Brasov »), in *Gazeta femeii (La Gazette de la femme)*, an II, nr. 40-41, 1933, p. 6.

31. Rita THALMAN (sous la direction), *Entre émancipation et nationalisme. La presse féminine d'Europe (1914-1945)*, Paris, Deuxtemps Tierce, 1990, p. 159-160.

32. « Doua manifeste » (« Deux manifestes »), in *Gazeta femeii (La Gazette de la femme)*, an V, nr. 29-30, 1936, p. 3.

33. « Cuvantarile doamnei Alexandrina Cantacuzino la Congresul Gruparii Femeilor Romane tinut la Cluj in zilele de 20, 21 si 22 noiembrie 1937 » (« Les discours de M<sup>me</sup> Alexandrina Cantacuzino au Congrès du Groupe des femmes roumaines tenu à Cluj le 20, 21 et 22 novembre 1937 »), in *Graiul femeii. Organ al Gruparii Femeilor Romane (La voix de la Femme. Journal du Groupe des Femmes Roumaines)*, an III, nr. 10, 1937, p. 1.

Ces idées d'une ethnie roumaine pure sont aussi celles du régime d'Antonescu, qui nomme des commissaires roumains dans les entreprises juives (5 octobre 1940) et contrôle la nationalité roumaine du personnel des entreprises (12 novembre 1940). L'interdiction du mariage mixte pour les fonctionnaires, souhaitée par Alexandrina Cantacuzino en 1937, devient une réalité le 12 novembre 1940 : par un décret-loi, les fonctionnaires publics ne peuvent se marier avec une personne d'une autre origine ethnique, sous peine, comme le suggérait Alexandrina Cantacuzino, de licenciement.

Une autre idée défendue par Alexandrina Cantacuzino, et qui prélude à la future législation du régime d'Antonescu, est exprimée dans la motion du Groupe national des femmes votée au Congrès de Cluj en 1937. Cette motion demande à l'État et à la commune de favoriser les mariages eugéniques entre femmes et hommes roumains par une aide pécuniaire, et d'instaurer des prix pour les familles nombreuses. Le 8 août 1940, ces revendications se concrétisent dans un décret-loi qui interdit les mariages entre les Roumains et les Juifs, même s'ils sont accomplis au-delà des frontières de la Roumanie.

### Conclusions

En présentant quelques éléments qui caractérisent le féminisme roumain durant l'entre-deux-guerres, nous avons voulu montrer qu'une partie du féminisme roumain est touchée par « la tentation nationaliste et autoritaire »<sup>34</sup> et peut être considérée comme un point d'appui pour l'idéologie politique autoritaire. Notre analyse tente de souligner que les idées autoritaires préexistaient en Roumanie, avant l'apparition des partis et des régimes autoritaires. Et que ces idées s'inscrivent dans un courant de pensée qui domine une partie de l'Europe avant la Deuxième Guerre mondiale. De sorte que le féminisme roumain n'échappe pas à la définition générale qu'en donne Sylvie Chaperon quand elle met l'accent sur son « dynamisme et son caractère protéiforme »<sup>35</sup>.

---

34. Rita THALMAN, *La tentation nationaliste (1914-1945)*, Paris, Deuxtemps Tierce, 1990.

35. Sylvie CHAPERON, « Reprendre l'histoire du féminisme », in Anne-Marie SOHN et Françoise THÉLAMON (colloque organisé par), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?*, ..., p. 209.



**Liberty, equality, morality.**  
**The attempt to sustain an international campaign**  
**against the double sexual standard, 1875-1906**

Anne Summers

The organisation which is the subject of this paper was founded by Josephine Butler (1828-1906) in 1875 and was known under a number of official names: The British, Continental and General Federation for the Abolition of Government Regulation of Prostitution/for the Abolition of State Regulation of Vice; the Association of Social and Moral Hygiene; the International Abolitionist Federation/Fédération abolitionniste internationale, a title adopted in the 19<sup>th</sup> century, and still used by the contemporary organisation. For convenience I shall refer to it as the « Federation » and shall summarise its aims under the heading 'Abolitionism'<sup>1</sup>. As an organisation of male and female members, the Federation is not always included in listings of feminist associations of the 19<sup>th</sup> century. Nevertheless it is arguable that the European women's movement of the period 1870-1920 cannot be properly understood without reference to Butler's international campaigns. Hitherto, however, her career has been extensively researched in its British and Anglophone contexts only,

---

1. The research for this paper is part of a three-year project on Josephine Butler's European networks, financed by the Leverhulme Foundation and coinciding with the centenary of Josephine's death (31 Dec 1906). It is based at the Women's Library in London Metropolitan University. Part of its remit is to create a listing, on the site [www.genesis.ac.uk](http://www.genesis.ac.uk), of Butler's manuscript letters in European archives. The other part is to convene two colloquia, whose proceedings will be published in conventional and electronic format.

with the important exception of the work of Annemieke van Drenth and Francisca de Haan<sup>2</sup>.

The concept of internationalism is a relatively recent one, in which, as we know, all sorts of hopes, some more illusory than others, have been invested<sup>3</sup>. While acknowledging the power of those hopes, and the good will that inspired so many organisations, it may be helpful, both historiographically and practically, to « deconstruct » the internationalisms of the past, or at least to subject them to critical scrutiny. This is certainly required where women's internationalisms are concerned. The issue is strikingly illustrated by the work of the Dr. Aya Takahashi on the importation of the western profession of nursing into Japan before World War I. She describes conferences of the International Council of Nurses which maintained an ideal – or a façade? – of parity between delegates, but which Japanese nurses could attend only with government permission, and only if accompanied at all times by male chaperones. She raises the question as to what equality of esteem, and what kind of interchange, could exist between women at such different levels of social emancipation<sup>4</sup>. While the contrast between Japanese and western nurses may be an extreme example, there were also, of course, sharp disparities in the degree of female emancipation in different European countries in the 19<sup>th</sup> century. We should, therefore, not expect a movement of European women in this period

---

2. Annemieke VAN DRENTH and Francisca DE HAAN, *The Rise of Caring Power: Elizabeth Fry and Josephine Butler in Britain and the Netherlands* (Amsterdam University Press, 1999). There is no widely available reference work on the history of the Federation. Josephine Butler's anonymously published work, *The New Abolitionists: a Narrative of a Year's Work* (1876) was supplemented by her *Personal Reminiscences of a Great Crusade* (first published in 1896), carrying the narrative up to 1880. The Federation published many pamphlets and reports: its organs in Britain were *The Shield* (1870-1886, 1897- 1970) *The Dawn* (1888-1896) and *The Storm-Bell* (1898-1900); its headquarters in Geneva published the *Bulletin continental* (1875-1901), continued as *Revue abolitionniste*. Affiliated publications which flourished in the 1880s but on which I have been unable to find further bibliographic details included *La coscienza pubblica* (Italy), *Der Korrespondent* (Germany), *Bulletin de la Société de la moralité publique* (Belgium), *Het maandblad* (Netherlands), and *Maanedstidning* (Denmark).

3. Anne SUMMERS, « Gaps in the Record: Hidden Internationalisms », *History Workshop Journal*, 52, 2001.

4. Aya TAKAHASHI, *The development of the Japanese nursing profession: adopting and adapting Western influences* (London, RoutledgeCurzon, 2004), p. 120.

to find or agree on a simple or straightforward mode of international co-operation, and such was not the case in the Federation.

The constitution of the Federation declared the state regulation of prostitution to be « une erreur hygiénique, une injustice morale et un crime juridique » and declared itself to be « indépendante de tout parti politique, de toute école philosophique, et de toute confession religieuse ». The regulation system, which operated in most European countries, gave women a license to earn their living through prostitution on condition of being placed on a police register and submitting to regular, and invasive, checks for signs of venereal disease. This was also the system for licensing brothels. Prostitute and non-prostitute women could be arrested and forced to undergo medical inspection without right of judicial appeal. It was virtually impossible for a woman to remove her name from the police register. This regime originated largely in a military concern to preserve the health of soldiers, was fully elaborated in France during the Napoleonic period, and was exported with the French armies of occupation up to 1815. In most European countries, the system survived the defeat of the French armies. It was not adopted in Britain until the passing of the Contagious Diseases Acts of 1864, 1866 and 1869, and then on a small scale, their application being limited to a few naval ports and garrison towns<sup>5</sup>.

The first concerted campaign against the system seems to have originated in England. Both a male National Association for the Repeal of the Contagious Diseases Acts and a Ladies' National Association for the Repeal of the Contagious Diseases Acts, headed by Josephine Butler, had been launched by the end of 1869. There was much co-operation between the two organisations, including mixed public gatherings and the lobbying of Parliament through those members of the National Association who were M.P.s. In April 1871, less than 18 months after the launch, Butler was writing in bullish mood that Gladstone, the Prime Minister, was on the point of repealing the Acts, and this would show the world what « nous femmes » could achieve and how men needed « de l'avis et de l'aide des femmes dans toutes les questions d'économie domestique et

---

5. See Judith R. WALKOWITZ, *Prostitution and Victorian Society: Women, Class and the State* (Cambridge University Press, 1980). Jane JORDAN, *Josephine Butler* (London, John Murray, 2001) is the latest biographical treatment.

dans la législation qui touche à la vie privée de chaque individu ». Following this confidently-anticipated success, the campaign should be taken abroad<sup>6</sup>.

By 1875 it was a different story. Far from being able to export a British success to Europe, the national campaign was both disappointed by the lack of progress at home and alarmed by evidence that Continental medical men were increasingly determined to bring pressure to bear on their British colleagues to conform to this system and to implement it throughout Britain and its empire<sup>7</sup>. Butler's response was to form an organisation to change opinion on the continent. Following a period of Continental travel, investigation and correspondence she and her British colleagues launched the Federation at Liverpool, her home city, in 1875, and after more travel and networking, held its first international congress in Geneva in 1877. Her contacts were established largely among Protestant communities, through the medium of friends, especially Quakers, and also through her family's liberal connections in Europe. Her sister Harriet Meuricoffre, married into a Swiss-Italian family, was from the first a key member of the organisation.

This paper focusses on the strains and contradictions involved in maintaining an international organisation. But before discussing the negatives, it is first necessary to give an idea of the positive influence of the Federation – but for which, there would be little point in spending so much time on its history. Through the Federation, Butler's impact on her contemporaries was felt both in the early years of the international movement – the late 1870s to the early 1880s – and in the 1890s, as a second generation of women came to political maturity. This second-generation effect is something which receives little attention in Anglophone literature. The British Contagious Diseases Acts were suspended in 1883 and repealed in 1886, and Butler's subsequent activities are usually narrated in the context of the campaign against regulation of prostitution in India,

---

6. Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève, Manuscrits français 6933 ff. 82-83, letter of J. Butler (to Frédéric Passy?) April 1871.

7. See *Prophylaxie internationale des maladies vénériennes [MM. Crocq et Rollet]... Rapport fait au nom de la commission nommée par le Congrès médical international de Paris, de 1867* (Lyon, 1869) p. 13-19; Sheldon AMOS, *A Comparative Survey of the laws in force for the prohibition, regulation and licensing of vice in England* (London, 1877), p. 1-2; Anon., *De la police des moeurs* (Brussels, A. Lefevre, 1880), p. 10-16.

then the most substantial component of the British Empire. However, by addressing the European dimensions of her campaigns, it is possible to demonstrate the continuation of Butler's interest in, and influence over, European women's movements in the late 1880s and 1890s<sup>8</sup>.

The present study focuses on five European countries: Belgium and the Netherlands, Germany, France and Switzerland. The last became the administrative centre of the Federation, and according to one account, it was here that Butler first heard of the evils of regulation, her informant being the radical feminist Marie Goegg<sup>9</sup>. The encounter with Butler in turn directly inspired women such as Marie Humbert-Droz, wife of the Federation's first Secretary, Aimé Humbert; she founded les Amies de la Jeune Fille, an organisation similar to the Young Women's Christian Association which spread through Europe to provide assistance and advice to young women travelling in search of work; Betsy Cellérier, who founded the fundraising and propaganda organisation l'Association du Sou; and Emma Hess of Zurich, who met Butler at the Lausanne congress of 1887 and played an important role in the development of German-speaking organisations affiliated to those set up in French-speaking Switzerland<sup>10</sup>. In the 1890s Butler's example was of immense

---

8. JORDAN, *op.cit.*, p. 279, states that in 1895 « Recent members of the Federation in Europe seemed not to know who Josephine was »; the work of Philippa Levine, in particular *Prostitution, Race and Politics: policing venereal disease in the British Empire* (London, 2003) has done much to focus attention on the imperial dimensions of the abolitionist campaign.

9. James STUART, *Reminiscences* (1912) p. 215-16. See Regula ZÜRCHER, « Marie Goegg-Pouchoulin (1826-1899): Politisches Engagement im Spannungsfeld von dualistischer Geschlechterordnung und feministischem Programm » in R. HUBER-SPERL, ed., *Organisiert und engagiert: Vereinskultur bürgerlicher Frauen im 19. Jahrhundert in Westeuropa und den USA* (Königstein/Taunus 2002).

10. The activities of the Amies de la Jeune Fille are recorded in *Journal du bien public*, issued for many years with the *Bulletin continental*. The online *Historisches Lexicon der Schweiz* notes of Betsy Cellérier: « Die Bekanntschaft mit Josephine Butler führte sie zur Sittlichkeitsbewegung »;

see <http://www.dhs.ch/externe/protect/deutsch.html>. Emma Hess, as a good French-speaker, was asked by friends in Zurich to attend the Lausanne conference of the Federation in 1887; she gained her first experience of addressing large assemblies when she reported on the Federation's activities. I am grateful to the Gosteli-Stiftung, Worblaufen, near Bern, for the opportunity to find this information in their collection of press-cuttings and biographical ephemera.

importance to a more self-consciously feminist Swiss cohort which included Helene von Mülinen, Emma Pieczynska-Reichenbach, Camille Vidart and Emma Boos-Jegher<sup>11</sup>.

In the Netherlands Butler personally inspired Marianne Klerck van Hogendorp and her sisters to draw up a petition against trafficking, signed by 15,000 women, which was presented to the Dutch Parliament in 1885; at the end of the century the sisters were among the founders of the Dutch National Council of Women. In both the Netherlands and Belgium, male and female abolitionists seem to have organised separately: the Dutch feminist Martina Kramers wrote in 1901 that this impulse to autonomous action had been of great value in the formation of the women's movement<sup>12</sup>. It is perhaps significant that the first female doctor in Belgium, Isala van Diest, took up her first post in a refuge for former prostitutes in 1882. She had qualified in 1879 at Bern and then gone to work in London where she encountered the first generation of British medical feminists. More research is certainly needed on the influence of abolitionism on the first generation of women doctors<sup>13</sup>.

---

11. On Pieczynska and von Mülinen, see Anne-Marie KÄPPELI, *Sublime croisade: éthique et politique du féminisme protestant, 1875-1928* (Geneva 1990). Interesting early sources on 19th century Swiss feminists include Emilie Benz, « Die Geschichte der Frauenbewegung in der Schweiz » in H. LANGE and G. BÄUMER, eds., *Handbuch der Frauenbewegung* Vol. I (Berlin 1901), p. 189-210, and Annie LEUCH-REINECK, *Le féminisme en Suisse* (Lausanne 1929).

12. On the links between Dutch abolitionism and feminism, see VAN DRENTH and DE HAAN, *op.cit.*, especially Chapter 6 and the Chronological Appendix; Martina KRAMERS, « Die Geschichte der Frauenbewegung in Holland » in Lange and Bäumer, *op. cit.*, Vol. I, p. 215: « Ohne die Weigerung des Vorsitzenden, weibliche Mitglieder aufzunehmen, würde die niederländische Frauenbewegung heute einen grossen eifrigen Verein weniger zählen ». M<sup>me</sup> Edith de la Falloise, president of the Foyer Lilla Monod in Brussels (originally established by Butler's supporters as a home for prostitutes wishing to start a new life), has pointed out that in Belgium, the membership of the respective committees involved many married couples, so that mixed meetings took place in private if not in public!

13. On Isala van Diest, see references in F. De Bueger-Van Lierde, « La Ligue belge du droit des femmes » *Sextant* 1, Hiver 1993, p. 15 (which gives, however, an incorrect date for her medical qualification). She contributed the chapter on Belgium in T. Stanton, ed., *The Woman Question in Europe* (London, New York and Paris 1884; reprinted by Source Book Press, New York 1970), which is prefaced, p. 364-365, by the editor's interesting biographical notice.

In Germany in 1880, Gertrud Guillaume-Schack founded the Deutscher Kulturbund on lines directly inspired by Butler. Her public meetings on abolitionist issues, together with her connection with the prohibited Social Democratic Party, brought her under the ban of the authorities, and she left Germany for Britain in 1885. August Bebel's famous work *Die Frau und der Sozialismus* showed great sympathy for the anti-regulationist position; the knowledge displayed there of the British movement against the Contagious Diseases Acts and of Guillaume-Schack's own campaign, show the extent of the latter's influence. After her exile, more conservative men and women then took up the cause of the protection of women and girls in Germany<sup>14</sup>. These included Pastor Ludwig Weber, whose Sittlichkeitsverein was established in 1885, Dr. Adolf Stöcker, who presided over the Allgemeinen Konferenz der deutschen Sittlichkeitsvereine from 1888, and Hannah Bieber-Böhm, who founded the Jugendschutzverein in 1889. However, in the following decade, Butler's torch was grasped by younger and more liberal women such as Anna Pappritz, Katharine Scheven and Minna Cauer. The fierce division of opinion between them and the more conservative German abolitionists is a topic addressed later in this paper. It is worthy of remark that despite the divisiveness of the issue in the German women's movement, that wonderful printed source, the *Handbuch der Frauenbewegung* edited by Helene Lange and Gertrud Bäumer between 1901 and 1906, contains more references to Josephine Butler than to any other Englishwoman or indeed to any other non-German woman<sup>15</sup>.

In France, the movement reflected some of the divisions in society, with a Comité Parisien pour le relèvement de la moralité

---

14 For an exploration of the different strands in women's and purity organisations in Germany, see Ursula BAUMANN, *Protestantism und Frauenemanzipation in Deutschland, 1850 bis 1920* (Frankfurt/New York, 1992), and L. SAUERTEIG, « Frauenemanzipation und Sittlichkeit : die Rezeption des englischen Abolitionismus in Deutschland » in R. MUHS, J. PAULMANN and W. STEINMETZ, eds., *Aneignung und Abwehr. Interkultureller Transfer zwischen Deutschland und Grossbritannien in der 19ten Jahrhundert*. On Bebel's interest, see *Woman in the past, present and future* [first English translation of the work which became *Die Frau und der Sozialismus*] (London, 1885), p. 95-96. His sympathy for the movement continued through the 1890s: see *Mrs. Butler's Plea for an interest in the Abolitionist Work on the Continent of Europe* (1893) p. 5, and *A Revolting Injustice: what Deputy Bebel says on the State Regulation of Vice* (1896).

15. See above, note 11.

publique founded largely by Protestant supporters in 1875, and an Association pour l'abolition de la prostitution réglementée established by such liberal figures as Yves Guyot, Victor Schoelcher and the feminist theorist Maria Deraismes (as well as Josephine's Protestant ally and amanuensis, Emilie de Morsier) in 1879. At the international congress of the Rights of Women in summer 1878, these strands merged, as speaker after speaker alluded to Butler's work, especially Deraismes, one of the conveners: «... il a fallu qu'une femme d'un grand coeur et d'un vaillant esprit, Madame Butler, prit l'initiative ... Auparavant, cette colossale infamie se classait parmi les usages reçus »<sup>16</sup>. They did so again, more than a decade later at the international congress of Oeuvres et institutions féminines (from which the liberals and radicals absented themselves) held in Paris in 1889<sup>17</sup>. In the late 1890s Avril de Sainte-Croix (1855-1939) « découvrit le féminisme grâce à une correspondance avec Josephine Butler qui l'encouragea ... à lutter contre la prostitution ». She later headed the Conseil national des femmes françaises<sup>18</sup>.

And, of course, Butler's influence, direct and indirect, on British feminism after the repeal of the CD Acts is so great as to be almost immeasurable: from the women of her own generation who went from the Ladies' National Association to found the Women's Liberal Federation, to their daughters (figuratively and sometimes literally

---

16. *Congrès international du droit des femmes*, Paris 25.7-9.8.1878 [Published as a supplement to *Le droit des femmes*, ed. Léon RICHER, Paris 1889] p. 114, 124-29. On the chronology of French abolitionism, see A. CORBIN, *Women for Hire* (Harvard University Press, 1990), Chs. 5 and 7.

17. *Congrès international des oeuvres et institutions féminines*, 12-18 July 1889 (Paris, 1889) p. 65, 125-126, 150, 291-294. On the history of this split, see Florence ROCHEFORT, « The French Feminist Movement and Republicanism, 1868-1914 » in Sylvia PALETSCHEK and Bianka PIETROW-ENNKER, eds., *Women's Emancipation Movements in the 19th Century* (Stanford University Press, California, 2004), p. 88-89.

18. Quotation from « Visages du féminisme réformiste », online catalogue of the Centre des Archives du Féminisme, University of Angers (<http://bu.univ-angers.fr>). For Sainte-Croix's interwar role in formulating League of Nations policy, see Carol Ann MILLER, *Lobbying the League: Women's International Organizations and the League of Nations*, unpublished D.Phil. thesis, University of Oxford, 1992, Chapter 5; and two papers by Karen OFFEN, of Stanford University: « La plus grande féministe de France' : mais qui est donc Madame Avril de Sainte-Croix? », *Bulletin* n° 9, *Archives du féminisme* (déc. 2005); and « Intrepid Crusader: Ghénia Avril de Sainte-Croix takes on the Prostitution Issue », *Proceedings of the Western Society for French History*, Colorado Springs conference, Oct. 2005 (to appear 2006).

speaking) who entered the ranks of the socialist and trade union movements. Christabel Pankhurst's famously demanded « Votes for Women and Chastity for Men »: the suffragettes' focus on men as the source of venereal infection of women and children did not explicitly acknowledge Butler and the Federation, but this massive reversal of the view of the 'impure' woman as the guilty party in the transmission of disease, which had prevailed at the beginning of Butler's 'crusade', could not have materialised without them<sup>19</sup>.

Now we turn to the negatives. One might conclude from the fact that the majority of Butler's foreign contacts were Protestant, that a major 'fault line' in the Federation would lie in a division between Protestants and Catholics, and another in the traditional gulf between Britain and 'the Continent' (comprising not just the Channel, but the political legacies of the Napoleonic wars and occupations). But there were other centrifugal forces at work. A glimpse of the problem is provided by the letters of a young German woman named Charlotte Pape. In 1875 she was living in London, an early and ardent (and, indeed, lifelong) supporter of Butler's new Federation. Pape wrote that she had sent to a cousin in Brunswick a letter describing the Federation in such cautious terms « that no girl of 18 need have blushed at a single word » and had received the following reply, which she translated for her English friends:

« After having read, with great repugnance, all through your letter, I asked my wife, hinting at its contents, to read it also. She declined positively even to look at it. I tell you this to show you what are the feelings of a German woman in regard to such communications, for you, my dear, have become quite English. ... We were more than a 100,000 men, and all fathers of families who have made earnest protests to our parliament, two years ago, in this same cause. But what have we to do with English conditions? Or how, after such an energetic protest, should we hope to succeed in alliance with the English movement? – You need not be offended with

---

19. On Butler's « lineages », see Anne SUMMERS, *Female Lives, Moral States: Women, Religion and Public Life in Britain, 1800-1930* (Newbury, Threshold, 2000), p. 124-127.

me, but I had rather not agitate against such a law together with ladies... »<sup>20</sup>.

This early expression of social and national difference overrode a confessional as well as a familial kinship, since this was one Protestant writing to another. The issue of the public association of men and women remained controversial through much of the history of the Federation, and it was often (but not always) a signal of other areas of difference. It is true, of course, that the British movement for the repeal of the CD Acts had its male and female wings, but by 1875 Britain had a culture of mixed-sex campaigning which was unknown in some parts of Europe. If Pape's correspondence gave Butler early warning where Germany was concerned, her preparations for the Federation's first international congress at Geneva alerted her to the problems she might meet in Switzerland.

Butler learned in 1877 that some of her Swiss male colleagues wished women to be excluded from certain sessions. Worse, some of her Swiss female colleagues not only wished to concede the point, but were asking that English M.P.s in their national delegation lend their support to this exclusion. Butler wrote to Marie Humbert that any voluntary absence from controversial meetings would of course be respected, but that a ruling on exclusion was out of the question. « Our gentlemen here (in Britain) would look upon such a public act as an abandonment of principle. It is precisely this peremptory exclusion of women by statesmen and others from all participation in council and in debate on such vital questions which has led to the present terrible wrong to Society ... »<sup>21</sup>.

Nevertheless, local sensibilities had to be considered, and Butler was often forced to compromise. There were always several sexually segregated public meetings on the official programme of each international congress. While planning the congress to be held in Brussels in 1897, Butler commented that Belgium was « more advanced » than Switzerland, as its conferences were always mixed<sup>22</sup>.

---

20. Women's Library, 3/HJW (Henry J. Wilson Archive), Box 286, « Federation file II, 1875-1879 »; item 320, letter from G. Stutzer, Director Brunswick State Asylum for Idiots (translated copy), 8 May 1875.

21. BUTLER, *Personal Reminiscences of a Great Crusade*, p. 284-286.

22. Women's Library, 3/HJW (Henry J. Wilson Archive), Box 286, « Federation File 1896-June 1898 »; printed extracts from Butler's correspondence: letter of 26 February 1897.

This lack of equality in organisational terms meant that women within the movement were operating on different assumptions and in different conditions; and no single factor can be adduced to explain this social disparity. Why should Protestant Germany be different from Protestant England? Was it correct to consider French-speaking Protestant Belgians « more advanced » than (largely) French-speaking Protestant Swiss?

It is possible that we should be looking at linguistic rather than confessional frontiers on the map of European women's emancipation. Bilingual Switzerland, which was the seat of the Federation's secretariat, presents an interesting case study. The first international congress of the movement was held in Geneva in 1877, and more congresses, and conferences (which were smaller international gatherings) were held in Switzerland than in any other single country<sup>23</sup>. Given that it was the international language of the day, it is not in itself remarkable that the Federation's executive and administrative business and publications were conducted in French. However, it is striking to note the predominance of French-speaking Swiss in the first decade of the Federation's existence. The immediate result of the 1877 congress was, as we have seen, the formation in Switzerland of two important women's organisations, the Amies de la Jeune Fille and the Association du Sou, whose membership frequently overlapped.

That the German-speaking Swiss women came more slowly into the movement may have owed something to the lack of tact of their francophone sisters. Reflecting on the conference proceedings at Basel in 1884, Marie Humbert, the founder of the Amies de la Jeune Fille, admitted « que nous n'avions pas assez compris qu'en annonçant des réunions publiques dans une ville allemande, il ne convenait guère de parler surtout une langue étrangère » and regretted « le désappointement que nous avons causé à nos soeurs de Bâle »<sup>24</sup>. But a few years later, Butler was hopeful that this linguistic cleavage could be turned to advantage. Several German-speaking Swiss women had attended the international conferences as interested observers, and had then gone on to join the 'daughter

---

23. The Federation met at Neuchâtel in 1882, Basel in 1884, Lausanne in 1887, Geneva in 1888, Bern in 1892 and 1896 and Geneva again in 1899 (the last Congress to be attended by Josephine Butler in person).

24. *Journal du bien public* IX, 8, 1884, p. 66.

organisations' of the Federation<sup>25</sup>. Butler wrote that she was « deeply interested in the opening of a door to Germany through Zurich, for Germany is certainly a great stronghold of masculine prejudice »<sup>26</sup>. This optimism was short-lived, and she and her francophone colleagues were by the 1890s regretting that « these good friends at Bern & Zurich ... speak of themselves as 'Nous autres Allemands' » (She might, perhaps, have thought of writing « wir andere Deutscher »)<sup>27</sup>. Although for several years the Association du Sou did embrace women from all the Swiss cantons, centrifugal tendencies were always evident. Nearly all the German speaking women formally severed their links with the Association du Sou in 1901, stating that they no longer wished to contribute financially to the work of the Federation, and would concentrate on independent, local initiatives in prevention and rescue work<sup>28</sup>.

The dissension between German-speaking and other members of the Federation came to be something of a leitmotif of the Federation's history. Its expression took many forms, one of the most remarkable being a booklet published in Hamburg in 1907 purportedly as a memorial to Butler which, unusually within this genre, exploited the occasion to air many long-standing grievances.

For the author, Marie Fischer-Lette<sup>29</sup>, these included the political and the more personal. She resented the Federation's refusal to recognise Alsace-Lorraine as German. She claimed that Butler failed to make more than one visit to Germany, referring only to her journeys to Frankfurt am Main, Cologne and Elberfeld in 1876, incorrectly stating that Butler had been absent from the Federation's

---

25. *Journal du bien public* IX, 3, 1884, p. 33; IX, 10, 1884, p. 81; *Bulletin continental*, IX, 8, 1884, p. 66.

26. Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Manuscrits français 4790, ff. 60-61v, J. Butler to Marie Sandoz, 13 April 1888.

27. Amsterdam University Library, Réveil Archiv item 0799, J. Butler to H. Pierson, 6 July 1896.

28. In 1899 the Appenzell branch was circulating a journal, *Heimathglocken*, edited in Berlin, and indignantly repudiating the reproach « de n'avoir pas un ton assez suisse et républicain »: Archives d'Etat de Genève, Archives privées, l'Association du Sou pour l'oeuvre du relèvement moral 57.5 (10) (iv). On the split, see 57.5. (10) (vi), *l'Association du sou, marche de l'oeuvre -1901* (Genève, Bureau du Secrétaire Général de la Fédération, 1902).

29. Marie Fischer-Lette was a novelist and a daughter of Wilhelm Adolf Lette, founder (1866) of the Verein zur Förderung der Erwerbstätigkeit des weiblichen Geschlechts in Berlin.

international meeting in Colmar in 1895, and unreasonably reproaching her for having, in her extremely frail old age, missed the Dresden meeting of 1904. She also complained that Butler did not give sufficient credit to the German Protestant community for its pioneering and energetic philanthropic initiatives on behalf of women and the poor; and accused her of being prejudiced against Germany, and as considering it to be still under 'a dictatorial Napoleonic regime'<sup>30</sup>.

Given what had happened to Butler's friend Gertrud Guillaume-Schack, and given what she knew of Prussian police regulation of voluntary associations, this is a fair description of her views, though perhaps not to be counted as prejudice. There was the further objection that the statutes of the German organisation required members to be Christian, and excluded socialists outright<sup>31</sup>. By the mid-1880s, Butler was fully aware that Adolf Stöcker was intensely anti-semitic<sup>32</sup>; and the Pastor Ludwig Weber who took a leading role in the Sittlichkeitsbewegung after 1885 became, in the 1890s, an outspoken supporter of Stöcker<sup>33</sup>.

Later, she was much exercised by an article published by another German pastor, one Herr Waubka, and wrote to Anna Pappritz: « He assumes 'that we ought not to work with any but orthodox Christians' and he 'could have no sympathy with the Hindus who he saw sitting on our platform in Exeter Hall' ... few things have been to me more pathetic than to see those dark faces in our meetings and to

---

30. *Durch Kampf zum Sieg! Dem Andenken der Frau Josephine E. Butler gewidmet von ihrer treuen Mitarbeiterin Marie Fischer, geb. Lette* (Hamburg, 1907, Kommissions-Verlag der Agentur des Rauhen Hauses), p. 14, 16, 17, 19.

31. Internal communication of Butler to the Federation Executive, *Gossiping Letter* No. 1. 31.8.1894.

32. It was reported of «Miss Lungstrass' work at Bonn » that she had « had a conflict of three hours » duration with M. Stoecker, the well-known opponent of the Jews ...She is filled with a horror for the whole thing, worthy of an Anglo-Saxon woman »: Federation report over Butler's name, *New Abolitionist Work throughout the World* (1885), p. 28-29.

33. I am grateful to Pfarrer Dr. J. Grashof, author of *Geschichte des Evangelischen Kirchenkreises Gladbach* (diss., B-Verlag Rödingen) for bringing this aspect of Weber's career to my attention. On Stöcker's politics, see P. J. PULZER, *The Rise of Political Anti-Semitism in Germany and Austria* (New York, 1964 and Harvard University Press, 1988).

hear their pleadings for the poor Hindu widows and girls who have been badly treated by our English government »<sup>34</sup>.

By the 1890s Butler was increasingly exasperated by what she saw as the German-speaking membership's unwillingness to share her commitment to the liberal basis of abolitionist principles. As mentioned above, she already thought 'masculine prejudice' in Germany was a cultural obstacle to cooperation, but, as her very frank letters to Dutch and Swiss colleagues show, she began to believe (or to write as if she believed) that German-speakers were incapable of understanding liberal abolitionism. The people of Bern were accused of an extraordinary « *timidité qui leur empêche de vouloir même écouter des opinions qui ne sont pas tout à fait les siens!* »<sup>35</sup>; a German delegation was « *conceited* »<sup>36</sup>; a German manifesto was « *rather childish* »<sup>37</sup>.

The battle for the soul of the abolitionist campaign embraced some of the most fundamental tenets – and dilemmas – of the politics of liberalism and modernity at the turn of the 19<sup>th</sup> century. Opposition to the phenomenon of commercialised sex might attract individuals and groups with very different motivations and philosophical positions, even within one country, let alone within an organisation whose ambitions were global. During this period of rapid industrialisation and urbanisation in Europe, there were widespread concerns over the apparent increase in the number of prostitute women<sup>38</sup>. The spectacle of extensive migration from the countryside led to fears of a breakdown of the traditional social order, of a decline in church attendance and religious belief, and of

34. Landesarchiv Berlin, Helene-Lange-Archiv, B Rep. 235-13 MF-Nr. 3458, Butler to Pappritz 18 Feb., Cheltenham, n.d. (1901-02)?

35. Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, Fonds Félix Bovet Manuscrits 2098/86 223, Butler to Félix Bovet 12 July 1896.

36. International Information Centre and Archives for the Women's Movement (IIAV), Amsterdam, Correspondence of the Rev. Hendrik Pierson, letter of Butler to Pierson, 30 April 1895.

37. IIAV, Correspondence of the Rev. Hendrik Pierson, letter of Butler to Pierson, 19 August 1896.

38. See, among others, Alain CORBIN, *op. cit.*; Annet MOOLJ, *Out of Otherness: ... the Dutch venereal disease debates 1850-1990* (Amsterdam, 1998); Petra DE VRIES, *Kuisheid voor mannen, vrijheid voor vrouwen : de reglementering en bestrijding van prostitutie in Nederland, 1850-1911* (Hilversum, 1997); A. CAIROLI, S. ENGEL, *Le déclin des maisons closes: la prostitution à Genève à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle* (Carouge, 1987).

the disintegration of the family. Many of Butler's European allies saw both prostitution and the industrial employment of working women in this context. They were principally concerned with the need to re-christianise society and to challenge the secular state<sup>39</sup>. Butler's first supporters in the Netherlands and France, for example, tended to come from those circles in the Réveil movement who had welcomed Elizabeth Fry<sup>40</sup>.

Butler, the daughter and wife of ardent Christians, was in sympathy with these aspirations, but she was also aware of the social and economic conditions which restricted freedom of moral and religious choice, and she was particularly concerned about the lack of decent employment opportunities for women. This issue appears to have sparked off its first extensive debate at the international congress held at the Hague in 1883. The Rev. Hendrik Pierson, superintendent of a rescue home for former prostitutes in the Netherlands, and later President of the Federation, insisted that human nature rather than material misery was the cause of immoral behaviour. The Dutch socialist F. Domela Nieuwenhuis and the Belgian liberal Alexis Spingard strenuously disagreed, and Butler took their side<sup>41</sup>. She was not a socialist, but she resisted any attempt to divorce abolitionism from the 'social question'. Indeed, the Federation's constitution itself explicitly committed it to the 'scientific' study of prostitution, a permanent enquiry into its moral, economic and other causes and consequences.

Butler's own position on the state regulation of prostitution was rigorously and consistently liberal. Although she considered sex outside wedlock as sinful, she did not think that the state had a right to enforce moral conformity in private matters. Her campaign was one to protect individuals from the encroachment of state power as well as patriarchal oppression. Her Christianity convinced her

---

39. For a general survey, see, for example, René RÉMOND, *Religion and Society in Modern Europe* (Malden, Mass., 1999). On France, see Florence ROCHFORD, « La prostituée et l'ouvrière: approches protestantes et catholiques du féminisme sous la III<sup>e</sup> République », in F. LAUTMAN, ed., *Ni Eve ni Marie: luttes et incertitudes...* (Geneva 1997), p. 221.

40. VAN DRENTH and DE HAAN, *op.cit.*; Jean BAUBEROT, *Le retour des Huguenots* (Paris, 1985), p. 118, 120-122; J. BUTLER, *The New Abolitionists* (London, 1876), p. 14-20.

41. British Continental and General Federation, report, *Troisième congrès international, La Haye, 17-22 septembre 1883*, p. 45-47.

that each individual had an immortal soul of equal worth with every other. Her feminism led her to the perception that while both sexes participated in the commercial transaction, only one was legally penalised. As a Christian feminist, she insisted that solidarity between women was necessary to override distinctions between 'pure' and 'impure' women which were not Christian, but designed to perpetuate the patriarchal imbalance of power in society.

Butler's domestic and political biography, and the network of alliances she built up, could not have been replicated by any European figure. Her staunchly liberal father was active in the movements to abolish slavery in the British West Indies (hence Josephine's familiarity with the term 'abolitionism') and in the campaign to reform the electoral franchise. Mazzini was a personal correspondent of the family, and Butler's sister married into a Swiss-Italian family with close links to Garibaldi. Her colleagues in the abolitionist movement included other English men and women with links to the Risorgimento, such as Emily Ashurst Venturi and Jessie White Mario. However, her liberal family was also a deeply religious one; and this was a very great point of difference from some of the liberal and republican circles in France and Italy where Butler looked for support. Butler's own religious faith, meanwhile, could not easily be categorised. Protestant it most certainly was, and fiercely individualistic; it was also mystical and often as distrustful of ecclesiastical establishments as of secular authorities. Her liberal and radical allies included Unitarians, Swedenborgians, socialists and freethinkers, as well as Quakers, Evangelicals and the Salvation Army; and this, of course, was a very great point of difference from some Evangelical Protestant circles in Germany, Switzerland and the Netherlands.

The different elements of the abolitionist campaign – liberalism, feminism and salvationist Protestantism – which Butler united in her own person could not be present to the same extent among all the adherents of the cause. Abolitionists embraced radically different critiques of the state, with much of the religious membership objecting to its secularism while their secularist and liberal colleagues emphasised the dangers of dictatorial and oppressive regimes. The two critiques rarely coincided, and Butler was saddened to find that so many of her co-religionists did not object in principle to state

intervention in the personal life of the individual<sup>42</sup>. But although she experienced differences of opinion with Dutch and Belgian adherents, she came to see her German colleagues as the main source of disagreement within the Federation. They above all, she felt, did not share her instinctive distrust of the police and the magistracy, and they seemed positively to welcome state intervention in matters which she considered essentially personal and private.

Even without taking into account different interpretations of political liberalism and differential levels of sexual equality, the goals of the Federation posed enormous philosophical and practical problems for its members. Its constitution defined the state regulation of prostitution as a hygienic error, a social injustice, a moral monstrosity and a juridical crime. But to arrive at an agreed set of definitions of the terms justice, morality and legality was no simple matter, particularly given the Federation's ambitions to include member of any creed or none. Did all moral norms ultimately derive from God? Or was it perfectly possible to have a moral code without a religion? How should one distinguish between morality and legality? Could one demand that state laws conform to a moral code derived from a particular religion? Was it, indeed, possible to challenge the power of the state at all while simultaneously requiring the state to repeal or pass legislation?

Then there was the question of the categorisation of the individual: what was the extent of her or his moral responsibility for her or his actions? How far was it reasonable to speak of individuals' being coerced by circumstances beyond their control, such as poverty, lack of education, childhood abuse? Was it possible that the love and forgiveness extended to an individual might be harmful to the collective welfare of society? All these questions were debated at congresses of the Federation and within its sections, and the different answers they elicited often had radically different implications in the realm of practice.

Between 1896 and 1899 matters were coming to a head, and the international meetings of the Federations became increasingly stormy. The German *Sittlichkeit* movement stated its disagreement with Butler's principles in a number of publications, whose prime

---

42. Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Manuscrits français 4790, ff. 54-55v; Butler to Marie Sandoz, 7 July 1887.

author and mover was Hannah Bieber-Böhm, founder of the Jugendschutzverein. These position papers stated that the individual did not have the right freely to dispose of her or his own body, in the first place because it was God's creation, in the second because illicit sexual intercourse damaged society, both morally and physically. The state should be able to penalise adultery, fornication, the transmission of venereal disease, and homosexuality. Forcible medical inspection and treatment was envisaged. In a nod to the doctrine of a single standard of morality for both sexes, German campaigners advocated strengthening police powers against offenders of either sex<sup>43</sup>.

Against this, liberal abolitionists argued not only that prostitution between consenting partners should be considered immoral rather than illegal, but that any attempt to impose such the proposed measures of legislation would produce a regime of permanent domestic espionage. They also warned that any punitive measures, in the given state of relations between the sexes, would certainly bear down more heavily on female than on male offenders, and that a single standard of morality would thus not be achieved through a punitive policy<sup>44</sup>. The liberals in their turn were accused of advocating free love, which most (but not the representative of some Parisian socialists and liberals or – more surprisingly – the Executive Committee member, Auguste de Morsier) vehemently denied<sup>45</sup>. The attempt to find common ground was not wholly unsuccessful: the question of the protection of minors overrode the liberal-interventionist divide, as did the issues of procuring and trafficking. A revision of the Federation's constitution in 1901 which emphasised the autonomy of national sections did something to calm the atmos-

---

43. Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Manuscrits français 5774/3, Hannah BIEBER-BÖHM, « La Fédération et le mouvement pour le relèvement de la moralité publique en Allemagne », n.d. (original article in *Neuen Bahnen*, 1 March 1899). For a summary of Bieber-Böhm's campaigns, see LANGE and BÄUMER, *Handbuch*, Vol. II pp. 172-9.

44. Helene VON MÜLINEN, *Eine Vielumstrittene Frage, Referat gehalten an der Konferenz der Fédération Abolitionniste in Genf, 19 Sept. 1899 ...* (Genf, 1900), p. 9, 11.

45. The same, p. 4-5. At the Geneva Congress of 1899 the French journalist Marcel Huart had spoken in favour of free love: for some of the repercussions, see the letter of H. J. Wilson in *The Shield*, October 1899, p. 63; Minutes of the Executive Committee, 22 February 1900; and A. de Morsier's *Lettre familière aux membres du Comité-Exécutif de la Fédération abolitionniste internationale*, March 1900.

phere (though in the same year, as we have seen, an important split took place in Switzerland within the women's organisation, l'Association du Sou)<sup>46</sup>.

Of course, these questions did not only divide national section from national section, but women from women. It must be reiterated that there were serious differences within as well as between national sections. Not all German-speaking members of the Federation were united behind this strenuous drive for an authoritarian form of abolitionism. In 1899 one of the strongest-worded statements against Hannah Bieber-Böhm's position came from the Swiss feminist (and devout Christian) Helene von Mülinen<sup>47</sup>. In Germany in the same year there were two important secessions from women's organisations. Butler's sympathisers, among whom Anna von Pappritz played a leading role, set up sections of the Federation which were independent of the general German union of Sittlichkeit societies; and the Verband fortschrittlicher Frauenvereine, under the leadership of Minna Cauer, was founded in a split from the Bund Deutscher Frauenvereine<sup>48</sup>. The issue of support for the Federation appears to have been of central importance in the latter secession<sup>49</sup>.

And, as is well known, not all British women supported Butler's liberal line. The National Vigilance Association, which was set up in 1886 after the repeal of the Contagious Diseases Acts, soon dismayed her by the anti-female and anti-working class bias of its approach to sexual morality. Even worse, from the late 1880s women « purity campaigners » such as Lady Henry Somerset were to be found supporting the installation of a form of « police des mœurs » to protect the health of the British soldier in India<sup>50</sup>.

---

46. LANGE and BÄUMER, *op.cit.*, Vol. II, p. 163.

47. See note 44.

48. LANGE and BÄUMER, *op.cit.*, Vol. I, p. 150; E. LÜDERS, *Minna Cauer, Leben und Werk* (Stuttgart 1925), p. 114-115.

49. See LÜDERS, *op.cit.*. See also Mundaneum (Mons), Fonds Léonie La Fontaine 66, file, « Lettres diverses »: letter of J. Butler to the « ladies of die Frauenbewegung », 29 October 1898; letter of J. Butler to « Dear Friend » (Minna Cauer), n.d.; and Landesarchiv Berlin, Helene-Lange-Archiv, B Rep 235-01, Mf-Nr 3218, typed copy of Butler's letter of 29 October 1898, with annotations by Cauer; Mf-Nr 2234, printed copy of the same letter in Bund Deutscher Frauenvereine leaflet, February 1899.

50. J. BUTLER, *Truth Before Everything* (July 1897); see also JORDAN, *op.cit.*, p. 278-281.

Thus abolitionism, although a woman's cause, could not mean the same thing to every woman. Some of the « daughter organisations » of the Federation concentrated on prevention work, and on practical support for women and girls who wished to give up prostitution; they did not work in tandem with men, and might perhaps be seen as remote from the concerns of 'equal rights feminism', and in retreat from the difficult and contentious task of challenging state and patriarchal authority. But for many women, even in the late 1880s, these activities represented a first experience of organisational work outside a narrow sphere of family, church and parish. Activists had to overcome their inhibitions in order to address large assemblies, and they had to be innovators, holding women-only events on a previously unheard-of scale<sup>51</sup>. And it is very important to remember that they were all bringing contentious and taboo subjects into the public domain. Hannah Bieber-Böhm and her colleagues, for example, may have been conservative in Federation terms, but they were still denounced as « dämonische Weiber » and accused of « Schämlosigkeit » in Germany<sup>52</sup>.

It is difficult to generalise on the implications for women of involvement in this movement, and it would be interesting to know whether – and in which member states – the Federation impelled women into feminism or acted as a brake on the development of a more radical movement. It certainly seems that in many countries abolitionism offered a route into a radical critique of patriarchy to a large constituency of women who might be thought the least likely to respond to it.

These women did not come from families with liberal or humanist intellectual traditions; they did not come from the numerically small but, in terms of activism, elite religious sects such as the Quakers and Unitarians. They were, mostly, conventionally devout Protestant women. It is true that sometimes, as in France and Belgium, they lived as members of minority communities, as did their Jewish colleagues in the Federation. Often, however, they were the wives

---

51. See note 10 on Emma Hess. Clara Maria Dutoit-Haller, one of the earliest members of the FJM in the Bern region of Switzerland, organised an all-female event in the 1880s which her obituarist described as « einer unerhörter Neuheit ... sogar die Begrüßungsrede am Bankett hielt eine Dame! » *Burger-Bibliothek Bern, Mitteilungen der Neuen Mädchen Schule, Bern, Dezember 1916, « Nekrolog »*, p. 125.

52. LANGE and BÄUMER, *op.cit.*, Vol. I, p. 152; Vol. II, p. 189.

and daughters of clergy who were represented their national social and religious establishments.

Like many of their British counterparts, these Protestant women had a stronger sense of their obligations than of their rights. They were susceptible to calls to philanthropic work on behalf of those less fortunate and less Christian than themselves – the phenomenon which van Drenth and de Haan call « the rise of caring power »<sup>53</sup>. The Federation took many of them into this domain, but it also took many of them beyond it, to a critique of society and of the imbalance of power between the sexes. It took them further than any previous feminist movement towards solidarity with women who were, in every meaning of the word, dispossessed; and it took them to the outer limits of frankness (for their times) in confronting the hypocrisies of their own class and the intimate and bodily implications of patriarchy. It launched a younger generation of women into political feminism and, in many cases, the labour movement.

Finally, we must remember that although the discourse of the « Dames de la Fédération » was so unlike our own, in one sense at least they were the true pioneers and innovators of the modern women's movement: because for them, the personal became, truly, deeply and shockingly, the political.

---

53. See note 2



## L'engagement social dans les œuvres de l'enfance.

### Une transition vers la vie publique ?

(Belgique, 1900-1940)\*

Claudine Marissal

Les œuvres de l'enfance constituent un lieu privilégié d'action sociale féminine. Leur étude permet de cerner dans quelle mesure l'engagement social féminin a pu favoriser la participation des femmes à la vie publique. En effet, le milieu philanthropique est souvent considéré comme un espace social où les femmes, alors qu'elles n'avaient pas ou peu de droits politiques, auraient fait leurs premiers pas dans la vie publique. Plusieurs recherches ont déjà montré que les femmes, au nom de leurs compétences maternelles, ont très tôt revendiqué des droits pour les mères et les enfants avant même de bénéficier de la citoyenneté politique. Elles ont ainsi contribué à la formation des politiques sociales<sup>1</sup>.

Dans cet article, nous étudierons les œuvres sociales, et plus particulièrement les œuvres de l'enfance, comme d'éventuels lieux de transition vers la vie politique. La Belgique constitue un terrain d'étude privilégié pour cerner les liens éventuels entre citoyennetés sociale et politique : le mouvement de protection de la petite enfance

---

\* Travail mené dans le cadre d'une Action de Recherche concertée Communauté française-ULB (ARC 02 07 285, 2003-2007) et présenté lors de la Journée internationale « Citoyennetés féminines » à l'ULB le 14 avril 2005

<sup>1</sup> Plusieurs recherches ont analysé le rôle des femmes dans l'essor des politiques sociales, entre autres : S. PEDERSEN, *Family, Dependence, and the Origins of the Welfare States. Britain and France, 1914-1945*, Cambridge Univ. Press, 1993; A. DEL RE, *Les femmes et l'État-Providence: les politiques sociales en France dans les années trente*, Paris, L'Harmattan, 1994; S. KOVEN, S. MICHEL (dir.), *Mothers of a New World. Maternalist Politics and the Origins of Welfare States*, London, Routledge, 1993; D. BAILLARGEON, « Maternalisme et État-providence. Le cas du Québec », *Sextant*, 20, 2003, p. 113-115.

prend son essor au moment même où se pose la question du suffrage féminin. La protection maternelle et infantile et les œuvres sociales se trouvent souvent au centre des objectifs politiques proposés par les organisations féminines ou féministes. Les partisans du suffrage féminin considèrent généralement que les femmes pourraient apporter des compétences « féminines » dans les assemblées politiques et pourraient s'y consacrer aux questions touchant le domaine familial. Tous les partis s'adressent d'ailleurs aux femmes en faisant référence à leurs qualités de ménagères, de mères ou de femmes d'œuvres et confinent l'action politique des femmes aux œuvres sociales et à la protection de la famille<sup>2</sup>.

Par ailleurs, dans une recherche menée sur les premières élues aux élections communales en Belgique en 1921, la question avait été posée de l'engagement politique en tant que prolongement d'une participation à la vie sociale<sup>3</sup>. Parmi les femmes candidates à un mandat politique, nombreuses sont celles qui étaient actives au sein d'œuvres sociales et s'occupaient notamment de la protection maternelle et infantile<sup>4</sup>. Dès lors, peut-on considérer que ces œuvres de l'enfance ont représenté un lieu de transition vers la vie publique ? Ont-elles pu constituer en quelque sorte une pépinière de militantes ?

Nous étudierons sous cet angle les consultations de nourrissons qui se développent en Belgique dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Ces consultations, dont le modèle vient de France, ont à l'origine pour objectif de lutter contre la mortalité infantile<sup>5</sup>. Elles associent un suivi médical gratuit du jeune enfant, une éducation maternelle aux

---

2. Sur l'attitude des partis et des organisations féminines par rapport à la participation politique des femmes durant l'entre-deux-guerres : C. JACQUES et C. MARISSAL, « L'apprentissage de la citoyenneté au féminin : les élections communales dans l'agglomération bruxelloise 1921-1938 », *Cahiers d'Histoire du Temps présent*, n°4, 1998, p. 104.

3. I. GESQUIÈRE, C. JACQUES et C. MARISSAL, *Dix femmes en politique : les élections communales de 1921*, Bruxelles, Inbel, 1994, p. 55. Parmi les premières élues, on trouve quelques femmes qui se sont investies, entre autres, dans des crèches ou consultations de nourrissons.

4. C. JACQUES et C. MARISSAL, « L'apprentissage... », *op. cit.*, p. 116.

5. Sur les consultations de nourrissons et l'Œuvre nationale de l'enfance : C. MARISSAL, « Éduquer les mères : l'Œuvre nationale de l'enfance de 1919 à 1945 », G. MASUY-STROOBANT et P. HUMBLET (dir.), *Mères et nourrissons : de la bienfaisance à la protection médico-sociale (1830-1945)*, Bruxelles, Labor, 2004, p. 199-220; C. MARISSAL, *Les femmes et l'éducation maternelle en Belgique avant 1914*, ULB, Mémoire de DEA, 2004.

nouvelles normes de puériculture et une distribution de lait (on les appelle aussi les Gouttes de lait ou les Écoles des mères<sup>6</sup>). Le nombre important de consultations de nourrissons, et le rôle que les femmes y jouent, en font un milieu privilégié pour analyser les engagements féminins.

La première consultation de nourrissons est créée à Bruxelles en 1897. D'autres sont rapidement fondées et à la veille de la Première Guerre mondiale, une centaine d'œuvres se répartissent dans les différentes villes du pays. En 1940, environ 40% des jeunes enfants fréquentent les 1.400 consultations de nourrissons et services de surveillance à domicile fonctionnant dans le pays<sup>7</sup>. Il s'agit donc d'un mouvement d'ampleur où s'investissent de nombreuses femmes, le plus souvent de manière bénévole.

La période étudiée, qui s'étend depuis la création des premières consultations de nourrissons vers 1900 jusqu'en 1940, permet de dégager trois enjeux majeurs qui déterminent l'organisation des œuvres, mais aussi les engagements féminins en leur sein. Il s'agit d'enjeux sanitaires, sociaux et politiques. Ces enjeux, et surtout leurs interactions, permettront de faire ressortir les interférences entre engagements sociaux et engagements politiques. Étudiées dans cette perspective, les œuvres de protection maternelle et infantile permettent de mettre en évidence un espace social complexe qui génère des comportements parfois paradoxaux.

### **Des engagements féminins déterminés par des enjeux sanitaires et sociaux**

Nous pouvons distinguer deux grandes périodes dans le développement des œuvres de l'enfance. La première s'étend de la création des premières consultations vers 1900 jusqu'à la fin de la

---

6. Ce dernier terme est plus couramment utilisé en Angleterre. Nous n'aborderons pas dans cet article le bien-fondé des méthodes des consultations de nourrissons qui se focalisent essentiellement sur l'éducation maternelle. On considère alors que les mères sont les principales responsables de la santé et de l'éducation des jeunes enfants. Les œuvres constituent clairement des lieux de diffusion de normes familiales idéalisant les fonctions maternelles et ménagères assignées aux femmes.

7. Estimation de G. MASUY-STROOBANT, *Les déterminants de la mortalité infantile. La Belgique d'hier et d'aujourd'hui*, Louvain, CIACCO, 1983.

Première Guerre mondiale. Elle est dominée par ce que l'on peut appeler un enjeu sanitaire : les œuvres sont créées pour lutter contre la mortalité infantile qui reste très élevée dans le pays, comme dans la plupart des autres pays européens. Alors que la mortalité avait diminué tout au long du 19<sup>e</sup> siècle pour les autres classes d'âge, le taux de mortalité des enfants de moins d'un an reste élevé et stable : près de 20% des enfants meurent en Belgique avant d'avoir atteint leur première année<sup>8</sup>.

Les premières consultations sont initiées par des médecins et des philanthropes parmi lesquels se trouvent de très nombreuses femmes. Rares sont les œuvres qui se créent sur une base uniquement masculine. Les femmes jouent un rôle majeur dans la collecte des fonds, dans l'accueil des mères et la gestion administrative, tandis que les médecins se chargent de l'organisation médicale. Le corps médical, presque exclusivement masculin<sup>9</sup>, réclame et obtient le plus souvent la direction des œuvres en raison de sa soi-disant expertise en matière de puériculture et d'hygiène. Suite aux progrès issus des découvertes pastoriennes, les médecins deviennent en effet un groupe de pression écouté et suivi par les décideurs politiques, notamment en matière d'hygiène et de santé publique<sup>10</sup>.

Ce sont les médecins qui sont les porte-parole des œuvres et qui assurent la direction de la Ligue nationale belge pour la protection de la première enfance. Celle-ci est créée en 1904 en collaboration avec la Société royale de médecine pour assurer la généralisation des consultations de nourrissons et la diffusion des nouvelles normes de puériculture<sup>11</sup>. Les médecins jouent aussi un rôle majeur au sein des

8. *Idem*, p. 9.

9. Ce n'est qu'en 1890 que les femmes accèdent en Belgique à l'exercice de la médecine : D. KEYMOLEN, « Feminisme in België. De eerste vrouwelijke artsen (1873-1914) », *Bijdragen en mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, 1975, 90, 1, p. 38-58.

10. Voir entre autres : K. VELLE, *De nieuwe biechtvaders. De sociale geschiedenis van arts in België*, Leuven, Kritak, 1991.

11. Une seule femme fait partie du Comité directeur de la Ligue avant 1914, la doctoresse Berthe Kerens, active dans les œuvres de l'enfance liégeoises. Quelques femmes entreront toutefois dans des comités provinciaux de la Ligue. Ceci indique que la participation des femmes dépasse parfois les œuvres elles-mêmes pour s'étendre, aux côtés des hommes, à des comités de coordination, même si ces derniers, il faut le souligner, n'ont que peu de compétences.

congrès internationaux pour la protection de la petite enfance qui sont organisés avant la Première Guerre mondiale. Les femmes y sont peu présentes et n'y jouent le plus souvent qu'un rôle très effacé<sup>12</sup>. Ce que l'on accepte des femmes philanthropes (outre leur argent et leur temps), ce sont principalement leurs compétences « féminines » : dévouement, douceur et abnégation. Même après la Première Guerre mondiale, Henri Carton de Wiart, dans son discours d'inauguration du deuxième congrès international de l'enfance tenu à Bruxelles en 1921, « se réjouit de voir parmi les congressistes et les rapporteurs des femmes distinguées, qui ajouteront à la science et à l'expérience des hommes d'études et des hommes d'œuvres, ce don mystérieux, caractéristique du génie féminin : l'intuition, sans quoi il est malaisé de pénétrer le mystère des problèmes infantiles. N'ont-elles pas aussi en propre, sinon en monopole, cette autre vertu sociale qui, au dire de Barbey d'Aurevilly, ne meurt jamais au cœur de la femme : la pitié ? »<sup>13</sup>

Les femmes sont donc considérées comme des auxiliaires dévouées au service de la lutte contre la mortalité infantile. Leur investissement, quoique très important – notamment sur le plan financier –, reste finalement peu visible. Les femmes philanthropes obtiennent sans doute une reconnaissance sociale de leurs activités à titre individuel, mais non à titre collectif. La limite entre sphères privée et publique est préservée : l'investissement dans les œuvres de l'enfance est vécu comme un prolongement des compétences exercées au sein du foyer. Le lien entre les activités sociales et politiques peut même être dénié, comme le constate la féministe Mariette Houyoux-Richald, en 1894 : « Toujours il y aura des gens qui ne comprendront pas que les femmes s'occupent de politique, mais instruire et moraliser ce n'est pas faire

---

12. Cette absence des femmes lors des discussions est caractéristique des Congrès des gouttes de lait. Aux congrès d'éducation familiale ou aux congrès de protection de l'enfance maltraitée et délinquante, les femmes sont beaucoup plus actives : cf. M.-S. DUPONT-BOUCHAT, « Femmes philanthropes : les femmes dans la protection de l'enfance en Belgique (1890-1914) », *Sextant*, 2000, n°13-14, p. 81-117. Mais dans les consultations de nourrissons, les femmes ont à surmonter deux obstacles : le premier lié à leur sexe, le deuxième au corporatisme des médecins.

13. Discours d'inauguration du premier ministre catholique Henri Carton de Wiart, « Le II<sup>e</sup> congrès international de l'enfance », *Revue de l'ONE*, n°11, 1921, p. 1536.

de la politique ! »<sup>14</sup>.

Les œuvres de l'enfance représentent par ailleurs, en plus d'un enjeu sanitaire, un enjeu social évident. Comme toutes les œuvres de philanthropie, les consultations de nourrissons sont des lieux de pacification sociale, de moralisation de la classe ouvrière et de transmission de modèles de société. L'engagement philanthropique est un devoir des classes dirigeantes – hommes et femmes – envers les déshérités. Les consultations de nourrissons s'adressant aux mères pauvres, il est logique que les femmes philanthropes s'y investissent plus particulièrement : elles sont jugées plus à même d'établir des relations de confiance avec les mères et les enfants. Par leurs activités, elles transmettent aux femmes des classes populaires les valeurs familiales de la bourgeoisie et diffusent un modèle familial idéalisant la complémentarité entre les sexes. Au nom de la préservation de l'enfant et de la stabilité de la famille, les consultations tendront toujours à magnifier la fonction maternelle et défendront une répartition sexuée des rôles qui confine l'action des femmes à la sphère privée. Vus sous cet angle, les investissements féminins au sein des œuvres de l'enfance ne représentent donc pas une transgression des normes. Pourtant, ils constituent le fondement d'engagements féminins qui se montreront ultérieurement moins conformes aux représentations traditionnelles.

### **Des engagements féminins déterminés par des enjeux politiques et religieux**

Après la Première Guerre, le contexte dans lequel évoluent les œuvres de l'enfance est profondément modifié. Après une période de développement basée presque exclusivement sur l'initiative privée, l'Œuvre nationale de l'enfance (ONE) est créée en 1919. Résultat d'un large consensus des décideurs politiques autour de la lutte contre la mortalité infantile, l'ONE est un organisme officiel qui possède une large autonomie et qui a pour objectifs de soutenir et de créer des œuvres de protection maternelle et infantile. Elle octroie des subsides et établit un certain contrôle sur une multitude d'œuvres de l'enfance qui continuent cependant de relever de l'initiative privée. La loi qui organise son fonctionnement est volontairement assez large pour

---

14. Mariette Houyoux-Richald, « Œuvre des cours féminins, leur portée, leur organisation », *La Ligue*, n°2, avril 1894, p. 68.

favoriser les œuvres privées : n'importe quelle consultation, conçue suivant des règles d'organisation types, peut obtenir des subsides. Cette politique favorise incontestablement le développement de très nombreuses œuvres de l'enfance.

Par ailleurs, les nouvelles règles d'accès à la citoyenneté politique que connaît la Belgique au lendemain du conflit modifient clairement les motivations qui président à la création des œuvres. L'introduction du suffrage universel masculin en 1919 et du suffrage féminin au niveau communal en 1920 favorise le développement d'œuvres qui, au-delà de leur objectif social, s'efforcent d'encadrer l'individu. À partir de 1919, les femmes deviennent aussi éligibles à tous les niveaux de pouvoir. Désormais éligibles mais surtout électrices, elles deviennent la cible d'une attention spécifique des partis politiques qui utilisent entre autres « leurs » œuvres comme moyen de propagande. Dans ce contexte, les œuvres de l'enfance deviennent, en plus d'un enjeu sanitaire, un véritable enjeu politique. Les consultations de nourrissons sont désormais considérées comme des lieux de propagande qui permettent de pénétrer au sein des familles au nom du bien-être de l'enfant.

En 1920, le congrès du parti libéral préconise la constitution d'associations de femmes libérales appelées à s'occuper plus particulièrement de la protection de la maternité et de l'enfance. En 1922, le Parti ouvrier belge (POB) crée une section féminine au sein de l'Union nationale des mutualités socialistes : les Femmes prévoyantes. Cette section féminine a pour but de grouper les femmes dans le domaine mutualiste afin de pouvoir plus facilement les atteindre dans le domaine politique<sup>15</sup>. Le parti catholique, qui a réclamé le suffrage féminin pour des raisons de stratégie électorale, trouve un relais auprès de mouvements préexistants tels les Œuvres sociales féminines chrétiennes (OSFC), les Ligues ouvrières féminines chrétiennes (LOFC-KAV) et les Cercles de fermières<sup>16</sup>. Toutes ces organisations commencent à s'investir, à des degrés divers, dans la création de consultations de nourrissons. Montrer de l'intérêt pour le petit enfant et veiller à sa santé permet de conquérir la confiance des parents et de faire de la propagande pour des organisations professionnelles, éducatives ou sociales, parties prenantes du réseau

---

15. Institut Émile Vandervelde (IEV), Parti ouvrier belge. PV Conseil général, 7/3/1922.

16. C. JACQUES ..., *op. cit.*, p. 89-104.

confessionnel ou politique. Pour ce type d'organisations, l'enjeu politique dépasse souvent l'enjeu sanitaire et les porte clairement à transgresser les limites entre le privé et le public.

La plupart des œuvres de l'enfance qui avaient été créées pendant la Première Guerre mondiale étaient gérées par des comités politiquement neutres. Très vite, les socialistes prennent conscience de l'enjeu que représentent ces œuvres et du danger de les voir dépendre de l'ONE, alors dirigée par des personnalités majoritairement catholiques. En 1923, le député socialiste Guillaume Melckmans dépose une proposition de loi visant à imposer aux œuvres de l'enfance des comités représentatifs des différentes familles politiques<sup>17</sup>. Cette proposition ne semble tout d'abord pas susciter d'opposition, même de la part des députés catholiques. Henri Jaspar lui-même<sup>18</sup>, à l'origine de la loi de 1919 instituant l'ONE, ne paraît pas opposé à sa modification. En revanche, les dirigeantes<sup>19</sup> des Ligues ouvrières féminines chrétiennes francophones et flamandes (LOFC et KAV) et des Œuvres sociales féminines chrétiennes (OSFC) s'en déclarent résolument adversaires. Dans un but très clair d'apostolat et de défense des œuvres catholiques participant à la rechristianisation de la société, elles prennent contact avec les membres catholiques du Conseil supérieur des œuvres de l'enfance de l'ONE (CSOE), alertent l'épiscopat et leurs relais politiques sont chargés de convaincre les députés catholiques de s'opposer à la proposition de loi.

Lors de leur congrès de 1924, les LOFC appellent leurs affiliées à créer des consultations en grand nombre, tandis qu'un Service maternel et infantile (SMI) est créé auprès des OSFC<sup>20</sup>. Ce Service se

17. Proposition de loi de Guillaume Melckmans modifiant la loi du 5 septembre 1919 instituant l'ONE, déposée le 9 mai 1923 (Chambre, 1922-23, n°283; Sénat 1925, n°135). Guillaume Melckmans réintroduit sa proposition en 1926. En 1934, Marie Janson-Spaak dépose à son tour une proposition de loi modifiant la loi du 5 septembre 1919 instituant l'ONE (Documents parlementaires de Belgique, Sénat, Session ordinaire de 1933-1934, n°95). Elle réitère cette initiative en 1937 (Chambre, document n°131, session 1936-1937). Ces propositions ne seront jamais votées.

18. Homme politique catholique, Henri Jaspar dépose en 1919 le projet de loi instituant l'ONE. Il sera président de l'ONE de 1926 à 1939. (Voir comte Louis de Lichtervelde, « Jaspar, Henri » dans *Biographie nationale*, t. 31, Bruxelles, 1962, col. 480-491).

19. Parmi elles, nous retrouvons Victoire Cappe, Maria Baers, Berthe de Lalieux de la Rocq, Helena De Coster et Angéline Japsenne.

20. Le Service maternel et infantile sera rattaché aux LOFC en 1931. Les

montrera particulièrement vigilant durant tout l'entre-deux-guerres pour assurer la défense des œuvres catholiques de l'enfance. En 1934, les Ligues se mobilisent à nouveau face à la proposition de loi déposée par la sénatrice socialiste Marie Janson-Spaak, visant à réformer l'organisation de l'ONE. Elles alertent parlementaires et autres personnalités catholiques<sup>21</sup>. Leurs actions sont prises en considération et suscitent chez les sénateurs catholiques une stratégie pour s'opposer à la proposition de loi<sup>22</sup>. Fortes de leur expertise, les dirigeantes des LOFC et des KAV sont invitées en 1937 à participer aux travaux de la Commission pour la santé publique du Bloc des catholiques. Cette Commission est instituée afin d'examiner l'attitude que doivent prendre les députés catholiques à l'égard des œuvres et des ligues nationales. La dirigeante des œuvres sociales catholiques, Maria Baers<sup>23</sup>, sénatrice depuis 1936, y prépare le rapport final de la Commission d'hygiène sur l'ONE. Elle y défend la liberté des œuvres catholiques<sup>24</sup>. Les Ligues jouent encore un rôle très important lors de la succession d'Henri Jaspar à la présidence de l'ONE en 1939. Par diverses manœuvres, notamment auprès des membres du gouvernement, elles parviennent à éviter une présidence socialiste<sup>25</sup>.

---

œuvres de l'enfance susciteront un intérêt plus précoce au sein des LOFC qu'au sein des KAV. Essayant tout d'abord de créer des consultations de nourrissons sur le plan mutualiste, ce n'est qu'en 1934 que les KAV engageront une responsable pour coordonner les œuvres de l'enfance (Kadoc. Fonds KAV, n° 2.1.12: Nationaal Verbond der Kristelijke Arbeidersvrouwengilden. Vergadering van het Dagelijksch Bestuur, 18/5/1934) et ce n'est qu'en 1937 qu'un véritable effort sera fait pour créer des œuvres de protection maternelle et infantile à une large échelle (KADOC. Fonds KAV. n° 2.4.6 : KAV. Studiedagen 27-30 oktober 1937. Raadplegingen voor zuigelingen).

21. Vie Féminine, SMI. Secrétariat national. n°121. Lettre de B. de Lalieux de la Rocq, au nom du SMI des LOCF, adressée aux sénateurs et députés catholiques, 23/4/1934.

22. AGR, Fonds Jaspar. n°170. Correspondance entre H. Jaspar et différentes personnalités catholiques, avril et mai 1934.

23. Maria Baers est secrétaire générale des Œuvres sociales féminines chrétiennes pour la Flandre de 1913 à 1959 et présidente des KAV de 1920 à 1951 : *Biographie nationale*, t. 44, Bruxelles, 1985, col. 5-16 ; *Dictionnaire des femmes belges*, Racine, Bruxelles, 2006, p. 33-36.

24. Vie Féminine, SMI. Secrétariat national, 110. Commission Santé publique du Bloc catholique belge.

25. Vie Féminine, SMI. Secrétariat national. n°80. Succession de M. Jaspar à la présidence du Conseil. Note envoyée au Premier ministre, 1939.

Cependant, les Ligues se heurtent à des résistances non négligeables. Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, la direction catholique de l'ONE manifeste à différentes reprises son agacement face à leur ingérence dans l'organisation des œuvres<sup>26</sup>. Au niveau local, les consultations de nourrissons, issues des Ligues, semblent apprécier leur indépendance et, comme elles reçoivent leurs subsides de l'ONE, elles n'acceptent que difficilement l'instauration de deux « directions ».

De son côté, le Service maternel et infantile des LOFC cherche à se les attacher en influençant la composition des comités, en offrant des services, en apportant un soutien financier ou en organisant des réunions de coordination, des formations et des visites régulières de déléguées régionales pour conseiller les membres des comités locaux et les appuyer dans leurs rapports avec l'ONE.

Cette stratégie finit par inciter les autorités ecclésiastiques à contrecarrer l'influence des organisations ouvrières féminines sur les œuvres catholiques de l'enfance. En 1928, les dirigeantes des Œuvres sociales féminines chrétiennes et Isidore Maus<sup>27</sup> suggèrent la création d'un Office catholique d'hygiène, d'assistance et de service social qui aurait pour objectifs d'assurer la cohésion, le soutien et la défense des œuvres catholiques et de s'opposer au monopole des organisations de l'État, telle que l'ONE<sup>28</sup>.

26. Vie Féminine, SMI. Secrétariat national, n°102. Quelques notes pour les secrétaires régionales des LOFC, [1933].

27. Durant la Première Guerre, Maus a été actif au sein de la section Aide et protection aux œuvres de l'enfance du CNSA. Il est aussi membre du Conseil supérieur des œuvres de l'enfance dès la création de l'ONE en 1919 et le reste durant tout l'entre-deux-guerres. Directeur général de l'Office de la protection de l'enfance au ministère de la Justice, président du Conseil des écoles de service social, conseiller technique de l'Union internationale de service social, il deviendra vice-président et secrétaire général de l'Office catholique d'hygiène et d'assistance Caritas Catholica (AAM, Fonds Van Roey, boîte « institutions sanitaires », Statistique des œuvres catholiques d'hygiène et d'assistance charitable).

28. Ils s'appuient sur les vœux émis lors de la Conférence internationale des œuvres catholiques de bienfaisance, réunie à Bâle en 1928. Cette Conférence appelle à la création d'un groupement catholique dans chaque pays et d'un groupement international catholique des hôpitaux afin de contrebalancer l'influence des groupements neutres nationaux et internationaux. La conférence de Bâle consacre la création de l'organisation catholique internationale Caritas Catholica. L'Office constituerait le groupement belge

Dans un premier temps, les OSFC demandent et obtiennent l'appui du cardinal Van Roey, qui prend en main la composition du comité de l'Office. Cependant, et sous l'influence d'Isidore Maus qui deviendra secrétaire général de l'Office, l'épiscopat prend progressivement ses distances avec les OSFC<sup>29</sup> et lors de sa constitution officielle en 1932, l'Office ne compte parmi ses membres aucune déléguée des OSFC, des LOFC ni des KAV.

Des contacts tendus entre ces trois organisations et l'Office s'établissent à partir de 1933. KAV et LOCF réclament à maintes reprises une participation officielle aux activités de l'Office, mais sans succès. L'Office tente manifestement de se substituer à elles tout en utilisant à différentes reprises leur expertise sur le terrain des œuvres de l'enfance.

Au sein de la Commission de la santé publique du Bloc catholique, constituée en 1937, Isidore Maus et le docteur Blanpain présentent un rapport qui insiste sur la nécessité de créer une fédération des œuvres catholiques de l'enfance pouvant faire front à l'ONE. Ce rapport ne mentionne pas les travaux des Ligues mais critique sévèrement la qualité et l'organisation des consultations catholiques. « Il faut, malheureusement, avoir le courage de reconnaître que l'importance, le fonctionnement, les résultats scientifiques, l'influence hygiénique de ces consultations ne croissent pas en fonction de leur nombre. Alors que la loi voulait faire de ces œuvres un mécanisme de prévention en faveur de l'enfance, fin suffisante en elle-même, l'initiative catholique, très souvent, a peu à peu oublié cette fin et a eu une fâcheuse tendance à y voir des moyens tactiques de... propagande »<sup>30</sup>. Une Fédération catholique des œuvres de l'enfance se constitue finalement au sein de l'Office catholique d'hygiène et d'assistance, aux côtés d'une Fédération des œuvres hospitalières et d'une Fédération des œuvres de plein air<sup>31</sup>. Les LOCF-KAV et les

---

partenaire de Caritas Catholica (AAM, Fonds Cardinal Van Roey, boîte hors inventaire «Gezondheidsinstellingen». Farde «Office Catholique d'hygiène, d'assistance et de service social »).

29. AAM ; Fonds Cardinal Van Roey , boîte hors inventaire : « Œuvres sociales-mutualités chrétiennes », Lettre d'Isidore Maus au Cardinal Van Roey, 16/11/1928.

30. Vie Féminine, SMI. Secrétariat national, n°110. Commission « santé publique » du Bloc catholique belge. Notes sur les consultations de nourrissons et les crèches. Rapport du Dr Blanpain, 27/10/1937.

31. Caritas Catholica, Office catholique d'hygiène et d'assistance, *Rapport*

Cercles de ménagères rurales sont alors appelées à faire part de leurs suggestions et à y désigner des représentantes.

Constituée en 1939, la Fédération est dirigée par deux médecins. Les secrétaires sont recrutées au sein des Ligues et des Cercles de fermières. Les relations restent cependant tendues entre l'Office et les organisations ouvrières féminines catholiques, qui semblent continuer par ailleurs leurs activités sans faire publiquement référence à son existence<sup>32</sup>.

Contrairement aux organisations féminines ouvrières chrétiennes qui sont assez autonomes, les femmes socialistes agissent avec moins d'indépendance. C'est la section féminine « Femmes prévoyantes » de l'Union nationale des mutualités socialistes (UNMS) qui s'occupe des œuvres de protection maternelle et infantile. Or les Femmes prévoyantes sont liées au Parti ouvrier et doivent obtenir l'accord de son organe de direction pour prendre toute initiative. Quand une Commission des œuvres de l'enfance est créée au sein de l'UNMS en 1926, elle comprend un représentant du POB et toute décision doit être ratifiée par le bureau du Conseil général du parti<sup>33</sup>. Cette commission examine les questions touchant à la protection de l'enfance et de la maternité et discute notamment de la politique de l'ONE. Les Femmes socialistes jouent un rôle majeur d'intermédiaires entre l'ONE et les organes de direction du parti ouvrier ; ce sont elles qui donnent l'alerte quand l'ONE prend des mesures jugées défavorables<sup>34</sup>.

Elles trouvent aussi appui auprès des trois femmes parlementaires socialistes Lucie Dejardin, Marie Janson-Spaak et Isabelle Grégoire-Blume qui assurent régulièrement le relais de leurs revendications au Parlement<sup>35</sup>. Enfin, elles envoient des déléguées aux congrès

*annuel d'activité année 1938*, slnd, p. 2.

32. Ces tensions transparaisent essentiellement dans les archives. Les revues ou les rapports de congrès ne mentionnent qu'exceptionnellement l'existence de l'Office. A la suite des pressions de membres des Conseils interdiocésains en 1941, les affiliations des consultations catholiques à l'Office se font plus nombreuses.

33. IEV, Parti ouvrier belge. PV Bureau Conseil général 22/4/1926.

34. IEV, Parti ouvrier belge. PV Comité exécutif du Comité national d'action féminine, 8/5/1923.

35. A. MORELLI, « L'action parlementaire des premières femmes députées belges, 1929-1945 », dans MENDES da COSTA et A. MORELLI, *Femmes, libertés, laïcité*, Bruxelles, ULB, 1989, p. 59-70.

nationaux et internationaux de l'enfance, qui prennent activement part aux discussions.

Cette dépendance à l'égard du POB offre toutefois des avantages car elle permet aux femmes socialistes d'être déléguées par leur parti au Conseil supérieur des œuvres de l'enfance de l'ONE, où la sénatrice socialiste Marie Janson-Spaak<sup>36</sup> siège dès 1924. Avec le soutien du secrétaire général de l'UNMS, Arthur Jauniaux<sup>37</sup>, Gabrielle d'Ieteren<sup>38</sup> y entre en 1933 comme déléguée des œuvres de la Femme prévoyante<sup>39</sup>. En 1935, elle est la première femme à siéger au Bureau de l'ONE. Marie Janson-Spaak insistera régulièrement sur la présence de femmes dans les organes de direction et dans les commissions de l'ONE. Elle-même sera candidate socialiste pour succéder à Henri Jaspas à la tête de l'ONE en 1939, mais sans succès<sup>40</sup>.

Réagissant à cette présence des femmes socialistes<sup>41</sup>, les LOFC et les KAV réclament à leur tour d'envoyer des représentantes au Conseil et au bureau de l'ONE<sup>42</sup> mais, sans soutien, elles n'obtiendront des mandats que plus tardivement et seront moins nombreuses à y siéger<sup>43</sup>. En 1936, la responsable du Service maternel et infantile des

36. Marie Janson, épouse Spaak, est la première femme parlementaire belge. Elle est désignée sénatrice cooptée dès 1921 et siégera jusqu'en 1958. Dès 1922, elle fait partie du Comité national d'action féminine du POB. Elle est cofondatrice des Femmes prévoyantes et assure durant de nombreuses années la présidence de la Ligue des coopératrices (Carhif. Dossier biographique ; *Dictionnaire des femmes belges...*, p. 333-334).

37. IEV, Parti ouvrier belge. PV Bureau Conseil général 4/1/1933. Sénateur socialiste, Arthur Jauniaux entre lui-même au CSOE en 1933.

38. Gabrielle d'Ieteren, membre du Comité national d'action féminine du POB dès 1922, préside la section bruxelloise des Femmes prévoyantes socialistes et enseigne à l'École ouvrière supérieure. En 1935, elle devient vice-présidente de l'ONE. En 1939, elle devient secrétaire de cabinet du ministre socialiste Henri de Man. C'est la première femme à occuper ce poste (« Une femme, secrétaire de cabinet », *La Famille prévoyante*, octobre 1939, p. 10). Elle sera exclue des Femmes prévoyantes socialistes en 1944, pour ses sympathies demanistes.

39. Carhif, Fonds ONE. PV CSOE 4/2/1933.

40. Carhif, Fonds ONE. PV CSOE 19/6/1939, p. 10.

41. D'autres personnalités féminines socialistes seront encore membres du CSOE de l'ONE: Claire Monot-Baril, Hélène Bouchery, Lucie Dejardin, Denise Delaunoy, Denise Durant-Cornez et Joséphine Stas.

42. Les Cercles de fermières demanderont également d'être représentés au Conseil, mais sans succès (Carhif, Fonds ONE. PV BCSOE 4/4/1925, p. 2.)

43. En 1933, les KAV se plaignent de ne pas bénéficier, contrairement aux femmes socialistes, de l'appui des membres catholiques du CSOE qui siègent

LOCF, Marie-Louise Janssens<sup>44</sup>, entre au CSOE. Elle entre au Bureau de l'ONE en 1938 en même temps que Marie Graux, représentante des Œuvres sociales féminines libérales<sup>45</sup>. Composé de sept membres, le bureau compte dès lors trois femmes<sup>46</sup>. À la veille de la Deuxième Guerre mondiale, les organisations féminines catholiques, socialistes et libérales, dont dépendent près de la moitié des consultations de nourrissons, ont désormais des représentantes actives au sein des organes de direction de l'ONE.

### **Engagements féminins entre dépendance et autonomie**

L'évolution des engagements féminins dans les œuvres créées avant la Première Guerre mondiale est donc claire. Les premières consultations étaient cogérées par des femmes philanthropes, issues pour la plupart de milieux aisés et dont la motivation philanthropique répondait à la mission sociale des classes riches envers les déshérités. À la veille de la Deuxième Guerre mondiale, près de la moitié des consultations de nourrissons dépendent d'organisations féminines structurées, dont les motivations sont d'ordre social mais aussi d'ordre religieux et

à titre personnel. Elles se plaignent de ne pas être tenues au courant des activités de l'ONE et réfléchissent à la manière d'y être représentées (Kadoc, Fonds KAV, n° 2.1.12. Nationaal Verbond der Christelijke Vrouwengilden. Vergadering van het Dagelijksch Bestuur, 17/6/1933). En 1939, les LOFC réclament une meilleure représentation au CSOE. Etant donné leurs activités dans les œuvres de l'enfance, elles estiment qu'elles devraient détenir 14 sièges sur les 21 confiés aux catholiques (Vie Féminine, SMI. Secrétariat national, n°153. Succession de Jaspas, Note confidentielle de Maria Baers, 23/2/1939).

44. Marie-Louise Janssens dirige le Service maternel et infantile des LOFC jusqu'en 1974. Seule Helena De Coster, secrétaire générale des KAV de 1920 à 1954, entre encore au CSOE en 1939, en tant que représentante des organisations ouvrières catholiques.

45. Marie Graux, épouse John Solvay, est vice-présidente de la Commission de l'enfance de Solidarité en 1938 (Carhif, Archives Solidarité. Rapport sur l'activité de la Commission de l'enfance en 1938). L'intérêt des Œuvres sociales féminines libérales pour les consultations de nourrissons sera beaucoup moins développé et beaucoup plus tardif.

46. Carhif, Fonds ONE, PV CSOE 2/5/1938, p. 2. Enfin, pour souligner le rôle des femmes au sein de l'ONE, signalons encore qu' Yvonne Nevejan, l'une des premières assistantes sociales diplômées en Belgique, devient en 1936 directrice à l'ONE (ONE. PV BCSOE 27/7/1936, p. 1). En 1940, elle devient directrice générale de l'institution : *Dictionnaire des femmes belges...*, p. 421-422.

politique. Les femmes n'y ont certainement plus un rôle effacé et gagnent en visibilité : elles interviennent activement dans les discussions, que ce soit lors des congrès ou au sein des organes de direction de l'ONE où certains membres se plaignent même de ne plus suivre leurs discussions trop spécialisées.

Ces organisations féminines ne se contentent pas de gérer des consultations de nourrissons. Elles revendiquent aussi une amélioration de la protection maternelle et infantile<sup>47</sup>, ce qui les amène notamment à réclamer l'instauration d'une assurance maternelle intervenant dans les frais de l'accouchement et assurant un congé de maternité rémunéré. Les LOFC, KAV et OSFC élaborent, en collaboration avec la Confédération des syndicats chrétiens et l'Alliance nationale des mutualités chrétiennes, le projet de loi sur l'assurance maternelle déposé par le député catholique René De Bruyne en décembre 1923. Cette proposition s'inspire des dispositions de la Convention de Washington de 1919 relatives au repos de maternité. En juin 1924, la proposition de loi déposée par la sénatrice socialiste Marie Janson-Spaak<sup>48</sup> a été élaborée par la section féminine de l'UNMS et abondamment discutée au Comité national d'action féminine du POB<sup>49</sup>.

Dès 1925, les LOCF veulent favoriser la création de caisses maternelles communales. Dans ce but, elles informent les comités locaux de leur projet et les invitent à envoyer aux conseillers communaux une lettre recommandant la création d'un Fonds maternel communal<sup>50</sup>. Les Femmes prévoyantes font de même auprès des conseillers communaux socialistes. En 1925, elles obtiennent de mettre à l'ordre du jour du Congrès de la Fédération des conseillers communaux et provinciaux socialistes la protection de la mère et de l'enfant<sup>51</sup>. Cinq ans plus tard, Marie Janson-Spaak y présente un

---

47. Elles ne le font cependant pas de manière conjointe mais au contraire dans un esprit de perpétuelle concurrence.

48. Marcelle AGLAVE, « L'assurance maternelle », *Revue de l'ONE*, 6<sup>e</sup> année, n°5, février 1925, p. 434-438.

49. IEV, POB, PV Comité exécutif du Comité national d'action féminine, 19/1/1923 et 2/2/1923.

50. « Réunion du Bureau de la FN le 7 janvier », *Moniteur des LOFC*, n°2, février 1925; « Réunion semestrielle du Comité de la Fédération nationale des LOFC, 9/1/1927 », *Moniteur des LOFC*, janvier 1927.

51. Claire BARIL, « L'assistance maternelle à la commune et à la province », *L'Action communale et provinciale*, décembre 1925, p. 166-169.

rapport sur l'assistance maternelle et les pouvoirs publics où elle préconise la création de fonds d'assistance maternelle<sup>52</sup>. Les Femmes prévoyantes engagent également les communes à créer des consultations prénatales, des consultations de nourrissons et des crèches<sup>53</sup>. Enfin, en novembre 1929, une proposition de loi socialiste déposée au Sénat prévoit l'instauration d'une assurance maternelle. Les auteurs de cette proposition prévoient d'assurer aux femmes une « large participation à la gestion financière, éducative et morale du service de la maternité »<sup>54</sup>.

La protection maternelle et infantile et les œuvres de l'enfance offrent donc clairement aux femmes l'opportunité de s'affirmer dans l'espace public. Cependant, tous les engagements féminins n'ont pas la même portée. Si certaines militantes s'y investissent pour soutenir un projet de société et n'hésitent pas à porter leurs revendications sur le plan politique au nom d'organisations féminines structurées, la plupart des femmes ne sont pas animées d'une telle ardeur revendicative<sup>55</sup>. Beaucoup voient dans l'engagement social le moyen de remplir une mission valorisante, sans pour autant afficher d'engagement plus militant. L'engagement social leur suffit en lui-même : il est conforme aux représentations sexuées et ne les pousse pas à s'engager dans une activité politique qui, elle, transgresserait clairement la distribution des rôles entre hommes et femmes.

### **Les œuvres de l'enfance : des lieux de transition ?**

Paradoxalement, les organisations féminines n'encouragent pas l'engagement politique de leurs militantes. Dès 1920, la Fédération nationale des LOFC, qui n'a pas réclamé le suffrage féminin, interdit

---

52. Marie SPAAK, « L'assistance maternelle et les pouvoirs publics. Rapport présenté au Congrès de la Fédération nationale des conseillers communaux et provinciaux socialistes », *L'Action communale et provinciale*, n°9, octobre 1930, p. 141-143.

53. « Pour protéger nos tout-petits. Ce que doit faire une administration communale », *La Famille prévoyante*, mars 1938, p. 12-13.

54. Arthur JAUNIAUX, « Les femmes et les assurances sociales », *La Famille prévoyante*, n°1, janvier 1930, p. 5-6.

55. La correspondance entre les œuvres locales et les déléguées régionales des LOFC témoigne des soucis de gestion administrative, mais n'indique pas de préoccupations dépassant les soucis d'ordre pratique (Vie Féminine. Service maternel et infantile. Secrétariats régionaux).

même aux œuvres sociales de faire de la propagande politique. Si son objectif est en partie de maintenir son indépendance vis-à-vis des partis politiques, la Fédération craint également que l'action politique n'éloigne les femmes de leurs missions sociales et familiales particulières<sup>56</sup>. Les œuvres doivent veiller à l'éducation civique et sociale de leurs membres mais doivent exclure toute propagande politique. La suffragiste catholique Louise Van den Plas critique cet interdit : « Est-il téméraire d'insinuer que bien des hommes politiques voyaient sans déplaisir se multiplier les groupements féminins de tout genre, les considérant comme des terrains de culture tout préparés pour le microbe de la politique ? Nul doute que cette satisfaction (parfois raisonnée, parfois inconsciente) ait choqué comme une quasi-indélicatesse beaucoup de dirigeantes. Ces désintéressées s'occupaient des classes populaires avec le seul désir d'améliorer leur condition économique, d'embellir et d'affiner leur vie morale.(...) Elles étaient froissées du rôle de 'prépareuses électorales' que quelques-uns comptaient peut-être leur imposer. Elles se sentaient lésées par l'ombre que jetterait sur leur désintéressement le simple soupçon qui pouvait naître dans l'âme des foules ; et plusieurs, dans une susceptibilité ombrageuse, déclarèrent que jamais les œuvres sociales ne s'occuperaient de politique (...) »<sup>57</sup>.

Pour Louise Van den Plas, investissement social et engagement politique ne sont pas contradictoires mais complémentaires. De plus, la séparation de ces deux types d'engagement entraîne des effets négatifs sur la représentation des femmes, en empêchant de recruter d'éventuelles candidates motivées au sein des œuvres.

Une telle distinction respecte néanmoins parfaitement la séparation des sphères admises par les ligues catholiques : le social, lieu féminin assimilé au privé, demeure distinct du politique, lieu public de pouvoir masculin. Pourtant, en dépit de cette distinction nette, les dirigeantes des Ligues et des OSFC perçoivent rapidement l'intérêt de pouvoir influencer les acteurs politiques et de se donner les moyens d'introduire des réformes sociales. Elles admettent peu à peu l'idée que former des femmes pour défendre les revendications politiques des Ligues pourrait être utile. Il en va de même pour la présentation aux élections communales de candidates issues de leur mouvement.

---

56. C. JACQUES ... , *op. cit.*, p. 88.

57. L. VAN DEN PLAS, « L'évolution des œuvres sociales féminines », *Le Féminisme chrétien*, n°2/3, février/mars 1921, p. 28.

Cette réflexion les porte tout d'abord à essayer d'intégrer un programme féminin dans le programme politique de la Ligue nationale des travailleurs chrétiens<sup>58</sup>. Une séparation stricte entre sphères privée et publique tend donc à s'effacer au fur et à mesure que ces organisations comprennent l'opportunité que représente un mandat politique pour défendre leurs œuvres et leurs conceptions sociales.

Dés 1932, le bureau des KAV étudie la question de leur représentation directe en politique et évoque la possibilité de bénéficier d'un siège de sénatrice cooptée. Le choix de Maria Baers est évoqué<sup>59</sup>. En 1936, il souligne l'intérêt que représente l'entrée des femmes en politique pour défendre les valeurs familiales catholiques et concurrencer les femmes parlementaires socialistes<sup>60</sup>. En 1937, face aux dangers que représente pour elles l'instauration d'un ministère de la Santé publique, les Ligues conçoivent désormais tout l'intérêt que les femmes ont à se grouper pour défendre ensemble la famille et les œuvres catholiques : « Femmes, épouses et mères, comprenons-nous que nous devons garder avec jalousie et défendre avec ardeur et vaillance les droits de la famille ? Sommes-nous à ce point aveugles que nous ne voyons pas où nous conduit l'emprise de plus en plus forte des pouvoirs publics dans de nombreux domaines ? (...) Les femmes groupées ont le droit de créer des institutions qui les aident dans l'accomplissement de leur rôle. Pour aider les femmes et favoriser les familles, il est désirable que les femmes se groupent. C'est le but de la Ligue des femmes. (...) Il nous reste à nous demander si nous sommes décidées à apporter notre concours pour assainir la vie communale et ne pas nous laisser absorber et conduire aveuglément ? Les femmes ont leur mot à dire »<sup>61</sup>.

Cette évolution est significative des paradoxes que génèrent les engagements féminins. Bien que conformes à la répartition des rôles entre hommes et femmes, les œuvres sociales poussent certaines

---

58. « Réunion semestrielle de la Fédération nationale des Ligues, 10/1/1932 : l'éducation civique des femmes par les Ligues: rapport de Mlle de Lalieux », *Moniteur des LOFC*, janvier 1932, p. 5 et ss.

59. KADOC, Fonds KAV, n° 2.1.12. Nationaal Verbond der Christelijke Vrouwengilden. Vergadering van het Dagelijksch Bestuur, 18/11/1932. Maria Baers sera cooptée au Sénat en 1936.

60. KADOC, Fonds KAV, n°2.1.8, Nationaal Verbond KAV, Vergadering gewestelijke propagandisten, 20-21/3/1936.

61. « Défendons la liberté de la famille ouvrière », *Moniteur des LOFC*, n°164, décembre 1937, p. 161.

militantes catholiques à formuler des revendications et à élaborer des stratégies pour influencer les acteurs politiques, ce qui les mène peu à peu à s'insérer dans l'espace public politique. La défense d'un projet de société fondé sur le respect des valeurs religieuses permet de justifier cette incursion. En retour, ce projet de société valorise la complémentarité entre les sexes, glorifie la fonction maternelle et assigne aux femmes un rôle essentiellement confiné à l'espace domestique.

Les œuvres socialistes offrent aussi une situation contrastée. La mission initiale des Femmes prévoyantes est de développer des activités mutualistes afin d'attirer les femmes au socialisme. Contrairement aux œuvres catholiques, les œuvres socialistes sont intégrées dès le départ dans un cadre politique, mais l'objectif du POB vise surtout à organiser la propagande auprès des électrices et non à encourager les femmes à entrer dans la vie politique. À quelques exceptions près, le parti reste hostile au suffrage féminin et tend à limiter l'action politique des femmes aux questions « féminines ». Le Comité national d'action féminine, créé au sein du POB pour organiser les femmes socialistes, décide en 1922 que les organisations de femmes ne pourront s'occuper que de questions « purement féminines »<sup>62</sup>. Si, plus rapidement que les femmes catholiques, les femmes socialistes sont appelées à exercer des responsabilités politiques, leurs interventions sont limitées aux questions qui touchent à la famille.

Les œuvres de l'enfance elles-mêmes participent à une diffusion de normes sexuées, basées sur le principe de la complémentarité entre les sexes et l'assignation des femmes à l'espace privé. Les articles antiféministes que Jeanne Cappe publie régulièrement dans la revue de l'ONE sont à cet égard très significatifs. « Nous, les femmes, avons certes raison de faire sagement notre ménage, sans vouloir promener notre balai au Capitole. (...) Tenant ainsi dans la famille, le sceptre d'une royauté que l'amour affermit chaque jour, les mères et les épouses représentent une puissance qu'il n'est certes ni heureux, ni facile de mécontenter. Leur ingénence compréhensive, amicale, dans les intérêts de leurs époux et de leurs fils vaut certainement mieux pour elles et pour la société tout entière qu'une ingénence directe dans les choses de la politique. Elle assigne à celle-ci la place exacte qu'elle

---

62. IEV, Parti ouvrier belge. PV Comité exécutif du Comité national d'action féminine, 16/10/1922, p. 1.

occupe dans la vie féminine. Aux femmes de toujours se rappeler que, dans le plan du monde, les rôles n'ont pas été distribués au hasard (...)<sup>63</sup>.

### **Conclusions**

Il convient donc de conclure de manière nuancée. Les femmes qui s'engagent dans les œuvres de l'enfance le font principalement pour accroître le bien-être de l'enfant et elles demeurent profondément convaincues de la distribution des rôles entre les sexes. Les qualités « féminines », valorisées et magnifiées pour justifier leur participation sociale, sont d'ailleurs aussi celles qui sont invoquées pour leur refuser l'accès au suffrage.

Cette distinction persistante peut expliquer pourquoi, à quelques exceptions près, un engagement social dans les œuvres de l'enfance fut rarement suivi d'un engagement politique. On ne relève, dans les biographies de ces femmes, que de rares exemples où la participation à des œuvres de l'enfance aurait servi de préalable à une activité politique ou même à l'exercice de postes à responsabilité dans des organisations féminines structurées. D'autres engagements militants semblent nettement plus « porteurs » : associations professionnelles, coopératives, ...etc.

On peut donc difficilement conclure que les œuvres de l'enfance ont constitué un lieu privilégié de transition vers la vie politique, même si elles ont parfois pu jouer ce rôle. Les organisations ouvrières féminines catholiques établissent même une nette distinction entre ces deux types d'engagement et n'encouragent nullement la participation des femmes à la politique, toujours considérée comme une transgression des normes sexuées. Ce qui a dû inévitablement influencer les femmes travaillant dans les œuvres sociales et les détourner des activités politiques.

D'autre part, pour les femmes politiques et pour les responsables d'organisations féminines, la protection maternelle et infantile représente au contraire un intérêt certain. Parallèlement, certaines militantes, pour défendre leurs œuvres de l'enfance, en sont arrivées à élaborer des stratégies qui les ont amenées à interférer dans le jeu

---

63. Jeanne-L. CAPPE, « Et nous les femmes... », *Revue de l'ONE*, 6<sup>e</sup> année, n°8, mai 1925, p. 823.

politique. Même s'il s'agissait le plus souvent de défendre un projet de société inégalitaire et hiérarchisée, l'incursion de ces femmes dans la sphère politique a pu constituer un élément, parmi d'autres, qui ont porté ultérieurement ces mouvements à s'interroger sur les inégalités puis à défendre un projet de société plus égalitaire.



**La profession de sage-femme en Belgique  
au XIX<sup>e</sup> siècle  
De l'accoucheuse traditionnelle à l'auxiliaire médicale**

Gonzague Pluinage

**Naissance sous contrôle d'une profession**

C'est au début du XIX<sup>e</sup> siècle que le processus de professionnalisation de la pratique des accouchements par les femmes aboutit, mouvement au long terme dont les origines remontent à l'apparition des premières sages-femmes au tournant des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles<sup>1</sup>. Jusqu'à la fin du moyen âge, l'accouchement est une affaire de femmes qui s'aident entre elles. Une villageoise, dont l'expérience et le dévouement ont amené ses compagnes à la désigner comme la matrone ou la « bonne mère » de la communauté, accompagne les mères dans les douleurs de l'enfantement et les guide jusqu'à la délivrance<sup>2</sup>. Ne possédant aucune science spéciale, elle est là pour aider et rassurer. Même si elle n'est pas toujours efficace, elle connaît les mots et les gestes qui apaisent et sauvent parfois d'un accouchement difficile. En échange du don qu'elle fait de son temps et de ses services, elle reçoit un contre don en nature. Sa pratique des accouchements s'effectue

---

1. Cet article se fonde sur mon mémoire de licence: *Pour une histoire des sages-femmes en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle*, ULB, Histoire, 2004. Nous y renvoyons pour la bibliographie sur l'histoire des sages-femmes en Belgique.

2. Yvonne VERDIER, *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard, 1979, p.85 et sv. ; Jacques GELIS, *L'arbre et le fruit. La naissance dans l'Occident moderne XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1984, p. 177-187.

donc en dehors des circuits monétaires et en l'absence de tout contrôle d'une quelconque autorité.

Les premiers changements interviennent dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et se renforcent durant les siècles modernes. Le clergé et les magistrats des villes de Flandre et de Bourgogne, tout autant soucieux de porter assistance aux populations que de lutter contre la « Religion prétendue réformée » d'une part, et contre l'avortement et l'infanticide d'autre part – crimes dont la matrone est accusée de se rendre complice – commencent à contrôler l'activité de cette accoucheuse traditionnelle<sup>3</sup>. Choisie et gagée sur les fonds publics pour venir en aide aux femmes pauvres des villes ou seulement autorisée par les pouvoirs publics à y pratiquer les accouchements, la matrone devient une sage-femme, bénéficiant de l'appui des autorités et surveillée par elles. Formé de « sage », qui a la connaissance juste des choses, et de « femme », le mot désigne donc l'accoucheuse qui, capable d'administrer le bon baptême et de convaincre une femme de conserver son fruit, devient progressivement, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, le personnage-clé d'une politique de contrôle social de plus en plus étroit des populations.

D'une manière générale, tout au long de l'époque moderne les sages-femmes, qui exercent essentiellement dans les villes, ne se différencient guère des matrones que par leur titre, reconnaissance officielle d'une pratique pour laquelle elles sont dorénavant rémunérées le plus souvent en argent. Si certaines d'entre elles savent lire et écrire et suivent l'un des sporadiques cours d'accouchements professés par un chirurgien, beaucoup plus nombreuses sont celles qui, illettrées, tiennent les gestes qui sont les leurs d'une accoucheuse plus expérimentée, qu'elles ont assistées auprès de femmes en couches. Cette formation empirique se transmet parfois de manière filiale et les familles où l'on est matrone et sage-femme de mère en fille ne sont pas rares. Les femmes se transmettent ainsi leurs façons de faire et les petits secrets qui leur permettent de « faire les bébés », mais également de soigner tout autant les nouveaux-nés que leurs parents. Bien souvent matrones avant de devenir sages-femmes, elles continuent à être consultées aussi bien par des hommes que par des femmes. « Guérisseuses », elles prodiguent ainsi toutes sortes de soins et

---

3. Yvonne KNIBIELHER et Catherine FOUQUET, *La femme et les médecins*, Paris, Hachette, 1983, p. 177 ; Jacques GELIS, *La sage-femme ou le médecin. Une nouvelle conception de la vie*, Paris, Fayard, 1988, p. 21-39.

empiètent sur les attributions d'un corps médical en cours d'affirmation.

En dépit des efforts et des avancées réalisés par les chirurgiens et les médecins à partir du XVII<sup>e</sup> siècle pour contrôler sa pratique et la subordonner à leur autorité, la sage-femme reste jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle un personnage essentiel de la vie de la communauté dont l'adhésion lui est bien plus nécessaire pour se livrer à sa pratique que l'assentiment d'une autorité médicale. À dire vrai, impliqués dans des querelles professionnelles tendant à délimiter les champs de compétence de chacun, les médecins, chirurgiens et pharmaciens, font preuve à l'égard des accoucheuses d'un intérêt plus formel que réel, visant à leur interdire toute intervention ne relevant pas du simple acte de recevoir le nouveau-né. Dès lors, et en l'absence d'un soutien politique clairement affirmé, la médicalisation réelle du savoir-faire des sages-femmes, rendue possible par les découvertes réalisées par les chirurgiens dans les pratiques obstétricales, est mise en échec par la résistance des populations, attachées aux traditions séculaires qui constituent le ciment de la communauté et la meilleure assurance de son avenir.

#### *Une profession juridiquement définie*

C'est la législation française du 19 ventôse de l'an XI (10 mars 1803)<sup>4</sup>, considérée sur le plan institutionnel comme l'acte de naissance des professions médicales contemporaines<sup>5</sup>, qui introduit dans les régions de la future Belgique, alors sous contrôle français, le diplôme de sage-femme. Abrogée après la chute de l'empire napoléonien, la loi de 1803 est remplacée par la loi hollandaise du 12 mars 1818<sup>6</sup> qui, complétée par l'arrêté royal du 31 mai 1818<sup>7</sup> et conservée par le législateur belge après la révolution de 1830, définit et contrôle la légalité de la nouvelle profession jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Garant de la notion nouvelle de santé publique née dans le sillage de la philosophie des Lumières, l'État organise et contrôle désormais l'exercice des différentes branches de l'art de

4. « Loi relative à l'exercice de la médecine », *Pasinomie*, 1<sup>e</sup> série, t. 12.

5. Carl HAVELANGE, *Les figures de la guérison...* *op. cit.*, p. 198.

6. « Loi réglant tout ce qui est relatif à l'exercice des différentes branches de l'art de guérir », *Pasinomie*, 2<sup>e</sup> série, t. 4, p. 343-346.

7. « Instruction pour les sages-femmes dans le royaume des Pays-Bas », *Pasinomie*, 2<sup>e</sup> série, t. 4, p. 441-442.

guérir dont il réserve le monopole à une catégorie restreinte de praticiens, légalement autorisés et surveillés. C'est une évidence qui s'impose au-delà des changements de régimes politiques. La loi du 12 mars 1818 instaure « dans chaque province du royaume une ou plusieurs commissions chargées, sous le nom de commissions médicales, de l'examen et de la surveillance de tout ce qui a rapport à l'art de guérir »<sup>8</sup>. Organes de l'administration publique et interlocutrices privilégiées des praticiens, ces commissions médicales sont une courroie de transmission entre l'État et le monde des professions médicales. L'ambition clairement exprimée par les législations française et hollandaise est de médicaliser l'ensemble de la population en substituant aux pratiques traditionnelles d'automédication le recours systématique à des professionnels de la santé. C'est pourquoi, tout au long du siècle, les membres de ces commissions poursuivent, en collaboration avec les autorités publiques, une politique sanitaire visant à remplacer les matrones, accoucheuses non diplômées, par des sages-femmes formées à la médecine officielle.

À une époque où la maladie comme l'accouchement se vivent à domicile, l'État et les autorités médicales voient dans ces praticiennes de second ordre un avant-poste de la médicalisation. Pratiquant une tâche traditionnellement féminine qui leur permet de s'immiscer dans le quotidien privé des familles, elles sont considérées comme les auxiliaires indispensables pour diffuser l'hygiène et les soins de santé auprès des populations pauvres et rurales où les médecins, recrutés majoritairement dans la classe bourgeoise, ne sont encore que très rarement appelés. Ce faisant, elles doivent permettre de rendre plus fréquent, et comme plus naturel, l'appel au médecin pour tous les âges de la vie. Ainsi, soumises à un contrôle plus théorique que réel jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les sages-femmes sont au cœur des préoccupations médicales à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle, en raison du nouveau rôle social qui leur est dévolu.

### **Une auxiliaire médicale qu'il faut former**

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la formation des sages-femmes est l'objet de la sollicitude des autorités. Aucune réforme ne venant modifier ou remplacer la législation existante, le nouvel État belge

---

8 . *Pasimomie*, 2<sup>e</sup> série, t. 4, p. 344.

hérite des structures établies par ces prédécesseurs et les sages-femmes continuent à être formées après 1830 selon les modalités établies par le régime hollandais. Si la liberté de l'enseignement reste la règle jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, la création et la promotion d'institutions locales d'enseignement dans les différentes provinces doit permettre de soutenir l'augmentation du nombre des sages-femmes, tout en s'assurant qu'elles reçoivent une formation en accord avec les préceptes de la médecine officielle. Sept écoles pour sages-femmes existaient avant 1830 : Mons, Tournai, Bruges, Gand, Bruxelles, Liège et Namur. Trois sont créées après 1830 : à Malines en 1854, à Nivelles en 1858 et à Hasselt en 1860. Annuellement, les députations permanentes des provinces allouent à ces écoles des subventions destinées à être distribuées comme bourses d'études à des jeunes filles de milieu modeste. Ce système vise à doter chaque commune rurale d'un nombre minimum de praticiennes. Pour pouvoir bénéficier d'une bourse, la candidate doit s'engager à s'installer dans une commune rurale dépourvue de sage-femme et y pratiquer son art pour une durée de cinq ans. La professionnalisation réelle de l'accouchement nécessite que l'ensemble de la population, notamment dans les campagnes les plus reculées, puisse bénéficier des services de sages-femmes diplômées.

Durant les deux premiers tiers du siècle, les écoles sont régies par l'arrêté royal du 6 janvier 1823<sup>9</sup>. Distribuée sur deux années, la formation y est essentiellement pratique et dispensée par le chirurgien en chef de la maternité assisté par la maîtresse sage-femme. Chaque année, une à plusieurs dizaines d'élèves suivent les cours organisés dans l'hospice de maternité le plus important de chaque province. À la fin de la deuxième année, les élèves sont autorisées à présenter l'examen devant la Commission médicale provinciale à la condition qu'elles aient réalisé au moins une douzaine d'accouchements durant leur cursus.

Au départ, la pénurie de praticiennes et le niveau scolaire fort bas des filles des classes populaires interdisent d'attendre des candidates-élèves à la fonction de sage-femme des connaissances trop étendues et peu remplissent l'obligation légale du savoir lire et écrire; certains établissements embauchent même des institutrices

---

9. « Arrêté approuvant le règlement sur l'organisation des écoles d'enseignement pour les chirurgiens et sages-femmes, et sur le nombre de ces dernières », *Pasinomie*, 2<sup>e</sup> série, t. 7, article 21, p. 253-256.

pour renforcer leur instruction primaire insuffisante. C'est que, dans un siècle où la reconnaissance sociale attachée au travail est un privilège exclusivement masculin, les accoucheuses se recrutent parmi les couches modestes de la société où les femmes sont obligées de travailler.

Mais dès la moitié du siècle, alors que le nombre de sages-femmes dans le pays semble satisfaisant afin de remplacer partout les matrones auprès des femmes en couches, les commissions médicales et les autorités provinciales sont unanimes pour préconiser une amélioration de leur formation et réclamer une réforme de la législation : « Les sages-femmes ne sont pas à la hauteur de leur mission, écrit le gouverneur de la province de Liège en 1858, destinées à entourer de soins les femmes de tous les rangs, dans les moments les plus critiques, les plus émouvants même de leur vie, et ne possédant pas cette dignité de forme, cette réserve unie à la bienveillance, en un mot, ces qualités que donne et développe une bonne éducation, elles sont considérées comme des mercenaires et ne peuvent rendre à leurs clientes que la partie la plus matérielle des services que ces dernières seraient en droit d'attendre »<sup>10</sup>.

### *La réforme de 1884*

Après avoir pris l'avis des commissions médicales provinciales, le législateur promulgue le 30 décembre 1884 un arrêté royal qui modifie les règles relatives à l'organisation des écoles d'enseignement pour les sages-femmes et complète leur instruction par l'ajout de nouvelles matières. Reprenant des innovations déjà instituées localement par plusieurs commissions, cette nouvelle législation les entérine a posteriori et les étend à l'ensemble des provinces du royaume. Tout d'abord, de nouvelles conditions d'admission élèvent le niveau d'instruction primaire attendu des candidates. « Si l'on veut arriver à donner aux sages-femmes une instruction scientifique plus complète, souligne en 1881 la Commission de Flandre occidentale, (...) si l'on veut développer le programme de leurs études obstétricales, il faut écarter dès le début les élèves dont l'instruction primaire est insuffisante »<sup>11</sup>. Et comme

---

10. *Rapport des commissions médicales provinciales sur leurs travaux* (R.C.M.P.), Liège, 1967, pp. 182-183.

11. R.C.M.P., Flandre occidentale, p. 71.

le préconisait déjà en 1867 la Commission médicale de Liège, à la lecture et à l'écriture sont ajoutées des connaissances relatives au système légal des poids et mesures, des éléments du calcul ainsi qu'une connaissance littéraire plus large. Parallèlement, l'examen de capacité que doit présenter l'élève devant la Commission médicale à la fin de son cursus vient sanctionner des études rendues plus difficiles. Depuis 1823, il consistait en une épreuve orale unique portant sur des connaissances théoriques relatives à l'anatomie et au fonctionnement des parties du corps en relation avec la grossesse. Désormais, à l'instar de ce que préconisait en 1881 la Commission de Flandre occidentale, il se divise en deux épreuves, écrite et orale, qui touchent un ensemble de matières beaucoup plus vaste : anatomie, physiologie, hygiène et déontologie. Ainsi, aux simples connaissances anatomiques des organes de la génération et de la parturition s'ajoutent de nombreuses connaissances sur les phénomènes physiques liés à la grossesse et l'accouchement, mais aussi sur les suites des couches, sur tout ce qui est relatif à l'enfant, aux accidents les plus fréquents qui compliquent l'accouchement, la digestion, la circulation sanguine, la respiration, les injections, les bains, l'application de ventouse et de sangsues, ...etc. Lors de l'examen, chaque branche du programme fait l'objet d'une question et l'épreuve orale s'accompagne d'un ensemble de manœuvres à effectuer sur un mannequin.

### *Une profession encombrée ?*

Outre une amélioration significative de la formation des accoucheuses, les nouvelles prescriptions légales, en rendant ainsi les études plus difficiles, doivent également permettre de restreindre le nombre annuel de nouvelles praticiennes. En effet, dès le début des années 1860, certaines commissions signalent que le nombre de praticiennes dans leur ressort suffit pour « organiser sur tous les points de la province un service obstétrical dont des sages-femmes diplômées seraient seules chargées »<sup>12</sup> ; « on se croirait au moment qu'appellent, depuis si longtemps, les vœux de tout homme animé des meilleurs sentiments d'humanité, où la femme qui enfante ne sera plus abandonnée dans les campagnes à l'ignorance, à l'incurie des matrones, et sera assurée de trouver partout les secours

---

<sup>12</sup>R.C.M.P., Flandre orientale, 1860, p. 68.

intelligents que la civilisation promet et qu'une accoucheuse instruite peut lui donner »<sup>13</sup>, souligne en 1863 la Commission du Hainaut.

De fait, durant les deux premiers tiers du siècle, l'effectif des sages-femmes connaît une croissance extraordinaire et la plus importante de toutes les professions du secteur des soins et de la santé. Entre 1831 et 1880, l'augmentation se fait selon un rythme de 300 sages-femmes en moyenne par décennie<sup>14</sup>. Il s'agit là, indéniablement, du résultat de la politique de médicalisation des autorités, inaugurée par le régime français et poursuivie après 1830. Alors qu'au lendemain de l'indépendance le pays comptait 674 accoucheuses autorisées, en 1885 leur effectif s'élève à 2286.

Pendant, jamais sur l'ensemble du siècle, les instances médicales ne dénoncent la profession comme encombrée, et la difficulté accrue des études restreint progressivement le nombre de postulantes à la profession, à partir de la fin des années 1880. L'augmentation durant les deux dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle n'est plus que de 327 praticiennes. Néanmoins, à l'instar du professeur Charles de l'école de la Maternité de Liège en 1887, quelques rares voix font remarquer une surpopulation d'accoucheuses. Illusion d'optique produite par leur irrégulière répartition entre les centres urbains et les campagnes : « Il est à remarquer, indique l'Académie royale de médecine en 1888, que la répartition des sages-femmes laisse à désirer dans certaines provinces : leur nombre est exagéré en quelques localités ; ailleurs il est insuffisant »<sup>15</sup>.

En dépit des efforts déployés par les commissions médicales pour fixer les sages-femmes dans les campagnes, les villes attirent indéniablement un trop grand nombre de praticiennes eu égard aux besoins des populations. En 1898, la Commission du Limbourg remarque que « les élèves sortant de l'école (...) s'établissent presque toutes ou dans les villes ou dans les communes riches et peuplées, où elles trouvent une situation passable, si pas lucrative. Quelques-unes d'entre elles, filles de sages-femmes, se

---

13.R.C.M.P., Hainaut, 1863, p. 110.

14. *Annuaire statistique de la Belgique*, Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture, 1870-1910.

15. « Observations présentées par l'Académie royale de médecine », R.C.M.P., 1888, p. LXVI.

fixent dans leur commune natale et héritent de la clientèle maternelle. Les suites de cet état de choses sont faciles à constater : il reste dans la province des communes nombreuses qui seront privées de sage-femme parce que ces praticiennes n'y trouvent pas les ressources nécessaires à leur subsistance. (...) Une grande partie de la province reste le fief incontesté de ces misérables matrones, d'autant plus hardies qu'elles sont ignorantes, qui causent la mort de tant de malheureuses mères de famille »<sup>16</sup>.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les populations du plat pays restent attachées à certaines formes et pratiques de leur culture et les matrones subsistent. De nombreuses résistances freinent l'implantation de la modernité médicale dans les campagnes, récalcitrantes au changement. C'est pourquoi de nombreuses sages-femmes diplômées ne parviennent pas à s'intégrer dans les liens de sociabilité de nombreuses communautés rurales, ou n'y parviennent qu'au prix d'éprouvantes difficultés.

Toutefois, il serait faux de vouloir schématiser la pratique des accouchements par les femmes au cours du XIX<sup>e</sup> siècle à une lutte, évidemment simplificatrice des processus historiques, entre la sage-femme diplômée et la matrone illégale, comme les deux représentantes de deux cultures qui s'opposent. Se recrutant parmi les couches modestes de la société, les sages-femmes sont, pour un grand nombre d'entre elles, nées et élevées dans cette culture populaire d'où les autorités médicales tentent d'éradiquer des pratiques d'automédication et de nombreux préjugés, croyances et superstitions en matière de santé. Les deux années passées sur les bancs des écoles et auprès des lits des femmes en couches dans les maternités urbaines ne suffisent pas toujours pour acculturer les élèves à la philosophie médicale savante.

### **Les conférences pour les sages-femmes : instruire et contrôler**

En 1877, la Commission médicale provinciale de Flandre occidentale institue des cycles de conférences destinés aux sages-femmes déjà établies dans son ressort. D'emblée le double objectif poursuivi par ses membres d'instruire et de contrôler ces praticiennes est clairement exprimé : « les sages-femmes, en quittant l'école, sont pour la plupart entièrement abandonnées à

---

16 R.C.M.P., Limbourg, 1898, p. 454.

elles-mêmes, hormis les circonstances où elles réclament l'assistance d'un praticien pour les cas de dystocie qui exigent l'emploi des instruments. (...) Des conférences annuelles ou bisannuelles données par des membres délégués de la Commission médicale, dans les chefs-lieux d'arrondissement ou de canton, et auxquelles seraient invitées les sages-femmes de la circonscription, maintiendraient les moyens de surveillance efficace et assureraient aux populations des secours d'autant plus précieux, qu'ils resteraient éclairés »<sup>17</sup>.

La législation hollandaise de 1818 attribue aux commissions médicales qu'elle crée le contrôle de la pratique des sages-femmes. Ainsi, le 8<sup>e</sup> article de l'*Instruction pour les sages-femmes dans le Royaume des Pays-Bas* stipule-t-il que l'accoucheuse est obligée de transmettre chaque année à la Commission médicale locale du ressort de son domicile un rapport sur les cas où l'accouchement aurait été réalisé avec difficulté par elle seule ou avec l'aide d'un médecin<sup>18</sup>. Or cette disposition que les membres de la Commission de Flandre occidentale considèrent comme « fort sage en ce qu'elle permet, d'une part, une surveillance efficace sur la pratique des sages-femmes, et, d'autre part, en ce qu'elle donne à la Commission l'occasion de tracer la voie à suivre, dans les cas où le défaut de connaissances avait pu ajouter aux difficultés de la situation »<sup>19</sup>, est restée jusque-là sans application. Ce à quoi les membres de la Commission de Flandre occidentale entendent remédier.

Dans leur rapport de 1881, ils donnent une description de l'organisation des conférences bisannuelles tenues dans leur province<sup>20</sup>. Le médecin-conférencier débute inmanquablement par le rappel des devoirs professionnels des sages-femmes, l'histoire de leur art et l'importance de leur mission. Suit l'exposé portant sur des exemples de dystocies et l'emploi de quelques instruments obstétricaux utiles lors d'accouchements laborieux. La parole est ensuite donnée aux accoucheuses pour qu'elles exposent des observations sur leur pratique, qui sont commentées par les membres de la Commission présents. Enfin, des registres leurs sont distribués pour qu'elles y notent les descriptions des

---

17. R.C.M.P., Flandre occidentale, 1881, pp. 75-76.

18. 31 mai 1818, « Instruction pour les sages-femmes dans le Royaume des Pays-Bas », *Pasinomie*, 2<sup>e</sup> série, t. 4, article 8, p. 442.

19. R.C.M.P., Flandre occidentale, 1881, p. 75.

20. *Ibidem*, p. 75-78.

accouchements qu'elles pratiquent. Afin d'y attirer les sages-femmes, parfois réticentes – certaines craignant d'avoir à passer de nouveaux examens – un système de double rémunération est établi. Sur les sommes allouées annuellement par la Députation permanente de la province, des jetons de présence sont distribués aux praticiennes et des primes sont accordées à celles jugées les plus recommandables par leur zèle et la qualité des communications qu'elles ont faites durant les réunions.

### *Une innovation ... qui s'impose*

L'idée d'instituer des conférences regroupant régulièrement les sages-femmes d'une même province convainc rapidement les différentes commissions médicales. Elles y voient le moyen de compléter efficacement l'instruction des praticiennes et de lutter contre les pratiques persistantes, dangereuses pour la vie des femmes en couches et de leur progéniture. Introduites progressivement dans les différentes provinces du royaume à partir des années 1880, ces conférences ont pour thèmes principaux l'alimentation des nouveaux-nés et les récentes pratiques hygiéniques de l'antisepsie – enseignée dans les écoles pour sages-femmes à partir de 1886 – puis de l'asepsie ; deux méthodes nées des découvertes microbiennes de la deuxième moitié du siècle et rendues obligatoires dans la pratique des accoucheuses en 1894.

La lutte contre les mortalités maternelle et infantile compte parmi les principaux chevaux de bataille du mouvement hygiéniste triomphant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans ce combat, les médecins entendent faire jouer aux sages-femmes un rôle de premier plan : « Est-ce au médecin à prendre le rôle d'éducateur de la mère de famille ? Certes, quand il est appelé à temps, il doit savoir entrer dans les détails pratiques, montrer lui-même comment on réalise ce qu'il conseille. Malheureusement, l'occasion lui fait souvent défaut, car chez le pauvre il n'est guère appelé à donner son avis que trop tard. Mais il est une personne qui, de par sa profession, est nécessairement en contact fréquent avec la mère, c'est la sage-femme. À elle, pensons-nous, il incombe de détruire les préjugés sur l'hygiène de l'enfance, d'instruire les parents, de leur montrer comment on nettoie un biberon, on stérilise du lait »<sup>21</sup>.

---

21. *Rapport de la Commission médicale locale de Mons sur ses travaux, 1898, p. 306.*

Les chiffres élevés de participation des sages-femmes à ces conférences démontrent l'intérêt qu'elles y accordent, une fois vaincues les premières réticences. Bien qu'il soit impossible de disposer de statistiques précises, les données fournies par les commissions médicales dans les rapports indiquent la tendance. En 1881, 72 % des sages-femmes de Flandre occidentale se seraient rendues aux conférences données dans la province<sup>22</sup>. Cinq ans plus tard, la Commission de Liège note que sur les 350 sages-femmes que compte la province, plus de 150 s'y sont rendues<sup>23</sup>. Enfin, en 1891 dans la province du Luxembourg, sur les 69 sages-femmes convoquées, seules dix étaient absentes<sup>24</sup>. D'une manière générale, il semble que c'est entre la moitié et les deux-tiers des effectifs provinciaux des accoucheuses qui assistent à ces réunions où elles peuvent, par ailleurs, exposer les difficultés rencontrées quotidiennement dans leur pratique. Elles y trouvent, chez les membres des commissions médicales, une oreille attentive à leurs demandes de subsides et à la dénonciation de la pratique illégale des accouchements par des matrones non diplômées.

### **Les attributions des sages-femmes comme peau de chagrin**

Dans le même temps où ils cherchent à améliorer la formation des sages-femmes, les médecins, dans leur majorité, s'attachent à restreindre progressivement les attributions traditionnelles de ces praticiennes. Craignant leur concurrence, ils dénoncent la persistance d'usages hérités des siècles précédents où les matrones et les sages-femmes réalisaient régulièrement des actes jugés comme relevant de l'art de guérir et toujours considérés par les populations du XIX<sup>e</sup> siècle comme faisant partie de leurs attributions. Parallèlement, ils refusent toute extension légale de leurs compétences en relation avec l'élévation du niveau intellectuel de leurs études. Grâce à l'appui du législateur, ils réussissent à délimiter l'activité des accoucheuses au simple acte de recevoir le nouveau-né, là où leurs confrères des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles avaient échoué : « Si, d'un côté les sages-femmes doivent être assez instruites pour reconnaître une affection quelque peu sérieuse, d'un autre côté, leur devoir, dans ces circonstances, est d'appeler

---

22.R.C.M.P., Flandre occidentale, 1881, p. 78.

23.R.C.M.P., Liège, 1886, p. 277.

24 R.C.M.P., Luxembourg, 1891, p. 353.

l'homme de l'art au plus vite, afin que celui-ci puisse porter remède instantanément »<sup>25</sup>.

### *D'interminables discussions*

Durant toute la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, d'interminables discussions agitent l'Académie royale de médecine et les commissions médicales provinciales sur les attributions des sages-femmes. Faut-il légaliser la pratique de la saignée par les accoucheuses ? Doit-on continuer à les autoriser à effectuer la vaccination ? Sont-elles capables d'appliquer le forceps dans le cas d'un accouchement difficile ?

La majorité des membres de ces collèges défendent une conception restrictive des attributions des accoucheuses, basée sur la législation hollandaise de 1818 qui limite l'exercice de la profession de sage-femme aux « accouchements naturels, ou à ceux que l'ont peut opérer avec la main, sans que jamais il leur soit permis d'employer des instruments »<sup>26</sup>. Face à eux, nombreux sont ceux qui, soulignant la sous-médicalisation des campagnes, préconisent au contraire une extension légale des compétences professionnelles de ces praticiennes. Ainsi, si l'interdiction de la pratique de la saignée par les sages-femmes fait presque l'unanimité au sein des autorités médicales, certains médecins défendent l'autorisation pour ces praticiennes de continuer à effectuer la vaccination. En 1871, le ministre de l'Intérieur demande aux commissions médicales s'il ne serait pas souhaitable d'envisager de légaliser une pratique déjà courante dans les faits et qui, parce que les sages-femmes sont plus présentes que les médecins dans le plat pays, permettrait une meilleure application des programmes provinciaux de vaccination.

En 1879 le médecin hygiéniste Hyacinthe Kuborn soumet à une Académie royale de médecine plus que réticente la proposition, prudente, que « les sages-femmes ne pussent être admises à pratiquer la vaccination qu'en vertu d'une autorisation spéciale du gouverneur, et qui ne serait accordée qu'en l'absence de médecin vaccinateur ou en temps d'épidémie »<sup>27</sup>. De la même manière, trois

---

25. R.C.M.P., Luxembourg, 1885, p. 344.

26. 31 mai 1818, « Instruction pour les sages-femmes dans le Royaume des Pays-Bas », *Pasironomie*, 2e série, t. 4, article 2, p. 441.

27. *Bulletin de l'Académie royale de médecine*, 1879, p. 403.

années plus tôt, le 3 avril 1875, ce médecin avait déposé avec son confrère le docteur Mascart une proposition intitulée *Sur la nécessité qu'il y aurait d'étendre le cercle des connaissances exigées des sages-femmes, afin de les mettre à même, en cas d'urgence et en cas d'absence du médecin, de faire des applications au forceps dans les cas simples*. Ils y soulignent, d'une part, que dans les écoles « les sages-femmes sont instruites non seulement à la pratique des accouchements ordinaires, mais aussi à la pratique des accouchements difficiles, c'est-à-dire qu'on leur enseigne l'application du forceps (...) et les différentes manœuvres », et que, d'autre part, en autorisant les sages-femmes à pratiquer tous les accouchements à opérer avec la main, la législation hollandaise de 1818 leur confère l'autorisation d'appliquer la version, technique beaucoup plus périlleuse que celle du forceps. Ils suggèrent donc que l'arrêté royal du 31 mai 1818 interdisant aux sages-femmes l'utilisation du forceps soit modifié. D'autant que dans beaucoup de communes rurales, les médecins ne sont pas toujours disponibles ou joignables suffisamment rapidement pour intervenir en cas d'accouchement laborieux, où seule la rapidité d'action peut sauver la vie de la mère et de l'enfant.

Si les avis paraissent parfois très partagés, la majorité des médecins rejette ces propositions en arguant de l'ignorance des accoucheuses et de la faiblesse de leurs capacités intellectuelles qu'il serait vain de vouloir développer plus avant. Bien qu'elle paraisse caricaturale, beaucoup de médecins semblent partager, en toute bonne foi ou non, l'opinion exprimée en 1887 par le médecin français Gustave-Joseph Witkowski : « Il n'est certes pas impossible de trouver des sages-femmes capables et prudentes ; mais aussi combien sont ignorantes et par cela même téméraires ! Et ce sont précisément ces dernières qui, par leur assurance, savent capter la confiance ; ce sont elles qui sont dangereuses. (...) Le terrain le plus propre au développement du préjugé est, sans contredit, le cerveau d'une femme : tendance au merveilleux, au mensonge même, ignorance, présomption, obstination, tout favorise en elle l'éclosion de cette plante tenace. Parasite aussi difficile à extirper de l'esprit humain que le chiendent d'un champ ! Déracinez, hersez, labourez ; bientôt vous verrez paraître de nouveaux rejetons ! Dès lors, il est

utile d'ajouter que le nombre des préjugés relatifs à la grossesse et à l'accouchement est presque infini »<sup>28</sup>.

#### *Des compétences professionnelles réduites*

Après l'interdiction qui leur est faite en 1876 de continuer à pratiquer la vaccination, les sages-femmes se voient refuser l'utilisation du forceps en 1879 : « Les sages-femmes sont des auxiliaires importants de la santé publique à condition qu'elles se limitent absolument dans les devoirs de leurs fonctions, sinon elles deviennent les plus détestables des empiriques, car les accidents qui surviennent pendant les accouchements ont souvent le caractère le plus grave et ce n'est pas trop de l'expérience bien mûrie d'un praticien consciencieux et savant pour prendre parti dans ces cas difficiles »<sup>29</sup>. Ce qui conduit l'historien Karel Velle à parler de véritable oppression à leur égard<sup>30</sup>.

Peu convaincues de l'efficacité de ces interdictions sur la pratique quotidienne des sages-femmes, certaines commissions émettent le souhait que le législateur fixe des cadres légaux d'une surveillance dont ils seraient les exécutants : « Oh ! Nous savons bien que la sage-femme, en vertu d'arrêtés royaux et de la loi elle-même doit fournir des garanties d'honorabilité, doit se soumettre aux règlements sur l'exercice de l'art de guérir, qu'elle doit refuser de visiter les malades et de s'immiscer dans la pratique de la médecine infantile, qu'elle devrait se contenter de terminer méthodiquement les accouchements naturels et recourir au praticien dès la première difficulté, dès la première anomalie. Elle devrait même appeler un médecin à son aide chaque fois que l'accouchement s'annonce comme difficile ou que l'avortement paraît imminent. En fait, qu'en est-il ? Tout cela est lettre morte. Où est le pouvoir capable de maintenir les sages-femmes dans ces justes limites ? Le pouvoir judiciaire ? Les poursuites ? (...) Pour mettre un terme à cette situation de plus en plus aiguë et obsédante, nous demandons (...) que la sage-femme ne puisse prêter ses soins à une parturiente qu'avec l'assentiment d'un

---

28. Gustave-Joseph WITKOWSKI, *Histoire des accouchements chez tous les peuples*, Paris, Stenheil, 1887, pp. 152-153.

29. R.C.M.P., Brabant, 1884, p. 65.

30. *De vroedvrouw in de 19<sup>de</sup> eeuw. Een beroep in verdrukking ?*: K. VELLE, *op. cit.*, p. 75-92.

médecin. Dès ce jour elle deviendra l'aide secourable et recherchée. On aura réconcilié l'intérêt public avec l'intérêt du médecin et de la sage-femme elle-même »<sup>31</sup>.

Mais lorsqu'il rédige les nouvelles instructions réglementant la profession, promulguées en 1908, le législateur se borne à reprendre les interdictions émises durant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour décrire, dans le détail, les attributions des accoucheuses. Les limites de l'exercice de leur profession sont clairement explicitées et toutes les occasions dans lesquelles elles doivent faire appel au médecin sont indiquées de manière à ne laisser planer aucune ambiguïté quant aux rôles de chacun.

### **Affirmation d'un corps professionnel**

Comment les sages-femmes ont-elles réagi face aux nombreuses critiques des médecins et aux limitations de leurs attributions dont ils sont à l'origine ? Se sont-elles exprimées ? Ont-elles cherché à se défendre ? Non seulement les sages-femmes ne protestent pas contre les attaques récurrentes dont elles sont l'objet, mais elles sont les premières, aux côtés des médecins, à dénoncer les usages reconnus par les instances médicales comme déshonorant la profession.

C'est pour elles la voie à suivre si elles souhaitent se faire reconnaître socialement et c'est dans cet esprit que sont créées les premières organisations professionnelles d'accoucheuses, dans la dynamique initiée par les conférences provinciales pour les sages-femmes établies. Le fait de se retrouver régulièrement afin de suivre en commun les exposés des médecins venus leur présenter les nouveautés scientifiques en relation avec leur métier, le partage d'anecdotes et d'expériences de la vie quotidienne, la reconnaissance des unes envers les autres sous le regard bienveillant et paternaliste des membres des commissions médicales favorisent, à partir du début des années 1880, la prise de conscience par les accoucheuses d'appartenir à un même groupe professionnel dont l'utilité sociale, qui leur est sans cesse réaffirmée, doit être défendue.

A la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, des sages-femmes d'une même ville ou de plusieurs villages organisent localement des

---

31, R.C.M.P., Brabant, 1901, pp. 65-66.

premiers syndicats. A l'origine de ces groupements, se trouvent les volontés convergentes de praticiennes militantes et de médecins, professeurs de la pratique des accouchements dans les universités et les écoles pour sages-femmes. En 1898, la Commission médicale du Brabant signale dans son rapport annuel qu'elle a été avisée de la création d'un syndicat de sages-femmes de l'agglomération bruxelloise<sup>32</sup>. Ces praticiennes ont soumis à son approbation les statuts de la nouvelle organisation en indiquant que leur objectif principal est de renforcer la dignité sociale de leur profession en luttant contre la pratique illégale des accouchements par des personnes non autorisées. Le même principe d'action est avancé par des accoucheuses de Verviers qui créent un syndicat en 1901<sup>33</sup>. Lors de sa réunion du 2 mars 1913, ce syndicat invite le professeur Charles, de l'université de Liège, à venir faire une conférence sur les responsabilités des accoucheuses, la déclaration de naissance, les avortements criminels, l'exercice illégal, le secret professionnel et la nécessité de l'entente entre les accoucheuses, et entre les accoucheuses et les médecins<sup>34</sup>. Jamais, durant les réunions de ces syndicats, les limitations professionnelles établies à l'encontre des sages-femmes ne sont même évoquées. Les premiers mouvements syndicaux d'accoucheuses s'inscrivent donc dans une perspective d'étroite collaboration avec les médecins, et non de lutte professionnelle.

Bientôt ces syndicats, dispersés à travers tout le pays, s'unissent pour former des associations plus importantes au niveau provincial. C'est ainsi que, dans la première partie des années 1910, sont créées les unions professionnelles d'accoucheuses. La première voit le jour dans la province de Liège en novembre 1911<sup>35</sup>. Galvanisées par le succès que rencontre très rapidement cette première tentative, des praticiennes d'autres provinces s'en inspirent pour mettre en place des organisations analogues : Union professionnelle des accoucheuses de la province du Luxembourg (août 1912), du Hainaut (décembre 1912) et du Brabant (mai 1913). L'importance numérique des sages-femmes présentes aux réunions de ces organisations professionnelles indique qu'elles répondent bel et bien à une attente. Mais là encore, la collaboration entre sages-

---

32 R.C.M.P., Brabant, 1898, p. 81.

33 *Journal d'accouchements* (J. Acc.), t. XXXIV, 2 mars 1913, p. 101.

34 *Ibidem*.

35 J. Acc., t. XXXIV, 2 février 1913, p. 39.

femmes et médecins est étroite. Les professeurs d'accouchements des universités et des écoles pour sages-femmes soutiennent activement la création de ces associations, dont ils acceptent toujours la présidence d'honneur. Parmi eux, le professeur Charles occupe une place toute particulière. Membre d'honneur de plusieurs syndicats et unions professionnelles de sages-femmes, il est reconnu par ces dernières comme « l'initiateur du mouvement syndical des accoucheuses en Belgique »<sup>36</sup> et son journal, le *Journal d'accouchements*, est adopté comme organe officiel pour l'ensemble des unions professionnelles d'accoucheuses.

La volonté exprimée par ces associations lors de leur création est de défendre les droits des praticiennes, d'améliorer leur situation économique et de travailler à relever la considération sociale attachée à la profession. Un triple objectif dont la réalisation passe par l'obtention d'une augmentation des honoraires, la lutte contre la pratique illégale des accouchements par les matrones mais aussi par la disparition chez des sages-femmes diplômées, exerçant notamment dans des communes rurales, de pratiques traditionnelles jugées dégradantes. Il est encore courant, par exemple, au début du XX<sup>e</sup> siècle, que la sage-femme porte le bébé sur les fonds baptismaux et qu'elle reçoive, durant la cérémonie, une pièce de monnaie du parrain et la marraine de l'enfant. Or cette pratique est désormais jugée incompatible avec la dignité de la profession : « La pièce de monnaie paraît une aumône. Les accoucheuses, qui ont un diplôme obtenu après des études difficiles et coûteuses, ne peuvent davantage se soumettre à des coutumes surannées et avilissantes »<sup>37</sup>.

Si dans ce domaine les Unions devront faire preuve de patience pour voir un certain nombre de sages-femmes abandonner des usages issus de la culture populaire rurale, en revanche leurs revendications en matière d'honoraires sont rapidement rencontrées. Leurs premières propositions de nouveaux tarifs déposées devant les commissions médicales provinciales sont acceptées dès 1912. Mais il ne s'agit là, au tout début du XX<sup>e</sup> siècle, que des premières victoires d'un mouvement professionnel naissant qui se développera durant l'entre-deux-guerres. Un mouvement qui ne remet pas en cause les limites imposées à la profession par les

---

36. J. Acc., t. XXXIV, 27 juillet 1913, p. 268.

37. J. Acc., t. XXXIV, 2 février 1913, p. 40.

pouvoirs publics et les instances médicales, mais qui, à la recherche de la reconnaissance sociale, accepte le code déontologique édicté par les médecins et le législateur.

### **Conclusions**

Assez curieusement, l'histoire des sages-femmes en Belgique est encore peu connue et reste, en grande partie, à écrire. Elle constitue pourtant une porte d'entrée privilégiée dans l'histoire des professions du vaste secteur des soins et de la santé envisagée dans la perspective des rapports sociaux de sexes. Plus largement, elle témoigne de la division sociale du travail entre les sexes et renvoie à l'organisation de la société globale. Dans un siècle où le discours dominant impose comme sphère d'activités aux femmes celle de la vie privée et domestique, les sages-femmes, détentrices d'un diplôme, exercent l'une des rares professions féminines légitimes et reconnues, et la seule du monde médical qui leur soit exclusivement ouverte.

Chargées de propager les principes d'hygiène et de santé de la médecine scientifique auprès des populations pauvres et rurales, où les médecins, majoritairement universitaires, ne peuvent ou ne veulent pas se rendre, elles sont considérées comme des praticiennes de second ordre. Par ailleurs, malgré la sous-médicalisation reconnue des campagnes et les réticences de la population à faire appel au praticien, les médecins réussissent, grâce à l'appui du législateur, à délimiter l'action de ces femmes au strict minimum jugé comme ne relevant pas de l'exercice de l'art de guérir. Ainsi, à mesure que s'impose la notion de santé publique et que les pratiques médicales s'inscrivent dans les mentalités collectives, les médecins parviennent à monopoliser à leur profit la reconnaissance sociale liée à la tâche de guérir. De cette manière, la division sexuée du travail se renforce : à l'homme le privilège de guérir et à la femme, exclue des universités de la fin du moyen âge jusqu'en 1890, l'obligation de soigner. Obligation imposée par une définition de la « nature féminine » comme particulièrement sensible, compatissante et dévouée.

Le renforcement de la dignité sociale de la profession de sage-femme par la stricte observance de la déontologie est un des principaux objectifs que se fixent les premiers syndicats professionnels lors de leur création à la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup>

siècles. Le succès que la naissance de ces organisations rencontre auprès des accoucheuses illustre l'émergence d'une conscience professionnelle qui accompagne la progressive reconnaissance de leur appartenance au monde des professions médicales.

Mais déjà dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, le rôle de la sage-femme s'atténue. L'hôpital, qui resta longtemps un mouiroir, devient peu à peu un lieu de progrès médical. A la suite des découvertes de Pasteur et de ses contemporains, les médecins y pratiquent l'asepsie et l'antisepsie, méthodes anti-bactériologiques qui permettent une importante réduction de la mortalité maternelle durant l'accouchement. Avec la création du diplôme d'infirmier-infirmière en 1908, ils disposent d'un personnel médical hospitalier soumis – ce que les sages-femmes indépendantes, accusées de concurrence illégale, n'ont jamais été suffisamment à leurs yeux.

Dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'hôpital est devenu une véritable institution de soins et y accoucher devient la règle. Dans leur grande majorité, les accoucheuses quittent leur statut d'indépendantes pour intégrer le personnel médical des maternités. Progressivement, elles y deviennent des infirmières spécialisées sous les ordres des médecins. La médicalisation de l'accouchement marque ainsi l'aboutissement du processus d'éviction des sages-femmes au profit des gynécologues. En 1900, 2.513 sages-femmes indépendantes pratiquaient les accouchements à domicile. Près d'un siècle plus tard, elles ne sont plus que 80.

Toutefois, des premiers signes, certes encore timides, d'une volonté de démedicaliser l'accouchement naturel apparaissent dans les dernières années du XX<sup>e</sup> siècle et rejoignent les préoccupations professionnelles des sages-femmes qui, se référant à l'autonomie historique de leur métier, s'attachent à défendre leur statut de praticiennes indépendantes.

**Le droit au travail des femmes à l'aune de la citoyenneté**  
**La contestation de l'activité salariée des femmes en Suisse**  
**durant les années 1930\***

Céline Schoeni

La décennie des années 1930 représente un des épisodes les plus marquants de la remise en cause du droit au travail salarié des femmes. Ce n'est certes ni la première ni la dernière fois que la présence féminine dans la sphère professionnelle est discutée, contestée et condamnée<sup>1</sup>. Pourtant, sur fond de crise économique et de chômage, la polémique sur l'accès des femmes à l'emploi qui émerge dans la société durant cette période reste d'une ampleur jusque-là inégalée. Selon ses détracteurs, le travail féminin augmenterait de manière alarmante, menaçant l'équilibre social et générant une dénaturation du « sexe faible », une destruction de la famille – cellule de base de l'État – et une baisse inquiétante de la natalité. En réponse à ce qui est perçu comme une perte de repères et de valeurs se développe un discours dénonçant la prétendue invasion du marché du travail par les femmes, invoquant le rôle primordial des femmes au foyer et réclamant un retour à « la normale » et à un partage sexué des tâches clairement défini.

---

\* Communication faite à la Journée internationale « Citoyennetés féminines » organisée à l'ULB le 14 avril 2005 (dans le cadre de l'ARC 02 07 285).

1. Concernant la Suisse: Regina WECKER, Gaby SUTTER, Brigitte STUDER, *Die « schutzbedürftige Frau » : Zur Konstruktion von Geschlecht durch Mutterschaftsversicherung, Nachtarbeitsverbot und Sonderschutzgesetzgebung*, Chronos, Zürich, 2001; Brigitte STUDER, « Sites of Contest and Negotiation : Women's industrial and clerical work until the Second War in Switzerland », *Gender, Class in the 20th Century*, AMSAB-Institut d'histoire sociale, Gand, 2000, p. 137-153.

Cette contribution présente les différentes facettes de la contestation du droit au travail rémunéré des femmes en Suisse durant les années 1930. En retraçant les mécanismes de différenciation et de hiérarchisation entre les sexes dans la sphère productive, cet article analyse la division sexuelle du travail à l'œuvre durant les années 1930, phénomène qui reste encore actuellement l'un des facteurs structurants du marché du travail.

En guise de remarque préliminaire, il faut préciser qu'au cours de cette décennie, l'opposition à l'activité salariée féminine n'est pas une spécificité helvétique : l'ensemble des pays industrialisés touchés par la crise économique ont remis en cause la légitimité du droit au travail des femmes. Le cas suisse constitue donc un exemple dans le cadre d'un débat transnational. Il existe certes des caractéristiques helvétiques particulières concernant le débat sur le travail féminin et les mesures légales prises pour restreindre l'emploi féminin, mais celles-ci résultent d'un contexte national donné et des rapports de forces existant alors entre les différents acteurs/trices sociaux/ales.

### **Caractéristiques de la polémique sur le droit au travail des femmes**

C'est au moment fort de la crise économique, qui touche tardivement la Suisse entre 1932 et 1936, que la question d'une répartition des postes de travail est âprement discutée. Une des solutions envisagées par les milieux politiques pour lutter contre le chômage consiste à « désencombrer » le marché du travail et à en éloigner certaines catégories de salarié-e-s, voire tout simplement à leur en interdire l'accès. Mais l'interdiction pose évidemment la question des critères d'éviction : qui n'a pas le droit de travailler ? En ligne de mire de ces mesures de « désengorgement » du marché du travail : les femmes, et notamment les fonctionnaires mariées à un conjoint également fonctionnaire. Prétextant que dans ces cas-là le salaire du mari suffisait largement pour subvenir à l'entretien de la famille, la classe politique, indignée, a stigmatisé les employées mariées de la fonction publique, allant jusqu'à qualifier leur embauche « d'injustice sociale »<sup>2</sup>. Concrètement, cette opposition à l'emploi féminin s'est

---

2. Sur l'interprétation de la contestation du droit au travail des femmes: cf. Alice KESSLER-HARRIS, « Gender Ideology in Historical Reconstruction: A Case Study from the 1930s' », *Gender and History*, n° 1, 1989, p. 31-49; Margaret HOBBS, « Rethinking Antifeminism in the 1930s' : Gender Crisis or

manifestée par une polémique connue sous le nom de « lutte contre les doubles salaires » - dans le sens d'une dénonciation du cumul de deux revenus au sein d'un couple -, qui visait une diminution, voire une éviction pure et simple, de certaines femmes mariées de l'emploi par la mise en place de mesures légales restrictives.

La répartition « plus équitable » des postes de travail prônée par les politiciens révèle donc toute sa dimension sexuée, rappelant que c'est uniquement à l'homme qu'incombe le rôle de pourvoyeur de la famille. Ainsi, si la préservation des emplois masculins se révèle un objectif en cette période de crise, celle-ci s'appuie sur le déni du droit au travail des femmes. Pour reprendre la question précédente « qui n'a pas le droit de travailler ? », l'exemple de la polémique sur les doubles salaires nous montre que trois critères interviennent justifiant l'exclusion du marché du travail : le critère sexué (être femme), le critère du statut civil (être mariée) et enfin le critère du secteur d'activité (secteur tertiaire). Bien qu'intrinsèquement liés au sein de ce débat, ces trois critères seront examinés de manière distincte pour en souligner les différents enjeux.

#### *Le critère sexué*

Le débat sur le travail féminin soulève la question de la hiérarchie sexuée du droit à l'emploi. Malgré une participation non négligeable des femmes à la production - les femmes représentent 31,4% de l'ensemble des salarié-e-s en 1930<sup>3</sup> - le présupposé que les femmes sont potentiellement et naturellement destinées à être mères et à s'occuper de leur foyer, et que les hommes, tout autant naturellement, sont promus au rang de nourriciers de la famille, est fortement ancré. Ainsi, l'adage « le ménage normal est celui où l'homme suffit seul aux besoins d'argent et où la femme peut se consacrer entièrement à ses devoirs d'épouse et de mère »<sup>4</sup>, est systématiquement invoqué par les partisans d'un retour des femmes au foyer, quelles que soient leur orientation politique et leur appartenance sociale.

---

Workplace Justice ? A Reponse to Alice Kessler-Harris », *Gender and History*, n°1, 1993, p. 4-15.

3. Sabine CHRISTE, Nora NATCHKOVA, Manon SCHICK, Céline SCHOENI, *Au foyer de l'inégalité. La division sexuelle du travail en Suisse pendant la crise des années 30 et la Deuxième Guerre mondiale*, Lausanne, Antipodes, 2005, annexe 5, p. 300.

4. Rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur l'instruction publique primaire, in *Bulletin du Grand Conseil vaudois* (annexe), session d'automne 1929, p. 31.

Cette perception culturelle et sociale d'identités masculine et féminine différentes, de rôles sociaux sexués radicalement distincts et inscrits dans des sphères clairement délimitées, a profondément marqué le débat sur le travail féminin des années 30. L'activité salariée des femmes est perçue d'emblée non pas comme un droit, mais comme un « accident » momentané dû à des conditions socio-économiques spécifiques. La tentative de redessiner les frontières de l'inclusion et/ou de l'exclusion de certaines femmes du marché du travail se base donc sur une conception extrêmement normative des droits et des devoirs des hommes et des femmes envers la société : ceux-ci et celles-ci ont deux fonctions sociales différentes, et aux yeux des détracteurs du travail féminin, la loi doit être garante de cette division sexuée.

#### *Le critère du statut civil*

Le mariage départage les femmes en deux catégories dont l'une a le droit de travailler et l'autre pas. D'un côté, les femmes mariées qui exercent une activité salariée sont considérées comme des « voleuses » d'emplois masculins. De l'autre, l'activité salariée des célibataires est tolérée à certaines conditions, ces dernières étant qu'elles restent confinées dans des métiers ou tâches définis comme étant féminins. Pourtant, même si cette distinction entre femmes mariées et célibataires a été d'une déplorable efficacité dans la mise en place d'un cadre légal restrictif du travail féminin, elle demeure avant tout discursive. Car les discussions en vue de limiter le droit au travail des femmes mariées au sein des commissions législatives dérivent systématiquement vers une remise en cause plus générale du droit au travail de l'ensemble des femmes.

Un exemple tout à fait significatif est celui des institutrices mariées du canton de Vaud, en Suisse<sup>5</sup>. À deux reprises, entre 1929 et 1937, celles-ci ont vu leur droit au travail menacé lors de révisions de la loi scolaire en vigueur. Peut-être faut-il préciser en préambule qu'il n'y avait que des hommes au sein des commissions chargées d'élaborer ces nouvelles lois. Ainsi, les Vaudoises, privées de citoyenneté politique jusqu'en 1959<sup>6</sup>, n'ont donc pas eu l'opportunité de

---

5. Céline SCHOENI, « La lutte contre les doubles salaires et l'emploi féminin dans les années 30 », in *Au foyer de l'inégalité*, op. cit., p. 35-103.

6. Suite à un vote cantonal, les Vaudoises obtiennent le droit de vote et d'éligibilité en 1959. Au plan fédéral, les Suissesses doivent attendre 1971

prendre part au débat. Les politiciens qui ont participé à l'élaboration de ces modifications législatives ont certes finalement refusé d'introduire un article de loi stipulant l'interdiction de travailler pour les institutrices mariées. Mais ils ont justifié leur refus en alléguant que l'article de loi était trop minimaliste puisqu'il ne concernait qu'une catégorie de femmes parmi les fonctionnaires (les institutrices), et qu'il ne résolvait rien face au prétendu « problème du travail féminin » et au dysfonctionnement du modèle familial qu'il entraînait. Dans ce cas précis, le glissement qui s'opère entre remise en cause du droit au travail des femmes mariées d'une part, et remise en cause de l'activité salariée de l'ensemble des femmes d'autre part, est tout à fait spectaculaire. Mais il n'en reste pas moins logique, puisque l'objet de toute controverse sur le travail des femmes mariées amène de fait à questionner la position des hommes et des femmes et la division du travail entre sphère productive et reproductive entre les sexes.

Concernant le contrôle exercé sur le travail des femmes mariées, mais cette fois-ci au sein du couple, le droit matrimonial helvétique alors en vigueur, adopté en 1912, repose sur une division légale des tâches<sup>7</sup> : le mari a le devoir de subvenir à l'entretien de la famille et l'épouse a le devoir de diriger le ménage. Par ailleurs l'époux, en plus de son droit d'appropriation et de gestion de la fortune de son épouse, de son pouvoir de décision quant au lieu du domicile conjugal, a également le droit de décider de l'exercice – ou non – par sa femme d'une activité lucrative ; un droit matrimonial qui n'a été révisé qu'en 1985 ! On constate donc qu'au contrôle politique s'ajoute encore celui, potentiellement, du mari.

#### *Le critère du secteur d'activité*

Le fait qu'à l'intérieur même du groupe « Femmes travailleuses » des

---

majorité politique. *Histoire du suffrage féminin*, Association des droits de la femme et Interfeminas, Bonstetten, 1991.

7. Patricia SCHULZ, « Une combinaison délétère, ou la néfaste interaction pour les femmes du droit public et du droit privé, en droit suisse », H. U. JOST, M. PAVILLON, F. VALLOTTON (dir.), *La politique des droits. Citoyenneté et construction des genres aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles*, Éd. Kimé, Paris, 1994, p. 132-133; *Femmes, Pouvoir, Histoire. Événements de l'histoire des femmes et de l'égalité des sexes en Suisse de 1848 à 1998*, Berne, Commission fédérale pour les questions féminines, 1999.

catégories soient encore introduites, en l'occurrence la catégorie « fonctionnaires », est révélateur de la concurrence entre les genres quant à leur positionnement respectif dans certains secteurs d'activité. En effet, ce n'est absolument pas anodin que le débat sur le travail féminin se cristallise dans les années 30 sur les femmes fonctionnaires, puisque c'est au sein du secteur tertiaire précisément que se dessinent certaines modifications de l'emploi, notamment féminin, qui ouvrent des perspectives professionnelles plus intéressantes en termes de salaires et de statut pour les femmes. Et bien qu'au sein de ces nouvelles filières, les femmes restent cantonnées dans les postes considérés comme les moins qualifiés – la qualification étant également sexuée – et donc les moins bien rémunérés, les conditions de travail dans les « nouveaux métiers » du tertiaire sont à bien des égards plus attrayantes que celles en usine. Les femmes sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses dans le secteur tertiaire, secteur qui appuie partiellement son essor sur l'embauche d'une main-d'œuvre féminine faiblement rémunérée. Ainsi, en Suisse, parmi les actives, seules 20% de femmes exercent dans le tertiaire en 1888 contre 53% en 1930 et sur l'ensemble de la main-d'œuvre du secteur tertiaire, elles représentent 50% des actifs/ves en 1930<sup>8</sup>.

Face à cette présence féminine davantage visible et à la menace d'une potentielle ascension sociale des femmes par le travail, s'exprime une angoisse masculine très profonde, liée à la peur d'un brouillage des identités et des rôles sexués. Celle-ci se traduit par une hostilité manifeste à l'égard du travail des femmes, surtout celles perçues comme privilégiées et comme concurrentes déloyales. La « polémique sur les doubles salaires » en est une manifestation emblématique, puisqu'elle stigmatise les femmes accédant à des postes « qualifiés » dans le tertiaire – malgré les limites de cette qualification. La cristallisation du débat sur les femmes fonctionnaires s'explique aussi par le fait que la fonction publique, à l'inverse du privé, n'échappe pas au contrôle de la sphère politique. Aux yeux des détracteurs du travail féminin, les lois limitatives édictées et appliquées par les autorités publiques devaient servir de modèle.

---

8. Nora NATCHKOVA et Céline SCHOENI, « Entre angoisses masculines et profit patronal : jalons de l'évolution du travail féminin en Suisse (1888-1945) », in *Au foyer de l'inégalité, op. cit.*, p. 26.

Être femme, mariée et fonctionnaire, constitue donc un « handicap » non négligeable sur le marché du travail des années 1930. Pourtant, si les récriminations se focalisent sur ce profil sociologique particulier, tentant d'entraver l'insertion professionnelle des salariées dans la fonction publique, le débat de fond sur une éventuelle limitation du travail féminin soulève des questions d'ordre plus général. Il s'agit en quelque sorte de (re)définir le partage du travail entre les sexes et la hiérarchie familiale, autrement dit plusieurs paramètres qui définissent la citoyenneté<sup>9</sup> : la position des individus dans la société, leurs droits et leurs devoirs. La remise en cause du droit au travail des femmes a donc des implications directes dans le monde du travail autant que dans la sphère privée.

### **Chronique de la lutte contre les doubles salaires en Suisse**

Cette seconde partie vise à présenter la manière dont s'est traduite l'opposition à l'emploi féminin, c'est-à-dire les mesures légales qui ont été prises, le contexte dans lequel celles-ci s'inscrivent et leurs répercussions. Ces éléments permettent de caractériser les modalités de la lutte contre les doubles salaires en Suisse.

#### *Les mesures de restriction de l'emploi féminin*

Pour évaluer précisément l'ampleur de la polémique sur les doubles salaires, il faudrait pouvoir répertorier l'ensemble des propositions légales visant une restriction de l'emploi des femmes fonctionnaires mariées. En raison de la structure fédéraliste, cette démarche s'avère difficile car des lois limitatives peuvent intervenir à un niveau fédéral, cantonal ou encore communal. Les sources à disposition<sup>10</sup>, bien que

9. Sur la notion de citoyenneté : Béangère MARQUÈS-PERREIRA, « Citoyenneté » in Helena HIRATA, Françoise LABORICE, Hélène LE DOARÉ, Danièle SENOTIER (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, PUF, Paris, 2000, p. 16-21 ; Jacqueline HEINEN et Alisa DEL RE, *Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des États-providence et de la représentation politique en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1996 ; Sylvia WALBY, « La citoyenneté est-elle sexuée ? », in *Genre et politique. Débats et perspectives*, Paris, Gallimard, 2000, p. 51-87.

10. *Frauenarbeit und das sogenannte Doppelverdienertum in der heutigen Krisenzeit*. Referentenführer hrg. von der Kommission zur Bekämpfung der Krisenfolgen für die berufstätige Frau, Zürich : Schweizerische Zentralstelle für Frauenarbeit, 1934 ; *Zur Frage des sogenannten Doppelverdienertums in den öffentlichen Verwaltungen des Bundes und der Kantone*. Chronik Juni 1934 bis Mai 1936. [Hrg von der] Kommission zur Bekämpfung der Krisenfolgen für die berufstätige Frau [des] Bund[es], Schweizer. Frauenvereine,

sous-estimant probablement le phénomène, permettent toutefois de donner un ordre de grandeur : entre 1930 et 1939, on peut répertorier une quarantaine de mesures légales, réparties sur l'ensemble du pays, remettant sous une forme ou une autre en cause le droit au travail des femmes fonctionnaires mariées.

Au plan fédéral, il n'existe aucune loi interdisant catégoriquement le travail des femmes mariées dans la fonction publique. Pourtant, dessinant la ligne de conduite à suivre, la loi fédérale sur les fonctionnaires introduit déjà en 1927 le mariage comme « juste motif » de licenciement pour les femmes mariées. Comparée à certains de ses voisins, la Suisse ne se démarque cependant pas par une ligne politique restrictive dans sa gestion du travail féminin<sup>11</sup>. En l'absence d'un cadre fédéral législatif strict, une multitude de mesures cantonales et communales voient le jour. La teneur et le statut des mesures préconisées varient passablement d'un canton à l'autre : dans certains cas, il s'agissait de lois, parfois de règlements ou encore de circulaires.

L'enjeu n'étant pas ici de décliner le contenu des différents articles de loi, mais de donner une idée représentative des mesures légales édictées, quelques « exemples-types » suffiront à illustrer notre propos. Dès 1934, suite à de nouvelles lois scolaires dans les cantons de Soleure et du Tessin, les institutrices qui se marient sont licenciées, alors qu'en Valais, dès 1937, elles sont légalement obligées de renoncer à leur poste si leur mari gagne plus de 2.000 francs par an. La même année, à un niveau communal cette fois-ci, le Conseil de Ville de Berne accepte un projet de loi de lutte contre les doubles salaires qui prévoit le renvoi sans versement de pension de l'un des deux époux lorsque les deux sont simultanément au service de la commune. Précisons que malgré l'apparence « sexuellement neutre » de cette mesure, dans le contexte ambiant de contestation de l'emploi féminin qui régnait, ce sont les épouses qui étaient visées par les licenciements préconisés. Dans le même élan, la Ville de Lausanne édicte un nouveau règlement en 1936 concernant le personnel de

---

Zürich : Zentralstelle für Frauenberufe, 1936 ; Werner Adam, *Frauenarbeit und sogenanntes Doppelverdienstertum*, Ernst Lang, Zürich, 1944.

11. Des mesures légales plus ou moins restrictives interdisent l'activité salariée des femmes fonctionnaires mariées en Italie et en Allemagne dès 1933, en Belgique dès 1934 et en France à partir de 1935.

l'administration communale, qui instaure le mariage d'un membre du personnel de sexe féminin comme juste motif de licenciement.

Ces quelques exemples témoignent de la variété des limitations du travail féminin adoptées en Suisse au cours de cette période. Pourtant, les propositions pour restreindre l'activité salariée des femmes mariées n'ont de loin pas toujours débouché sur une disposition légale, notamment en raison des difficultés d'application de ce type de mesure. Même si la plupart d'entre elles ne se sont pas concrétisées par un article de loi restrictif, elles ont tout de même eu pour effet d'induire une forte pression sur le travail salarié féminin car elles ont généré un débat de société qui a remis en cause ouvertement le droit au travail salarié des femmes en le délégitimant. Par ailleurs, les pratiques discriminatoires sexuées d'embauche ou de licenciement ne reflètent que les politiques officielles menées par les autorités cantonales et communales. En dehors de ce cadre légal, les pratiques informelles de non-nomination systématique des femmes mariées aux postes vacants étaient répandues.

#### *Contexte d'émergence et protagonistes de la lutte contre les doubles salaires*

Comment expliquer l'ampleur du débat helvétique sur le travail féminin et l'entrée en vigueur de mesures restrictives légales, malgré leurs limites? Plusieurs éléments, liés notamment aux rapports de forces particuliers en cette période de crise économique entre les acteurs/trices sociaux/ales, permettent de comprendre les motifs de l'intensité de cette controverse.

Premier élément, le chômage lié à la crise économique joue en quelque sorte le rôle d'élément conjoncturel déclencheur<sup>12</sup>. D'après les statistiques officielles, le chômage concerne 5% de la population active, mais ce pourcentage n'intègre pas les chômeurs et chômeuses à temps partiel, ni celles et ceux qui ne s'inscrivent pas dans les bureaux de placement lorsqu'ils-elles sont au chômage<sup>13</sup>. Ce mode d'évaluation contribue de fait à sous-évaluer le chômage féminin

---

12. Sur la gestion de la crise en Suisse, cf. Philipp MÜLLER, « La bataille pour le franc : la Suisse entre déflation et dévaluation (1931-1936) », in Philipp MÜLLER, Isabelle PACCAUD, Janick Marina SCHAUFFELBUEHL, *Franc suisse, finance et commerce*, Antipodes, Lausanne, 2003, p. 7-145.

13. L'assurance-chômage n'est pas obligatoire en Suisse avant 1984.

puisque les femmes sont davantage concernées par le chômage partiel et qu'elles ont également tendance à ne pas réclamer de dédommagement auprès des caisses de chômage. Cette attitude s'explique dans une large mesure par l'affiliation des caisses de chômage à des syndicats. Or les syndicats constituent des lieux de sociabilité masculine par excellence, qui se démarquent par leur antiféminisme. Comme cette hostilité à leur égard se double d'une difficulté à payer les cotisations en raison des bas salaires féminins, les Suissesses sont très peu syndicalisées et ont donc un accès limité aux caisses de chômage.

En comparaison internationale, le taux de chômage helvétique reste relativement faible même si les différents secteurs d'activité sont inégalement touchés. Pourtant, bien que la Suisse soit relativement épargnée, le pays se trouve dans un contexte socio-économique de pression réelle sur l'emploi et un abaissement des conditions de vie de la population se produit. Les mesures visant le travail des femmes mariées s'inscrivent dans ce contexte d'inquiétude face à la menace du chômage. Mais au-delà d'une « réaction citoyenne » liée à une appréhension justifiée - mais injustement formulée -, ces mesures relèvent aussi d'une option politique de la part de l'État fédéral et des autorités cantonales qui vise au maintien de l'équilibre des finances publiques et qui se traduit par des restrictions budgétaires et un abaissement général du personnel<sup>14</sup>. L'hostilité face à l'activité professionnelle féminine aidant, les femmes ont été plus sévèrement affectées par ces restructurations.

Deuxième élément, le paysage politique helvétique évolue durant la période des années 30. Cette évolution se caractérise par le renforcement de la droite conservatrice, ce qui se traduit notamment par la nomination en 1934 du catholique conservateur Philipp Etter au Conseil fédéral - donc au sein du gouvernement suisse - et par l'intégration du Parti socialiste suisse (PSS)<sup>15</sup>. En 1935, le PSS supprime la « dictature du prolétariat » de son programme et approuve deux ans plus tard la défense nationale militaire. En 1937 également, la Fédération suisse des ouvriers de la métallurgie et de l'horlogerie signe avec le patronat la « Paix du travail », convention

---

14. En mai 1933, le peuple refuse toutefois la diminution des salaires des fonctionnaires fédéraux proposée par le Conseil fédéral.

15. Hans ULRICH JOST, « Menace et repliement », in *Nouvelles histoire de la Suisse et des Suisses*, Payot, Lausanne, 1986, p. 743-748.

interdisant aux travailleurs et travailleuses de recourir à la grève et qui entérine le ralliement des syndicats à une politique commune avec le patronat. La crise et le chômage, couplés à ce rapprochement des partenaires sociaux, ne sont pas sans avoir d'effet sur le niveau et la reconnaissance de l'activité salariée des Suissesses. Ce retour à l'ordre politique, économique, contient également une dimension sexuée qui se traduit par l'idéalisation du modèle de la « femme-mère-ménagère ». Un consensus politique entre la droite et la gauche, du moins la gauche réformatrice, s'instaure concernant le rôle primordial de l'épouse au foyer. Le PSS, comme les directions syndicales, défend la priorité des hommes à l'emploi. La presse partisane et syndicale, ainsi que les sources législatives, attestent même dans bien des cas que les socialistes sont à la pointe de la lutte contre les doubles salaires.

Les forces de gauche condamnent pourtant le travail féminin sur la base d'arguments qui diffèrent quelque peu de ceux des partis bourgeois traditionnels, insistant davantage sur une prétendue répartition plus juste des richesses. Quoi qu'il en soit, leur acharnement à dénoncer le travail des femmes fonctionnaires et les hauts revenus ainsi que la concurrence déloyale des ouvrières, a largement contribué à renforcer le modèle familial bourgeois qui assigne les femmes au foyer et à détériorer leur position sur le marché de l'emploi.

Enfin, troisième élément, la réification du modèle familial traditionnel coïncide avec le développement d'une politique familiale axée sur la restauration de la famille patriarcale. Les catholiques conservateurs, relayés par un large mouvement associatif, ont œuvré à la diffusion d'un modèle familial traditionnel dans l'ensemble de la société. Cette mouvance politique et associative réclame le développement d'une politique familiale et notamment l'introduction d'allocations familiales permettant à la famille de subvenir à ses besoins avec l'unique apport du salaire de l'époux. À terme, l'objectif ouvertement affiché de cette politique familiale, qui repose sur les Encycliques *Rerum Novarum* (1891) et *Quadragesimo Anno* (1931), est l'éradication du travail salarié féminin hors de la sphère privée.

Les catholiques conservateurs suisses, comme ceux des autres pays européens durant l'entre-deux-guerres<sup>16</sup>, sont très engagés dans

---

16. Éliane GUBIN et Jean PUISSANT, « Travail des femmes et patronat catholique. La thèse et l'hypothèse (1840-1940) », in Serge JAUMAIN et Kenneth

la question sociale et vont prendre part avec ferveur à la lutte contre les doubles salaires. De leur point de vue, il ne s'agit pas de promouvoir des mesures temporaires limitant le travail des femmes pour résorber le chômage, mais de rétablir une hiérarchie « naturelle » où le mari est l'unique pourvoyeur et le chef de famille. En Suisse, l'engagement des catholiques conservateurs en faveur d'une politique familiale n'a cependant pas été couronné d'autant de succès que dans certains pays européens. Ceci s'explique notamment par la farouche opposition des milieux patronaux à l'égard de toutes les mesures étatiques intervenant dans les relations capital-travail. De plus, comparé à la Belgique ou à la France, le grand patronat helvétique se distingue par son appartenance religieuse au protestantisme, d'où une certaine méfiance face au projet de société corporatiste défendu par les catholiques conservateurs.

À côté des forces politiques qui contribuent à alimenter la controverse sur les doubles salaires en prônant une limitation du travail féminin, il ne faut pas omettre les femmes qui, par le biais des associations féminines et/ou féministes, et malgré leur absence de représentation politique, vont jouer un rôle primordial en s'emparant du débat pour mobiliser l'opinion publique et défendre « leur droit à la vie », leur droit au travail. Quelques précisions liminaires sur l'associationnisme féminin helvétique s'avèrent nécessaires avant de préciser leur apport à la polémique sur les doubles salaires.

En Suisse, on observe un net clivage dû à la langue entre les associations féminines/féministes romandes, alémaniques et italo-phones. Si pour les associations importantes, telles que l'Association suisse pour le suffrage féminin, il existe des sections centrales qui jouent les rôles de coordinatrices au niveau national, l'action militante est avant tout cantonale, voire régionale, et repose sur le fonctionnement en réseau de quelques militantes de base. À ce morcellement linguistique s'ajoute un clivage religieux, plus ou moins marqué selon la religiosité des cantons, et une division entre les associations féminines en fonction de l'appartenance de classe des militantes. Mais en simplifiant, on peut affirmer que les forces de gauche féministes sont absentes en Suisse au cours de l'entre-deux-

---

BERTRAMS (dir.), *Patrons, gens d'affaires et banquiers. Hommages à Ginette Kurgan-Van Hentenryk*, Le Livre Timperman, Bruxelles, 2004, p. 331-356 ; Christine BARD, « L'apôtre sociale et l'ange du foyer : les femmes et la CFTC à travers le Nord Social (1920-1936) », *Le Mouvement social*, n°140, juillet-septembre 1987.

guerres. La militance se concrétise avant tout par un engagement caritatif, suffragiste modéré, voire professionnel par le biais de l'affiliation à une quelconque société mais non à un syndicat. Malgré cette dispersion, la tentative de soumettre à certaines exigences spécifiques l'accès des femmes au travail va soulever un tollé dans l'ensemble du réseau associatif féminin/féministe et amener à une mobilisation d'ampleur, certes ponctuelle et parfois décalée d'un canton à l'autre, mais qui témoigne tout de même d'un engagement commun pour la défense du droit au travail des femmes. Parmi les principales protagonistes, on trouve les sections cantonales de l'Association suisse pour le suffrage féminin, qui conçoivent le droit de vote et le droit au travail comme les deux facettes d'une même lutte pour l'amélioration de la condition des femmes en société et l'accès à une citoyenneté à part entière.

Du point de vue de l'argumentation, la défense du droit au travail est empreinte d'une vision dualiste et complémentaire des sexes ; ainsi même les militantes ne se démarquent pas d'une opposition sexuée « naturelle ». Elles s'empressent de défendre le droit au travail des institutrices en argumentant que les femmes sont naturellement éducatrices et que le métier d'enseignante constitue une vocation féminine par excellence. La défense du droit au travail des femmes comme étant un droit, simplement, dont les femmes peuvent bénéficier au même titre que les hommes et dans les mêmes conditions, n'apparaît pas dans l'argumentaire des militantes helvétiques. Alors que l'Open Door International (l'Internationale de la Porte ouverte pour l'émancipation économique des travailleuses), l'une des rares associations féministes de l'époque à défendre le droit au travail des femmes comme étant « un droit humain fondamental qui ne peut dépendre ni de la race, ni du sexe, ni du statut civil, ni de la maternité »<sup>17</sup> installe son Bureau à Genève, aucune section n'est créée en Suisse. Pourtant, même si les Suissesses ne se démarquent pas par la radicalité de leur lutte, elles ont su faire entendre leur voix et

---

17. Statuts et buts de l'Open Door, Bureau international du Travail, dossier « Married women workers » : WN 10/01/2. Sur l'Open Door, cf. Anne DEVOS, « Défendre le travail féminin. Le groupement belge de la Porte Ouverte 1930-1940 », *Sextant*, n° 5, 1996, p. 91-116 ; Éliane GUBIN, « Pour le droit au travail: entre protection et égalité », in Éliane GUBIN, Catherine JACQUES, Florence ROCHEFORT, Brigitte STUDER, Françoise THÉBAUD, Michelle ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *Le siècle des féminismes*, Éd. l'Atelier, Paris, 2004, p. 163-178.

défendre leur droit au travail avec des modes d'action qui restent caractéristiques de la prudence et du conformisme helvétiques.

*Polémique sur les doubles salaires et division sexuelle du travail*

La lutte contre les doubles salaires, en instaurant des critères différenciés dans l'accès et la sécurité à l'emploi selon l'appartenance sexuée, est partie prenante d'un processus de ségrégation plus global visant à marquer une différence hiérarchique et sexuée entre postes masculins et féminins. Cette vaste campagne dénonçant l'activité salariée des femmes permet la réaffirmation d'une division sexuelle du travail, du moins dans certaines professions du tertiaire. En effet, les logiques de discrimination qu'elle a engendrées ont conduit à précariser et à dégrader les conditions de travail de la plupart des femmes employées dans la fonction publique.

Pour ne pas se limiter à ces constats généraux, l'exemple des institutrices illustrera ici notre propos. La polémique sur les doubles salaires a eu comme conséquence de mettre l'ensemble des enseignantes dans une situation de précarité extrême. D'une part, celles qui étaient mariées appréhendaient l'entrée en vigueur d'une disposition législative les privant de leur droit à travailler, et donc de leur salaire. D'autre part, les célibataires, souvent jeunes, si elles prenaient la décision de se marier, risquaient également de subir le même sort. En plaçant les femmes devant le dilemme mariage ou activité professionnelle, la polémique, bien qu'elle vise au départ les femmes mariées, fragilise au final la position de l'ensemble des institutrices, quel que soit leur statut civil.

Ce premier élément s'avère central, car une fois le droit au travail délégitimé, il est bien plus facile de s'attaquer aux acquis et de dégrader les conditions de travail de ces femmes. Et c'est précisément ce qui est arrivé : après une première phase de déstabilisation, il y a eu, dans la plupart des cantons où des mesures ont été proposées - qu'elles aient abouti ou non - une dégradation des conditions de travail. Cette dégradation s'est traduite soit par une diminution des salaires, comme pour les institutrices genevoises qui en 1934 subissent une amputation partielle de leur salaire, alors que Genève était l'un des rares cantons à avoir introduit le principe de l'égalité à l'intérieur du corps enseignant quelques années auparavant. Deux ans plus tard, Vaud et Zurich introduisent le même type de réductions salariales pour les enseignantes. Dans d'autres cas, la détério-

ration des conditions de travail se manifeste par une suppression de l'indemnité-logement pour les institutrices mariées (Vaud, janvier 1936) ou alors par une diminution des pensions de retraite des institutrices dont le conjoint travaille également (Berne, mars 1936).

Plusieurs moyens ont donc été mobilisés pour conférer un statut inférieur et précaire aux institutrices mariées, lorsque leur activité professionnelle n'était pas simplement frappée d'une interdiction légale. Appréhendée dans cette optique, la polémique sur les doubles salaires, en plus de soulever un débat sociétal sur les droits, les devoirs et la fonction des hommes et des femmes dans la société, révèle également un conflit entre les genres pour s'assurer la place la plus enviable sur le marché du travail. Mais la division sexuelle du travail, au coeur de ce débat sur l'activité salariée des femmes, est le résultat d'un rapport de force qui s'exerce largement au détriment des femmes.

### **Conclusion**

Pour conclure sur une mise en perspective internationale, on peut avancer l'hypothèse que les solutions préconisées par les pays industrialisés pour réguler le travail féminin durant la période de la crise des années 30, même si elles se modulent selon des réalités socio-économiques différentes, répondent toujours à deux exigences qui constituent le paradigme de la lutte contre les doubles salaires. D'une part, maintenir une hiérarchie sexuée dans la société, ciment d'un ordre social capitaliste et, d'autre part, s'assurer la disponibilité constante d'une main-d'œuvre rentable et flexible qui répond aux besoins des employeurs, qu'ils soient privés ou publics. Replacée dans une perspective diachronique, cette controverse focalisée sur les salariées de la fonction publique durant les années 30 montre aussi que la division sexuelle du travail au sein de la sphère productive n'est pas un phénomène figé, mais que celle-ci varie en fonction des enjeux liés à une période et à un contexte historique spécifiques.



**De la supériorité de la femme  
dans les *Pérégrinations d'une paria*  
de Flora Tristan**

Sabrina Parent

L'engagement social et féministe de Flora Tristan (1803-1844) fait de cette écrivaine l'une des figures les plus fascinantes de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Sa vie, tumultueuse, se confond avec son œuvre, complexe : toutes deux finissent par tendre vers un seul but, l'activisme politique et social. Cette préoccupation culminera dans le tour de France que Flora Tristan entreprend en 1843 (et dont elle rend compte<sup>2</sup>) pour motiver les ouvriers à se solidariser dans la lutte sociale.

L'originalité de Flora Tristan est multiple. Tout d'abord, elle réside dans la précocité de ses idées : elle ouvre la voie, aux côtés de penseurs masculins – pour lesquels l'Histoire sera plus clémente, puisqu'Elle en préservera le nom – à la révolution de 1848, que Flora Tristan ne verra malheureusement pas. Ensuite, non contente de critiquer le système, Flora Tristan propose des solutions concrètes, telles que la création de syndicats ouvriers. Enfin, elle est l'une des premières à soutenir que le progrès social doit aller de pair avec l'amélioration du statut de la femme : son action politique contient un agenda féministe.

---

1. Une bio-bibliographie de l'auteur est consultable sur Internet : <http://www.ohiou.edu/~Chastain/rz/tristan.htm>.

L'écrivain péruvien Vargas Llosa a publié récemment une biographie romancée de Flora Tristan (elle est aussi la grand-mère du peintre Gauguin) ; le livre s'intitule : *El Paraiso en la otra esquina*.

2. Flora TRISTAN, *Le Tour de France: état actuel de la classe ouvrière sous l'aspect moral, intellectuel, matériel*, préface de Michel Collinet, notes par Jules-L. Puech, Paris, Éditions Têtes de Feuilles, 1973.

### **Les Pérégrinations d'une paria**

Le premier livre de Flora Tristan, *Les Pérégrinations d'une paria*<sup>3</sup>, décrit le voyage qu'elle entreprit au Pérou pour réclamer à son oncle une part d'héritage, après la mort de son père. La principale originalité de l'ouvrage réside dans les contradictions qu'il véhicule. Ainsi, l'on est étonné, par exemple, de voir Flora Tristan soutenir et tenter de prouver que la femme est supérieure à l'homme et *dans le même temps* tenir un discours sur les « races » aux allures assez conservatrices.

Le but de cette étude sera de mettre en évidence, dans un extrait des *Pérégrinations*, une contradiction majeure dans le raisonnement de l'auteure et de tenter, ensuite, de l'expliquer. La méthode utilisée pour appréhender cet extrait, à savoir, l'analyse stylistique, me permettra également d'insister sur l'osmose entre le fond et la forme puisque la mise en forme des mots convie encore du sens.

Dans un article, Alexandra Wettlaufer<sup>4</sup> suggère que pour apprécier pleinement la complexité des *Pérégrinations*, ce livre doit être conçu comme une quête d'identité. Flora Tristan, écrivant ce récit de voyage, s'écrit et effectue son propre voyage identitaire. Toujours selon Wettlaufer, un des moyens utilisés par Flora Tristan pour s'explorer est l'identification à des femmes, que ce soit à des femmes particulières (Dominga, sa cousine ; Doña Pencha, l'ex-présidente du Pérou) ou à des groupes de femmes (les habitantes de Lima ; les religieuses du couvent). En proposant des modèles féminins qui fonctionnent comme des miroirs, Flora Tristan construit son identité dans la similitude et la différence. Ce même schéma d'identification semble fonctionner dans le passage qui retiendra notre attention et dans lequel Flora Tristan se focalise sur les « ravanas ». « Les ravanas, nous dit Flora Tristan, sont les vivandières de l'Amérique du sud » (p. 120). Notons que ce terme « ravanas » est, en réalité, un régionalisme péruvien dérivé du mot « rabo », qui signifie la queue. Tandis que le mot français insiste sur la fonction de ces femmes qui fournis-

---

3. L'édition à laquelle je me réfère est : Flora TRISTAN, *Pérégrinations d'une Paria (1833-1834)*, 2 vol., Paris, Arthus Bertrand, 1838. L'extrait analysé et les deux autres évoqués figurent en annexe.

4. Alexandra WETTLAUFER, « She is me », *Romanic Review* (à paraître).

sent les vivres<sup>5</sup> à l'armée, le mot péruvien les désigne par leur position de « suivante ».

### L'extrait dans le contexte de l'œuvre

Avant d'analyser l'extrait, il convient de le situer dans l'œuvre. Le passage est tiré du deuxième chapitre du second tome, chapitre intitulé « La république et les trois présidents ». Comme Flora Tristan l'explique à l'orée du chapitre, elle va relater, en partie, la révolution qui a éclaté à Lima en 1834 et les guerres civiles qui s'ensuivirent<sup>6</sup>. Trois présidents se disputent la légitimité du pouvoir : Gamarra, Bermudez et Orbegoso.

Deux points importants, relatifs à Flora Tristan et relevés par Mary Louise Pratt<sup>7</sup>, méritent d'être notés. Le premier concerne le *paradoxe de la situation*. Alors que Lima est en pleine guerre civile, Flora Tristan, dépeinte jusqu'ici comme perturbée par les aléas de sa vie personnelle, semble n'avoir jamais été aussi stable, aussi calme : elle se décrit en effet comme celle qui fournit des conseils en temps de troubles. Second point intéressant : ce chapitre est crucial en ce que s'y éveille l'*activisme politique et social de Flora Tristan*. La dernière figure féminine qu'elle rencontre est Doña Pencha, l'épouse de Gamarra, dont il est dit qu'elle dirigeait le pays à la place de son mari. L'image de cette femme forte, possédant une influence et un pouvoir sur la vie politique du Pérou va motiver l'entrée de Flora Tristan dans le combat social. De façon symbolique mais significative, après la rencontre de Flora Tristan avec Doña Pencha, cette dernière meurt, passant le flambeau « politique » à la première.

---

5. Voici l'origine du mot selon le *Petit Robert Vivandier, -ière*: (1472, -1559 ; de l'ancien français *vivandier*, adj. « hospitalier », 12<sup>e</sup> siècle ; réfection de *vandier*, de *vlande*, d'après le latin médiéval *vivenda* « vivres »). *Vieux* au masculin ; encore usité au féminin : VIVANDIÈRE. *Anciennement* : personne autorisée à suivre les troupes pour leur vendre des vivres et des boissons.

6. Pour une confirmation historique de ce fait : consulter l'*Encyclopaedia Britannica*, <http://searc.eb.com/eb/article?tocId=28011>.

7. Mary Louise PRATT. *Imperial Eyes : Travel Writing and Transculturation*. London / New York, Routledge, 1992, p. 166.

### Analyse de l'extrait

Le passage que nous analyserons<sup>8</sup> arrête la narration au moment où Flora Tristan visite le camp militaire du Général Nieto, situé à une lieue d'Aréquipa, la ville où réside toute la famille Flora Tristan. Il s'agit donc pour l'auteure de décrire les « *ravanas* », une description qui s'étend sur cinq paragraphes.

Le premier paragraphe sert à camper le décor : l'on a affaire à une description panoramique du camp militaire, dans laquelle l'infanterie est qualifiée de « misérable », la cavalerie de « pitoyable ». Des « *ravanas* », Flora Tristan dit qu'elles font « un train effroyable ». Elles n'inspirent ni tristesse ni pitié, sentiments éprouvés à l'égard des faibles (les soldats, des hommes), mais elles suscitent la peur, sentiment éprouvé face à la puissance, la force, la monstruosité des forts (les vivandières, des femmes). Le style dont l'auteure se sert pour introduire ces femmes est intéressant. Le syntagme nominal « les *ravanas* » se situe dans une phrase qui est introduite par deux compléments « À l'extrémité du camp », « derrière les tentes des soldats » et dans laquelle l'ordre sujet-verbe est inversé : ces deux caractéristiques formelles insistent sur l'idée que les « *ravanas* » sont bien à la queue de l'armée<sup>9</sup>. D'emblée, Flora Tristan caractérise succinctement ces femmes en leur attribuant des traits traditionnels : elles font les tâches ménagères, la cuisine, la lessive, etc. S'agit-il ici pour Flora Tristan de valoriser le travail qui consiste à assouvir les besoins les plus primaires ? Caractérisées par les tâches ménagères, les « *ravanas* » le sont aussi par leurs « cris », leurs « chants », leur « conversation » : elles ne semblent bénéficier que d'une humanisation minimale. Mais du moins ne sont-elles pas silencieuses...

Le décor ayant été planté, Flora Tristan peut maintenant passer du plan panoramique au plan rapproché en se focalisant sur les « *ravanas* ». Prolongeant l'idée du paragraphe précédent,

---

8. Cf. extraits n°1, en annexe

9. Voici la phrase complète : « À l'extrémité du camp, derrière les tentes des soldats, étaient cantonnées les *ravanas*, avec tout leur attirail de cuisine et d'enfants ; on voyait du linge qui séchait, des femmes occupées à laver, d'autres à coudre, toutes faisant un train effroyable par leurs cris, leurs chants et leurs conversations ».

Flora Tristan insiste tout d'abord sur l'importance de leur rôle. Par un mouvement de bascule, les « *ravanas* » passent de la queue à la tête de l'armée : elles la « précèdent », elles en constituent l'« avant-garde femelle ». Flora Tristan décrit leur vie de dangers et de fatigues. La description des « *ravanas* » est ici une description d'actions, de prédicats (ce qu'elles font et font faire) : Flora Tristan met en avant le fait que ce qu'elles sont se définit d'abord par ce qu'elles *font*. Parmi les actions qu'elles accomplissent, les « *ravanas* » se battent « comme des bêtes affamées », « comme des lionnes ». Outre le fait que les lionnes renvoient aussi aux bas-bleus, l'on notera la reprise du stéréotype des lionnes chassant féroce­ment (pendant que le lion, pourtant roi des animaux, se repose). Le comportement des « *ravanas* » tend à se « naturaliser » : leur cruauté renvoie à leur instinct de survie. L'évocation du stéréotype des lionnes sauvages, dont les « *ravanas* » sont un exemple, est renforcée par l'emploi du présent qui fonctionne, dans ce contexte, comme marqueur de propriétés générales et vraies pour l'éternité.

Le troisième paragraphe aborde les « *ravanas* » sous un angle peu traditionnel puisque, après les avoir décrites par leurs actions, elles sont à présent décrites par la négative : ce qu'elles *sont*, c'est ce qu'elles *ne font / sont pas*. Elles *ne reçoivent aucune paie ; ne savent pas l'espagnol ; elles ne sont pas mariées et n'appartiennent à personne*. Bref, « Ce sont des créatures en dehors de tout », « hors normes », marginales, tant du point de vue physique *que* moral (« elles sont à qui veut d'elles »). Elles sont par ailleurs supérieures aux hommes de leur propre race : tandis que les Indiens préféreraient la mort, les Indiennes *choisissent* (« volontairement ») la vie, même s'il s'agit d'une vie de souffrance. Il faut noter, dans ce troisième paragraphe, l'emploi du terme « créatures » : les « *ravanas* » ne sont pas tout à fait humaines. Depuis le début de l'extrait d'ailleurs, non seulement Flora Tristan les maintient dans une catégorie plus proche des animaux que des humains mais elle insiste constamment sur leur caractère monstrueux (elles sont *hors normes*) de sorte que l'éloge des « *ravanas* » va toujours de pair avec la peur qu'elles inspirent. Si l'on soutient la thèse suivant laquelle Flora Tristan s'identifie à ce groupe de femmes, l'on peut avancer que Flora Tristan trouve en elles un modèle de marginalité (ce sont des parias aussi ; elles sont ses paires) dont elle fait l'éloge. Ce faisant, elle fait encore sa

propre éloge. Cependant, dans cette perspective d'identification, la peur que les « *ravanas* » inspirent serait encore un reflet des sentiments de Flora Tristan à son propre égard : l'amour de soi se combine à la haine de soi.

C'est aussi dans ce troisième paragraphe que Flora Tristan révèle peut-être le pourquoi de cette digression sur les « *ravanas* ». Cet exemple lui sert à démontrer son hypothèse. Selon Flora Tristan, les « *ravanas* » sont une preuve de la supériorité de la femme sur l'homme dans les civilisations non développées (« l'enfance des peuples »). Dès lors, dans les peuples civilisés, si une même éducation était donnée aux femmes comme aux hommes, il s'ensuivrait (très probablement) que la femme se révélerait supérieure à l'homme. Son raisonnement vise à soutenir l'hypothèse de la supériorité de la femme par la promotion de l'éducation.

Dans le quatrième paragraphe, il s'agit de mettre en avant ce que les « *ravanas* » ont de particulier du point de vue, cette fois, relationnel. Ce qui fait des « *ravanas* » des créatures exceptionnelles, c'est la confiance sans commune mesure que les soldats manifestent à leur égard. Stylistiquement, l'exception se marque par l'emploi des temps du passé dans un contexte presque exclusif de présent de généralité.

Le cinquième et dernier paragraphe décrit  *finalement*  les « *ravanas* » en termes physiques : ce qu'elles *sont*, c'est ce qu'elles *sont physiquement* (description du visage, de la peau, des vêtements). Il est difficile de dire si, par la position qu'elle occupe (la dernière), la description physique est dès lors, pour Flora Tristan, primordiale ou non : est-ce le « clou du spectacle » ou n'est-ce juste que l'élément le moins important de distinction des « *ravanas* » ? Ce qui est certain, c'est que cette description des « *ravanas* » a échappé à la description traditionnelle de la femme, qui s'attache en priorité à son physique. Les « *ravanas* », dit Flora Tristan, sont « d'une laideur horrible ». L'hyperbole souligne ici le caractère monstrueux : ces femmes représentent le summum de la monstruosité. C'est aussi dans ce dernier paragraphe que Flora Tristan introduit son second argument pour montrer la supériorité de ces femmes indiennes – et des femmes en général – sur leurs équivalents masculins : il y a moins de meurtres parmi elles qu'il

n'y en aurait parmi des hommes qui vivraient dans les mêmes conditions de vie rudimentaires.

### Conclusion

La description des « *ravanas* » que Flora Tristan entreprend a, nous l'avons vu, une visée argumentative. Flora Tristan veut, en définitive, démontrer que la femme est supérieure à l'homme. L'argument qu'elle propose est le suivant : dans les peuples non civilisés, les femmes sont plus courageuses, moins criminelles que les hommes. Dès lors, si une même éducation était dispensée aux hommes comme aux femmes, l'on pourrait s'attendre à ce que les femmes se révèlent supérieures aux hommes. L'infériorité des femmes dans la société du XIX<sup>e</sup> siècle n'est due qu'à un manque d'éducation.

Le raisonnement de Flora Tristan relève malheureusement du cercle vicieux. En effet, le but de Flora Tristan est de détruire le mythe de la supériorité de l'homme en soulignant qu'il s'agit d'une construction culturelle (la supériorité de l'homme n'est donc en aucun cas « naturelle »), dont est responsable toute société qui, en matière d'éducation, n'offre pas les mêmes opportunités selon que l'on est un homme ou une femme. Cependant, *dans le même temps*, pour établir la supériorité de la femme, Flora Tristan a recours à l'exemple des « *ravanas* », qu'elle tend, tout au long de l'extrait, à « naturaliser » : non seulement elle ne leur attribue qu'un minimum d'humanité mais elle leur confère en plus les attributs d'animaux (les lionnes), voire de montres. Voici donc le paradoxe : Flora Tristan recourt à une preuve naturelle ou naturalisante en vue de mettre en avant la construction « culturelle » et sociale des genres sexuels.

Un autre problème de taille est, précisément, le choix de l'exemple. Les Indiennes du Pérou sont, répétons-le, décrites comme des « créatures » plus animales qu'humaines. La question des races (les Indiens comme les Noirs) est assez problématique chez Flora Tristan : le lecteur est étonné des propos tenus. L'on peut bien sûr proposer l'explication suivant laquelle Flora Tristan n'échapperait pas tout à fait aux préjugés de son temps (tenaces jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle) où la race aryenne reste l'aune à la mesure de laquelle l'on évalue l'humanité. L'exemple de Flora Tristan nous

fait peut-être prendre conscience que « *not all good things go together* » : le libéralisme des idées n'est pas automatiquement transférable à tous les domaines de la pensée.

Une autre explication, plus complexe, peut cependant être proposée. Il faudrait comprendre l'attitude de Flora Tristan à l'égard des « *ravanas* » et des « *négres* »<sup>10</sup> en termes d'identification et de distanciation, selon le schéma proposé par Wettlaufer. Ces groupes de femmes lui renvoient une image d'elle-même à laquelle elle s'identifie. Ce qui donne naissance, d'un côté, à de la *compassion* (pour les autres et pour elle, réciproquement) mais aussi à de la *haine* (pour elle et pour les autres, « *self-hatred* » transformée en « *hatred* » pour l'Autre). Ce fonctionnement peut être mis à jour aussi dans l'extrait de la page 418<sup>11</sup>, où Flora Tristan *imagine* qu'une négresse lui parle, disant : « J'ai laissé mourir mon enfant, parce que je savais qu'il ne serait pas libre *comme toi* ; je l'ai préféré mort qu'esclave » (mes italiques). Il devient clair ici que Tristan a cette capacité à s'identifier au sort des noirs, comme elle avait pu s'identifier au sort des « *ravanas* ». En ce sens, malgré le fait qu'elle reste prisonnière des préjugés de son temps, Tristan représente aussi la possibilité d'y échapper ; et ce, par la capacité qu'elle a de s'identifier à *tout être*, quel que soit son sexe, *victime* de l'injustice et souffrant.

La grandeur de Tristan réside non seulement dans le fait qu'elle réussisse à transformer, par compassion, sa propre douleur en une douleur qui embrasse celles des autres, mais aussi qu'elle réussisse à transformer la complaisance dans la souffrance en motif pour l'action militante. Cette possibilité est sans doute ce qui permet d'abolir un jour les préjugés.

---

10. Je la cite. Cf. extraits n°2 et 3, en annexe.

11. Cf. annexe, troisième extrait.

## Annexe

Flora Tristan, *Pérégrinations d'une paria (1833-1834)*, Paris, Arthus Bertrand, 1838, Tome II.

1) p. 120-125

« L'infanterie, campée sur plusieurs lignes auprès de la redoute, avait l'air très misérable ; les malheureux soldats couchaient sous de petites tentes mal fermées et faites d'une toile tellement claire, qu'elle ne pouvait les garantir des pluies fréquentes de la saison. La cavalerie, commandée par le colonel Carillo, occupait beaucoup plus de place ; elle était établie de l'autre côté de la redoute ; le général me faisait galoper devant cette longue file de chevaux qui étaient sur un rang et très écartés les uns des autres. Il n'y avait pas plus d'ordre là que dans le quartier de l'infanterie, tout cela était pitoyable. À l'extrémité du camp, derrière les tentes des soldats, étaient cantonnées les *ravanas*, avec tout leur attirail de cuisine et d'enfants ; on voyait du linge qui séchait, des femmes occupées à laver, d'autres à coudre, toutes faisant un train effroyable par leurs cris, leurs chants et leurs conversations.

Les *ravanas* sont les vivandières de l'Amérique du sud. Au Pérou, chaque soldat emmène avec lui autant de femmes qu'il veut ; il y en a qui en ont jusqu'à quatre. Elles forment une troupe considérable, précèdent l'armée de plusieurs heures pour avoir le temps de lui procurer des vivres, de les faire cuire et de tout préparer au gîte qu'elle doit occuper. Le départ de l'avant-garde femelle fait de suite juger de tout ce que ces malheureuses ont à souffrir, de la vie de dangers et de fatigues qu'elles mènent. Les *ravanas* sont armées, elles chargent sur des mules les marmites, les tentes, tout le bagage enfin ; elles traînent à leur suite une multitude d'enfants de tout âge, font partir leurs mules au grand trot, les suivent en courant, gravissent ainsi les hautes montagnes couvertes de neige, traversent les fleuves à la nage, portant un et quelquefois deux enfants sur leur dos. Lorsqu'elles arrivent au lieu qu'on leur a assigné, elles s'occupent d'abord de choisir le meilleur emplacement pour camper ; ensuite elles déchargent les mules, dressent des tentes, allaitent et couchent les enfants, allument des

feux et mettent la cuisine en train. Si elles se trouvent peu éloignées d'un endroit habité, elles s'y portent en détachement pour y faire la *provision* ; se jettent sur le village comme des bêtes affamées et demandent aux habitants des vivres pour l'armée ; quand on leur en donne de bonne volonté, elles ne font aucun mal ; mais, si on leur résiste, elles se battent comme des lionnes, et par leur féroce courage, triomphent toujours de la résistance ; elles pillent alors, saccagent le village, emportent le butin au camp et le partagent entre elles.

Ces femmes, qui pourvoient à tous les besoins du soldat, qui lavent et raccommoient ses vêtements, ne reçoivent aucune paie et n'ont pour salaire que la faculté de voler impunément ; elles sont de race indienne, en parlent la langue et ne savent pas un mot d'espagnol. Les *ravanas* ne sont pas mariées, elles n'appartiennent à personne et sont à qui veut d'elles. Ce sont des créatures en dehors de tout ; elles vivent avec les soldats, mangent avec eux, s'arrêtent où ils séjournent, sont exposées aux mêmes dangers et endurent de bien plus grandes fatigues. Quand l'armée est en marche, c'est presque toujours du courage, de l'intrépidité de ces femmes qui la précèdent de quatre à cinq heures que dépend sa substance. Lorsqu'on songe qu'en menant cette vie de peines et de périls elles ont encore les devoirs de la maternité à remplir, on s'étonne qu'aucune y puisse résister. Il est digne de remarquer que, tandis que l'Indien préfère se *tuer que d'être soldat*, les femmes indiennes embrassent cette vie *volontairement* et en supportent les fatigues, en affrontent les dangers avec un courage dont sont incapables les hommes de leur race. Je ne crois pas qu'on puisse citer une preuve plus frappante de la supériorité de la femme, dans l'enfance des peuples ; n'en serait-il pas de même aussi chez ceux plus avancés en civilisation, si une éducation semblable, était donnée aux deux sexes ? Il faut espérer que le temps viendra où l'expérience en sera tentée.

Plusieurs généraux de mérite ont voulu suppléer au service des *ravanas* et les empêcher de suivre l'armée ; mais les soldats se sont toujours révoltés contre toutes les tentatives de ce genre, et il a fallu leur céder. Ils n'avaient pas assez de confiance dans l'administration militaire qui eût pourvu à leurs besoins pour qu'on pût leur persuader de renoncer aux *ravanas*.

Ces femmes sont d'une laideur horrible ; cela se conçoit, d'après la nature des fatigues qu'elles endurent ; en effet, elles supportent les intempéries des climats les plus opposés, successivement exposées à l'ardeur brûlante du soleil des pampas et au froid du sommet glacé des Cordillères. Aussi ont-elles la peau brûlée, gercée, les yeux éraillés ; toutefois leurs dents sont très blanches. Elles portent pour tout vêtement une petite jupe de laine qui ne descend qu'aux genoux, plus une peau de mouton au milieu de laquelle elles font un trou pour passer la tête et dont les deux côtés leur cachent le dos et la poitrine ; elles ne s'occupent pas du surplus ; les pieds, les bras et la tête sont toujours nus. On remarque qu'il règne entre elles assez d'accord ; cependant des scènes de jalousie amènent parfois des meurtres ; les passions de ces femmes n'étant retenues par aucun frein, ces événements ne doivent pas surprendre ; il est hors de doute que, dans un nombre égal d'hommes que nulle discipline ne contiendrait et qui mèneraient la vie de ces femmes, les meurtres seraient beaucoup plus fréquents. Les *ravanas* adorent le soleil, mais n'observent aucune pratique religieuse ».

2) p. 41-42

« Toute la population était dans les rues, respirant le frais devant les portes des maisons ; nous fûmes alors assaillis par l'odeur de nègre, on ne saurait la comparer à rien, elle soulève le cœur, elle vous poursuit partout. Entre-t-on dans une maison, on est à l'instant saisi par cette émanation fétide. Si l'on s'approche de quelques enfants pour voir leurs jeux, vite on s'éloigne, tant l'odeur qui s'en exhale est repoussante. Moi, dont les sens sont très susceptibles, à qui la moindre senteur porte à la tête ou à l'estomac, j'éprouvais un malaise tellement insupportable, que nous fûmes forcés de précipiter notre marche afin de nous trouver hors d'atteinte de ces exhalaisons africaines ».

3) p. 417-418

« Il était tard lorsque nous nous retirâmes ; comme nous passions par une espèce de grange où travaillaient des nègres, l'angélus vint à sonner : tous quittèrent leur travail et tombèrent à genoux, se prosternant la face contre terre. La physionomie de ces esclaves est repoussante de bassesse et de perfidie ; l'expression en est sombre, cruelle et malheureuse, même dans les enfants.

J'essayais de lier conversation avec plusieurs ; mais je ne pus en tirer que *oui* ou *non* ; prononcés avec sécheresse ou indifférence.

J'entrai dans un cachot où deux négresses étaient renfermées. Elles avaient fait mourir leurs enfants en les privant de l'allaitement : toutes deux, entièrement nues, se tenaient blotties dans un coin. L'une mangeait du maïs cru ; l'autre, jeune et très belle, dirigea sur moi ses grands yeux ; son regard semblait me dire : « J'ai laissé mourir mon enfant, parce que je savais qu'il ne serait pas libre comme toi ; je l'ai préféré mort qu'esclave... La vue de cette femme me fit mal. Sous cette peau noire, il se rencontre des âmes grandes et fières ; les nègres passant brusquement de l'indépendance de nature à l'esclavage, il s'en trouve d'indomptables qui souffrent les tourments et meurent sans s'être pliés au joug ».

## Bibliographie

### Sources primaires

- Flora TRISTAN, *Pérégrinations d'une Paria (1833-1834)*, 2 vol., Paris, Arthus Bertrand, 1838.
- Flora TRISTAN, *Mephis*, 2 vol., Paris, Ladvocat, 1838.
- Flora TRISTAN, *Promenades dans Londres*, Paris, H.-L. Delloye, 1840.
- Flora TRISTAN, *L'Union ouvrière*, Paris, Imprimerie Lacour et Maistrasse fils, 1843. [rééd. Éditions d'Histoire Sociale, 1967].
- Flora TRISTAN, *Le Tour de France: état actuel de la classe ouvrière sous l'aspect moral, intellectuel, matériel*, Préface de Michel Collinet, notes par Jules-L. Puech. Paris, Éditions Têtes de Feuilles, 1973.
- Flora TRISTAN, *Lettres de Flora Tristan*, Stéphane Michaud (éd.). Paris, Seuil, 1980.

### Sources secondaires

- Maurice AGULHON, « 1844-1845. Le Voyage de Flora Tristan et la grande grève de l'arsenal », *Une ville ouvrière au temps du socialisme utopique : Toulon de 1815 à 1851*, Mouton, Paris - La Haye, 1970, p. 154-177.
- Lucette CZYBA, « Flora Tristan: De la révolte à l'apostolat du Tour de France », *La Femme au XIX<sup>e</sup> siècle: Littérature et idéologie*, R. Bellet (éd.), Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1972, p. 29-54.
- S. Joan MOON, « Feminism and Socialism: The Utopian Synthesis of Flora Tristan », *Socialist Women: European Socialist Feminism in the Nineteenth and Early Twentieth Centuries*, Marilyn A. Boxer & Jean H. Quataert (éds) New York, Elsevier North-Holland, 1978, p. 19-50.
- Mary Louise PRATT, *Imperial Eyes : Travel Writing and Transculturation*. London / New York, Routledge, 1992, p. 156-171.
- Jules-L. PUECH, *La vie et l'œuvre de Flora Tristan*, Paris, Marcel Rivière, 1925.
- Laura S. STRUMINGHER, *The Odyssey of Flora Tristan*, New York, Peter Lang, 1989.
- Alexandra WETTLAUFER, « She is me », *Romantic Review* (à paraître)

### Sites Internet intéressants à consulter

Sur Flora Tristan

<http://www.ohiou.edu/~Chastain/rz/tristan.htm>

Sur les vivandières

<http://www.vivandiere.net/>



**Au cœur du féminisme des années 1970**  
**Le Groupe de recherche et d'information féministes**  
**(GRIF) 1972-1978**

Jacqueline Brau

**Naissance et finalités du GRIF**

Au début des années 1970, à Bruxelles, des femmes fondent le Groupe de Recherche et d'Information Féministes, le GRIF. Assez informel, le groupe est bien dans la mouvance libertaire de mai 68. Il se situe volontairement en marge des institutions. Le GRIF est d'abord un espace de parole où les femmes peuvent s'exprimer hors de toute interférence masculine. « C'était », dit Françoise Collin, sa fondatrice, écrivaine et philosophe, « un espace où tout à coup on se sentait autorisé, sans que ce soit une parole féminine comme un blabla mais identifiée comme un discours. La parole devenait un élément partageable, aux confins du privé et du public »<sup>1</sup>. L'influence des groupes de conscience américains qui se sont développés dans les années 1960 y est très présente. Françoise Collin

---

1. Entretien avec Françoise Collin, 19 mai 2005

l'évoque directement : « La découverte du féminisme américain en 1972, au cours d'un voyage à New York, sera pour moi décisive »<sup>2</sup>.

Le GRIF fonde une revue : *les Cahiers du GRIF*. Ce texte évoque une brève histoire de ce groupement féministe, de son aventure éditoriale, tout à fait originale en Belgique, et neuve encore dans le contexte international de l'éclosion du « néoféminisme », le féminisme des années 70. Le GRIF laisse une impressionnante littérature, tant par la remarquable richesse des témoignages que par la qualité des plumes qui s'y sont exprimées. Animées des fortes revendications qui caractérisent le néoféminisme, les femmes du GRIF explorent, dans l'écrit et dans la parole, un vaste spectre de thématiques ayant trait aux femmes. Une analyse reste à faire de ces immenses chantiers de la pensée féministe. L'attention est ici plus précisément portée à la conception du féminisme selon le GRIF. L'article esquisse un premier apport du GRIF à l'histoire de la pensée féministe et à l'histoire des femmes.

Le groupe se présente d'emblée comme féministe : « Si notre groupe s'est défini au départ comme « féministe », c'est qu'il se consacre à tout ce qui concerne spécifiquement les femmes, en même temps qu'à la manière spécifiquement féminine d'aborder tout. Une conception ou un sentiment guide au départ les femmes qui y travaillent : c'est qu'il y a, dans la situation historique actuelle du moins, une spécificité du problème des femmes parce qu'il y a une spécificité de la condition existentielle et sociale des femmes, parce qu'il y a une condition sexuelle »<sup>3</sup>. Les femmes du GRIF, on le voit, mettent l'accent sur la spécificité du problème des femmes dû à ce qu'elles appellent « la condition sexuelle ». C'est pourquoi le groupe n'accueille que des femmes.

Le GRIF naît dans le contexte fortement revendicatif des premières années 1970. Le 11 novembre 1972 s'est tenue, au Passage 44 à Bruxelles, la première Journée des femmes, en présence notamment de Simone de Beauvoir. Les femmes « descendent dans la rue »,

---

2. COLLIN, Françoise, « Un autre rapport au langage : note sur l'expérience des Cahiers du Grif », MACCIOCHI, Maria-Antonietta (dir.), *Les Femmes et leurs maîtres*, Bourgois, Paris, 1978, p. 332.

3. *Idem*, p. 338.

revendiquent haut et fort<sup>4</sup>. La lutte pour la dépénalisation de l'avortement, la libéralisation de la contraception, l'égalité salariale, l'amélioration et le développement des structures d'accueil pour les enfants en bas âge sont les revendications majeures. Le GRIF a l'ambition de leur apporter le support de l'écrit. Il regroupe des personnalités très différentes, venant d'horizons divers. La plupart sont issues de milieux aisés. Des femmes en recherche d'un « ailleurs » à leur quotidien. Des femmes engagées dans la vie active. Des femmes qualifiées qui ne peuvent exercer une profession, des militantes de l'égalité qui cherchent un appui théorique à leur action, des femmes qui se cherchent, « ont du temps » et pensent que la cause des femmes est à défendre. Elles sont là pour réfléchir, avancer dans la réflexion qui « libère » la femme des contraintes du non savoir. Leur démarche est donc éminemment intellectuelle. Autour de Françoise Collin se retrouvent Marie Denis, Hedwige Peemans-Poullet, Jacqueline Aubenas, Suzanne Van Rokeghem, Jeanne Vercheval, Éliane Boucquey, Marthe Van de Meulebroeke et bien d'autres<sup>5</sup>.

#### *Des fondatrices*

Au début des années 70, Françoise Collin a déjà derrière elle une belle expérience d'écrivaine. Docteure en philosophie, elle a enseigné et s'est heurtée très tôt à la domination des hommes au sein de l'université. Lors d'un séjour aux États-unis, elle comprend la force subversive du féminisme américain, son pragmatisme également, qui lui évite les écueils de longs débats stériles avec les marxistes et qui s'ancre dans l'action. Elle rencontre Marie Denis au journal *La Relève*, de tendance gauche chrétienne. Marie Denis, figure bien connue du féminisme belge, écrit également dans *La Revue Nouvelle*. Elle fonde la Maison des femmes, rue du Méridien. Les femmes du GRIF y animeront de nombreuses soirées de réflexion et de débats.

---

4. Sur le féminisme des années 70 en Belgique : DENIS, Marie et VAN ROKEGHEM, Suzanne, *Le Féminisme est dans la rue (Belgique 1970-1975)*, Pol-His, Bruxelles, 1992.

5. Ne sont présentées ici que des personnalités qui forment le noyau central du GRIF. D'autres personnalités bien connues gravitent également dans ce mouvement, telles que Jacqueline De Groote, Marie-Thérèse Cuveliez, Mimi Bensaïd... On trouvera leurs noms en page interne de couverture des *Cahiers du GRIF*.

Hedwige Peemans-Poulet est également une personnalité aujourd'hui reconnue du féminisme belge. Elle a conduit des recherches en histoire à l'Université catholique de Louvain avant d'en être exclue à cause de son engagement dans l'adoption d'une réglementation des activités des assistants. Elle rencontre également le machisme au sein de l'université. Elle inscrit progressivement son engagement féministe au sein du Comité de liaison des femmes (CLF), aux Mutualités chrétiennes. Jacqueline Aubenas, venue de France à la suite d'un déplacement professionnel de son mari, se trouve alors sans emploi. Elle deviendra rédactrice à *Bruxelles Jeunes*. Elle ouvre le groupe au cinéma féministe. Elle appuie ses convictions d'une excellente plume de journaliste. Elle est la première à partir dans l'aventure des *Cahiers du GRIF* auprès de Françoise Collin. Suzanne Van Rokeghem est alors toute jeune journaliste au quotidien *Le Soir* où elle fera carrière. Elle est également membre du Front de Libération des Femmes (FLF), créé à l'ULB. Jeanne Vercheval a déjà derrière elle une longue expérience de militante. Elle a fondé les Marie Mineur, un groupe féministe qui se mobilise notamment pour la dépénalisation de l'avortement. Avec Marie Denis et Suzanne Van Rokeghem, elle est très engagée dans l'écriture du *Petit livre rouge des femmes* (allusion ironique à celui de Mao évidemment)<sup>6</sup>.

Considéré alors comme un brûlot féministe, le *Petit livre rouge des femmes* dénonce les inégalités, témoigne de ce qui préoccupe les femmes, ose mettre des mots sur les sujets tenus tabous jusqu'alors. Éliane Boucquey écrit également dans la *Revue Nouvelle*. Elle enseigne le français et concilie difficilement sa vie professionnelle et la charge d'enfants en bas âge. Durant sa période d'engagement au GRIF, elle décide d'entreprendre un doctorat en littérature française. Quand elle arrive au GRIF, Marthe Van de Meulebroeke est également bien connue pour ses engagements en faveur du premier planning familial à Saint-Josse-ten-Noode (*La Famille heureuse*, 1962) et son soutien actif aux grévistes lors de la grève des femmes de la Fabrique nationale d'Armes à Herstal en 1966. Membre de la loge maçonnique mixte, *Le Droit humain*, elle participe aussi à l'aventure du *Petit Livre Rouge des femmes*.

---

6. *Le Petit Livre rouge des femmes* est édité en 1972 aux éditions Vie ouvrière, à Bruxelles.

Si le groupe est constitué d'une forte composante de femmes issues du monde chrétien, il fait une place aux laïques et aux libres examiniistes. Le souci de pluralisme est présent dès la création du GRIF : « La volonté pluraliste était présente dès le début. C'est une caractéristique du féminisme. D'emblée, il paraît que nous avons les mêmes problèmes, quelles que soient nos opinions philosophiques »<sup>7</sup>. Les grands combats féministes de l'époque les réunissent.

L'objectif de ces femmes est de faire « quelque chose qui soit théorico-pratique », selon les termes de la fondatrice. Dès le début, le GRIF affirme sa spécificité : la démarche de ces intellectuelles s'ancre dans le vécu. Les *Cahiers* feront toujours une place aux témoignages. Il y a là une réelle pédagogie du féminisme, que Françoise Collin explique ainsi : « Nous sommes très vite convaincues qu'il faut faire appel à des témoignages. Il faut faire surgir une nouvelle conceptualisation. On ne veut pas qu'un outil préalable vienne éclairer notre travail. Nous ne voulons pas appliquer la grille d'analyse marxiste. [...] On essaie d'avoir une parole commune. On essaie de penser sans penser... de redevenir des femmes comme les autres... On essaie de ne pas utiliser nos ressources d'intellectuelles... ce qui est bien sûr utopique mais les utopies sont utiles. [...] D'où les récits de vie et la théorie mêlés »<sup>8</sup>.

### Une aventure éditoriale particulière

*Les Cahiers du GRIF* sont publiés en Belgique jusqu'en 1978 ; ensuite l'équipe se sépare. À partir de 1982 et jusqu'à la fin des années 90, les *Cahiers* seront édités à Paris, en évoluant vers une réflexion plus théorique du féminisme<sup>9</sup>. Malgré la modestie des moyens qui en détermine la mise en page assez austère, la revue connaît d'emblée un très grand succès<sup>10</sup>. Elle répond de toute

---

7. Propos d'Hedwige Peemans-Poullet cités dans DENIS, Marie et VAN ROKEGHEM, Suzanne, *Le féminisme...*, p. 136.

8. Entretien avec Françoise Collin, 19 mai 2005.

9. RENOUPREZ, Martine, « 1973. Françoise Collin et Jacqueline Aubenas fondent les Cahiers du Grif. Féminisme et littérature », BERTRAND, Jean-Pierre, BIRON, Michel, DENIS, Benoît et GRUTZMAN, Rainier (dir.), *Histoire de la littérature belge francophone 1830-2000*, Fayard, Paris, 2003, p. 479-483.

10. DENIS, Marie et VAN ROKEGHEM, Suzanne, *Le féminisme...*, p. 134.

évidence à un besoin<sup>11</sup>. Le premier numéro est distribué simultanément à Bruxelles, lors de la Journée des femmes du 11 novembre 1973, et à Paris, à la librairie Maspero. Rapidement, la revue prend une dimension internationale dans le monde francophone : France, Suisse et Québec. Le premier numéro est tiré à 1.500 exemplaires, qui sont épuisés le soir même. Quand s'arrête leur parution en Belgique, les *Cahiers* sont tirés à 7.000 exemplaires ! Ils constituent aujourd'hui une source de première importance pour l'histoire des femmes et du féminisme.

« Quelques femmes désirèrent investir le champ de l'écriture »<sup>12</sup>. Ainsi commence l'aventure éditoriale. L'équipe se constitue autour de Françoise Collin. Les réunions qui préparent la sortie des *Cahiers* sont ouvertes à toutes. Le public est souvent nombreux : de 20 à 30 personnes. Le thème est donné, la parole est libre, les séances sont enregistrées et ensuite décryptées. Elles constituent une matière brute ou le matériel sur lequel – à partir duquel – vont écrire des membres du comité de rédaction. Le témoignage est donc la base même de la revue, mais il n'en est pas l'unique contenu. La force des *Cahiers* est d'avoir transformé ces témoignages en sujets de réflexion et de conceptualisation au service de la pensée des femmes et des hommes qui souhaitent remettre en question le « différend des sexes »<sup>13</sup>.

L'éditorial du premier numéro situe d'emblée les objectifs et la tâche. « Le féminisme est un travail des forces historiques d'abord. C'est aussi une hypothèse de recherche particulièrement féconde aujourd'hui et qu'il nous incombe d'utiliser »<sup>14</sup>. Le travail de l'équipe est bien ce questionnement du champ social qu'ouvre le néoféminisme. Il s'agit aussi de « faire apparaître le regard des femmes, faire entendre la voix des femmes, dans tous les domaines ». Cette démarche se veut l'accompagnement intellectuel, construit dans l'écrit, des voix de femmes qui se font entendre alors dans la rue. L'éditorial annonce aussi le rythme de parution qui sera maintenu pendant ces

11. Sur la presse féministe en Belgique : RENOUPEZ, Martine. *op.cit.*

12. AUBENAS-BASTIE, Jacqueline, *op. cit.*, p. 315.

13. Titre d'un ouvrage de Françoise Collin paru en 1999 chez Pleins feux.

14. « Le Féminisme, pour quoi faire ? », *Les Cahiers du GRIF*, n°1, novembre 1973, p. 3.

cinq années belges. Il informe également d'une « discussion publique » qui doit se tenir après la parution de chaque *Cahier*.

### Les thèmes des Cahiers

Les femmes du GRIF ambitionnent de couvrir toutes les questions qui touchent les femmes. « Chaque numéro est consacré à un thème mais aucun n'est résumable en une thèse. Il s'agit plutôt de modulations sur ce thème, modulations dont les dissonances ou même les discordances ne sont jamais estompées »<sup>15</sup>. Il n'y a pas de progression linéaire de la pensée des femmes du GRIF de 1973 à 1978. Chaque dossier se présente comme un nouveau chantier dont il reste beaucoup à explorer.

Le public visé est en principe toutes les femmes et notamment les femmes militantes<sup>16</sup>. Toutefois, par le style, le vocabulaire employé, l'approche proposée, les *Cahiers* s'adressent plutôt à des intellectuelles, des femmes instruites. Ils sont acquis rapidement par des bibliothèques et des centres de recherche spécialisés. L'équipe est soucieuse du contact avec ses lectrices et une rubrique livre leurs réactions, leurs courriers. Il arrive que des articles répondent à un courrier ou à des questions surgies lors des débats qui précèdent la mise en route d'un *Cahier*. Les femmes du GRIF tentent d'instaurer, de la sorte, un dialogue avec leur lectorat.

D'emblée, la revue se place dans une perspective internationale francophone, comme le précise le premier éditorial : « Son noyau organisateur est situé en Belgique mais ses ramifications sont internationales et le seront toujours davantage »<sup>17</sup>. En effet, les *Cahiers* s'adjoindront des signatures françaises, québécoises, italiennes et américaines. Sa diffusion simultanée en France et en Belgique lui assure directement un certain retentissement. L'influence de la France est revendiquée par les féministes du GRIF ; elles sont plusieurs d'ailleurs à s'être rendues à la Mutualité en mai 1972, aux Journées de dénonciation des crimes contre les femmes, premier

15. COLLIN, Françoise, « Un autre rapport au langage... », p. 338.

16. Faute d'archives organisées, de listes d'abonnements, il n'est pas encore possible de faire une étude du lectorat du GRIF.

17. « Le Féminisme pour quoi faire ? » *Les Cahiers du GRIF*, n°1, novembre 1973, p. 4.

grand rassemblement de femmes en France. Durant les cinq premières années de la décennie, riches en initiatives et manifestations, les voyages entre Bruxelles et Paris sont fréquents et les relations sont réciproques. Toutefois le féminisme qui se développe au sein du GRIF, dans ces « années belges », est peu perméable aux querelles idéologiques qui déchireront les mouvements français<sup>18</sup>.

### *Tout dire des femmes*

Une frénésie du « dire » et de le faire par écrit traverse les *Cahiers* : dire de diverses manières sur tous les sujets qui ont trait aux femmes. Une très grande diversité de tons et de styles cohabite donc. Il y a les plumes professionnelles et les débutantes, les occasionnelles et les aguerries.

Dans les premiers numéros, les articles de fond sont annotés, commentés en marge par des membres de l'équipe de rédaction ou d'autres intervenantes ponctuelles. Les avis peuvent y être tout à fait divergents. Cette démarche est originale, et traduit l'exigence de pédagogie du féminisme. Penser, écrire et agir s'inscrivent dans une dialectique qui reflète bien l'élan créateur et découvreur qui anime ce féminisme. Ces notes sont aussi des références bibliographiques ajoutées à la relecture. Elles témoignent de l'intense travail de réflexion collective et de sa démarche dialectique.

Le tableau qui suit présente les différentes thématiques et les personnes qui ont plus particulièrement « porté » le dossier<sup>19</sup>. Le terme de « responsable » utilisé ici désigne la personne qui assure la collecte des textes et la coordination mais le travail est toujours un travail d'équipe. La responsable ne signe pas nécessairement l'article principal.

---

18. Sur ce sujet : PICQ, Françoise, *Libération des femmes. Les années mouvement*, Seuil, Paris, 1993.

19. Hedwige Peemans-Poulet, entretien du 24 mai 2005.

Tableau n°1 : Thèmes et responsables des Cahiers du GRIF :

Mois / Année	N°	Titre/ thématique principale	Responsable du dossier
11/1973	1	Le féminisme pour quoi faire ?	Françoise Collin
02/1974	2	Faire le ménage, c'est travailler	Jacqueline De Grootte
06/1974	3	Cecl (n') est (pas) mon corps	Françoise Collin
10/1974	4	L'insécurité sociale des femmes	Collectif (surtout H. Peemans-Poullet)
12/1974	5	Les femmes font la fête font la grève	H. Peemans Poullet et J. Vercheval
03/1975	6	Les femmes et la politique	Jacqueline Aubenas
06/1975	7	Créer	Eliane Boucquoy
09/1975	8	Des femmes accusent l'Église	M.-Th. Van Lunen-Chenu
12/1975	9-10	Les femmes et les enfants d'abord	Collectif
04/1976	11	Le travail c'est la santé	H. Peemans-Poullet
06/1976	12	Parlez-vous française ?	Françoise Collin
10/1976	13	Elles consonnent	Françoise Collin
12/1976	14-15	Violence	Jacqueline Aubenas
04/1977	16	Leurs crises. Nos luttes	H. Peemans-Poullet
09/1977	17-18	Mères, Femmes	Collectif
11 /1977	19	Hors de chez nous. Les femmes et l'espace urbain	Élisabeth Francken
04/1978	20	Femmes entre elles. Lesbianisme	Élisabeth Vrancken
N°spécial	21/22	Gertrude Stein	Françoise Collin
12/1974	23/24	Où en sont les féministes ?	Collectif

Dans ce foisonnement de thèmes, nous distinguerons trois lignes de force : la première concerne l'épistémologie et les conceptions du féminisme, la deuxième les questions de « production et de reproduction » (selon la terminologie en vigueur) et la troisième le rapport à soi et aux autres. Cette classification illustre la dialectique permanente qui anime la réflexion du groupe sur les processus individuels de libération des femmes et leur inscription dans un devenir collectif. Elle dessine les espaces de la réflexion de femmes féministes. Elle est cependant réductrice tant la pensée passe de l'une à l'autre

de ces lignes de force dans un va-et-vient empirique, qui traduit un questionnement sans cesse remis sur le métier.

La première thématique transversale concerne l'épistémologie et les conceptions du féminisme. Il s'agit du premier dossier et du dernier. Les femmes du GRIF y définissent leur positionnement féministe, y affirment leurs convictions et balisent leur champ de réflexion. Nous y revenons plus loin. Les thèmes qui traitent de la production et la reproduction : travail et création, santé au travail et santé reproductive, maternité, élevage des enfants constituent une deuxième direction. Neuf *Cahiers* traitent de ces questions<sup>20</sup>. Le choix des thèmes et la manière de les traiter s'inscrivent dans une interaction permanente entre le questionnement personnel et individuel et la réflexion collective. Le troisième grand champ couvre ce que nous appellerons le rapport à soi et la relation aux autres. Ces *Cahiers* concernent le rapport spécifique des femmes au corps, au langage, à la sexualité mais aussi à leur environnement et à l'influence qu'elles peuvent y exercer. Huit dossiers abordent ces thématiques<sup>21</sup>.

#### *Du politique à l'intime et vice et versa*

Les thématiques des *Cahiers* couvrent un large spectre du champ social. Elles concernent tant l'espace public au sens large – les femmes y mettent la maison et la politique – que les questions qui se rapportent à l'intime. Un aperçu général des grandes thématiques permet de prendre la mesure de la richesse d'investigation du GRIF. Les dossiers consacrés à la place des femmes dans la société analysent leurs conditions sociales et économiques, les femmes au travail et face à la politique. Ils témoignent de l'engagement concret des femmes du GRIF dans les luttes politiques, notamment pour l'égalité dans la sécurité sociale, domaine dans lequel les femmes sont alors – et aujourd'hui encore – largement discriminées<sup>22</sup>. En pleine période de crise économique, suite au choc pétrolier de 1973, où le discours politique dominant veut les

---

20. Dossiers n° 2, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 16, 17/18.

21. Dossiers n° 3, 6, 8, 12, 13, 14/15, 19, 20.

22. « L'insécurité des femmes », *Les Cahiers du GRIF*, 4, octobre 1974 et « Les Femmes font la fête, font la grève », *Les Cahiers du GRIF*, 5, décembre 1974.

renvoyer à la maison, elles revendiquent le droit au travail et à l'égalité de traitement.

Le rapport des femmes à la politique est abordé dans un dossier spécifique<sup>23</sup>. Il pose la question : « Qu'en est-il, en fait, dans l'état actuel de notre société, des rapports des femmes avec la politique [...] » ? Le dossier suivant, qui ne fut pas réalisé, aurait dû répondre aux questions « Quelle politique, nous féministes voulons-nous, par quels moyens, et quelle conception nous faisons-nous de la politique ? »<sup>24</sup> Faut-il voir, dans l'absence de ce deuxième numéro, la difficulté des féministes à proposer des alternatives politiques concrètes ? Il s'agirait là de conceptualiser un monde à partir d'un cadre de références propres aux femmes<sup>25</sup>. L'équipe du GRIF n'a pas fait cet exercice.

Les *Cahiers* consacrés à l'intime dévoile le privé, non pas de manière impudique mais réflexive : qui suis-je, où suis-je dans mes rapports au corps, à la maternité, au langage ? Elles opèrent de la sorte une démarche révolutionnaire car elles affirment que l'intime/le privé sont, en réalité, déterminés par le politique et que ces deux domaines, en apparence distincts, sont étroitement interdépendants. Une analyse du privé permet donc d'élargir et d'approfondir l'analyse politique. Le troisième *Cahier* ouvre ce volet de l'intime qui, porté à sa dimension publique, participe de la libération sexuelle. « Parce que nous avons commencé à prendre possession de nous, nous sortons de nous » affirme l'éditorial<sup>26</sup>. « Sortir de soi », c'est notamment témoigner et restituer le témoignage. C'est briser des tabous : on ne parlait pas de « ces choses-là » et, surtout, on ne les transformait pas en revendications politiques. Les dossiers consacrés aux questions plus privées regorgent de témoignages tantôt drôles, tantôt bouleversants<sup>27</sup>. C'est aussi interroger sa relation au corps et à la génération. Le corps y est dit dans ses désirs, ses énigmes, ses répulsions, ses angoisses... Les femmes du GRIF interrogent un « ordre naturel » qui emprisonne les corps dans des rôles

23. « Les femmes et la politique », *Les Cahiers du GRIF*, 6, mai 1975.

24. *Ibidem*, p. 3.

25. Il n'y a pas consensus là-dessus !

26. « Ceci (n)'est (pas) mon corps », *Les Cahiers du GRIF*, 3, juin 1974, p. 3.

27. Une étude des influences stylistiques serait à faire, notamment de l'influence du Nouveau Roman.

sociaux : « mère ou geisha ». Elles dénoncent leur instrumentalisation par la publicité.

La maternité, la question de la génération, sont au cœur du féminisme des années 70. La possibilité donnée aux femmes de contrôler leur fécondité bouleverse le rapport à la maternité, qui ne sera plus subie mais choisie. Partant, les femmes opèrent une démarche réflexive. Elles se demandent pourquoi elles sont mères, interrogent leur rapport au maternage. La question de la génération est aussi celle de la filiation. Les féministes scrutent la relation à leur mère. Il faut que celle qui a précédé, toute en résignation ou silence, subisse les foudres d'une génération qui veut la liberté. Le *Cahier* « Mères - Femmes » se fait l'écho de ces cris, de ces déchirements. Il y a là un rapport à la représentation de soi en plein bouleversement. C'est toute la question du « devenir mère » qui est soulevée.

« Qu'on ne nous fasse pas dire, au vu de ce *Cahier*, que nous (les féministes) nous « condamnons » la maternité. Simplement, ayant toutes eu une mère, et un certain nombre d'entre nous ayant des enfants, nous nous sommes demandé ce qui se passe pour nous dans cette double relation, ce qui s'y joue, ce qui s'y gagne et s'y perd, de quoi elle souffre, en quoi elle ne va pas « de soi » mais « de nous »<sup>28</sup>.

Les femmes du GRIF axent leurs réflexions autour de deux thèmes majeurs : distinguer la maternité du féminin et mettre à la question la notion même de maternité. Dans cette interrogation de l'identité femme-mère, elles font preuve d'une grande audace car elles cassent le lien traditionnel de la transmission générationnelle. Par là, elles bousculent un « processus de civilisation » fondé sur la transmission et l'accumulation. La possibilité de ne plus faire d'enfant, de ne plus procréer, c'est aussi ne plus produire, se reproduire, ne plus accumuler dans un monde trop plein...<sup>29</sup> Elles ouvrent, bien avant l'heure, le débat sur les méthodes de procréation assistée. La question de la maternité sera abordée à nouveau

28. « Mères-Femmes », *Les Cahiers du GRIF*, 17 / 18, septembre 1977, p. 3.

29. Une réflexion amorcée dans les années 60. Le rapport du « Club de Rome » (M.I.T. Meadows & al.), sorti en 1972, conceptualise, pour la première fois, la notion de décroissance indispensable à la survie de la planète.

dans un dossier intitulé « Les femmes et les enfants d'abord », cette fois sous un angle plus social<sup>30</sup>.

D'autres thèmes sont encore analysés : la violence, le lesbianisme par exemple. La violence est abordée sous des angles différents : sociologique, psychanalytique, psychologique. Le GRIF intègre la réflexion sur les violences faites aux femmes dans une approche plus large des violences sociales. Le dossier qui concerne l'espace urbain, par exemple, analyse les liens entre les violences urbaines et la déshumanisation de certains quartiers. Le dossier sur le lesbianisme fait une large place aux témoignages : il s'agit tant de donner la parole aux homosexuelles que de comprendre le regard social sur l'homosexualité. Il pose, avant qu'elle ne soit « mode », la question du genre. Ce faisant, les féministes ouvrent la voie à une prise en compte sociale des différences.

Les néoféministes ont beaucoup interrogé le langage, ce médium du pouvoir dénoncé. Le court extrait d'un article signé par Jacqueline Aubenas illustre, sur le mode ironique, la dénonciation de ce que les femmes du GRIF, à l'instar des féministes de ce temps, appellent une « colonisation ». « Quand on 'sortait' avec un garçon on devait entrer dans son monde de mots, s'intéresser déceimment à la biochimie, à la philologie romane. Connaitre son code puisqu'il parlait de lui. [...] Le « je » éclate et se disperse en rôle. Il faut que je sois mère – parler mère, femme – dire du féminin attendu -, ménagère – s'exprimer « pauvre » -, du dehors – reprendre du verbe - du dedans – chuchoter du doux. J'ai caméléonisé pendant des années. Désappris, perdu, copié. Voleuse de langages, usurpatrice de phrases, plagiate de jargons, rapineuse d'argot, pirate de discours. Mon seul terrain, un NON profond. Un début de langue<sup>31</sup>.

La réflexion sur la langue porte à la fois sur son sexisme et sur la question de son appropriation<sup>32</sup>. « Il appartient à notre condition de femmes, et de femmes intellectuelles, que le recours inévitable au

---

30. Numéro9/10 des *Cahiers du GRIF*, décembre 1975.

31. AUBENAS, Jacqueline, « Pas de langue, cent langues », *Les Cahiers du GRIF*, 12, juin 1976, p. 32.

32. Sur le volet du sexisme : MORSLY, Dalila, « Revisiter la langue », GUBIN, Éliane, Catherine JACQUES, Florence ROCHEFORT, Brigitte STUDER, Françoise THEBAUD et Michelle ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *Le Siècle des féminismes*, op. cit., p. 319-331.

savoir soit toujours doublé d'une certaine défiance car comment accorder sa voix à la forme de mots et d'idées façonnées par le 'colonisateur' ? Mais disposons-nous d'une autre forme, d'une autre langue que celle-là quand nous parlons ou écrivons ? Nos réunions, nos rencontres développaient ce curieux langage de femmes entre elles, qui les utilise et les trahit tous, langage non pas originaire mais plutôt bâtard et attaché à sa bâtardise<sup>33</sup>.

Deux dossiers sont consacrés au langage. Il y est abordé sous l'angle de la culture, de la sociolinguistique, de la psychanalyse. Nous y trouvons des contributions françaises : Luce Irigaray, Hélène Cixous et Agnès Varda. Y a-t-il une langue féminine s'interrogent les femmes du GRIF ? Et de conclure que le langage des femmes, « c'est chacune de nous quand elle écrit, quand elle parle [...] »<sup>34</sup>. Toujours cette conviction qui les anime de se construire dans le mouvement, dans l'action et de respecter les singularités.

Cette démarche intellectuelle, qui pose que « dire » et « faire » participent d'un même mouvement, conduit à une approche holistique des complexités du social. S'il y a bien une sphère politique et une sphère privée, leurs frontières s'estompent dès que l'on décale quelque peu l'angle d'observation. Dans leurs écrits, les femmes du GRIF s'emploient en permanence à cet exercice. Un essai de classification, sur base des titres, des thèmes de la revue, selon qu'ils appartiennent plutôt à la sphère privée ou à la sphère publique montre, à première vue, une répartition assez équilibrée des problématiques de chaque sphère.

Néanmoins, il apparaît clairement que certains thèmes ne peuvent être classés dans l'un ou l'autre champ. La lecture des *Cahiers* brouille rapidement ce schéma : le travail ménager est de l'ordre du domestique, donc apparemment privé. Son absence de reconnaissance économique est une question sociétale, politique. La position de l'Église, dénoncée par les femmes, pénètre au plus profond de la sphère privée. Le maternage des enfants est aussi une affaire politique. Il renvoie à la question des espaces d'accueil d'enfants, à celle des temps de travail façonnés par les rôles sociaux des femmes et des hommes. Et ainsi de suite : chaque exemple

---

33. COLLIN, Françoise, « Un autre rapport au langage... », p. 336.

34. « Elles consonnent », *Les Cahiers du GRIF*, 13, octobre 1976, p. 3.

pourrait être fait d'une interaction permanente entre les deux sphères.

Tableau n°2 : **Thèmes classés selon sphère privée/ sphère publique**<sup>35</sup>

Sphère privée	mixte	Sphère publique
La question du ménage Le rapport au corps	Le féminisme	Les femmes et la grève Les femmes et la politique
Les enfants	Création	La position de l'Église La santé au travail
Violence Mères	Langage	
Lesbianisme		Femmes et urbanisme
	(Gertrude Stein)	
	Où en sont les féministes ?	

Les femmes du GRIF mettent en évidence ces interactions et ces interdépendances permanentes, dénonçant par là une conception binaire du monde défendue traditionnellement par les hommes. Ces chevauchements permanents des thématiques témoignent aussi de pensées aux confluent du social et de la psychanalyse. Le marxisme irrigue l'analyse de ces intellectuelles. Leur réflexion s'enrichit aussi au contact de la psychanalyse dans une tentative pour articuler des parcours privés au cadre social. En cela, les femmes du GRIF contribuent à structurer la pensée féministe. Une pensée révolutionnaire en ce sens qu'elle bouscule et bouleverse les schémas traditionnels de compréhension du monde, élaborés jusque- là par les hommes.

35. Nous avons sorti de ce classement le dossier consacré à Gertrude Stein qui est un numéro tout à fait à part. Ce choix traduit sans doute, là aussi, la démarche « coup de cœur ».

### **Le féminisme selon le GRIF**

Le premier *Cahier* tente de définir le féminisme, d'en cerner le contenu et la portée. Le dernier dresse un premier bilan de son histoire et de son impact. Françoise Collin dénonce le terme de féminisme « comme concept un peu fourre-tout » mais lui attribue une définition qui résume bien la position du GRIF. « [Il] désigne globalement le travail exercé collectivement et individuellement pour transformer radicalement la condition des femmes »<sup>36</sup>. Le « travail » consiste à « fissurer pour faire surgir, [...] provoquer la rupture de l'homogène »<sup>37</sup>. Le féminisme est donc action. Il déconstruit un monde traditionnellement dominé par les hommes, opérant de ce fait « la rupture de l'homogène ». Il exige un « travail » de prise de conscience et l'engagement dans l'action. Partant de là, que disent ces femmes de leur féminisme ? Leur perspective a-t-elle changé au cours des cinq années de réalisation des *Cahiers* à Bruxelles ? L'analyse qui suit porte sur les textes des premier et dernier *Cahiers* consacrés au féminisme et à son évolution<sup>38</sup>.

*Le «féminisme pour quoi faire» : où il s'agit d'une réflexion épistémologique sur le féminisme comme démarche politique*

Telle est la première question, le fondement même de l'action et de l'écriture des *Cahiers*. Sans féminisme, il n'y aurait pas cet objet que sont les *Cahiers*. Sans les *Cahiers*, le féminisme de la Belgique francophone aurait manqué d'un support indispensable<sup>39</sup>. Le premier article est un véritable manifeste qui pose les bases, le cadre

36. « Où en sont les féministes ? », *Les Cahiers du GRIF*, 23/24, décembre 1978, p. 14.

37. *Ibidem*, p. 15.

38. Dans le premier dossier : l'article de F. Collin « Féminité et féminisme », p. 5-22. Dans le dernier *Cahier*, l'article de F. Collin « Au revoir », p. 5-24. « Dix ans de luttes de femmes en France », écrit par Frédérique Vinteuil, p. 24-29. L'entretien mené par F. Collin auprès de Manuela Fraire : « Féminisme historique et nouveau féminisme en Italie » ainsi que les témoignages, p. 40-95.

39. Témoignages convergents de Françoise Collin, Éliane Boucquey, Hedwige Peemans-Poullet, Suzanne Van Rokeghem et Jeanne Vercheval lors des entretiens que nous avons eus avec elles.

de l'action<sup>40</sup>. Il s'intitule « Féminitude et féminisme ». L'article comporte cinq parties. Les deux premières sont consacrées à une analyse de la situation des femmes des années 1970 et à l'interrogation des « évidences » biologiques. Les trois dernières portent sur les possibilités et les stratégies de changement. Le féminisme ne se veut pas seulement force contestataire mais aussi force de proposition. Il est dans un agir politique.

Comment est décrite la situation des femmes ? Comme une « condition », c'est-à-dire, dans ce cas, comme un assujettissement, une dépendance, une dévaluation. L'inventaire des domaines d'assujettissement des femmes balaie le champ social et politique et la sphère privée. Il explore les domaines de dépendance et de disqualification des femmes : la formation, le travail, le mariage, la famille, la vie affective, la sexualité. La femme est aliénée (au sens marxiste) : le plus souvent, telle l'esclave, elle n'a pas conscience de son aliénation<sup>41</sup>. La deuxième partie s'intitule « Le sexe est-il biologique ? » et interroge les confusions à l'œuvre entre biologie et culture. En cela, il annonce les études de genre. « Le problème est de savoir si la détention d'un pénis ou d'un vagin entraîne automatiquement le chapelet des avantages et des contraintes qui leur est traditionnellement lié et qui se définit par les notions de « masculinité » ou « féminité »<sup>42</sup>.

La troisième partie situe la question de la reproduction dans une perspective d'analyse marxiste. Pour les femmes, la libération des contraintes de la reproduction, grâce aux contraceptifs, doit se doubler d'une libération plus générale de celles de la production. La libération des femmes est l'affaire de tous et elle remet en cause la productivité capitaliste. Bel espoir qui n'a pas eu le suivi espéré... La dernière partie présente les stratégies concrètes des féministes pour aller vers une société meilleure. Elle s'intitule « Pour une autre

---

40. Ce dossier, qui fait 52 pages, comprend des thèmes différents. Il comporte également un article, « Un projet concret », proposant une alternative féministe à la société de ce temps. Trois autres articles traitent d'autres aspects : la question de l'avortement, une grève des femmes, le travail des femmes.

41. « Nous étions marxistes » dit Françoise Collin dans l'entretien qu'elle nous a accordé.

42. « Le Féminisme pour quoi faire ? », *Les Cahiers du GRIF*, 1, novembre 1973, p. 12.

société ». Ces propositions soulignent l'apport qualitatif du féminisme à la société. Le féminisme ne se veut pas un « plus ou encore » mais un « autrement ». En cela, il affirme sa volonté de subversion des schémas établis. Les solutions envisagées par les féministes ne peuvent être que collectives : « Il n'y a de solution que collective et qui touche aux structures mêmes des rapports humains »<sup>43</sup>.

Dans la dernière partie, les féministes identifient trois moyens d'action. Le premier est le regroupement : l'action des femmes entre elles. Les femmes ne peuvent rester isolées, ce qui les affaiblit. Les deux autres propositions renvoient aux « bonnes vieilles » stratégies révolutionnaires : l'infiltration (ou entrisme) du « système » et la contestation à la marge des structures. Dans la première tactique, elles identifient un risque de récupération par les structures et les partis politiques en place. La seconde comporte, selon elles, le risque de n'exploser qu'à la marge et donc de ne pas atteindre les structures de la société. Elles concluent par un constat, à savoir le manque de pouvoir de pression des mouvements de femmes, mais sur la conviction, également, que le temps joue en leur faveur.

Ce texte oppose la féminité, condition d'asservissement subie par les femmes, au féminisme qui lutte pour arracher les femmes à cette condition. La féminité enferme la femme dans l'espace privé et la confine dans un rôle de reproductrice. Son espace social est étroitement limité aux enfants et exclut tout engagement social et politique. Le féminisme la fait sortir dans l'espace public, il responsabilise la femme et l'engage à l'autonomie. La féminité signifie également l'isolement. Le féminisme appelle la sororité, la solidarité entre femmes. La libération des femmes est définie comme un arrachement à l'isolement de la féminité par une action collective et donc publique. On voit ainsi, dans ce texte, les femmes du GRIF tisser des liens étroits entre privé et condition asservie et public/politique et mouvement libérateur. Sortant de « l'ombre » de leur isolement vers la « lumière » de l'action collective, les femmes y portent leur questionnement privé. Elles posent donc le privé dans l'espace politique pour le mettre en lumière, c'est-à-dire pour qu'il entre dans les préoccupations politiques. Dans ce texte, l'emploi du vocabulaire traduit très bien cette dichotomie de la sombre dépen-

---

43. *Ibidem*, p. 18.

dance des femmes vécue dans l'isolement et de la lumineuse autonomie réalisée dans une démarche collective. Le tableau n°3 suivant illustre cette dichotomie par quelques exemples choisis dans l'article concerné. La forme passive l'emporte dans la définition de la féminité. La voix active est utilisée pour expliciter le féminisme et la libération des femmes.

Tableau n°3 : **Les mots de la féminité et du féminisme**

<b>Féminité</b>	<b>Féminisme</b>
° C'est être assurée de subir une discrimination	° C'est faire l'expérience de la sororité
° Aliénation objective de leur condition	° C'est lutter pour que cette situation soit renversée
° Condition d'exploité	° C'est vouloir une autre société
° Isolement et passivité	° Arrache les femmes de leur isolement
° Dévaluation de la fille	° Rencontre collective
° Supporte seule les charges de la reproduction	° Limitation de l'expansion démographique
° Ne disposent plus de leur propre vie	° Briser la fatalité biologique attachée à la reproduction
° Situation de dépendance	° Femmes amenées à exercer leur créativité
° Soumission, abnégation	° D'autres formes à vivre, à inventer
° La femme n'existe que dans et par le regard de l'autre	° Trouver des solutions permettant la démobilisation des mères
° Pieds et poings liés au service de l'homme	° Intégration à la vie sociale
° Domestiquées	° Développement personnel
° Morale du dévouement	° Responsabilités dans la gestion de la vie collective
° Place défavorisée	° Indépendance économique
° Assujettissement de la femme	° Libérer l'homme et la femme des rôles étroits qui leur sont assignés
	° Il n'y a de solutions que collectives

Qu'en dire aujourd'hui ? Ce texte se présente comme un manifeste de la pensée féministe des années 70. Il est profondément

imprégné des catégories marxistes mais ne prend pas position par rapport aux querelles idéologiques qui traversent le féminisme : universalisme et différentialisme en France, libéralisme et radicalisme aux États-unis<sup>44</sup>. Il procède plutôt par absorption de ces différents courants sans qu'il soit possible d'en distinguer clairement les influences. Avançons toutefois que les femmes du GRIF se situent dans une perspective plutôt différentialiste du féminisme, sans apposer de définition à leur position et sans en faire une question d'affiliation idéologique. Le questionnement de l'« Un » entendu dans sa dimension de « domination masculine » les rapproche, en effet, des différentialistes. Elles ne dédaignent pas la réflexion sur les « spécificités féminines ». La partie de l'analyse intitulée « La vie des femmes » doit beaucoup au *Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir : l'identification de l'infériorisation des femmes dans tous les domaines de l'existence. L'approche marxiste, qui tente de construire des liens entre lutte des classes et luttes des femmes les rapproche ainsi de celle dont elles annonçaient, dès le premier éditorial que « sa pensée demeure à l'horizon de toute réflexion féministe »<sup>45</sup>.

Les avancées théoriques sont d'inégale ampleur. Leur analyse de l'instrumentalisation culturelle du biologique annonce toute la réflexion sur les rôles sociaux de sexes, introduite sous le concept du genre par les Anglo-saxonnes. L'intuition d'une ouverture d'un champ d'analyse est, en ce cas, notable. Politiquement, les femmes du GRIF posent directement leur féminisme comme un féminisme de combat : elles proposent des stratégies de lutte inspirées des stratégies marxistes. Elles ont précisément identifié les grands domaines de nécessaire transformation de la situation des femmes : formation, rôle dans la famille et mariage, génération et travail. En revanche, leurs propositions restent théoriques, peu en prise avec un terrain qu'elles situent à la marge de leur engagement. Cette marginalité voulue est aussi une faiblesse : elle limite l'impact politique de leur action<sup>46</sup>.

---

44. Sur ces différents courants : HIRATA Helena, LABORIE Françoise LABORIE, LE DOARE Hélène et SENOTIER Danièle (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, PUF, Paris, PUF, 2<sup>e</sup> éd. 2004.

45. Voir l'éditorial de ce même *Cahier* (p. 3).

46. En Allemagne, par exemple, les féministes se retrouvent dans les mouvements fondateurs des Verts.

*Cinq ans plus tard : Où en sont les féministes ?*

Le numéro de décembre 1978 clôture l'édition belge des *Cahiers* du GRIF. C'est l'heure d'un premier bilan, d'une réflexion sur l'action menée durant les cinq années passées. Les femmes du GRIF y témoignent de ce qu'a été et reste pour elles l'expérience féministe. Le dossier réunit un ensemble de textes analytiques et des témoignages. Il rassemble de nombreux souvenirs et fait appel à la mémoire du groupe et de chacune<sup>47</sup>.

Le premier bilan est d'abord celui des acquis. Les femmes ont parlé et écrit. Elles se sont exprimées dans la rue. Elles ont écrit dans les *Cahiers* et ailleurs. Désormais, elles bénéficient d'une visibilité sur la scène publique qui, jusque-là leur faisait largement défaut. Le mouvement des femmes, en tant que force de contestation et de proposition, a engrangé des avancées notoires. Certaines sont objectivables, d'autres sont plus difficilement perceptibles.

En matière d'avancées sociales incontestables, Françoise Collin pointe le droit au divorce, les premières recommandations de la Communauté européenne en matière d'accès à l'emploi et d'égalité salariale, la libéralisation de la contraception, les législations dépenalisant l'avortement. Les législations nationales n'évoluent pas toutes au même rythme mais un mouvement est lancé, qui fait son chemin. Les femmes du GRIF le perçoivent bien. Afin d'élargir ces conquêtes par une stratégie pragmatique de réformes institutionnelles, Hedwige Peemans-Pouillet évoque une double nécessité : déplacer les lieux de la lutte féministe au sein des institutions et s'assurer des relais auprès des décideurs.

Les textes de ce *Cahier* traduisent à la fois une intense vitalité, beaucoup d'enthousiasme, mais également une grande fatigue. Le mouvement et la production des *Cahiers* ont mobilisé les énergies, chacune y a laissé une part d'elle-même. Les témoignages font souvent état de cette fulgurance, de cette prise de conscience comme

---

47. « Où en sont les féministes? », *Les Cahiers du GRIF*, 23/24, décembre 1978. Le Cahier s'ouvre sur un article signé de Françoise Collin, intitulé « Au revoir », il dresse un bilan critique du féminisme et évoque les raisons qui poussent à arrêter la publication. Cet article est annoté en marge par des féministes du GRIF mais par d'autres également (comme Chantal Desmedt qui anime les Dolle Mina, mouvement féministe en Flandre).

d'un élément fondateur, d'une nouvelle naissance. « La vague se précise. Un choc réveille. La dernière pièce du puzzle qui fait voir l'image morcelée. Devenir, être féministe c'est partir de la vie, tisser ses idées avec son quotidien<sup>48</sup>. La rencontre avec le féminisme est intimement liée à la découverte de soi. « Tisser sa vie avec son quotidien », c'est mettre d'accord son moi intime et ses engagements sociaux. Il ressort de cette expérience le sentiment d'avoir exorcisé des peurs, d'avoir libéré des entraves. Certaines manifestent alors le souhait de faire une pause dans le travail éditorial et/ ou d'aller vers d'autres lieux. Cette liberté nouvellement acquise, cette découverte d'elles-mêmes et de ce qui s'est tissé entre elles, les femmes du GRIF souhaitent s'en saisir pour développer de nouveaux projets. Elles ont appris la confiance en elles, les possibles réalisations hors du regard des hommes. Cet apprentissage leur a conféré une nouvelle force que Françoise Collin résume ainsi : « Dans ce constat, une seule chose est certaine : les femmes ont commencé à parler et à se parler, à se rencontrer, à dialoguer, entre elles et à partir d'elles. C'est un phénomène qui pourrait être historiquement tout à fait nouveau. L'homme n'est plus leur parcours obligé<sup>49</sup>. Ce féminisme est animé par la conscience de faire bouger l'histoire par un déplacement du lien social.

Mais les tensions entre la volonté d'une réalisation collective et la légitimation des aspirations personnelles traversent en permanence le néoféminisme. Les bilans italiens et français contenus dans ce *Cahier* en témoignent. Regard critique de Manuela Fraire sur le féminisme en Italie : « Tu sais quelle a été notre faiblesse ? Nous avons pensé que dans l'objectif commun d'émancipation, la réussite personnelle était un objectif bourgeois et antiféministe, une sorte de faute. Cela a été absolument mortel pour chaque femme et pour le mouvement en général<sup>50</sup>. Le texte d'Hedwige Peemans-Poullet évoque le cheminement de ces féministes comme une juxtaposition de parcours individuels, une quête de soi puissante qui anime chacune. Dans le cas du GRIF, cette quête a débouché sur une réalisation collective : la rédaction des *Cahiers*. Cette production

48. Témoignage de Jacqueline Aubenas, « Un malaise ordonné », *Idem*, p. 62.

49. *Idem*, p. 17.

50. Interview de Manuela Fraire par Françoise Collin, « Féminisme historique et nouveau féminisme en Italie », *Idem*, p. 32.

collective n'a cependant pas toujours été facile. Certaines ont refusé d'écrire, d'exprimer ce qu'elles «avaient dans le ventre ». Par peur, par manque d'envie. Parce que le lieu n'était pas approprié... Si les *Cahiers* résultent d'un travail collectif, ils furent aussi l'occasion de se confronter au nécessaire exercice du pouvoir et à la division du travail tant décriée. Jacqueline De Groote analyse ainsi cette situation : «Nous sommes parties sur un rêve de travail entièrement partagé. Nous nous sommes heurtées à la nécessité pratique d'une certaine division du travail. Nous craignons le pouvoir et nous sommes parfois obligées de le prendre »<sup>51</sup>. Ce féminisme privilégiait aussi un mode relationnel faisant fi des rapports de pouvoir. Pendant cinq ans, la réalisation des *Cahiers* s'est poursuivie en dépit de toute structure institutionnalisée, ou d'un pouvoir formalisé. En ce sens, les femmes du GRIF ont expérimenté un mode de production proche des théories autogestionnaires des années 60.

Cela ne s'est pas fait sans tensions ni tiraillements, néanmoins, cela s'est fait. Au terme de cinq ans, toutefois, l'expérience se clôt sur un bilan en demi teintes. Face claire : les femmes se sont constitué leur espace de parole, ont développé une pédagogie du féminisme. Face obscure : le pouvoir n'a pas été aboli. Il est bien là, incontournable. Et le partage des tâches tant souhaité s'est soldé par une concentration des responsabilités sur les épaules de quelques-unes...

Le deuxième bilan est celui des risques encourus par le féminisme en tant que force révolutionnaire. Le glissement du féminisme vers l'institutionnalisation, auquel on assiste à la fin de la décennie, est pressenti comme une récupération de son potentiel révolutionnaire. Cette institutionnalisation est perçue par certaines comme une fuite, un renoncement à la lutte. Si elle permet la diffusion du féminisme et étend son champ d'action, elle affaiblit ses forces de combat. Les féministes du GRIF ont connu, à l'instar de toutes les féministes militantes de cette époque, le reproche de leurs « excès » et dans cette dénonciation, Françoise Collin distingue les dangers de la récupération. Elle évoque la peur de l'affadissement des discours : ce qui faisait scandale hier, est banalisé dans les discours

---

51. Témoignage de Jacqueline de Groote, « La liberté d'être une femme », *Idem*, p. 59.

cinq ans plus tard. Pour autant, interroge-t-elle, les choses ont-elles changé en profondeur? La question est toujours d'actualité. L'emprise du genre, qui contribue largement à confiner les femmes dans des sphères et des rôles culturellement déterminés et souvent infériorisés, reste présente<sup>52</sup>. Si, comme le note Christine Bard, « bien que stigmatisé, le féminisme engrange des victoires, contraignant ses adversaires les plus déterminés à se qualifier eux-mêmes de traditionalistes ou de 'machos', le reflux de la vague révolutionnaire est déjà perceptible à la fin des années 70 »<sup>53</sup>. « L'au revoir » du GRIF s'inscrit dans ce reflux. Le bilan est lucide sur les obstacles encore à vaincre, les freins à desserrer, aussi l'inquiétude point-elle : les voix revendicatrices et dénonciatrices réussiront-elles encore à se faire entendre dans une société qui tend à assimiler un féminisme de surface, édulcoré, mais de bon aloi? « Où est aujourd'hui, écrit Françoise Collin, le lieu de la radicalité ? »<sup>54</sup>

Un troisième bilan peut être défini comme l'extension des champs du féminisme. Les champs de l'apprentissage d'abord. Les femmes se sont rencontrées, ont appris à se parler, à se reconnaître. Lors de l'élaboration des *Cahiers*, l'implication de chacune était sollicitée dans la construction d'une pensée en permanent mouvement. Une pratique de la parole s'instaure qui participe de l'exercice démocratique. La dialectique exigeante du témoignage et de l'écriture, qui théorise à partir de la pratique, pose les jalons d'une démocratie participative. « Car notre conception du 'politique', celle qui nous animait, et notre conception de l'écriture, impliquaient une sorte d'immédiateté, de présence de soi à soi, selon laquelle l'objet (le *Cahier*) ne pouvait s'éloigner du sujet (collectif) qui le réalisait »<sup>55</sup>.

D'autre part, la remise en cause, par les féministes, des clivages traditionnels entre espaces publics et espaces privés a élargi le champ de la démocratie. « Les féministes ont critiqué la division orthodoxe entre le public et le privé, lançant un défi puissant et

52. Cf. un ouvrage qui analyse l'emprise actuelle du genre : LÓWY, Ilana, *L'emprise du genre. Masculinité, féminité, inégalité*, La Dispute, Le genre du monde, Paris, 2005.

53. BARD, Christine (dir.), *Un siècle d'antiféminisme*, Fayard, Paris, 1999, p. 301.

54. Françoise COLLIN, « Au revoir »..., p. 21.

55. *Idem*, p. 7.

radical aux conceptions existantes de la démocratie. Elles ont élargi la définition des préconditions de l'égalité démocratique et ont introduit dans le débat la question de la division sexuelle des tâches à la maison et au travail »<sup>56</sup>. Par la réflexion et l'investigation du social, abordées sous l'angle de la « condition des femmes », les femmes du GRIF ont contribué à élargir l'espace des débats sur le sens même de la démocratie. Elles interrogent une démocratie qui ignore 50% de l'humanité. Pragmatiques, elles ne se posent pas en « sauveuses de l'humanité » mais souhaitent que « nos voix soient entendues, que nos gestes soient libérés, que notre désir ne soit pas refoulé avant d'avoir pu s'exprimer »<sup>57</sup>. C'est un programme politique qui, à lui seul, bouscule les frontières, jusque-là étanches, du privé et du public.

L'histoire du GRIF est donc intimement mêlée à l'histoire de ses *Cahiers*. Cinq années d'intense travail ont donné naissance à une production littéraire féconde et foisonnante. Dans cet immense effort de déconstruction d'un monde où elles ne trouvaient pas leur place, les femmes du GRIF ont eu toutes les énergies de la dénonciation et de la revendication. Ce faisant, elles ont aussi participé à construire un monde plus ouvert aux femmes. Leur questionnement tétu des rapports sociaux de sexes décloisonne les espaces privés et publics, fait voler en éclat une certaine conception binaire du monde. Le GRIF affichait un féminisme de combat, un féminisme révolutionnaire. Entre le premier et le dernier *Cahier* est passé de manière perceptible le reflux d'une révolution.

Laissons à Marie Denis le soin de résumer l'action du GRIF : « L'expérience a prouvé que le GRIF a eu cent fois raison : c'est en parlant sérieusement, en rassemblant des preuves, des chiffres et des arguments que nous avons contribué à donner au féminisme la structure qui lui permettait d'exister parmi les autres courants importants qui traversent le monde contemporain. Nous avons posé des jalons, enfoncé des piliers qu'on ne pourra plus détruire : faire le ménage, c'est aussi travailler »<sup>58</sup>. Les femmes du GRIF ont fourni des

---

56. PHILLIPS, Ann, « Espaces publics, vies privées », *Genre et Politique, débats et perspectives*, Gallimard, Paris, 2000, Folio essais, p. 445.

57. Françoise COLLIN, « Au revoir », ..., p. 15.

58. Marie DENIS, « C'était le bon temps », *Idem*, p. 55. Marie Denis fait ici allusion au titre du deuxième *Cahier* « Faire le ménage, c'est travailler ».

pages essentielles à l'histoire des femmes belges et plus largement à l'histoire intellectuelle et sociale du pays. En Belgique, le féminisme n'a pas bénéficié, comme en France ou aux États-unis par exemple, de relais au sein des universités. Le GRIF a joué ce rôle capital de structuration d'une pensée revendicatrice en pleine effervescence. Ces femmes ont contribué à conceptualiser le féminisme ; leurs textes, souvent très personnels, restent, pour la plupart, d'actualité. Leurs analyses, attachées à déconstruire, à décomposer en singularités une conception du monde qui prônait comme universel ce qui était avant tout masculin, atteignent à l'universalité en ce qu'elles touchent au plus profond des structures sociales et culturelles. L'exercice d'écriture était aussi un exercice libérateur. Elles ont mis des mots sur des sujets jusqu'alors occultés. Leur énorme travail d'information, de lectures, de débats a participé activement à la diffusion des idées féministes. Par la dimension rapidement internationale de leurs publications, elles ont pu alimenter une pensée féministe qui dépasse largement les frontières.

## **LECTURES**



Liesbet STEVENS, *Strafrecht en seksualiteit: de misdrijven inzake aanranding van de eerbaarheid, verkrachting, ontucht, prostitutie, seksreclame, zedenschennis en overspel*<sup>1</sup>, Antwerpen/Groningen, Intersentia, 2002, 601 p.

Dans *Strafrecht en seksualiteit*, Liesbet Stevens analyse la manière dont le droit pénal belge s'est constitué au 19<sup>e</sup> siècle et a évolué tout au long du 20<sup>e</sup> siècle. Elle distingue quatre périodes particulières : la période qui s'étend de 1830 à 1867 et qui correspond à la rédaction du premier code pénal belge (auparavant, le code pénal français de 1810 était d'application) ; les cent années qui suivent la rédaction du code et qui se caractérisent par une intensification de la criminalisation ; les années 1970-1980 qui sont marquées par une libéralisation de la vie sexuelle qui mène à un processus de décriminalisation ; la période de 1989 à nos jours qui connaît une extension du droit pénal en matière de sexualité.

Liesbet Stevens dégage dans le droit pénal quatre éléments en matière de sexualité : l'attentat à la pudeur et le viol, la prostitution et la débauche de la jeunesse, l'outrage public aux bonnes mœurs et l'adultère. Elle se limite donc expressément aux dispositions du droit pénal qui s'appliquent explicitement à la vie sexuelle des individus. L'avortement et la bigamie ne sont pas pris en considération : l'avortement est surtout lié à la maternité et la bigamie est à considérer sous l'angle de la protection de l'institution du mariage et non comme un élément de la sexualité des couples mariés. Par contre, elle prend en ligne de compte les dispositions concernant l'adultère et la publicité pour les moyens anticonceptionnels.

L'argumentation de Stevens est conçue de telle manière qu'il est aisé de faire des comparaisons entre les différentes périodes. Par exemple, elle présente pour chaque période le genre de faits qui entrent dans chaque catégorie de délits punissables. Quels comportements ou quels supports au contenu déterminé (par exemple les vidéos pornographiques) sont-ils considérés comme délictueux ? Liesbet Stevens utilise pour les désigner les termes de comportement « qualifié » ou de contenu « qualifié » : le contexte est d'ailleurs crucial pour la pénalisation (par exemple, une pénétration ne devient un viol que si elle a lieu sans consentement valable). Elle

---

<sup>1</sup> [Droit pénal et sexualité : les délits en matière d'attentat à la pudeur, viol, débauche, prostitution, publicité érotique, outrage aux bonnes mœurs et adultère].

utilise aussi l'attention qui est portée au « droit à l'auto-détermination sexuelle » comme un critère qui permet d'évaluer à travers le temps comment le législateur a considéré, dans un délit, l'implication des victimes.

L'analyse de Stevens montre clairement combien l'évolution est grande dans l'esprit du législateur - du moins dans certains domaines - en ce qui concerne les valeurs juridiques à préserver. En 1867, la prostitution et la débauche des jeunes entre 14 et 21 ans étaient seulement punissables si l'auteur en faisait une activité habituelle et s'il ne visait pas son propre plaisir. L'objectif n'était donc clairement pas de protéger des mineurs, mais de préserver la moralité publique et d'éviter les scandales qui pouvaient porter atteinte à la paix des familles. Tous les comportements « immoraux » n'étaient donc pas punissables. Il en est de même pour l'adultère, où la pénalisation était liée au risque de troubles liés à la progéniture. En cas d'adultère entre une femme mariée et un homme célibataire, les deux partenaires étaient punissables (elle pour adultère et lui comme complice). En cas d'adultère entre un homme marié et une femme célibataire, l'homme (et seulement lui) était punissable à condition qu'il soit pris en flagrant délit avec sa maîtresse au domicile conjugal.

Les cent ans qui suivent la rédaction du Code pénal sont placés sous le signe d'une plus grande criminalisation. Liesbet Stevens lie cette évolution à la naissance d'une nouvelle image de la personne humaine au tournant des 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles : l'individu pouvait se transformer en délinquant et, dans cette optique, il était important de protéger les enfants contre les mauvaises influences qui pouvaient causer leur dépravation morale et la déchéance morale de la collectivité. Cette conception mena entre autres à la pénalisation de la prostitution, à l'extension de la criminalisation de l'inceste, à la pénalisation de l'homosexualité lorsqu'un partenaire de plus de 18 ans était avec un partenaire de moins de 18 ans (théorie de la tentation homosexuelle), ou encore à des lois sur la protection de la jeunesse ou à l'abolition de la réglementation de la prostitution (prostitution criminogène).

Ont suivis deux décennies de décriminalisation (entre autres en matière d'homosexualité et de publicité pour les méthodes anti-conceptionnelles). Après quoi, le législateur a encore étendu le code pénal pour certains types de délits (le viol, la pédophilie, la violence intrafamiliale).

Liesbet Stevens attire l'attention sur le manque de définitions d'une série de termes qui sont utilisés en droit pénal en matière de sexualité. Elle considère comme un problème encore plus fondamental le fait que les conceptions qui président à la vie sexuelle et à la protection des valeurs judiciaires soient aussi peu explicitées. Que le droit pénal actuel soit constitué d'une somme de dispositions apportées au compte-goutte au fil du temps, nuit de fait à son homogénéité. Stevens plaide dès lors pour sa révision en profondeur et pour sa modernisation.

*Strafrecht en seksualiteit* est certainement un important ouvrage de référence, qui donne une image très précise des conceptions développées par les législateurs et le pouvoir judiciaire dans le droit pénal en matière de sexualité (des conceptions qui ne sont pas toujours pareilles, ce qui occasionne parfois quelques accrocs). Les historiens resteront cependant parfois sur leur faim car les représentations sociales, la pression du mouvement associatif, ou d'autres éléments permettant de contextualiser l'évolution du droit pénal restent en-dehors du champ de la recherche. Cette analyse épurée permet cependant d'appréhender la naissance et l'évolution du droit pénal selon une approche essentiellement juridique qui fait comprendre les objectifs des législateurs et les interprétations de la théorie du droit et de la jurisprudence, aspects qui échappent parfois trop facilement aux historiens.

Els Flour

DUPONT-BOUCHAT, Marie-Sylvie, *La Belgique criminelle. Droit, justice et société (XIV<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles). Études réunies par X. ROUSSEAUX et G. LE CLERCQ*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant/Presses universitaires de Louvain-UCL, 2006 (Coll. Temps et espaces, n°5).

*La Belgique criminelle* n'est pas à proprement parler un livre sur les femmes, ni sur l'histoire des femmes criminelles en Belgique du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, encore moins une approche sexuée de la criminalité et la justice dans notre pays. Cet ouvrage met en lumière le parcours scientifique de Marie-Sylvie Dupont-Bouchat, historienne du droit et féministe, bien connue de ces milieux et des chercheurs. Ce livre est né du désir des membres du Centre d'histoire du droit et de la justice (CHDJ) de l'Université catholique

de Louvain de rendre hommage à sa fondatrice et sa première responsable à l'occasion de son départ à la retraite. Les coordinateurs ont sélectionné ses articles les plus marquants, publiés entre 1970 et 2005, et les ont regroupés en cinq chapitres thématiques. Chacun est introduit par des commentaires inédits et originaux écrits par des spécialistes belges et étrangers.

Cette sélection illustre les avancées de sa réflexion, son cheminement scientifique, son parcours de chercheuse et de citoyenne interpellant notre société. Ainsi, on y trouve une partie consacrée aux rapports entre individu, justice et État (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), un volet sur les réformes et les révolutions pénales (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles), ensuite un chapitre sur la peur du crime et les réponses sécuritaires apportées aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, puis sur la prison pénale entre utopie et limites, pour finir avec la délinquance juvénile et la protection de l'enfance, oscillant entre images et réalités. En annexe, son abondante bibliographie est présentée chronologiquement.

*Une histoire non conventionnelle et féministe*

Dès sa thèse de doctorat défendue en 1977 sur la sorcellerie et sa répression dans le Luxembourg entre le XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, Marie-Sylvie Dupont-Bouchat s'est plongée dans l'étude de sujets non conventionnels et encore peu abordés à cette époque en Belgique : l'histoire du droit et des idées, l'histoire des institutions pénitentiaires, l'histoire des exclus, des marginaux et des criminels. Son approche et sa manière d'appréhender ces problèmes s'inscrivent directement dans des rapports de classes et de sexes, avec des thèmes comme la sorcellerie, la prostitution, la criminalité et les infanticides, situés dans leurs rapports avec la société, le monde des idées et le politique (toujours masculin à ces époques !).

Dans les années 1980-90, tiraillée entre la faculté de Droit et de Philosophie et Lettres, ses thèmes de recherches et ses publications sortent à nouveau des sentiers battus de la recherche scientifique, innovent par rapport aux questions traditionnellement et institutionnellement étudiées en histoire du droit. On y retrouve notamment l'histoire des prisons, des réformes pénales, des exclus(es), de la criminalité, de la prostitution, de la sexualité, la politique de protection de l'enfance, la délinquance juvénile et les enfants moralement abandonnés au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle. C'est également à ce moment qu'elle met sur pied un groupe

de recherche voué à une démarche qui lui est chère, celle de croiser l'histoire sociale, l'histoire des mentalités, l'histoire du droit et de la justice. De plus, convaincue de l'intérêt et de la richesse d'une approche combinant l'international et l'interdisciplinarité, elle s'intègre dans de nombreux projets et dynamise des groupes de recherche. Ceux-ci apportent des éclairages nouveaux en croisant les approches et en multipliant les comparaisons, ils évitent aussi le piège d'une simple juxtaposition ou compilation nationale en élargissant l'exercice de la philanthropie ou la constitution de la justice pénale à l'échelle européenne, en étudiant la politique de la protection de l'enfance en Belgique, France, Pays-Bas et Canada.

*Les femmes, à nouveau oubliées !*

On peut néanmoins regretter vivement que les coordinateurs de *La Belgique criminelle* n'aient pas consacré de chapitre à l'histoire des femmes et des mentalités dans une perspective de genre, étudiées par Marie-Sylvie Dupont-Bouchat. Le ton semblait pourtant clairement donné par le tableau d'Antoine Wiertz, qui illustre la couverture de l'ouvrage : une femme infanticide aux prises avec la faim, la folie et le crime. Il illustre à merveille quelques grandes thématiques étudiées par l'historienne. On se serait attendu à ce que l'approche des rapports sociaux de sexes soit mieux valorisée dans la sélection des articles.

Or seules les sorcières, premier thème sexué abordé par l'historienne, ont été retenues dans le recueil, avec un article des années 1980 qui illustre la question des rapports entre femmes, justice et Église en Belgique du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, au moment de la formation de l'État moderne. L'image de la sorcière se situe au confluent de la criminalité et de la sexualité, la sexualité étant elle-même étant considérée socialement comme féminine. La représentation de la sorcière est bien celle de la femme qui, simultanément, attire et fait peur aux hommes, à l'Église et à l'État. Comme le rappelle la postface, la sorcière est une « figure éloquentes de ces rapports de force, le procès de la sorcellerie est à la fois révélateur des tensions entre l'individu, la justice et l'État, la conséquence d'une obsession sur les conduites sexuelles féminines, et le lieu d'expérimentation d'instruments juridiques 'modernes' comme la torture et le pardon ».

Imaginons que les femmes aient trouvé leur place dans ce recueil : elles auraient tout d'abord revêtu les habits d'exclues, en

marge de la société et des structures institutionnelles. Elles auraient ainsi été prostituée, mère infanticide, criminelle ou jeune délinquante ; elles auraient pu également se profiler sous les traits, l'expertise et le dynamisme de femmes philanthropes, fondatrices d'associations, voyageant à l'étranger, intervenant dans les congrès et secondant leur mari dans les initiatives et les mesures à prendre, notamment en matière de protection de l'enfance. Comme on peut s'en rendre compte en consultant l'annexe bibliographique, l'apport de Marie-Sylvie Dupont-Bouchat pour l'histoire des femmes est largement à souligner, surtout quand on la lie avec la philanthropie, la justice et le droit.

Le militantisme féministe de Marie-Sylvie Dupont-Bouchat est indéniable et se caractérise par son investissement dans de nombreux groupes de recherche féministe, issus du milieu universitaire : membre du GRIF (Groupe interdisciplinaire « Etudes Femmes » de l'UCL) et du Comité scientifique de la revue *Sextant* (revue du Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'ULB), membre de Sophia (Réseau belge de coordination des études féministes) et du CARHIF-AVG (Centre d'archives pour l'histoire des femmes) elle est impliquée dans des projets historiques, tels que le *Dictionnaire des femmes belges (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles)*, paru en 2006 chez Racine (Bruxelles). De même elle participe à l'aventure, bientôt aboutie, d'une *Encyclopédie d'histoire des femmes belges*, à paraître également chez Racine.

#### *Une attention particulière pour la protection de l'enfance délinquante*

Dans son parcours de chercheuse, de militante et de féministe, il faut aussi épinglez l'importance accordée à la protection de l'enfance et de la jeunesse, dans ses recherches, ses publications et interventions (tant dans des rencontres scientifiques et colloques internationaux, que dans des journées d'étude pour travailleurs sociaux et professionnels). Comme le signale son collègue et ami Jean Trépanier, criminologue et juriste de l'université de Montréal, l'intérêt des travaux de Sylvette Dupont-Bouchat sur la protection de l'enfance réside essentiellement dans la comparaison des pratiques, des discours et des politiques. Soulignons encore son approche internationale du « tourisme pénitentiaire » et la pertinence de ses réflexions pour les débats contemporains sur les jeunes et la délinquance juvénile, notamment lors de la création en Belgique du centre fermé d'Everberg et lors de célèbres affaires de pédophilie.

En conclusion, un ouvrage passionnant à découvrir, *La Belgique criminelle* est un ouvrage passionnant à découvrir, « une invitation au voyage à travers cinq siècles d'histoire sociale et judiciaire de la Belgique: de la stigmatisation des sorcières à la rumeur pédophile, de l'émergence du droit pénal répressif au XVI<sup>e</sup> siècle à la faillite de la prison au XIX<sup>e</sup> siècle ». Les apports scientifiques et les réflexions pointues de Marie-Sylvie Dupont-Bouchat ont modifié le regard porté sur les relations entre droit, la justice et la société, en y intégrant une démarche personnelle et moderne, qui a insufflé un nouveau dynamisme à l'historiographie scientifique belge et internationale. Si l'histoire des pratiques institutionnelles n'est pas absente, les travaux de Sylvette Dupont-Bouchat touchent réellement à l'histoire de la criminalité, à l'histoire du droit et de la justice, à l'histoire des hommes et des femmes qui en sont les acteurs et les actrices.

France Huart

Leen BEYERS, Els FLOUR, Catherine JACQUES et Sylvie LEFEBVRE, *Des femmes qui changent le monde. Histoire du Conseil international des femmes*, sous la direction d'Eliane Gubin et de Leen Van Molle, Racine, Bruxelles, 2005<sup>2</sup>.

Cet ouvrage retrace l'histoire interne du Conseil international des femmes (CIF) durant le XX<sup>e</sup> siècle. Créée en 1888, cette organisation peut être considérée, historiquement, comme l'une des associations féminines les plus importantes (avec l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes créée en 1904 et la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté créée en 1915) à la fois par sa durée d'existence, le nombre de ses affiliées et l'importance de son lobbying auprès des instances internationales.

Si l'objectif, modestement affirmé par les auteures, est d'apporter une contribution à l'historiographie existante sur le sujet, parmi laquelle la synthèse historique publiée en 1966 par le Conseil international lui-même, cette étude laisse d'emblée transparaître un intérêt scientifique plus large. Basée sur des sources inédites, les archives du Secrétariat du CIF (déposées récemment au Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes à

---

<sup>2</sup> Disponible également en version anglaise : *Women changing the World. A history of the International Council of Women*, Brussels, Racine, 2005.

Bruxelles), confrontée aux témoignages oraux de certaines de ses représentantes, l'étude menée par les historiennes Leen Beyers, Els Flour, Catherine Jacques et Sylvie Lefévre aborde de manière directe un sujet encore très peu étudié jusqu'ici, à savoir le militantisme féminin et les sociabilités qu'il génère. Il est en effet impossible d'expliquer comment fonctionne le CIF et de quelle manière il a réussi à s'imposer comme un centre d'avis incontournable dans les milieux internationaux sans analyser les stratégies adoptées par les militantes qui l'animent pour construire leur lobbying.

Illustration typique d'un féminisme « bourgeois » caractéristique des organisations féminines de la première vague, le CIF, d'essence anglo-saxonne et protestante, défend une conception féministe fortement marquée par le milieu d'origine des femmes qui l'ont fondé et qui ont contribué à le développer. Son objectif principal, l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, s'inscrit dans un programme d'action large et conservateur, visant à améliorer le bien-être de l'ensemble de la société. L'idéologie féministe défendue par ces pionnières se fonde sur la conception d'une domination masculine universelle s'exerçant sur toutes les femmes quelle que soit leur nationalité, leur religion ou leur classe sociale. D'où la nécessité d'inscrire leur mouvement dans une dimension internationale; et afin de rallier un maximum d'organisations féminines de part le monde, le CIF défend coûte que coûte une neutralité politique clairement affichée.

Le CIF réunit des femmes issues de deux milieux sociaux distincts: tandis que les cadres de l'association se recrutent parmi les membres de la moyenne bourgeoisie urbaine, instruite mais peu fortunée, les dirigeantes appartiennent à la haute bourgeoisie et à l'aristocratie. Bénéficiant de moyens financiers solides et d'un capital social important, ces dernières, par les alliances et les relais masculins dont elles disposent, font entrer le conseil dans les réseaux politiques et diplomatiques nationaux et internationaux. L'appartenance des présidentes successives du conseil aux classes aisées écarte de ce dernier tout soupçon révolutionnaire et lui donne l'image de respectabilité nécessaire à son combat. De cette manière, le conflit d'intérêt originel entre féminisme et société bourgeoise se trouve neutralisé.

Les premières années d'existence du CIF sont sereines. Il s'agit pour les fondatrices de doter la fédération de structures stables et

d'assurer son développement par-delà les frontières des Etats-nations. De 1888 à 1893 elles concentrent toute leur énergie pour favoriser la création de nouveaux conseils nationaux en Europe. Durant cette première phase, le conseil développe ses structures internes et multiplie ses commissions de travail. Groupes de travail permanents qui naissent au rythme des préoccupations et des besoins, ces commissions préparent les prises de position du CIF. La variété des thématiques ainsi abordées témoigne des nombreux champs d'action investis par l'organisation : « Traite des blanches », « Flux migratoires », « Education », « Santé publique » ...etc. Dans tous ces domaines, les bénévoles ne ménagent pas leurs efforts. Elles soumettent ainsi les questions à l'étude, constituent des dossiers solides, bien préparés, et organisent conférences et congrès pour faire entendre leurs propositions de réformes.

Doté d'une structure simple - un bureau pour la gestion quotidienne, des commissions pour le travail interne et des conseils nationaux - le CIF ne connaît pas pendant son premier siècle d'existence de modification significative dans son mode de fonctionnement. Malgré une situation financière continuellement problématique - l'organisation ne bénéficiant d'aucune subvention publique récurrente -, le CIF offre, à l'épreuve du temps, l'image d'une extraordinaire longévité. Sans relâche, les militantes construisent un lobbying comparable à celui développé dans les grandes organisations internationales auprès desquelles elles agissent. Et si les deux guerres mondiales, qui marquent à chaque fois l'échec de la solidarité féminine internationale, menacent en 1914 et en 1940 son existence, le CIF parvient, grâce à la mobilisation et à la persévérance de ses membres, à redresser la situation. Ainsi, en 1918 comme en 1945, il réussit à profiter du nouvel ordre mondial qui se construit autour des organisations internationales de coopération, notamment la Société des Nations et l'Organisation des Nations Unies. Dans les deux cas, le CIF réussit à s'imposer comme un interlocuteur incontournable pour tous les sujets qui touchent de près ou de loin la situation de la femme et des enfants dans le monde. Et si cette position privilégiée le conduit à d'inévitables compromis, il obtient néanmoins d'indéniables résultats institutionnels, comme en témoigne, entre autre, l'adoption par l'ONU en 1979 de la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes.

Mais, comme le souligne les auteures, le bilan relativement positif de ce premier siècle d'existence ne doit pas occulter les difficultés croissantes auxquelles le CIF doit faire face en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. Fonctionnant toujours sur la base de structures et de procédés datant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il lui est de plus en plus dur de faire face aux multiples tâches issues de ses nouvelles fonctions auprès des instances internationales. L'ensemble de son personnel est bénévole tandis que la technicité et la variété croissantes des débats nécessitent des expertes de plus en plus spécialisées pour pouvoir influencer efficacement la prise de décisions. Nombreuses sont les militantes à se sentir démunies devant l'ampleur de leurs obligations. Dans le même temps, la formidable expansion géographique qui marque l'histoire du CIF de l'après deuxième guerre mondiale ne va pas sans créer de tensions entre les différents conseils affiliés. Durant la période de la décolonisation, le conseil favorise la création de conseils nationaux dans divers pays d'Afrique et d'Asie. Leur adhésion entraîne alors une diversité culturelle des militantes qui contestent progressivement l'emprise de la pensée occidentale dominante. En 1998, le poids de l'Europe au sein de l'organisation n'est plus ce qu'il était à la veille de la Première Guerre mondiale. Sur les 75 conseils nationaux affiliés au CIF, l'Europe en compte 18, l'Afrique 20, l'Amérique du Sud 12 et l'Asie 15. Enfin, la multiplication des organisations non gouvernementales depuis les années 1970 tend à rendre plus complexe le travail de lobbying du CIF.

Des difficultés qui représentent autant de défis et d'enjeux pour le CIF et le féminisme international, à l'aube d'un XXI<sup>e</sup> siècle où tant de femmes de par le monde sont encore privées des droits les plus élémentaires.

Indéniablement, en faisant découvrir de l'intérieur l'activité d'une des organisations féminines internationales qui ont marqué l'histoire du féminisme tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, en analysant à la fois ses structures, ses modes de fonctionnement, les milieux socioculturels d'où sont issues ses militantes, ainsi que les stratégies qu'elles ont adoptées pour faire aboutir leurs revendications, cet ouvrage nous plonge dans l'histoire du militantisme féminin et son extraordinaire foisonnement.

Gonzague Pluinage

## **Ont collaboré à ce numéro**

**Brau**, Jacqueline a réalisé son mémoire de DEA en histoire à l'Université de Bruxelles

**Flour**, Els, historienne et archiviste au Carhif/AVG

**Gubin**, Eliane, historienne, professeure de l'Université de Bruxelles

**Huart**, France, historienne (UCL), collaboratrice à l'Université des Femmes (Bruxelles)

**Jacques**, Catherine, historienne, assistante à l'ULB

**Marissal**, Claudine, historienne, archiviste au Carhif/AVG

**Offen**, Karen, historienne, chercheuse indépendante à Stanford University (USA)

**Parent**, Sabrina, master in French Literature (U. d'Edimbourg) et docteure en philosophie et lettres (littérature française) (ULB)

**Petrescu**, Alexandra, a réalisé son mémoire de DEA en sciences politiques à l'Université de Bruxelles

**Piette**, Valérie, historienne, chargée de cours à l'ULB et aux FUSL

**Pluinage**, Gonzague, historien, assistant à l'Université de Bruxelles

**Schoeni**, Céline, historienne, assistante diplômée à l'Université de Lausanne.

**Summers**, Anne, historienne, détachée à la Women's Library (London)

**Vahé**, Isabelle, docteure en histoire contemporaine (Université de Paris VII).

**Wilmers**, Annika, docteure en histoire (Ebehard-Karls Universität, Tübingen)



# Sextant

## *Féminisme international*

### **Contributions de**

Karen Offen

Catherine Jacques

Isabelle Vahé

Annika Wilmers

Eliane Gubin et Valérie Piette

Alexandra Petrescu

Anne Summers

Claudine Marissal

Gonzague Pluvinage

Céline Schoeni

Sabrina Parent

Jacqueline Brau

Els Flour

France Huart

### **Textes réunis et édités par**

Eliane Gubin



**Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires**  
**publiées par le Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de l'ULB**  
**et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par le *Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes* de l'Université libre de Bruxelles, ci-après dénommé GIEF-ULB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par le GIEF-ULB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

## **Protection**

### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec le GIEF-ULB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, le GIEF-ULB aura pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc.-. Le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination du GIEF-ULB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

### **3. Localisation**

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <[http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\\_du\\_fichier.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf)> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les Bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

## **Utilisation**

### **4. Gratuité**

Le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par le GIEF-ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

### **5. Buts poursuivis**

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation au GIEF-ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser au Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes GIEF-ULB, Secrétariat de rédaction, 50 avenue F. Roosevelt CP175/01, 1050 Bruxelles ou par courrier électronique à [sextant@ulb.ac.be](mailto:sextant@ulb.ac.be).

## **6. Citation**

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

## **7. Liens profonds**

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Bibliothèques de l'ULB'.

## **Reproduction**

### **8. Sous format électronique**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis. Toutefois les copies numériques ne peuvent être stockées dans une autre base de données dans le but d'y donner accès ; l'URL permanent (voir Article 3) doit toujours être utilisé pour donner accès à la copie numérique mise à disposition par les Bibliothèques.

### **9. Sur support papier**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

### **10. Références**

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références au GIEF-ULB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.